

Quand la guerre mène au suicide. Étude sur les morts volontaires sous la République romaine

Auteur : Cauchy, Damien

Promoteur(s) : Berthelet, Yann

Faculté : Faculté de Philosophie et Lettres

Diplôme : Master en histoire, à finalité approfondie

Année académique : 2020-2021

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/11109>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Département des Sciences historiques

Quand la guerre mène au suicide. Étude sur les morts
volontaires sous la République romaine

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade
de Master en Histoire à finalité approfondie

par Damien CAUCHY

Sous la direction de Yann BERTHELET

Membres du jury : Bruno ROCHETTE et Pierre ASSENMAKER

Année académique 2020-2021

Abstract

Ce mémoire a pour ambition de proposer une analyse critique du phénomène du suicide durant l'Antiquité au sein d'un contexte précis : les conflits militaires sous la République romaine. Les nombreuses guerres que Rome a livrées tout au long de son histoire républicaine ont été les témoins d'un nombre important de suicides exécutés tout autant par les soldats que les civils. Romains, Grecs, peuples barbares, le phénomène de la *mors uoluntaria* est omniprésent au cours de cette période complexe et mouvementée. À travers un corpus de sources littéraires, nous tentons d'aborder ce qui caractérise ces suicides, les causes invoquées, les instruments employés, les discours tenus et les particularités liées à ceux-ci. Entre le « bon » et le « mauvais » suicide, l'individuel ou le collectif, le civil ou le militaire, l'étranger ou le romain, celui de la défaite ou du siège de la cité, nous parcourons la vision des auteurs antiques et la construction de ce que signifie le « suicide en contexte de guerre » pour les Romains.

Mots-clés : Suicide – Guerre – Valeur

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES

Département des Sciences historiques

Quand la guerre mène au suicide. Étude sur les morts
volontaires sous la République romaine

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade
de Master en Histoire à finalité approfondie

par Damien CAUCHY

Sous la direction de Yann BERTHELET

Membres du jury : Bruno ROCHETTE et Pierre ASSENMAKER

Année académique 2020-2021

Remerciements

Je souhaite, avant tout, adresser mes remerciements les plus sincères à l'ensemble des personnes ayant apporté leur aide ou leur soutien durant l'élaboration de ce présent travail, et plus généralement, au cours de mes études.

Je tiens à remercier plus particulièrement mon promoteur et professeur de l'histoire de l'Antiquité grecque et romaine, Yann Berthelet, pour sa formation rigoureuse et critique dispensée tout au long de mes études universitaires, pour son soutien et ses encouragements.

Je remercie également mes lecteurs, Bruno Rochette et Pierre Assenmaker, pour leur intérêt et leur disponibilité tout au long de ce travail.

Je remercie, plus personnellement, Francis Chabot, pour m'avoir transmis, non sans effort et humour, le goût du latin et du grec ancien, et Oliver Terwagne, pour la relecture d'une partie de ce travail et les nombreuses discussions historiques que nous avons eues et que, je l'espère, nous continuerons à avoir.

Je remercie également Davina Beckers, Linda Milo, Laure Hugla et Maxime Joseph pour leurs nombreuses relectures et commentaires.

Enfin, je remercie mes proches et mes amis qui m'ont toujours soutenu et encouragé. Merci à vous tous.

« Je ne vois pas, dis-je, ce que Jupiter pourrait avoir de plus beau sur terre, à supposer qu'il consente à tourner son esprit vers celle-ci, que de voir Caton se dresser bien droit néanmoins, alors que son parti avait déjà été disloqué à plusieurs reprises, au milieu des ruines de la République. Bien que, dit-il, tout ait convergé vers la domination d'un seul homme, que les terres soient gardées par les légions, les mers par les flottes, que le soldat de César assiège nos portes, Caton a par où partir : d'une seule main, il se fera une large route pour la liberté. Ce poignard, jusqu'ici encore non souillé par la guerre civile et sans crime, fera sortir enfin de bons et nobles travaux : il donnera à Caton la liberté qu'il n'a pas pu à la patrie. »

SÉNÈQUE, *De la providence, Livre unique*, 2.11.

Introduction générale

Préambule

De prime abord, travailler sur un sujet tel que le suicide a intrigué notre entourage proche. Pourquoi se pencher sur un thème aussi macabre ? La réponse se trouve dans la question. Si nous en sommes venu à nous interroger sur un phénomène qui est encore trop largement considéré comme tabou, c'est justement dans le but de dissiper les fausses évidences, mais également de mettre en avant une réalité encore trop incomprise dans nos sociétés contemporaines. Une réalité qui pourtant fait intimement partie de l'histoire de l'humanité. Qu'importe la culture, qu'importe l'époque,¹ les suicides transcendent ces dernières et nous ramènent inlassablement aux liens qui nous unissent avec la mort. Les débats concernant l'euthanasie sont encore bien présents dans de nombreux pays et font l'objet de nombreuses critiques notamment sur l'aspect éthique du geste ou de la conscience individuelle. Ce face-à-face avec finalement la seule certitude que l'on peut avoir de la vie, c'est-à-dire sa fin irrévocable, nous effraie probablement plus que nous ne voulons nous l'avouer. Comment admettre qu'un individu puisse embrasser sa fin alors que la peur de la mort est un sentiment collectif qui nous caractérise aujourd'hui majoritairement ? Cet acte opérant à contre-sens de l'instinct primaire de survie d'un être vivant, tout en étant parfaitement naturel, nous invite à la compréhension de l'une des facettes les plus fascinantes, à notre sens, de l'esprit humain : comment vivons-nous notre rapport à la mort ?

Les études diverses et multidisciplinaires menées sur le sujet notamment depuis le travail clé du sociologue Émile Durkheim – intitulé sobrement *Le Suicide*² – ont démontré que les éléments menant à ces autodestructions sont aussi bien de nature interne qu'externe. Ainsi, si l'individualité même du suicidé pèse dans sa prise de décision, la société qui l'entoure l'influence également considérablement à travers les valeurs qu'elle véhicule. Ces nombreux éléments extérieurs résultent habituellement d'une certaine culture à un temps donné. Ainsi, si l'on peut trouver des similitudes apparentes entre les mises à mort rituelles de soi des samouraïs du Japon féodal et les peuples

1 Par exemple, nous pouvons citer, en plus du célèbre *seppuku* nippon, le suicide par éviscération des samouraïs (MACÉ F. & M., *Le Japon d'Edo*, Paris, Les Belles Lettres, 2009, p. 84. - PINGUET M., « Hara-kiri : l'art de l'éviscération au Japon », in *Histoire*, vol. 31, 1981, p. 10-18.), les suicides des guerriers iroquois en Amérique du nord. Nous renvoyons aux travaux de W. Fenton à ce sujet dont un résumé transcrit ses recherches sur la question du suicide chez les natifs d'Amérique du nord. FENTON W. N., « A further note on iroquois suicide », in *Ethnohistory*, vol. 33, 1986, p. 448-457. - FENTON W. N., « Iroquois Suicides », in *Anthropological papers number 13-18*, Anthropological papers 14, 1941, p. 79-137.

2 DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, Alcan F., 1897.

celtibères de l'Antiquité³, chacune de ces cultures possède son propre rapport au suicide et à la mort. Les possibilités sont donc infinies et de nombreuses interrogations persistent. Notre présent travail s'inscrit dans cette recherche de la compréhension du suicide en se focalisant sur une période et un contexte bien spécifiques. En effet, si se donner la mort reste un geste commis généralement individuellement et provoqué par des facteurs externes et internes développés sur une période plus ou moins longue, qu'en est-il lorsque l'acte est motivé par un élément externe exerçant une pression intense et relativement soudaine ? Le contexte de guerre s'insère précisément dans ce deuxième cadre. Cette violence bien particulière apparaît même, selon nous, comme l'une des pressions externes les plus intenses car elle pousse les individus dans leurs derniers retranchements en choisissant la mort comme solution. La chronologie que nous avons choisi d'étudier découle d'une réalité matérielle plus pratique. Concrètement, la période que couvre la République romaine (509-27 a.c.n.) totalise le plus grand nombre de cas de suicides liés à des activités guerrières (campagnes militaires, massacres, sièges, défaites, etc.) si l'on se fonde sur les sources exclusivement de nature littéraire à notre disposition. À travers les écrits des auteurs grecs et romains, nous allons tenter de comprendre le rapport qu'entretenaient les Anciens avec le suicide par le biais des cas que nous pourrions qualifier d'« extrêmes » de par la nature même de l'événement externe les ayant déclenché.

Ce présent travail n'a pas pour ambition d'établir un quelconque profil psychologique du citoyen romain lambda ou encore de définir les causes sociales menant les personnes au suicide comme le fit Durkheim sous la forme d'une enquête. Ce que nous désirons apporter ici, c'est une analyse critique des récits antiques traitant des suicides en contexte de guerre afin d'en tirer des informations sur le plan historique. Ainsi, bien loin d'oser prétendre à un travail sociologique ou psychologique précis – deux domaines à part entière que nous préférons laisser à leurs spécialistes respectifs – nous focaliserons cette recherche sur ce que les textes peuvent nous livrer : est-il question de faits à l'historicité assurée, des mises en récits ayant à cœur la dramatisation d'un événement, ou encore de la production d'*exempla* ? C'est ce que nous tenterons de relever tout au long de ce travail.

État de la question

Les travaux sur le suicide dans l'Antiquité ne manquent pas. À vrai dire, le thème a été

3 PINGUET M., « Hara-kiri : l'art de l'éventrement au Japon », in *Histoire*, vol. 31, 1981, p. 10-18. - PELLETIER A., « Sagonte, Ilturgi, Astapa. Trois destins tragiques vus de Rome », in *Mélanges de la Casa de Velázquez*, vol. 23, 1987, p. 107-124.

largement étudié sous différents angles de recherche depuis le début du XX^e siècle avec une accentuation du phénomène à partir des années 1970 jusqu'aux années 2000. Les points les plus étudiés sont dans un ordre croissant la psychologie de ces suicides, suivie de la question philosophique et l'aspect sociologique. Ces diverses disciplines possèdent chacune une riche historiographie. En parallèle, le traitement du suicide dans les mythologies antiques, mais aussi son impact dans la littérature tragique ont également fait l'objet de plusieurs études. Enfin, dans une moindre mesure, un attrait pour l'aspect historique des suicides, séparé des récits à caractère fictif, est à souligner.

L'étude des suicides anciens d'un point de vue psychologique est pratiquement absente ou tout du moins, rarement abordée dans les travaux que nous avons pu consulter. La raison de cette lacune est à imputer au manque d'informations présentes dans les sources antiques pouvant aller dans ce sens. Les cas de suicides décrits par les auteurs antiques ne font pas vraiment état de la psychologie des individus et les quelques informations concernant les figures les plus connues et leur vie ne permettent pas réellement d'établir une sorte de profil psychologique type du suicidé à l'époque antique. En revanche, dans un cadre d'étude plus large du suicide et en tant que phénomène omniprésent à travers le temps, s'informer sur les recherches menées dans le domaine psychologique s'avère enrichissant. Si ces informations sont à prendre avec précaution, car elles ne concernent pas à proprement parler, la période antique, elles constituent, néanmoins, un prérequis pour toute personne s'intéressant au suicide ancien.⁴

Même si l'aspect psychologique fait défaut, la philosophie du suicide antique a généré une grande quantité de travaux en tout genre. Il est principalement question d'études portant sur les théories philosophiques des penseurs antiques. La plupart des courants de cette époque (stoïcisme, épicurisme, platonisme, etc.) s'étant penchés sur la question, la réflexion autour du suicide fut ainsi animée dès l'Antiquité.⁵ Certains philosophes, comme Platon (IV^e-III^e siècle a.c.n.), condamnèrent ces actes⁶, tandis que d'autres, notamment les stoïciens, fixèrent les grandes lignes directrices

4 DESHAIES G., *Psychologie du suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 1947. SOPER C. A., *The Evolution of Suicide*, Lisbonne, Springer, 2018. - POMPILI M., *Phenomenology of Suicide : Unlocking the Suicidal Mind*, Rome, Springer, 2017. - RAMCHAND R., ACOSTA J., BURNS R. M., JAYCOX L. H., PERNIN C. G., *The War Within : Preventing Suicide in the U.S. Military*, Santa Monica, RAND Corporation, 2011.

5 Le stoïcisme voit Sénèque s'interroger sur la question du suicide à travers *De la providence*, tandis que la *Lettre à Ménécée* d'Épicure aborde la question de la mort volontaire à travers l'idée de « mourir au moment opportun ». Pour le platonisme, nous pouvons citer le *Phédon* de Platon. SÉNÈQUE, *De la providence, Livre unique*, 2, 9-10. - ÉPICURE, *Lettre à Ménécée*. - PLATON, *Phédon*, t.4, 62.b.

6 Platon fait intervenir l'idée que les Hommes sont une propriété des dieux et que dès lors, il ne peuvent se supprimer, car cela reviendrait à les déposséder de leurs biens : « Nous sommes dans un lieu où l'on nous garde, nous les hommes, et nous ne devons pas nous en libérer ni nous en évader ». Ὡς ἐν τινι φρουρᾷ ἔσμεν οἱ ἄνθρωποι καὶ οὐ δεῖ δι' ἑαυτὸν ἐκ ταύτης λύειν οὐδ' ἀποδιδράσκειν. PLATON, *Phédon*, t.4, 62.b.

censées définir le « bon » du « mauvais » suicide.⁷ La plupart des travaux modernes ont eu comme objectif de se fonder sur les grandes figures anciennes pour en tirer des généralités en partant du principe que la philosophie touchait l'ensemble de la population. En agissant de la sorte, les philosophes et chercheurs modernes ont cantonné le débat à la description des principes prônés par et pour une élite intellectuelle composée de figures connues qui suivaient bien généralement les préceptes du mouvement philosophique « à la mode », comme le stoïcisme ou l'épicurisme pour les Romains. L'avantage que l'on peut trouver à la plupart de ces travaux est qu'en se focalisant sur ces personnages connus, ils nous ont donné accès à des informations diverses et variées concernant leurs vies respectives, mais surtout la compréhension du cheminement intellectuel les ayant menés à favoriser ou non l'acte suicidaire et parfois à l'appliquer contre eux-mêmes.⁸ Il est, de fait, plus aisé de tracer le profil philosophique d'un Caton (I^{er} siècle a.c.n.) ou d'un Sénèque (I^{er} siècle p.c.n.) que d'un légionnaire romain se donnant la mort au beau milieu d'un combat. Néanmoins, cet apport non négligeable à l'étude des morts volontaires expose en parallèle la faiblesse de ces travaux à caractère philosophique : une représentativité quelque peu biaisée du suicide dans sa réalité globale. En se fondant de la sorte sur des grandes figures, les chercheurs vont donner une image du suicide manquant de représentativité. Ils mettent ainsi en avant des valeurs philosophiques probablement peu partagées par la majorité des suicidés plus « humbles », plus « populaires », et dont on ignore en grande partie le ressenti, la pensée profonde à ce sujet. Une thèse remarquable a toutefois été entreprise par Albert Bayet, avec pour projet de définir les rapports entre les différentes morales de l'histoire de l'Occident et le suicide. L'approche est audacieuse puisque A. Bayet a comme ambition de séparer l'éthologie, ou science des mœurs, de la philosophie tout en prouvant que cette première est capable de donner des résultats théoriques et pratiques sur le sujet. Il en profite également pour critiquer la méthode de Durkheim⁹ qui ne consacre que dix pages à l'étude de l'appréciation du suicide par les sociétés l'ayant précédé et considérant leur droit juridique propre comme seule

7 SÉNÈQUE, *Dialogues*, t.2, *De la brièveté de la vie*, 11. - GRIFFIN M., « Philosophy, Cato and Roman suicide », in *Greece and Rome : Journal of the Classical Association*, vol. 33, 1986, p. 64-77. - TADIC-GILLOTEAUX N., « Sénèque, face au suicide », in *L'Antiquité Classique*, vol. 32, 1963, p. 541-551.

8 Parmi les travaux que nous avons pu rassembler, nous pouvons citer l'article de E. P. Garrison sur les principales tendances philosophiques de l'époque et leurs regards sur le suicide (GARRISON E. P., « Attitudes toward suicide in ancient Greece », in *Transactions of the American Philological Association*, vol. 121, 1991, p. 1-34.), M. T. Griffin et son article sur Caton d'Utique (GRIFFIN M. T., « Philosophy, Cato, and Roman suicide », in *Greece and Rome: Journal of the Classical Association*, vol. 33, 1986, p. 64-77.), l'approche comparative entre Chrétien et Païen de P. W. Horst (HORST P. W., « A pagan platonist and a christian platonist on suicide », in *Vigiliae Christianae*, vol. 25, 1971, p. 282-288.), E. Safty et N. Tadic-Gilloteaux pour leurs recherches sur le philosophe Sénèque et son analyse du suicide (SAFTY E., « La question du suicide dans les tragédies du philosophe Sénèque », in *Cahiers des études anciennes*, vol. 43, 2006. - TADIC-GILLOTEAUX N., « Sénèque, face au suicide », in *L'Antiquité Classique*, vol. 32, 1963, p. 541-551.), ou encore C. F. Wheelan pour son travail sur le point de vue de l'évangile selon Matthieu (WHEELAN C. F., « Suicide in the ancient world: a re-examination of Matthew 27 ; 3-10 », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 49, 1993, p. 505-522.).

9 DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, Alcan F., 1897.

explication légitime des rapports au suicide.¹⁰ A. Bayet propose également un chapitre entier portant sur la morale païenne aristocratique et populaire, se démarquant par là des approches trop centrées sur l'élite antique. Si dans le cadre de notre travail nous n'avons pas pour vocation d'étudier une nouvelle fois les courants philosophiques au travers des individus, les travaux effectués à leur sujet servent toutefois à mieux saisir les figures connues s'étant donné la mort dans le contexte que nous étudions. Nous pensons notamment à Caton d'Utique dont les choix qui le menèrent à se supprimer résument assez bien sa ligne de conduite stoïcienne tout au long de sa vie. Certains de ces personnages dont la vie est plus connue s'insèrent dans les suicides en contexte de guerre et traiter leur cas sans prendre en compte l'historiographie philosophique les concernant serait peu pertinent. En revanche, il est indispensable de préciser que ce que nous connaissons sur eux en matière de pensée intellectuelle ne s'applique pas forcément pour nos autres suicides d'origines plus « communes ». Pour ces derniers, il va de soi que la thèse d'Albert Bayet a beaucoup apporté dans notre réflexion. La distinction entre aristocratie militaire et suicidés « populaires » s'impose sans pour autant mettre de côté un cas ou un autre puisqu'ils ont comme caractéristique commune de partager un contexte similaire, celui de la guerre.

L'aspect sociologique des suicides au cours l'Antiquité fut envisagé par la première grande étude de Durkheim à ce propos. En partant du *Suicide* du sociologue français, il nous faut prendre en compte l'historiographie sociologique ultérieure sur le sujet. Si la mort volontaire au cours de l'Antiquité fut étudiée comme un phénomène social, il est presque systématiquement repris par les sociologues comme une donnée parmi tant d'autres qui, ensemble, finissent par former des statistiques. Cette approche a tendance à passer sous silence les spécificités propres à chaque cas et à chaque période. Néanmoins, si cette méthode quantitative que l'on retrouve à travers la statistique marque considérablement la sociologie du suicide, l'aspect qualitatif n'est pas totalement absent. Ainsi, Durkheim lui-même classait de manière très schématique le suicide antique comme un suicide de type altruiste, c'est-à-dire un suicide provoqué par une intégration trop élevée de l'individu au sein de sa société. Nous pourrions parler de fanatisme. Pour avancer ce fait, le sociologue français s'est contenté de ne citer que l'exemple des suicides entrepris par les Celtes pour expliquer un phénomène contemporain : l'importance des suicides dans ce qu'il appelle le monde « celto-romain » (Français, Espagnols, Italiens, Belges).¹¹ Si la vision globale de Durkheim fut partagée un temps, plusieurs chercheurs en vinrent à douter de l'efficacité des méthodes statistiques employées par ce dernier.¹² Il lui fut reproché de négliger les cas singuliers pour des séries plus

10 BAYET A., *Le suicide et la morale*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1922, p. 5-7.

11 DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, Alcan F., 1897, p. 52-55.

12 Mais également sa classification en quatre catégories trop simpliste et ne prenant pas assez en compte l'attitude de

générales. Les sociologues Jean Baechler, et plus récemment Marzio Barbagli, auteurs de cette critique, soulignent l'importance d'effectuer le raisonnement inverse. C'est-à-dire se focaliser sur les particularités de chaque cas et, à partir de là, d'en tirer des conclusions qui donneront cours à des situations typiques, sans pour autant mettre de côté des facteurs sociaux qui pourraient intervenir dans l'analyse.¹³ Marzio Barbagli remet également en cause l'idée que seule la sociologie pourrait apporter une réponse au phénomène du suicide et encourage la diversification des points de vue à travers une étude multidisciplinaire.¹⁴

Si l'on aborde ce sujet d'un point de vue historique, l'aspect qui nous intéresse le plus, il nous faut tout d'abord mentionner l'ouvrage général du juriste G. Garriçon, *Le suicide dans l'Antiquité et dans les Temps modernes*. Paru en 1885, l'auteur tente d'y concilier une histoire complète du suicide en Occident. Le travail, dans son ensemble, souffre néanmoins d'un manque cruel de précision et d'esprit critique. De nombreuses affirmations présentes sont aujourd'hui contredites ou nuancées. Celui-ci reste toutefois un pionnier dans l'étude du suicide au cours de l'Antiquité.¹⁵

Plus récents et davantage critique, deux travaux d'historiens viennent enrichir considérablement notre réflexion sur le sujet. Le premier est la remarquable étude de la latiniste et spécialiste canadienne de la langue française Yolande Grisé intitulée *Le suicide dans Rome antique* et dont l'apport scientifique à cette branche spécifique fut considérable. Malgré une certaine ancienneté – l'ouvrage étant paru en 1982 – son travail, issu d'une thèse préparée et soutenue à l'Université de Paris-Sorbonne, continue d'être une source d'inspiration pour les historiens désireux de traiter le sujet du suicide au cours de l'histoire romaine. Au-delà de cette volonté de proposer une synthèse du suicide à Rome, Yolande Grisé désire offrir à son lecteur contemporain une occasion de s'interroger à travers le passé antique sur un phénomène dont l'ampleur est toujours d'actualité. Elle aborde son sujet à travers cinq points distincts qui sont la fréquence du suicide, les motivations, la façon de se donner la mort, la question religieuse et la question de l'éthique romaine.¹⁶ Pour ce faire, elle se fonde sur un riche échantillon de cas divers répertoriés pour l'ensemble de l'histoire romaine et arrangés sous la forme d'un tableau. Elle les regroupe ensuite en catégories afin d'en tirer des généralités satisfaisantes sans pour autant faire fi des particularités de plusieurs d'entre eux.

chaque société et des jugements différents qu'elles portent sur le suicide. HALBWACHS M., *Les causes du suicide*, Paris, Félix Alcan, 1930, p. 480.

13 BAECHLER J., *Les suicides*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 39-41. - BARBAGLI M., *Farewell to the world. A history of suicide*, Cambridge, Polity Press, 2015, p. 3-7.

14 BARBAGLI M., *Farewell to the world. A history of suicide*, Cambridge, Polity Press, 2015, p. 7.

15 GARRISON G., *Le suicide dans l'Antiquité et dans les Temps modernes*, Paris, Arthur Rousseau, 1885.

16 GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982.

Toutefois, le nombre important de matières et spécificités à traiter l'oblige à présenter des points qui manquent parfois de profondeur. Il en est ainsi pour les nombreux cas provenant de contextes guerriers auxquels elle ne consacre malheureusement que peu de pages. Nous les retrouvons dès lors dispersés à travers son ouvrage dans des points plus généraux, mais également, et il nous faut le préciser, comme le sujet d'un sous-chapitre relativement court, où il est principalement question des rapports entre le droit romain et le suicide des militaires, du traitement du corps et de la légitimité juridique de l'acte.¹⁷ La question de la spécificité des suicides liés aux guerres – reprenant aussi bien les suicides de militaires que de civils – reste en suspens, le contexte n'étant pas retenu dans cette analyse. Nous estimons dès lors que le sujet peut gagner à être travaillé plus en profondeur. De la même autrice, trois autres articles concernant la fréquence, les méthodes et l'après-suicide sont à citer et serviront à enrichir certaines réflexions au cours de notre travail et ce même s'il est une nouvelle fois question de travaux portant sur un aspect large du suicide.¹⁸

Nous devons le second travail indispensable pour notre étude à l'historien néerlandais de l'Antiquité, Anton van Hooff. Son ouvrage, *From autothanasia to suicide*¹⁹, traite d'une approche historique, sociologique et psychologique de la question du suicide durant l'antiquité, à travers 960 cas comprenant également les suicides à caractère fictif. Sa méthode de travail se fonde principalement sur des chiffres qui vont lui permettre de sortir des généralités concernant les suicides, rappelant la méthode durkheimienne. Si les informations qui en découlent font écho aux recherches entamées par d'autres chercheurs, elles restent toutefois relativement pauvres sur le fond, se contentant de survoler les méthodes et causes liées aux suicides antiques. De plus, A. van Hoof ne cherche pas spécialement à établir les contextes propres aux différents types de suicides. En ce qui concerne notre sujet, nous remarquons que le lot de morts par autodestruction lié à un contexte de guerre se perd à nouveau dans la masse des suicidés (près de 8000 personnes se donnent la mort à travers toutes les sources antiques confondues). L'auteur ne tente pas de comprendre ce qui différencie un suicide par le fer commis par un soldat lors d'une défaite militaire ou par un civil lors du siège de sa cité de celui commis par un citoyen en contexte de paix. L'helléniste belge S. Byl émet quelques critiques sur cet ouvrage. Il met en garde contre la tendance de A. van Hooff d'abuser

17 GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, 270-276. Dans cette même optique, nous pouvons citer les deux articles de l'historienne M. Gueye concernant le droit romain en matière militaire : GUEYE M., « Délits et peines militaires à Rome sous la République : *desertio* et *transfugium* pendant les guerres civiles », in *Gerión*, vol. 31, 2013, p. 221-238. - GUEYE M., « La valeur du serment militaire dans les guerres civiles à Rome : l'exemple du conflit de 49-45 av. J.-C », in *Gerión*, vol. 33, 2015, p. 111-129.

18 GRISÉ Y., « De la fréquence du suicide chez les Romains », in *Latomus: Revue d'Études Latines*, vol. 39, 1980, p. 17-46. - GRISÉ Y., « Du sort des suicidés aux enfers », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 1, 1980, p. 295-304. - GRISÉ Y., « Les modes de suicide à Rome, I », in *Cahiers des Études Anciennes*, vol. 8, 1978, p. 27-48.

19 HOOFF VAN A., *From autothanasia to suicide : self-killing in classical antiquity*, London, Routledge, 1990.

des chiffres et pourcentages dans un domaine où l'on est finalement sûr de peu de choses. Il critique également le fait que A. van Hooff ait opté pour une histoire synchronique plutôt que diachronique²⁰ ce qui a tendance à desservir son propos sur une réalité qui, nous le verrons, a évolué de manière significative. Néanmoins, nous pouvons souligner l'important travail effectué dans le rassemblement de sources, qui reste une valeur sûre, mais aussi la volonté de proposer la plus grande variété de causes et méthodes liées au suicide. L'œuvre de l'historien néerlandais s'inscrit au côté de celle de Yolande Gris , comme une r f rence et un guide m thodologique dans la recherche portant sur la *mors voluntaria* au cours de l'Antiquit . Sur base de cela, ces deux ouvrages nous aideront   d velopper notre r flexion tout au long du pr sent travail.

Nous retiendrons  galement pour notre  tude les ouvrages se consacrant aux cas des suicides collectifs dans la litt rature classique. Sur ce point, bien que ces cas de morts group es soient majoritairement l'habitude de peuples  trangers, les chercheurs ont tent  de comprendre le traitement qu'effectuaient les auteurs grecs et romains   ce sujet. L'article le plus parlant est celui de l'historien Jean-Louis Voisin, « Tite-Live, Capoue et les Bacchanales », dans lequel il s'int resse au traitement contradictoire de l'historien august en sur des ph nom nes similaires – les suicides collectifs – mais se d roulant dans les cultures italiennes et ib riques.²¹ Dans une optique d'analyse litt raire, l'hell niste Pierre Ellinger a fait part des similitudes que l'on retrouve dans les diff rents r cits  voquant les suicides collectifs grecs, italiens et barbares (principalement ib riques) au point o  le terme de *topos* appara t comme ad quat pour d finir ces morts collectives dont la trame sc naristique se r p te plusieurs fois au sein de la litt rature antique. Son ouvrage, *La l gende nationale phocidienne* reste un classique dans la compr hension des si ges ayant men  aux suicides group s. P. Ellinger part de l'hypoth se selon laquelle la petite cit  grecque de Phocide aurait initi  avec son projet de suicide collectif un *topos* litt raire que les auteurs antiques auraient reproduit   maintes reprises pour expliquer d'autres suicides group s survenus au cours des si ges de diff rentes cit s du monde antique.²² Dans la m me optique, nous pouvons citer les articles d'A. Pelletier, « Sagonte, Iliturgi, Astapa. Trois destins tragiques vus de Rome »²³, de L. M ry, « Suicide

20 BYL S., « Anton J.L. van Hooff, *From autotjanasia to suicide* », in *L'Antiquit  Classique*, vol. 61, 1992, p. 498-499. Une  tude diachronique concerne l'appr hension d'un fait ou d'un ensemble de faits dans son  volution   travers le temps. Une  tude synchronique va pr senter des  v nements, des  l ments, des objets d'analyse en tant qu'ils sont contemporains, en dehors de leur  volution. CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES, in *Tr sor de le Langue Fran aise Informatis e*, [en ligne], <https://www.cnrtl.fr/definition/diachronique>, (Page consult e le 08.10.2020). - CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES, in *Tr sor de le Langue Fran aise Informatis e*, [en ligne], (Page consult e le 08.10.2020).

21 VOISIN J.-L., « Tite-Live, Capoue et les Bacchanales », in *M langes d'Arch ologie et d'Histoire de l' cole Fran aise de Rome*, vol. 96, 1984, p. 601-653.

22 ELLINGER P., *La l gende nationale phocidienne : Art mis, les situations extr mes et les r cits de guerre d'an antissement*, Ath nes,  cole fran aise d'Ath nes, 1993.

23 PELLETIER A., « Sagonte, Iliturgi, Astapa. Trois destins tragiques vus de Rome », in *M langes de la Casa de*

collectif et liberté : trois exemples liviens »²⁴, et de P. Moret, « Colère romaine, fureur barbare : sièges et suicides collectifs dans la troisième décade de Tite-Live »²⁵, qui se penchent en particulier sur l'*Histoire romaine* du Padouan et son traitement des événements tragiques liés aux sièges de cités. Les suicides collectifs étant présents dans nos sources, l'apport de ces travaux est non-négligeable car il permet d'appréhender par comparaison les suicides groupés des Romains et ceux des étrangers.

Il est également possible que l'étude des cas étrangers ait un impact non négligeable dans la compréhension de certaines méthodes de suicide moins populaires chez les Romains. Le manque d'informations ne nous permettant pas toujours de saisir la raison du rejet de telle ou telle forme de destruction de soi, il nous faut dès lors se pencher sur les exemples où l'on retrouve ces dernières, c'est-à-dire chez les peuples grecs et barbares. L'objectif n'est pas d'analyser les suicides étrangers selon le point de vue de ces peuples, mais plutôt de saisir l'idée que les Romains se faisaient de ces modes de mise à mort en analysant leur vision de ces suicides exotiques. Cette manière de travailler n'est pas nouvelle et Yolande Gris   l'a elle-m  me appliqu  e dans une partie de son ouvrage. Sachant cela, nous nous pla  ons dans la lign  e de son travail,    la diff  rence pr  s que nous centrons le n  tre sur un th  me plus pr  cis en prenant en compte un contexte bien sp  cifique. Les travaux que nous avons d  cid   de retenir r  pondent ainsi    nos besoins et servent bien souvent    clarifier les interrogations que suscitent nos sources.    ces diff  rentes m  thodes de suicide, nous pouvons trouver des travaux sp  cifiques et propres    chacune d'entre elles. L'image que les Romains avaient du poison de mani  re globale fut en partie d  velopp  e dans *Pouvoir et poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquit      nos jours* de Fran  ois Collard, m  di  viste et sp  cialiste de l'histoire des poisons. Il   voque rapidement dans son livre l'utilisation des toxines comme moyen d'assassinat, mais   galement de suicide, au cours de l'Antiquit  .²⁶ Mentionnons   galement dans un registre similaire, mais avec une autre m  thode que celle suivie dans l'article de G. Hoffmann, « Les pendus dans la Gr  ce antique, entre honte et souillure », dans lequel on retrouve des similitudes entre le monde grec et romain quant au traitement du corps des pendus.²⁷ Plus en accord avec nos sources, la m  thode romaine du suicide mutuel, c'est-  dire une situation dans laquelle plusieurs individus s'entre-tuent, fut trait  e avec beaucoup de soin par le latiniste Jean Bayet dans « Le suicide mutuel

Vel  zquez, vol. 23, 1987, p. 107-124.

24 M  RY L., « Suicide collectif et libert   : trois exemples liviens », in *Kt  ma*, vol. 28, 2003, p. 47-62.

25 MORET P., « Col  re romaine, fureur barbare : si  ges et suicides collectifs dans la troisi  me d  cade de Tite-Live », in *Revue des   tudes anciennes*, vol. 115, 2013, p. 477-496.

26 COLLARD F., *Pouvoir et poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquit      nos jours*, Paris,   ditions du Seuil, 2007.

27 HOFFMANN G., « Les pendus dans la Gr  ce antique, entre honte et souillure », in *Latomus*, vol. 38, 1979, p. 422-450.

dans la mentalité des Romains ». On y retrouve une approche sociologique, ainsi qu'une tentative de compréhension de l'esprit du soldat romain antique.²⁸

Une approche qui fut également souvent travaillée est celle du suicide dans la littérature tragique et la mythologie. Ces nombreux travaux abordent ici des suicides majoritairement fictifs car relevant de divinités ou de héros. Ces récits concernent également une grande partie du monde grec, ce qui nous éloigne davantage de notre sujet. Néanmoins, ils permettent de mieux saisir certaines valeurs héroïques et guerrières qui furent transmises à travers l'art et les récits mythologiques.²⁹ Ces valeurs particulières sont intimement liées à une partie de nos suicides, car on y retrouve des ressemblances entre le monde hellénique et latin. Ces ouvrages ne font dès lors pas partie de l'historiographie à proprement parler du suicide historique, mais ils apportent différentes clés de compréhension à ce dernier.

À côté de ces travaux ayant une influence notable, le reste de la bibliographie parcourue se résume principalement à des articles ou des chapitres d'ouvrages traitant de points précis. Certains tentent d'analyser le suicide à travers le prisme de l'art théâtral ou de la littérature.³⁰ On en retiendra principalement que le suicide romain n'a pas grand-chose en commun avec les conceptions modernes psychosociologiques qui lient par exemple le suicide à la dépression, à l'isolement social, etc. Un autre article qui a maintenu notre intérêt traite du suicide des femmes dans un contexte de guerre. Il met notamment en avant la question de l'honneur de celles-ci durant l'Antiquité. Ce point est primordial car nous verrons que les suicides féminins constituent une part non négligeable de nos sources.³¹ Un autre insiste sur l'importance de bien comprendre les valeurs d'honneur et de honte autour desquelles la culture antique a évolué.³² Nous avons ainsi une série d'articles ou de

28 BAYET J., « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », in *Année sociologique*, vol. 5, 1953, p. 35-89.

29 VOISIN J.-L., « Remarques sur la mort volontaire dans la mythologie grecque », in *Pallas*, vol. 104, p. 325-343. - COHEN D., « The Imagery of Sophocles : A Study of Ajax's Suicide », in *Greece and Rome*, vol. 25, 1978, p. 24-36. - GALLET DE SANTERRE H., « Iconographie, littérature et religion en Grèce : le suicide d'Ajx », in *Architecture et poésie dans le monde grec*, vol. 19, 1989, p. 231-245. À titre informatif, nous avons découvert que certains auteurs modernes se sont penchés sur les suicides exécutés au sein de la mythologie classique en tentant d'y trouver des réponses au phénomène du suicide contemporain. Nous pouvons notamment citer : CATTY J., « Suicide in classical mythology : not just a case-series ? », in *Acta Psychiatrica Scandinavica*, vol. 112, 2005, p. 402-403. - MIOTTO P., PRETI A., « Suicide in classical mythology : cues for prevention », in *Acta Psychiatr Scand*, vol. 111, 2005, p. 384-391.

30 MACGUIRE D. T., *Acts or silence: civil war, tyranny and suicide in the Flavian epics*, Zürich, Olms-Weidmann, 1997. - HILL T., *Ambitiosa mors: suicide and self in Roman thought and literature*, London, Routledge, 2004. - GRISÉ Y., « Du sort des suicidés aux enfers », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 1, 1980, p. 295-304. - LÉTOUBLON F., « La rhétorique du suicide », in *Maison de l'Orient et de la Méditerranée*, vol. 36, 2006, p. 263-279.

31 LOMAN P., « No woman no war: women's participation in ancient Greek warfare », in *Greece and Rome*, vol. 51, 2004, p. 34-54.

32 WHEELAN C. F., « Suicide in the ancient world: a re-examination of Matthew 27 ; 3-10 », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 49, 1993, p. 505-522.

chapitres d'ouvrages offrant un panel d'analyses très intéressantes sur les raisons du suicide ou encore les moyens récurrents pour se supprimer, mais dont l'ensemble manque d'homogénéité car trop centrés sur un point précis.³³ Nous disposons aussi d'une importante bibliographie se penchant sur la question des funérailles des suicidés et qui permet de mieux saisir, à travers le traitement du corps, ce que ressentaient les contemporains de l'époque pour ces défunts particuliers.³⁴ La mort volontaire a également été abordée à travers l'aspect des massacres et actes de violence perpétrés tout au long de l'histoire romaine. *Les massacres de la République romaine* de l'historienne Nathalie Barrandon³⁵, lègue une analyse complexe sur le sujet en incluant les suicides liés à la guerre aux questions découlant de la violence. Les récits portant sur les massacres effectués à la suite d'un siège sont au centre de cette analyse. Il en découle que les suicides collectifs proposaient bien généralement une solution radicale pour échapper à la loi du vainqueur qui, en fonction de divers facteurs, variait d'un pillage « léger » à une folie sanguinaire.³⁶

Ce que nous pouvons retenir de ces ouvrages à caractère historique est que, s'ils possèdent tous des aspects enrichissants, nous avons affaire soit à des travaux qui traitent du suicide dans son ensemble, sans réelle contextualisation, soit à des articles globalement très courts et proposant des analyses ultra précises sur de petits sujets que l'on retrouve moins détaillés dans les ouvrages généraux. Dans les deux cas, il s'avère que les suicides effectués par des civils ou des militaires romains dans un contexte de guerre n'ont pas encore fait l'objet d'une étude poussée à part entière, bien que le sujet fût déjà abordé timidement par le passé. Il nous faut ainsi citer l'article de M. Gueye, « Le suicide dans l'armée romaine sous la République », qui dresse un panorama finalement assez large des suicides effectués par les soldats romains, mais aussi des peines encourues. En revanche, elle n'aborde pas la question des civils dans ce domaine. Si certains points évoqués sont à prendre en considération, la pauvreté bibliographique de l'article vient malheureusement contrebalancer cela, desservant ses propos. De plus, certaines hypothèses proposées par l'auteur ne semblent pas prendre en compte des réalités comme l'importance du citoyen en tant qu'individu

33 BAYET J., « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », in *Année sociologique*, vol. 5, 1953, p. 35-89. - COLLARD F., *Pouvoir et poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2007.

34 DESIDERI P., « Il trattamento del corpo dei suicidi », in *La mort au quotidien dans le monde romain. Actes du colloque organisé par l'Université de Paris IV*, 1995, p. 189-204. - GARLAND R., « Death without dishonour. Suicide in the ancient world », in *History To-day*, vol. 33, 1983, p. 33-37. - GRISÉ Y., « Du sort des suicidés aux enfers », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 1, 1980, p. 295-304. - WOODS D., « The good soldiers's end: from suicide to martyrdom », in *Byzantinoslavica : revue internationale des études byzantines*, vol. 66, 2008, p. 71-85.

35 Cette dernière est spécialiste de la violence au cours de l'Antiquité, de la « romanisation » et, plus largement, de la République romaine. LES CAHIERS DU CERHIC, *Nathalie Barrandon*, [en ligne], <https://cerhic.hypotheses.org/nathalie-barrandon>, (page consultée le 10.11.2020).

36 BARRANDON N., *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard, 2018, p. 21-30.

pour la cité.³⁷

Enfin, nous avons désiré apporter une touche originale à ce travail à travers la prise en compte de l'aspect traumatologique lié aux méthodes de suicides. Il s'agit d'un point que nous n'avons que très peu remarqué, voir absolument pas, dans la majorité des travaux consultés. L'idée est la suivante : à l'aide d'études en traumatologie portant sur différentes formes de suicide et de discussions avec le corps médical, est-il possible de tirer des informations qui pourraient expliquer qu'un individu favorise une mort plutôt qu'une autre de par l'impact physique qu'elle va exercer sur celui-ci. Nous partons du principe que, selon les sources, le suicidé romain cherche la voie la moins douloureuse possible pour se soustraire à la vie.³⁸ Dès lors, malgré une connaissance réduite de la médecine à cette époque, il prendra en compte la douleur physique qu'implique le suicide qu'il s'est décidé à entreprendre. Pour mieux comprendre ces phénomènes traumatologiques, nous nous sommes penché sur des rapports médicaux traitant des impacts physiques de différents types de suicides. Nous avons ainsi consulté des études menées sur les grands brûlés³⁹, les précipitations⁴⁰ ou certaines plantes toxiques employées dès l'Antiquité⁴¹. D'un point de vue historiographique, nous ne retrouvons pas vraiment ce questionnement sur ce qui mène les gens à une tentative de suicide et son potentiel succès. Nous sommes plutôt ici dans une approche qui consiste à évaluer les dégâts que la tentative de suicide a causé sur des individus afin d'en tirer des informations médicales qui serviront à administrer de meilleurs soins aux prochains patients hospitalisés. Quoi qu'il en soit, ceux-ci apporterons, nous l'espérons, une approche innovante du sujet.

Définition du sujet et problématique

Après un état de l'historiographie sur le sujet du suicide, il s'avère que la question des suicides en contexte de guerre apparaît comme relativement peu travaillée et fera dès lors l'objet de notre étude. Mais qu'entendons-nous par contexte de guerre ? Comment le délimiter ? Afin de ne pas s'éparpiller dans plusieurs directions, il nous a fallu installer des limites thématiques et spatio-

37 GUEYE M., « Le suicide dans l'armée romaine sous la République : *aut uincere aut emori* », in *Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, vol. 2, 2012, p. 253-267.

38 Nous verrons dans le premier chapitre que les philosophies antiques favorisaient notamment le suicide afin d'éviter une souffrance perçue comme insoutenable. Si l'on suit cette logique, l'individu ne va normalement pas chercher un moyen douloureux pour échapper à une fin terrible.

39 CORNET P. A., NIEMEIJER A. S., FIGAROA G. D., DAALLEN M. A. VAN, BROERSMA T. W., BAAR M. E. VAN, *et al.*, « Clinical outcome of patients with self-inflicted burns », in *Burns*, vol. 43, 2017, p. 789-795.

40 EL IBRAHIMI A., SHIMI M., DAOUDI A., ELMRINI A., « La prise en charge des suicides par précipitation en traumatologie », in *The Pan African medical journal*, vol. 6, 2011, p. 1-6.

41 « Ciguë (grande) », in HAMMICHE V., MERAD R., AZZOUZ M. (dir.), *Plantes toxiques à usage médicinal du pourtour méditerranéen*, Paris, Springer, 2013, p. 75-80.

temporelles. Pour ces dernières, nous avons expliqué dans le préambule qu'il s'agirait de la période républicaine à Rome. Concernant la thématique, la délimitation est plus délicate. Nous entendons par « suicide en contexte de guerre » un suicide effectué par un individu, qu'il s'agisse d'un soldat ou d'un civil, et dont l'élément déclencheur est à rattacher aux activités guerrières. Ce type d'événements liés à la guerre peut être varié. Nous avons retenu principalement les contextes suivants : les manœuvres militaires, les affrontements directs, les sièges de cités, les défaites militaires ou encore les poursuites des survivants. Ces différentes situations ont comme point commun cette pression externe et intense qu'elles exercent sur les individus qui y participent. En prenant en compte ce facteur, l'idée est que le temps séparant le contexte guerrier et le moment de l'acte suicidaire soit le moins espacé possible. Bien entendu, certaines situations comme le suicide lié à une défaite militaire peuvent refléter des temporalités différentes, variant de quelques heures à plusieurs semaines. Toutefois, cela n'a pas d'incidence sur notre choix car ce genre de contexte, de par la peur des représailles de l'adversaire, exerce une pression constante sur l'individu. Il y a cependant une situation bien spécifique que nous n'avons pas retenue, car très délicate à traiter. Il s'agit des deux grandes proscriptions entreprises successivement par Sylla en 82 a.c.n. et le second Triumvirat en 43 a.c.n. Ce choix d'écarter des événements que l'on pourrait relier aux actions militaires⁴² et qui menèrent à un grand nombre de suicides particulièrement atroces (précipitations, immolations, etc.) est motivé par plusieurs facteurs. Premièrement, les proscriptions, bien qu'elles apparaissent au cours des guerres civiles qui ravagèrent la République dans ses derniers instants, diffèrent légèrement, car il est plutôt question d'une action à caractère politique avec une intention de meurtre programmé. Nous ne retrouvons pas dans ces événements une logique militaire de conquête qui, certes, peut amener à des dérives, mais dont la volonté de base reste la soumission de l'ennemi. Deuxièmement, les problématiques liées aux proscriptions ont déjà fait l'objet de nombreux travaux et le thème est relativement trop complexe pour que nous puissions l'intégrer dans une étude de ce genre portant sur les suicides en contexte de guerre. Le cadre thématique ayant été éclairci, nous pouvons affiner l'objet de notre étude. Nous parlerons dès lors de suicides d'individus survenus des suites d'événements découlant directement d'action à caractère militaire au cours de la République romaine.

Au vu de l'historiographie parcourue sur le sujet du suicide au cours de l'Antiquité, notre problématique peut se résumer de la sorte : comment appréhender, avec un regard d'historien, les suicides effectués par les Romains dans des situations liées à un contexte guerrier et que

42 Sylla entreprit de supprimer ses adversaires marianistes au cours des conflits qui les opposèrent, tandis que le second Triumvirat désirait punir les assassins de César et leurs adversaires politiques.

représentaient-ils aux yeux de leurs contemporains ? Cette problématique peut à son tour se diviser en sous-questions. Quelles étaient les spécificités de ces suicides ? Quelles méthodes ? Quelles motivations ? Y a-t-il des formes de suicides propres à une catégorie d'individus ? Quelles sont les différences entre les suicides individuels et collectifs en temps de guerre ? Les interrogations peuvent ainsi se décliner en grand nombre et l'objectif de ce présent travail est d'établir une analyse typologique la plus complète possible de ces morts volontaires liées à la guerre.

Corpus de sources

Si les historiens de l'Antiquité sont habitués à devoir travailler sur différents types de sources, notre sujet a comme particularité de se cantonner majoritairement aux grands corpus littéraires classiques. Au niveau archéologique, les suicides ne laissent en effet que peu de traces matérielles. Nous pourrions éventuellement envisager une approche archéologique dans le cas des suicides collectifs ayant été perpétrés à la suite d'un siège d'une cité. Un phénomène qui est généralement suivi de la destruction de cette dernière par des incendies causés soit par les civils, soit par les assiégeants. L'impact de l'archéologie dans la compréhension des destructions engendrées lors de la chute ou du pillage d'une ville a déjà fait ses preuves de nombreuses fois (Carthage, Athènes, Rome, etc.). Néanmoins, cette option pose problème à la suite de deux réalités pratiques des cas liés à notre sujet : la véracité du récit présent dans un texte – l'historicité du cas de la cité de Sagonte est ainsi remis en question – et la localisation de ces cités dont l'identification n'est pas toujours claire. Bien entendu, certaines destructions des cités présentes dans nos sources ont pu être vérifiées grâce à l'archéologie, comme ce fut le cas de Numance.⁴³ Toutefois, notre travail n'a pas pour principale vocation d'établir la véracité des mentions présentes dans nos sources textuelles. L'archéologie est dès lors vraisemblablement peu pertinente pour notre sujet de recherche. Nous ne la mettons cependant pas de côté pour autant. À propos des sources numismatiques, notre recherche s'avère, sans grande surprise, peu fructueuse puisque aucune mention d'un suicide quelconque ne fut découverte. Enfin, en ce qui concerne les sources iconographiques, il existe des représentations de suicides, principalement sous forme de statues. Toutefois, elles n'offrent que peu d'informations directes sur les causes ou méthodes appliquées lors d'un suicide, bien qu'il existe des exceptions.⁴⁴ Au vu des représentations plutôt rares des suicides en

43 GSELL S., « Les camps de Scipion devant Numance », in *Revue archéologique*, vol. 27, 1928, p. 5-17.

44 Ainsi, le *Suicide du Galatée* est une copie en marbre du I^{er} siècle a.c.n. sculptée sous le règne d'Attale I^{er}, roi de Pergame, pour célébrer sa victoire contre les Celtes vers 237 a.c.n. Cette statue représente un barbare presque nu soutenant d'une main une femme, probablement morte, tout en se poignardant de l'autre. L'interprétation proposée par I. Ferris est la suivante : la femme vient de se donner la mort soit de sa main, soit de celle de l'homme. Ce dernier se suicide alors à son tour. Cette copie transmet un message conflictuel à travers une dualité entre la vie et la

contexte de guerre, les sources matérielles ne nous permettent malheureusement pas d'entamer une recherche pleine et satisfaisante.

Concernant les sources textuelles, il nous faut effectuer une distinction entre les grands corpus littéraires d'un côté et l'épigraphie de l'autre. Les premiers constituent l'écrasante majorité de nos cas, tandis que les sources épigraphiques n'ont révélé que quelques mentions très pauvres en informations. En effet, ces sources ont la particularité de fournir des textes au caractère formel et généralement très concis ou des informations pratiques de la vie quotidienne. Or, nous avons remarqué que les suicides font systématiquement partie d'un récit plus large s'insérant plus facilement dans un cadre stylistique propre à la littérature gréco-latine : la recherche du sensationnel. À partir de ces données, nous nous sommes ainsi centralisé sur un type de source en particulier. Nous avons décidé de fonctionner en deux temps. Premièrement, nous avons répertorié les cas de suicides liés à notre contexte déjà présents dans les travaux de nos prédécesseurs afin d'établir une base. Seulement, cela était loin d'être suffisant, car les corpus de sources sont difficilement exhaustifs sur ce sujet. Nous avons alors poursuivi notre recherche sur la littérature latine et grecque à travers des bases de données textuelles telles que le *Thesaurus Linguae Graecae*⁴⁵ pour les auteurs rédigeant en grec ou le *PHI Latin texts*⁴⁶ pour la littérature latine.

Nous avons eu affaire à un premier obstacle lors de cette étape. En effet, le fonctionnement de ces bases de données est fondé sur la recherche par mot-clé. Or, le terme latin pour désigner le suicide, *suicidium*, est un néologisme formé au XVIII^e siècle et dont on attribue la paternité à l'abbé Desfontaine.⁴⁷ Face à ce constat, il a fallu s'interroger sur le vocabulaire qu'employaient les personnes s'exprimant en grec et en latin pour désigner le suicide. Il s'avère que celui-ci est multiple sans pour autant être précis. Pour la langue latine, on parle de « mort volontaire »⁴⁸ ou encore du verbe « tuer » et de ses synonymes accompagnés du pronom personnel « se »⁴⁹. Concernant le grec, on aborde un terme plus flou qui est celui de « mort violente »⁵⁰. La difficulté repose ainsi dans

mort, et entre la dignité et la défaite. FERRIS I., « The Pity of War. Representation of Gauls and Germans in Roman Art », in GRUEN E., *Cultural Identity in the Ancient Mediterranean*, Los Angeles, Getty Research Institute, 2011, p. 188.

45 THESAURUS LINGUAE GRAECAE, *A Digital Library of Greek Literature*, [en ligne], <http://stephanus.tlg.uci.edu/index.php>, (page consultée le 17/03/2019).

46 CLASSICAL LATIN TEXTS, *PHI Latin Texts*, [en ligne], <https://latin.packhum.org/browse>, (page consultée le 17/03/2019).

47 VOISIN J.-L., « Suicide », in LECLANT J., *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p. 2087-2088. - « Suicide (Terminologie) », in HOMO VIVENS, *Encyclopédie sur la mort*, [en ligne], http://agora.qc.ca/thematiques/mort/dossiers/suicide_terminologie, (Page consultée le 11.02.2020, dernière mise à jour le 09.04.2012).

48 *Mors uoluntaria*.

49 *Se + occidere, se + necare, se + interficere, se + caedere, se + concidere, se + conficere, mortem sibi consciscere*.

50 Βίαιοθάνατος.

l'utilisation de certains de ces termes. L'auteur a-t-il voulu parler d'un accident, d'un meurtre ou d'un suicide ? Il fut dès lors nécessaire d'analyser chaque cas un par un pour savoir ce qu'il en est. Le second tri concerna la distinction entre les suicides en contexte de guerre et les autres. Pour ce qui est de la littérature latine, nous avons également dépouillé une seconde base de données très importante de par la quantité de textes qu'elle contient – plus de 3200 textes. Il s'agit de la *Library of Latin Texts*.⁵¹ Cette double recherche a permis d'identifier pas moins de 130 extraits en tout (mentionnant 142 suicides collectifs et individuels). Nous en comptons 72 en latin et 58 pour les synonymes grecs. Nous avons décidé de réaliser un catalogue clair et concis qui reprend les informations les plus pertinentes de chacune d'entre elles. Il s'agit de l'identité des acteurs (genre et ethnie), la datation de l'événement, les causes du suicide, le moyen employé, le résultat et enfin le vocabulaire utilisé pour décrire le cœur de l'action.⁵²

Il nous faut néanmoins admettre que l'élaboration d'un corpus totalement exhaustif apparaît comme impossible au vu de la diversité du vocabulaire employé. Nous avons dès lors décidé de fonder notre analyse sur un échantillon de cas que nous voulons représentatif de l'ensemble de la littérature. Nous verrons en effet qu'il existe des distinctions nettes dans les différents types de suicides liés à la guerre. Dans l'optique où de nouveaux cas seraient découverts, les informations tirées de cette recherche typologique devraient rester relativement invariables dans l'ensemble. Quelques exceptions pourraient néanmoins venir modifier et enrichir cette étude sur les suicides en contexte de guerre. L'emploi d'échantillons de cas fut également propre aux travaux de Yolande Grisé et Anton van Hooff et apparaît comme l'angle d'attaque le plus pertinent à nos yeux au vu de la difficulté que pose le vocabulaire dans la quête d'une exhaustivité totale des sources.

Nous travaillerons de la manière suivante : un premier chapitre sera consacré à un rappel des bases liées au suicide de manière générale. Il reprendra les informations de nos prédécesseurs et permettra une compréhension la plus complète possible du phénomène dans son ensemble. La richesse du vocabulaire employé, la perception du suicide par les principaux acteurs et ses évolutions à travers le temps, les principaux courants philosophiques antiques ayant traité du sujet et un bref aperçu de la conception sociologique moderne du suicide seront les principaux éléments de ce chapitre. Nous entamerons ensuite notre seconde partie consacrée au traitement des sources à notre disposition sous forme de classements. L'un portera sur les causes externes liées à la guerre et qui ont mené au suicide de l'individu, l'autre aux différentes méthodes rencontrées pour se donner la

51 LIBRARY OF LATIN TEXTS, *Quick Search*, [en ligne], <http://clt.brepolis.net/llta/pages/QuickSearch.aspx>, (page consultée le 17/03/2019).

52 Ce tableau effectué à l'aide de notre corpus de sources se trouve dans les annexes de notre travail (p. 199).

mort. À travers ces classements, nous tenterons de mettre en évidence des généralités, de souligner des particularités et d'articuler le tout en prenant en compte les remarques établies lors du premier chapitre. En travaillant de la sorte, nous espérons pouvoir faire ressortir les caractéristiques et spécificités propres aux suicides que nous étudions. Le troisième chapitre se consacrera quant à lui au traitement de cas plus particuliers comme celui des suicides collectifs et de pratiques ambiguës comme celle de la *deuotio ducis*. Nous avons choisi ces points en particulier car ils relèvent tous de cas de suicides ou de suicides-sacrifices propres aux activités guerrières durant l'Antiquité.

Chapitre 1 – Définitions, conceptions, évolutions et philosophies liées au suicide

Introduction

Avant d'entamer une analyse précise des suicides effectués au cours de l'Antiquité et dans un contexte lié à la guerre, il est important de définir et délimiter le suicide tel qu'il était perçu par les peuples anciens du bassin méditerranéen occidental (péninsule Ibérique, Gaule, Italie, Afrique du nord) et oriental (Grèce, Asie). Ce premier chapitre aura pour ambition d'explorer trois points qui, à nos yeux, apparaissent comme primordiaux dans la compréhension du phénomène d'autodestruction d'une personne durant l'Antiquité. Nous entamerons ce chapitre avec une réflexion portant sur le champ lexical du terme « suicide », aussi bien en latin qu'en grec. Cette étape est cruciale, puisqu'elle apporte l'essence même de la compréhension du phénomène à travers les mots. Nous sommes intimement persuadés que ceux-ci ne sont jamais employés par hasard au sein de la littérature gréco-latine et qu'ils résultent d'un choix mûrement réfléchi. Nous compléterons cette première partie par une histoire moderne et sociologique du concept de suicide, dont l'objectif est de clarifier ce que notre société moderne entend désormais par « suicide ». Le second point abordera la vision du suicide des Anciens. Cette démarche permettra d'appréhender non seulement leur perception générale du suicide, mais également l'évolution de celle-ci dans le temps. Nous passerons successivement en revue les points de vue grec, « barbare »⁵³ et romain. L'idée d'incorporer la vision des peuples « barbares » s'inscrit principalement dans une perspective comparatiste avec le monde romain. En effet, au regard des sources, on observe plusieurs similitudes entre les deux univers. Il nous paraît dès lors intéressant de consacrer quelques lignes à la question du suicide « barbare ». Enfin, le dernier point de ce chapitre consistera en un tour d'horizon des courants philosophiques les plus importants ayant marqué de près ou de loin la réflexion sur le suicide à Rome. Il va sans dire que si la philosophie n'intervient pas directement dans la plupart des cas de suicides liés à un contexte de guerre, comme nous le verrons plus tard, elle reste toutefois une réalité présente et influente. Son importance au sein des sociétés grecque et

53 *Bárbaros* désigne en grec celui qui parle une autre langue, ou qui parle mal le grec. Qualifiant ce qui n'est dès lors pas grec, il en vient à se référer à un anti-modèle auquel s'ajoute depuis les guerres médiques l'idée d'ennemi. Les Romains, eux-mêmes *bárbaroi* aux yeux des Grecs, estiment qu'ils y échappent, car se revendiquant Grecs. Cicéron considère également que le monde est divisé entre Grecs, Romains et barbares. Rome se voit dès lors comme l'incarnation de la civilisation fondée sur la maîtrise de soi, tandis que la barbarie, dont les visages et les degrés sont divers, peut être reconnue dans ses différences et ses analogies, voire être idéalisée, mais, plus souvent, être rejetée ; en ce cas, elle peut rester dans l'ombre par désintérêt, ou être combattue, ou faire l'objet d'une entreprise civilisatrice. CHAUVOT A., « Barbare (Rome) », in LECLANT J. (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, PUF, 2005, p. 317.

latine antiques ne pouvait dès lors être ignorée.

Pour terminer cette courte introduction, et par honnêteté intellectuelle, il est nécessaire de rappeler que nous ne nous considérons en aucun cas comme philologue des langues anciennes ou philosophe. Notre travail n'a d'ailleurs pas pour ambition d'explorer le thème du suicide à travers ces deux prismes. Il s'agit avant tout d'offrir au lecteur une vue d'ensemble pluridisciplinaire critique, afin qu'il acquière des clés de compréhension nécessaires pour la suite de cet exposé où diverses disciplines étudiant le sujet ou étant liées à ce dernier se rejoignent : religion, philosophie, droit romain, rites mortuaires et spiritualité représentent ainsi les nombreux accès possibles pour analyser le phénomène du suicide. Nous tenterons d'aborder ces derniers sous leur aspect le plus historique possible.

1. Une question de vocabulaire

De nos jours, nous utilisons le terme « suicide » pour désigner une mort voulue et consommée – ou non – par la victime. Pourtant, ce mot presque banal ne s'est ajouté à notre vocabulaire que très récemment. Dès lors, il paraissait logique de s'intéresser à l'étymologie du terme latin *suicidium* pour déterminer de quoi il retournait. Mais, plus encore, il était nécessaire de démêler, comprendre et classer le vocabulaire employé par le passé, son évolution, sa richesse, sa complexité, sa signification et son contexte d'utilisation. La littérature antique étant essentiellement rédigée en latin ou en grec, nous explorerons les nombreux termes qui en résultent et tenterons d'en dresser une liste la plus exhaustive possible.

1.1 *Suicidium* et εὐθανασία

Le terme *suicidium* est erronément tenu comme un héritage de l'Antiquité, puisqu'il s'agit pourtant bel et bien d'une réalité plus moderne.⁵⁴ Sa paternité, ainsi que sa création, sont encore sujettes à débat. Généralement, on s'accorde pour situer sa première utilisation au XVII^e siècle, par un théologien et moraliste, Juan Caramuel, qui l'employa dans un chapitre consacré à la *Quaestio de suicidio* de son œuvre *Theologia Moralis Fundamentalis*, publiée à Rome en 1656.⁵⁵ Néanmoins,

54 BÄHR A., « Between "Self-Murder" and "Suicide" : The Modern Etymology of Self-Killin », in *Journal of Social History*, vol. 46, 2013, p. 620.

55 GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 23. ALAIMO B., « De suicidii nomine et quibusdam eius definitionibus », in *Antonianum*, vol. 31, 1956, p. 194. - CARAMUEL J., *Theologia Moralis Fundamentalis*, Francf., 1652.

il semble qu'un certain Sir Thomas Browne, un polymathe anglais du XVII^e siècle, aurait déjà employé le mot *suicidium* pour décrire la mort du politicien et stoïcien romain Caton d'Utique dans son ouvrage *Religio Medici*, en 1635.⁵⁶ En parallèle, l'historien moderne Anton van Hooff pense que ce terme aurait été utilisé en 1177-1178 dans le *Contra Quatuor Labyrinthus Franciae* de Gauthier de Saint-Victor.⁵⁷ Il ne s'agit cependant ici que du terme latin. Il semble en effet que l'homonyme anglais, *suicide*, soit antérieur à la version latine, bien qu'il soit difficile d'en apporter une preuve concrète. Concernant l'emploi en français du mot *suicide*, il apparaît sous la plume de l'abbé Pierre-François Guyot Desfontaines (1685-1745), dans les *Observations sur les écrits modernes*, figurant par la suite en 1762 dans le dictionnaire de l'Académie.⁵⁸ L'origine moderne de ce mot est donc difficile à appréhender. Il est néanmoins possible de trouver des traces plus anciennes ayant potentiellement mené à une réflexion sur la création de ce terme moderne. Ainsi, un verbe de signification proche est attesté dans un traité en langue hébraïque du III^e ou IV^e siècle p.c.n., le *Semahôt*. L'expression 'ibéd 'açemô lâda'at, que l'on peut comprendre comme « faire périr son os avec connaissance », souligne la pleine conscience de l'acte d'autodestruction de l'individu.⁵⁹ Or, dans la *Quaestio de suicidio*, Caramuel préfère mettre l'accent sur l'aspect criminel qui, selon lui, ressort de cet acte. Ce faisant, il définit le suicide comme une autodestruction punissable, s'inscrivant dans une lignée chrétienne augustinienne interdisant le meurtre de soi⁶⁰ et trouvant ses fondements dans le platonisme⁶¹, un des rares courants philosophiques antiques à condamner, sauf exception, le suicide.⁶²

Pourtant, si les Anciens, et plus précisément les Romains, avaient perçu l'idée de meurtre à travers le suicide, ils auraient certainement traduit celui-ci par un mot précis relié à la terminaison *-cidium*⁶³, afin de souligner l'aspect criminel de l'acte. Après tout, les termes comme *parricidium*,

56 « Suicide (Terminologie) », in HOMO VIVENS, *Encyclopédie sur la mort*, [en ligne], http://agora.qc.ca/thematiques/mort/dossiers/suicide_terminologie, (Page consultée le 11.02.2020, dernière mise à jour le 09.04.2012). - BROWNE T., *Religio Medici*, sect. XLIV, écrit en 1636 et publié en 1642.

57 HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 271. GAUTHIER DE SAINT-VICTOR, *Contra Quatuor Labyrinthus Franciae*, 4, 2, 1177/1178.

58 DESFONTAINES G., *Observations sur les écrits modernes*, XI, 1737-1738, p. 299.

59 « Suicide (Terminologie) », in HOMO VIVENS, *Encyclopédie sur la mort*, [en ligne], http://agora.qc.ca/thematiques/mort/dossiers/suicide_terminologie, (Page consultée le 11.02.2020, dernière mise à jour le 09.04.2012).

60 BÄHR A., « Between "Self-Murder" and "Suicide" : The Modern Etymology of Self-Killin », in *Journal of Social History*, vol. 46, 2013, p. 624.

61 HORST P. W., « A pagan platonist and a christian platonist on suicide », in *Vigiliae Christianae*, vol. 25, 1971, p. 282-288. - BELS J., « La mort volontaire dans l'œuvre de saint Augustin », in *Revue de l'histoire des religions*, vol. 187, 1975, p. 170-178.

62 GRIFFIN M., « Philosophy, Cato and Roman suicide », in *Greece and Rome : Journal of the Classical Association*, vol. 33, 1986, p. 70-74.

63 Le terme *caedo* a fourni le composé *-cida*, *-cidium*, soulignant le caractère meurtrier du mot auquel il se rattache. « *caedo* », in ERNOUT A., MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e éd., Paris, Klincksieck, 1994, p. 83.

homicidium, *matricidium* et même *perenticidia*, le « meurtre de son porte-monnaie » – terme inventé par Plaute pour l'une de ses comédies – ont en commun la racine du mot « meurtre » dérivant de « tuer » (*caedere*).⁶⁴ Or, nous verrons que ce ne fut pas le cas. Le mot *suicidium* n'est au fond qu'une formation moderne parallèle à *homicidium*⁶⁵, « le meurtre », terme employé pour désigner une action vue comme l'acte immoral par excellence et punissable dans la plupart des sociétés.⁶⁶

Le terme moderne *suicidium* se divise en deux mots latins : *sui* (soi) et *cidium*, dérivant de *caedere/caedes* (tuer/meurtre), soit « tuer soi-même » ou « commettre un meurtre contre soi-même ». Toutefois, le latin classique ne reconnaît pas l'utilisation des pronoms comme préfixe, et le verbe *caedere* est utilisé de préférence pour souligner l'idée de tuer, abattre, ou immoler un animal en sacrifice.⁶⁷ Ces deux termes, *sui* et *caedere/caedes*, avaient peu de chances d'être employés ensemble. Et quand bien même cela aurait été le cas, le mot aurait plutôt eu tendance, comme le souligne A. van Hooff, à résonner comme « tueur de truie » aux oreilles des Romains, *sus* signifiant la truie.⁶⁸ L'expression nous rapprocherait ainsi plus d'un rite sacrificiel que du suicide d'un individu.⁶⁹ Le terme latin *suicidium*, ainsi que son dérivé, *suicida* (suicidé), se révèlent ainsi, étymologiquement parlant, étrangers à la langue latine classique.⁷⁰

Si, de nos jours, la distinction entre suicide et euthanasie fait sens, ce ne fut pas forcément le cas au cours de l'Antiquité. À cette époque, l'euthanasie, du grec εὐθανασία⁷¹, se matérialise à travers un suicide assisté – aristocrates et puissants se faisant, comme nous le verrons, souvent donner la mort par leurs esclaves ou médecins affranchis. Pourtant, l'existence de ce terme est sujette à caution : alors que certains insistent sur l'absence du terme dans la littérature, d'autres

64 GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 23.

65 *Homicidium* d'*homicida* avec le suffixe *-ium* et signifiant « meurtrier ». « Homicide », in CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES, *Trésor de la Langue Française Informatisée*, [en ligne], <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?12;s=2406490590;r=1;nat=;sol=1;>, (Page consultée le 13.02.2020).

66 « Homicide », in CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES, *Trésor de la Langue Française Informatisée*, [en ligne], <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?12;s=2406490590;r=1;nat=;sol=1;>, (Page consultée le 13.02.2020).

67 « *caedo* », in GAFFIOT F., *Gaffiot, Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette, 2000, p. 240. - « *caedo* », in ERNOUT A., MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e éd., Paris, Klincksieck, 1994, p. 82-83. - « *caedo* », in VAAN M., *Etymological Dictionary of Latin and the other Italic Languages*, Boston, Brill, 2008, p. 79-80.

68 « *sus* », in ERNOUT A., MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e éd., Paris, Klincksieck, 1994, p. 670.

69 HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 137.

70 GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 23.

71 « θάνατος », in CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, Klincksieck, 1999, p. 422.

emploient le verbe *euthanateó* (que l'on peut traduire par « partir en beauté »). Le terme suppose l'idée d'une mort librement désirée ou acceptée. Les Latins, qui transcrivent le terme par *euthanasia*, y englobent morts héroïques et morts douces. Pourtant, si le terme était connu des Romains, il ne servait pas à décrire les suicides, qui occupaient une place plus importante que l'*εὐθανασία* au sein de la littérature antique.⁷² Cela est d'autant plus vrai qu'aucune mention de l'*euthanasia* n'apparaît dans notre corpus de sources.⁷³ Un constat qui fait sens, car le contexte de guerre n'est que peu propice à la « mort douce ». Dès lors, comment les Anciens définissaient-ils un acte relevant de la mise à mort de soi par soi-même ?

1.2 Quels mots pour se donner la mort ?

Comme démontré plus tôt, *suicidium* était un terme inconnu de l'époque antique, mais ce qu'il désigne, en revanche, relevait d'une réalité courante des sociétés antiques. Ces dernières donnèrent naissance à une myriade de mots et expressions pour traduire l'autodestruction d'un individu. Malheureusement, outre le grec ou le latin, peu d'informations ont été transmises jusqu'à nos jours pour que nous puissions explorer toutes les facettes du suicide chez ces civilisations « barbares ». Nous pensons principalement aux langues celtiques, ibériques et germaniques. En effet, nous verrons que le suicide était, chez ces peuples, une pratique récurrente et certainement approuvée, du moins en contexte de guerre, comme le suggèrent plusieurs extraits d'anéantissement de groupes de guerriers ou de populations. Néanmoins, cette lacune liée à la méconnaissance de ces langues mène obligatoirement à une réflexion centrée seulement sur le vocabulaire employé par le grec et le latin. Alors que le premier a tendance à mettre l'accent sur l'aspect criminel de l'acte – le fait de s'arracher la vie – le latin, lui, insiste sur la pleine conscience et le libre arbitre du sujet lors de la consommation de son acte.⁷⁴ Il aurait été enrichissant de pousser l'étude jusqu'aux langues orientales et égyptiennes, afin de découvrir si ces dernières s'inscrivent ou non dans une optique similaire aux deux premières, ou bien si elles ouvrent une troisième voie d'interprétation. Toutefois, ce travail ne couvrira pas ces périodes plus anciennes pour des raisons d'inexpérience dans l'étude de ces langues sémitiques et d'une complexification du sujet qui dépasserait alors largement le cadre de cette étude.

72 BIOTTI-MACHE F., « L'euthanasie : quelques mots de vocabulaire et d'histoire », in *Études sur la mort*, vol. 150, 2016, p. 18-19.

73 Cf. Annexes, p. 199.

74 VOISIN J.-L., « Suicide », in LECLANT J., *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 2056.

1.2.1 Quel classement envisager ?

Les Romains utilisent une multitude d'expressions pour désigner le suicide. Parmi les plus courantes, citons par exemple *mortem sibi consciscere* (grossièrement, « se résoudre à sa mort »), *mors uoluntaria* (mort volontaire) ou encore *sibi consciscere* (se tuer).⁷⁵ Mais une série d'autres expressions sont également couramment utilisées par les auteurs antiques. Dans le contexte militaire, et pour la littérature rédigée en latin, plus d'une soixantaine de façons différentes de décrire un suicide ont été recensées à travers nos sources. Ces mentions s'inscrivent dans un total de 78 extraits, certains traitant parfois du même suicide.⁷⁶ La raison de cette diversité est l'existence d'un nombre important de verbes pour exprimer l'action de tuer, un large spectre de moyens pour se donner la mort – comme nous le verrons dans le chapitre suivant – et diverses façons de les appliquer. C'est pour cette raison qu'il est préférable de classer ces nombreuses expressions par catégories. Dans cette optique, la division effectuée par Yolande Gris   semble tout    fait appropri  e pour les suicides effectu  s en contexte militaire.

Son classement distingue deux groupes. Dans le premier, Y. Gris   int  gre les mots et verbes mettant en avant la volont   du sujet de passer    l'acte. Elle parle de la phase « d  cisionnelle » de l'action. Parmi ces expressions, on y retrouve *mortem sibi consciscere*, *mors uoluntaria*, *mortem quaerere* (« demander la mort »), *mortem oppetere* (« aller au devant de la mort »), etc. Le deuxi  me groupe met l'accent sur la phase « op  rationnelle » du geste, l'ex  cution mat  rielle du suicide, la mise    mort de l'individu. Ce groupe est de loin le plus important, car il reprend tous les moyens d'en finir avec soi-m  me.⁷⁷ Concernant le contexte militaire, le fer (*se ferro corrumpere*), le feu (*se igne corrumpere*), le poison (*se uenenare*), le suicide mutuel ou collectif (*mutuis ictibus procumbere*), le saut (*se praecipitare*) et l'attaque-suicide sont les cas les plus couramment rencontr  s.

Il existe   galement quelques cas plus sp  cifiques appartenant au second groupe. Ainsi, dans le livre 22 de son *Histoire romaine*, Tite-Live nous l  gue un portrait de la d  solation r  gnant    la suite du massacre de Cannes, en 216 a.c.n : « D'autres furent trouv  s avec leurs t  tes plong  es dans des fosses creus  es dans la terre qu'ils avaient faites pour eux-m  mes et la terre jet  e sur leur visage

75 HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 139.

76 Citons par exemple le cas du suicide de Caton d'Utique, pour lequel nous disposons de huit r  cits. Cf. Annexes, p. 199.

77 GRIS   Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montr  al, Bellarmin, 1982, p. 24-25.

et l'écrasant servit à couper leur souffle ».⁷⁸ Valère Maxime mentionne le suicide des femmes teutones par pendaison à la suite d'une défaite à Aix contre Marius⁷⁹, en 102 a.c.n.⁸⁰ Notons qu'il n'est pas précisé si ces femmes ont participé au combat en tant que guerrières ou bien si elles se sont suicidées à la suite de la défaite de leurs maris. Florus note que leurs homologues et alliées cimbres se suicident après avoir combattu avec lances et épieux du haut de leurs chariots.⁸¹ Valère Maxime nous fait également part du suicide – peu probable – d'un chef de brigands qui, *compresso spiritu inter ipsas*⁸², se donne la mort. Un autre suicide invraisemblable fut consommé par Porcia, fille de Caton d'Utique et épouse du césaricide Marcus Brutus qui, en 42 a.c.n, avala un charbon ardent, s'étouffant de la sorte.⁸³ Bien que la majorité des auteurs antiques s'accordent sur cette terrible mort, les historiens modernes optent plutôt pour une asphyxie par inhalation du monoxyde de carbone provenant des charbons en combustion, le tout dans une pièce scellée.⁸⁴ Les Anciens ne manquaient dès lors pas d'imagination pour se soustraire à la vie. Quoi qu'il en soit, ces dernières morts, bien qu'originales, restent des exceptions face à l'importante majorité de suicide par le fer : 88 mentions pour 130 extraits – dont certains font état de plusieurs moyens employés pour se suicider.⁸⁵

La question du vocabulaire employé possède une importance bien particulière. Ainsi, il est primordial de tenter de comprendre la valeur des mots, ce qu'ils sous-entendent. Nous ne nous pencherons pas ici sur les moyens employés pour se donner la mort, mais bien sur la compréhension de la face cachée ou sous-entendue du vocabulaire employé par les Anciens pour décrire un suicide en contexte de guerre. Nous nous fonderons sur la distinction plus générale du vocabulaire lié au

78 *Inventi quidam sunt mersis in effossam terram capitibus, quos sibi ipsos fecisse foueas obruentesque ora superiecta humo interclusisse spiritum apparebat.* TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXII*, 51, 7-9, trad. FOSTER B. O., CUF, 1963.

79 Riche chevalier né à Arpinum en 157 a.c.n., Marius est un « homme nouveau » qui deviendra consul en 107 a.c.n. Brillant chef militaire, il parvient à vaincre la progression des Germains vers l'Italie du Nord. Il passe alors pour le sauveur de Rome et acquiert un rôle politique central. Il est également connu pour être l'un des deux belligérants, avec Sylla, de la guerre civile s'étant déroulée en 88 et 86, année de sa mort. CROGIEZ-PÉTREQUIN S., « Marius, 157-86 av. J.-C. », in LECLANT J. (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, PUF, 2005, p. 1323-1324.

80 « Elles s'ôtèrent la vie à l'aide de lacets ». *Laqueis sibi spiritum eripuerunt.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables, Livre VI*, 1, ext. 3, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

81 « Et la lutte ne fut pas moins violente avec leurs femmes qu'avec eux-mêmes ; montées tout en haut des chariots et des voitures disposées dans tous les sens pour constituer un barrage, elles combattaient avec des lances et des perches comme du haut des tours ». *Nec minor cum uxoribus eorum pugna quam cum ipsis fuit ; quum obiectis undique plaustis atque carpentis altae desuper, quasi e turribus, lanceis contisque pugnarent. Perinde speciosa mors earum fuit quam pugna.* FLORUS, *Œuvres, Livre I*, 38 (III, 3), trad. JAL Paul, CUF, 2002.

82 « comprima alors sa respiration en lui ». VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables, Livre IX*, 12, ext. 1, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

83 « Quand à Porcia, elle se suicida en avalant un charbon ardent ». Ἡ δὲ δὴ Πορκία ἄνθρακα διάπυρον καταπιόῤσα ἀπέθανε. DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre XLVII*, 49, 3-4, trad. FROMENTIN Valérie et BERTRAND Estelle, CUF, 2014.

84 HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 63.

85 Cf. Annexes, p. 199.

suicide opérée par Yolande Grisé.

1.2.2 Les mots décisionnels

Une formule revient souvent au sein de la littérature latine : *mortem sibi consciscere*, que l'on retrouve dans la mythologie, mais également dans pratiquement tous les genres littéraires de l'époque, des tragédies aux annales.⁸⁶ Bien entendu, chaque auteur a tendance à utiliser une série d'expressions propres à son style littéraire, ce qui complexifie la recherche. Toutefois, l'utilisation répétée d'expressions communes permet de mettre en lumière des constances dans la signification du vocabulaire employé. Si l'expression *mortem sibi consciscere* est utilisée à de nombreuses reprises, c'est parce qu'elle souligne juridiquement la décision de se donner la mort. Le mot *consciscere* provient du langage particulier du droit public. Composé du préverbe *con*, compris ici comme un *cum* agissant tel un renforcement du mot qu'il précède, et du verbe à valeur d'inchoatif *sciscere* (discuter, débattre), dérivé de *scire* (savoir), *consciscere* traduit une idée de réflexion.⁸⁷ L'action est ainsi mûrement réfléchie lorsque le sujet possède le temps nécessaire pour se supprimer, ou bien prise en connaissance de cause lorsque la situation est plus pressante. Il va de soi que même si la réflexion entamée par Caton d'Utique, avant de se perforer le ventre, fut certainement plus aboutie que celle d'un soldat romain s'enterrant la tête dans le sol en pleine bataille de Cannes, l'idée de pleine conscience était présente dans les deux cas.

Une autre expression, *mors uoluntaria*, également employée à plusieurs reprises, souligne, elle aussi, la décision du sujet. Bien que fortement utilisée, il ne s'agit toujours pas là *du* terme technique pour désigner le suicide en latin.⁸⁸ L'adjectif *uoluntaria*, dérivé de *uolo* (vouloir, désirer), se traduit par « volontaire », mais aussi « qui agit librement », « fait volontairement ».⁸⁹ Dans cette expression, on insiste sur le fait que le sujet choisit et agit librement. Ainsi, maître de son destin, il peut emprunter la voie du suicide en étant dénué de toute contrainte morale et physique. La question de la liberté est centrale dans la compréhension des peuples antiques. Cette problématique sera le sujet d'un prochain chapitre, mais nous pouvons introduire le fait suivant : au regard des sources, les différents peuples – Latins, Italiens, Grecs, Ibères, Celtes, etc. – pratiquant le suicide dans un

86 GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 24-25.

87 « *scio* », in ERNOUT A. et MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e éd., Paris, Klincksieck, 1994, p. 602-603. - GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 26. - HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 137.

88 HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 140.

89 « *uoluntaria* », in GAFFIOT F., *Gaffiot. Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette, 2000, p. 1720. - « *uolo* », in ERNOUT A. et MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e éd., Paris, Klincksieck, 1994, p. 750.

contexte de guerre voyaient leurs actions majoritairement motivées par une volonté de liberté, un besoin de garder les rênes de leur propre destin. Appien décrit les habitants de Numance comme « assoiffés de liberté et de bravoure »⁹⁰ pour justifier leur suicide collectif lors de la chute de leur cité. L'idée de la servitude presque systématique qui attend les vaincus après une défaite militaire ou un siège apparaît, dans plusieurs cas, insupportable pour certains, les menant à précipiter leur mort. Au fond, la liberté de ces individus peut se résumer ici en deux points : dans un cas, la conception de la liberté peut se comprendre comme le fait d'être seul possesseur de son corps, d'en être le propriétaire. Dans un autre, on insiste sur le fait d'être détenteur de sa propre âme. Le fait de se suicider empêche une contrainte extérieure de s'emparer de l'un comme de l'autre.⁹¹

Le verbe *cogere* (pousser de force), dérivé de *ago* (pousser devant soi)⁹², est quelquefois employé avec la formule *ad mortem*. Nous avons hésité à le placer dans cette catégorie, car l'idée de « forcer » qui en découle peut sembler incohérente avec le facteur décisionnel. Toutefois, nous observons que dans les deux cas à notre disposition⁹³, l'individu est le sujet actif et non passif de l'action. C'est lui qui décide d'« aller vers sa mort » et non pas l'élément extérieur qui le pousse directement à la mort. Bien que, fondamentalement, il va de soi que son action est motivée par l'élément extérieur. Mais, ce qui importe ici, c'est le traitement grammatical que lui ont réservé les auteurs.

Le vocabulaire ne peut être plus clair, la décision de s'ôter la vie est lucide et s'oppose à l'irrationnel.⁹⁴ Cependant, si le suicide apparaît comme un acte rationnel, y avait-il, à l'instar du terme moderne *suicidium*, un jugement de valeur ? En nous fondant sur l'expression *mors uoluntaria*, il est possible de répondre à cette question. La langue française tend à employer différents mots porteurs de valeurs divergentes pour désigner une même réalité : l'attentat à sa vie. Le suicide aura une connotation négative, la mort volontaire n'évoquera que peu de jugements, tandis que le sacrifice sera systématiquement glorifié. Se dégagent ici trois jugements de valeurs différents – mauvais, neutre, bon – pour mentionner une même réalité, un suicide. La langue latine

90 « Tellement on était assoiffé de liberté et de bravoure dans une petite ville barbare ». Τοσόσδε ἔρωσ ἐλευθερίας καὶ ἀνδραγαθίας ἦν ἐν πόλει βαρβάρῳ τε καὶ μικρῇ. APPIEN, *Histoire romaine*, Livre VI : *L'Ibérie*, 97, 419, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

91 MÉRY L., « Suicide collectif et liberté : trois exemples liviens », in *Ktèma*, vol. 28, 2003, p. 25, 62.

92 « *ago* », in ERNOUT A., MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e éd., Paris, Klincksieck, 1994, p. 15-18. - « *ago* », in VAAN M., *Etymological Dictionary of Latin and the other Italic Languages*, Boston, Brill, 2008, p. 30-31.

93 « Je l'ai contraint à marcher à la mort ». *Ad mortem [...] ire coegi*. LUCAIN, *La Pharsale*, Livre II, 581-582, trad. BOURGERY A., CUF, 1962. « Il forçat à mourir Dolabella qu'il avait assiégé dans la ville de Laodicée ». *Dolabella in urbe Laodicia obsessum mori coegit*. TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, Livre CXXI, trad. JAL Paul, CUF, 1984.

94 GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 25.

ne fonctionne pas de la même façon pour désigner cette même réalité. La variante *mors uoluntaria* n'évoque aucun jugement de valeur⁹⁵ ; quant aux autres termes que nous avons explorés et aux prochains que nous verrons, ils n'évoquent de près ou de loin que la notion de mort désirée, par opposition au meurtre, à la mort subie.

1.2.3 Les mots opérationnels

Ce groupe se compose des termes utilisés pour décrire le moyen à partir duquel le suicidé s'est ôté la vie. Yolande Gris   insiste sur la signification de l'expression *sua manu*, r  guli  rement employ  e avec le verbe du passage    l'acte. N  anmoins, les sources mentionnant des suicides en contexte de guerre ne l'utilisent pas aussi souvent que Y. Gris   le sous-entend pour tout type de suicide.    vrai dire, pour ce qui concerne le vocabulaire latin de nos sources, il existe une soixantaine d'expressions diff  rentes us  es pour 78 mentions, parmi lesquelles seules trois d'entre elles emploient cette formule.⁹⁶ Quoi qu'il en soit, cette construction grammaticale est int  ressante car elle est compos  e d'un ablatif instrumental, qui met en avant le r  le actif de cette partie du corps dans l'acte. La main incarnait le symbole de la libert   dans le cas d'un suicide et ex  cutait la volont   de l'individu. Cette libert   offerte par la main du suicid   marquait la puissance que poss  dait une personne sur son destin. Y. Gris   le souligne,    la notion de libert   vient se greffer celle de l'activit  , de l'action.⁹⁷ L'individu n'appara  t pas comme un   l  ment passif, il   voit physiquement pour rechercher sa mort. Un point int  ressant est le traitement inflig      la main « meurtri  re » dans le monde grec : elle   tait alors consid  r  e comme la source de la souillure, car ayant donn   la mort. On avait d  s lors tendance    trancher la main du suicid   et la br  ler ou l'enterrer    l'  cart.⁹⁸ Dans le monde romain, et au vu des diff  rentes sources relatant ces suicides, il ne semble pas qu'un rite similaire   tait effectu  .

Parmi les expressions les plus couramment employ  es pour d  signer des moyens d'action dans le cadre du suicide en contexte de guerre, nous avons : *se ferro corrumpere* (le fer) ; *se igne corrumpere* (le feu) ; *se uenenare* (le poison) ; *mutuis ictibus procumbere* (le suicide mutuel) ; *se praecipitare* (le saut et l'attaque-suicide). Bien entendu, le verbe, qui n  cessite un ablatif pour

95 GRIS   Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montr  al, Bellarmin, 1982, p. 26.

96 Il s'agit des extraits provenant de : C  SAR [Pseudo], *Guerre d'Afrique, Livre I*, 93-94, trad. BOUVET A., CUF, 1997. « M. Caton s'est donn   la mort de ses mains ». *M. Catonem Uticae sibi ipsum manus attulisse* ; TACITE, *Les Annales, Livre III*, 42, 3, trad. WUILLEUMIER Pierre, CUF, 1978. « Il se tua de sa propre main ». *Sua manu cecidit* ; TACITE, *Les Annales, Livre III*, 46, 4, trad. WUILLEUMIER Pierre, CUF, 1978. « L  , il se tua de sa propre main ». *Illic sua manu [...] occidere*.

97 GRIS   Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montr  al, Bellarmin, 1982, p. 27.

98 GARLAND R., « Death without dishonour. Suicide in the ancient world », in *History To-day*, vol. 33, 1983, p. 35.

décrire le mode opératoire, pouvait se décliner en différentes variantes : *caedere*, *interficere*, *occidere*, etc. Ce qui restait primordial était l'association avec un mot qui caractériserait la manière de se tuer. Notons également qu'en ce qui concerne les suicides collectifs, nous avons remarqué une utilisation variée des différents verbes ici énoncés. Dès lors, il n'existait pas une expression précise pour décrire un suicide collectif. Par exemple, dans le cas des Numantins de la péninsule Ibérique, *postremo Rhoecogene duce se, suos, patriam, ferro, ueneno, subiecto undique igni peremerunt*. En revanche, pour le suicide groupé de 400 soldats romains à la suite d'une défaite face aux Frisons, un peuple germanique, Tacite parle de *mutuis ictibus procubuisse*.⁹⁹

Ces verbes mettaient en évidence l'intensité d'un acte violent et déterminé qu'un individu pouvait infliger contre sa personne. Ce qui était souligné relevait moins de l'aspect de la destruction physique effectuée par des moyens divers que de la détermination radicale du sujet. Le résultat de cette action n'est pas l'effet principal recherché par les auteurs, au contraire de l'initiative du geste. Les Anciens, en insistant sur la raison, la pleine conscience et l'action déterminée du geste écartaient une quelconque considération de valeur pour se concentrer sur l'aspect purement « dynamique » du suicide. Y. Grisé conclut que liberté et activité apparaissaient comme les deux principes fondamentaux de la notion de suicide pour les Romains.¹⁰⁰

Cette perception antique d'une autodestruction positive s'oppose à notre regard moderne notamment influencé par plusieurs centaines d'années de pensées religieuses majoritairement hostiles au suicide. Précisons également que, d'une part, l'opinion face à ce type d'action a évolué de l'acceptation vers le rejet. Et d'autre part, que cette opposition toujours plus importante est allée de pair avec la sacralisation grandissante de l'individu.¹⁰¹ Bien entendu, il ne s'agit pas des seuls facteurs qui entrent en compte dans cette évolution de la pensée, mais ils possèdent une place importante au sein de celle-ci.

1.2.4 Qu'en est-il en grec ?

Pour rappel, le vocabulaire grec, au contraire du latin, mettait bien souvent en avant l'aspect criminel de l'acte. Ce n'est pas pour autant que l'acte était systématiquement jugé négativement ou punissable.

99 « Sur l'ordre de Rhoecogène, ils se détruisirent, eux, leurs proches et leur pays, par le fer, le poison et le feu qu'ils avaient allumé partout. » FLORUS, *Œuvres, Livre I*, 34 (II, 18), trad. JAL Paul, CUF, 2002. - « être tombé par un coup mutuel » TACITE, *Les Annales*, Livre IV, 73, 4, trad. WUILLEUMIER Pierre, CUF, 1975.

100GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 27-28.

101MARRA R. et ORRÙ M., « Social Images of Suicide », in *The British Journal of Sociology*, vol. 42, 1991, p. 274.

Pour désigner un suicide en grec, le terme *biaiothanatos* (βιαιοθάνατος) semble avoir été employé à plusieurs reprises. Il tire ses racines des mots βίᾱ (violence) et θάνατος (mort), traduisant l'idée de « la victime d'une mort violente ou prématurée » ou de « celui qui est mort violemment »¹⁰². Ainsi, le suicide aurait été assimilé à des catégories plus générales : il pouvait être employé aussi bien pour définir un suicide que la victime d'un meurtre par exemple. Dès lors, il englobait, en plus du suicide, les morts violentes provoquées par un élément extérieur. Si l'expression reste simple, elle pose plus de questions qu'elle n'offre de réponses. A. van Hooff propose de sous-entendre une sorte de séparation forcée de l'âme et du corps, mais sans pouvoir l'affirmer catégoriquement.¹⁰³ Notons que ce terme est parfois utilisé au sein de l'astrologie, qui affirme, en fonction de la planète à laquelle une personne est affiliée, si sa mort sera douce ou brutale.¹⁰⁴ Quoi qu'il en soit, ce mot ne semble pas avoir été prisé par les auteurs antiques pour définir un suicide dans un contexte de guerre, puisque nous ne disposons d'aucune mention de ce dernier au sein de notre corpus. Il était néanmoins nécessaire d'évoquer ce terme, car celui-ci fut utilisé plusieurs fois dans les suicides commis en dehors d'un contexte guerrier.¹⁰⁵

Un autre terme grec qui fut généralement employé est αὐτόχειρ, qui souligne l'action entreprise de « ses propres mains » et qui, dans certaines situations, peut être associé au meurtre d'autrui, et, de manière plus extensive, au meurtre de soi.¹⁰⁶ L'expression se réfère ainsi à l'idée d'une action entreprise par l'individu.¹⁰⁷ Le verbe peut, avec les précautions qui s'imposent, se rapprocher de la formule latine *sua manu* dans ce sens où l'on associe les mains à l'acte. Il faut comprendre que ce n'est pas l'individu dans son ensemble qui devient l'instrument de sa mort, mais bien sa main.

La différence notable entre le latin et le grec est la plus grande flexibilité de ce dernier. La langue grecque peut, au contraire de la rigide langue latine, exprimer plus aisément un grand

102BAILLY A., *Dictionnaire Grec - Français*, Paris, Hachette, 1935, p. 358. - « βίᾱ », « θάνατος », in CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, Klincksieck, 1999, p. 174, 422.

103HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 192.

104HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 158.

105Pour plus d'informations à ce sujet, nous renvoyons au tableau effectué par A. van Hooff et qui reprend les expressions employées pour désigner un suicide. HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 244.

106BAILLY A., *Dictionnaire Grec - Français*, Paris, Hachette, 1935, p. 320. - « χείρ », in CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, Klincksieck, 1999, p. 1251.

107HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 137-138.

nombre de réalités pour une même idée. Ainsi, le grec dispose de différents mots pour exprimer la phase décisionnelle du suicide : *autophonos*, *autophonia*, *authentos*, *autocheir*, *autothanatos* ou encore *biaiothanatos*.¹⁰⁸ Bien entendu, aucun ne traduit réellement le terme suicide tel que nous, Modernes, le comprenons, mais ils s'en rapprochent néanmoins. Il existait parfois un flou dans l'utilisation de ces termes par les Anciens et seul le contexte permettait de saisir le sens le plus approprié du mot.

Tout comme pour le latin, une phase opérationnelle peut être envisagée, puisqu'il existe également des manières de décrire un suicide qui se fondent sur les modalités de la consommation du geste. Nous ne nous y attarderons pas trop, car elles sont assez similaires aux expressions opérationnelles latines.¹⁰⁹ De plus, il existait également un nombre important de formulations variées précisant les moyens utilisés : l'immolation, le fer, le poison, le saut, l'attaque-suicide, l'attaque mutuelle, etc.¹¹⁰

Il existe toutefois un point sur lequel il nous faut prendre des précautions concernant l'emploi du langage grec dans la littérature. En effet, ce dernier étant utilisé aussi bien par des auteurs latins que grecs, il est alors nécessaire de distinguer les deux pour des raisons, nous l'avons vu, propres au jugement de l'acte du suicide. Rappelons-le, les points de vue grec et romain divergeaient à ce propos. Il est donc plus que probable qu'un auteur d'origine italienne ou occidentale et s'exprimant en grec employait des termes qui, selon lui, ne jugeaient pas négativement l'acte, si tant est qu'il ne se soit pas trompé dans le choix de ses expressions. Au contraire, un auteur ethniquement grec et s'exprimant en grec pouvait traduire un suicide, qu'il soit le fruit d'un Romain ou non, par une expression ayant une connotation négative. L'étude des termes grecs est donc extrêmement délicate si l'on cherche à établir le sens du geste décrit.

1.2.5 Le vocabulaire du suicide : conclusion

Il semble, au vu des sources liées au suicide en contexte de guerre, qu'une constante puisse être établie au cœur des vocabulaires latin et grec. Les expressions couramment employées pour définir le suicide en général (*βιαιοθάνατος*, *mors uoluntaria*, *sibi mortem consciscere*, etc.) sont

108HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 137-138.

109Nous pouvons néanmoins mentionner, à titre d'exemples, les expressions suivantes : ἀλλήλους ἀπέκτειναν (« se tuèrent l'un et l'autre »), ἐπικαταρρήγνυμαι (« tomber en se brisant sur »), ῥίπτειν ἑαυτόν (« se précipiter en bas »), φάρμακόν τε προσηνέγκατο (« se fit porter du poison »).

110Cf. Annexes, p. 199.

prises fréquemment de côté au profit de formulations qui précisent la méthode utilisée par l'auteur de l'acte. Comme si, finalement, ce qui importait lors d'un suicide effectué au cours d'une guerre était la manière de l'avoir effectué. A-t-on arraché sa vie de la manière la plus honorable possible ? Une autre explication plausible est à mettre en lien avec l'effet de style recherché par les auteurs. Ainsi, une expression générale aurait moins d'impact pour décrire une scène initialement violente et complexe que des termes précis et détaillés. Cette idée peut aisément être appliquée à la lecture des passages concernant les suicides collectifs obsidionaux (relatifs aux cités). Il est, en effet, assez rare, dans les sources que nous avons dépouillées, que ce genre particulier de suicide soit réduit à une unique phrase de description. Nous observons plutôt une série de suicides accomplis de différentes manières, souvent terribles, offrant de la sorte un tableau relativement détaillé d'une réalité qu'une expression générale n'aurait pu définir de manière suffisamment satisfaisante. Les auteurs semblent dès lors accorder une importance aux détails relatifs à la méthode employée pour se supprimer.

1.3 Le suicide selon la sociologie

Au vu de l'importance qu'a acquis la sociologie dans l'étude du phénomène du suicide, il nous semblait nécessaire de développer un minimum la vision que les sociologues modernes en possèdent. En d'autres termes, la définition sociologique du suicide diffère-t-elle des idées antiques que nous retrouvons dans le vocabulaire vu précédemment ? Pour ce faire, il nous faut tout d'abord nous pencher sur *Le suicide* du sociologue français E. Durkheim. Pionnier dans ce domaine, ce dernier propose en 1897 une étude sur le phénomène du suicide avec un double objectif : légitimer l'intérêt pour la méthode sociologique en proposant une grande recherche empirique et étudier le phénomène du suicide comme un fait social.¹¹¹ Durkheim définit son sujet de la sorte : « On appelle suicide tout cas de mort qui résulte directement ou indirectement d'un acte positif ou négatif, accompli par la victime elle-même et qu'elle savait devoir produire cet effet ». ¹¹² Par action positive, Durkheim sous-entend un acte suicidaire commis à l'aide de la force de l'individu (se trancher les veines), au contraire d'un acte négatif, qui se rapporte à une certaine passivité du sujet (se laisser mourir de faim). La seconde partie de sa définition souligne, à l'instar des Anciens, la pleine conscience de l'individu allant au-devant de sa propre mort. Cette définition permet donc de mettre au même niveau le suicide d'un soldat qui fond sur l'ennemi en sachant qu'il va périr et l'individu qui va se tuer. Dans les deux cas, le sujet est conscient de sa fin imminente et ne cherche

¹¹¹PAUGAM S., « Introduction », in DURKHEIM E., *Le suicide*, 13^e éd., Paris, Presses universitaires de France, 2007, p. X.
- DESHAIES G., *Psychologie du suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 1947, p. 314.

¹¹²DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, Alcan F., 1897, p. 13.

pas à s'en détourner.¹¹³ Durkheim classifie ses suicides en quatre catégories fondées sur le défaut ou l'excès d'intégration (égoïste et altruiste) ou de régulation (anémique et fataliste).¹¹⁴ Les suicides que nous étudions pourraient d'ailleurs correspondre majoritairement à deux de ces catégories. Le suicide altruiste ferait écho aux morts volontaires des membres de l'armée qui, ayant perdu un conflit, se donnaient la mort. Cet excès d'intégration relèverait d'une forme de zèle que l'on retrouve généralement au sein de l'armée.¹¹⁵ Le suicide anémique, qui résulte de l'absence de règles, pourrait être associé aux suicides commis par les civils qui, lors d'un siège, se retrouvent privés de repères.¹¹⁶ Bien entendu, il ne s'agit que de suppositions, l'ambition de ce travail n'étant pas d'effectuer une étude sociologique du suicide en contexte de guerre. Cette démarche mériterait toutefois une étude spécifique sur le sujet.

Cette définition du suicide a évolué avec le temps, bien qu'encore employée telle quelle en 1922¹¹⁷ sous la plume du sociologue A. Bayet dans son ouvrage *Le suicide et la morale*. Celui-ci reconnaît dans la définition durkheimienne une objectivité certaine, mais également une neutralité non négligeable, contrairement aux autres définitions contemporaines, qui comportaient une appréciation morale.¹¹⁸ La classification proposée par Durkheim a également fait l'objet d'une remise en cause par le sociologue M. Halbwachs dans son livre *Les causes du suicide*, qui lui reproche de ne pas suffisamment tenir compte de l'attitude de chaque société et des jugements différents qu'elle porte sur le suicide.¹¹⁹ Pour lui, ramener le rapport de l'individu au groupe aux deux concepts de régulation et d'intégration, c'est rendre caduque un examen profond porté sur la façon dont l'individu vit son appartenance à la société et, *de facto*, se refuser une compréhension

113DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, Alcan F., 1897, p. 12-13.

114BAECHLER J., *Les suicides*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 23-25. - DOUGLAS J. D., *The Social Meanings of Suicide*, Princeton, Princeton University Press, 1967, p. 18, 39-41. - DUBAR C., « À propos de l'interprétation du *Suicide* de Durkheim par Philippe Besnard », in *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 42, 2004, p. 366.

115BAECHLER J., *Les suicides*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 24. - DESHAIES G., *Psychologie du suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 1947, p. 314. M. Barbagli écrivait à propos du suicide altruiste qu'il est « typique des peuples primitifs où l'individu est subordonné à une entité supérieure », dans le cas de Rome, il est question de la cité. BARBAGLI M., *Farewell to the world. A history of suicide*, Cambridge, Polity Press, 2015, p. 3-4. Le concept du suicide « altruiste » n'est d'ailleurs pas une invention de Durkheim, et l'idée du sacrifice suicidaire était déjà débattue avant la parution du *Suicide*. Pour davantage d'informations nous renvoyons à l'article suivant : GOLDNEY R. D., SCHIOLDANN S., « Evolution of the concept of altruistic suicide in pre-Durkheim suicidology », in *Archives of Suicide Research*, vol 8, 2004, p. 23-27.

116BAECHLER J., *Les suicides*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 24. - DESHAIES G., *Psychologie du suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 1947, p. 315.

117Et encore de nos jours, comme le démontre ce débat sociologique concernant une interprétation du modèle durkheimien. DUBAR C., « À propos de l'interprétation du *Suicide* de Durkheim par Philippe Besnard », in *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 42, 2004, p. 365-383.

118BAYET A., *Le suicide et la morale*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1922, p. 21.

119Il en ressortait une disparition du suicide fataliste, une reformulation du suicide altruiste et une remise en question des suicides égoïste et anémique. HALBWACHS M., *Les causes du suicide*, Paris, Félix Alcan, 1930, p. 480-509. - BAECHLER J., *Les suicides*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 27-28.

plus aboutie du phénomène suicidaire.¹²⁰ La définition de Durkheim est également revisitée par M. Halbwachs, qui en conclut, au terme d'une longue étude portant sur le suicide, que celle-ci est plus facilement critiquable que substituable. Il réaffirme l'importance qu'accordait Durkheim au choix de l'instrument de la mort et du suicide lui-même parce qu'ils lui paraissaient résulter de causes différentes. M. Halbwachs précise : « Il n'en est pas moins vrai que ce qui distingue extérieurement un suicide de tout autre cas de mort c'est qu'il a été accompli avec des instruments ou par des moyens qui laissent supposer que le sujet avait l'intention de mourir ».¹²¹ Cette précision est nécessaire, car il est difficile de connaître les intentions d'un individu, et la méthode employée par un suicidé potentiel pose question quant à la nature d'un attentat sur soi : est-ce un suicide ou un accident ? Là où l'analyse de M. Halbwachs diffère, c'est lorsqu'il est question de la distinction entre suicide et sacrifice. Tandis que Durkheim les rassemblait sous l'appellation de « suicide altruiste », l'auteur des *Causes du suicide* préfère prendre ses distances et séparer les deux phénomènes. Le sacrifice résulte bien souvent d'une décision commune de la part d'un groupe de personnes, alors que le suicidé répond à sa propre volonté.¹²² Néanmoins, M. Halbwachs affirme qu'il existe des sacrifices volontaires et des suicides exigés par la société. C'est pourquoi il modifie la définition de Durkheim de la sorte : « On appelle suicide tout cas de mort qui résulte d'un acte accompli par la victime elle-même, avec l'intention ou en vue de se tuer, et qui n'est pas un sacrifice ».¹²³

À leur tour, J. Baechler et J. Douglas entreprennent une réflexion sur les recherches d'Halbwachs et résument sa pensée de la sorte : « Les sociétés, comme les individus, sont menacées par la désintégration. Elles l'évitent par les coutumes et les croyances collectives. Que celles-ci viennent à être ébranlées et que les causes de désintégration se multiplient avec la complexité croissante de la société, alors on verra se former dans cette dernière des lacunes. C'est à l'intérieur de ces lacunes qu'il faut chercher les suicides. Inversement, lorsque les coutumes et les croyances collectives sont rigides et que la société est simple, il n'y a pas de lacunes, donc pas de suicides ».¹²⁴ La critique de la sociologie du suicide par J. Baechler ne s'arrête pas là, car en mettant en avant les recherches du sociologue J. Douglas concernant les faiblesses d'une analyse statistique de données anciennes dont la fiabilité ne peut être assurée, il remet en cause la méthode sociologique

120 MARCEL J.-C., « Halbwachs et le suicide : de la Critique de Durkheim à la fondation d'une psychologie collective », in BERLANDI M., CHERKAoui M. (dir.), *Le Suicide un siècle après Durkheim*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 179-181.

121 HALBWACHS M., *Les causes du suicide*, Paris, Félix Alcan, 1930, p. 452.

122 DESHAIES G., *Psychologie du suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 1947, p. 315.

123 HALBWACHS M., *Les causes du suicide*, Paris, Félix Alcan, 1930, p. 479.

124 BAECHLER J., *Les suicides*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 29. - J. Douglas émet un constat assez similaire au cours d'une analyse de ce qu'il nomme la « théorie de la sous-culture du suicide » de Halbwachs. DOUGLAS J. D., *The Social Meanings of Suicide*, Princeton, Princeton University Press, 1967, p. 124-131.

développée par Durkheim.¹²⁵ J. Baechler affirme que cette dernière se fonde sur des données incertaines et des théories inconsistantes à propos du phénomène du suicide. Il résume sa pensée ainsi : « il n'y a pas de théorie sociologique du suicide, et il ne peut pas y en avoir ». ¹²⁶ Mais, si le suicide ne résulte pas d'un courant suicidogène d'origine sociale, l'auteur formule une nouvelle hypothèse : « le suicide est une solution portée à un problème insupportable ». Il retient également que le suicide est un phénomène dont la pluralité et l'hétérogénéité sont telles qu'il est impossible de classer ces morts volontaires.¹²⁷

Plus récemment, le sociologue italien M. Barbagli a publié en 2015 un ouvrage ayant comme ambition de porter un regard global sur le phénomène suicidaire à travers le temps et l'espace. Son *Farewell to the world. A history of suicide* propose notamment en introduction un résumé des théories sociologiques proposées en Occident depuis le *Suicide* de Durkheim. Il rappelle la définition du suicide proposée par Durkheim et la théorie des quatre types de suicides, mais affirme que, désormais, celles-ci ne sont plus satisfaisantes.¹²⁸ Pour M. Barbagli, la principale critique émise est que la théorie durkheimienne se limite à une analyse purement sociologique et ne prend nullement en compte les causes psychologiques, culturelles, politiques et même biologiques poussant au suicide.¹²⁹

Il semble désormais évident que définir le phénomène du suicide ne peut plus se résumer à travers le point de vue d'une seule discipline, comme la sociologie. Si la théorie durkheimienne continue de faire couler de l'encre, l'ensemble des sociologues sont aujourd'hui d'accord pour comprendre le suicide comme un sujet d'étude multidisciplinaire. Il est dès lors extrêmement hasardeux de proposer une définition satisfaisante et englobant un maximum de point de vue.¹³⁰ Dans son ouvrage, *The Evolution of Suicide*, le psychothérapeute C. A. Soper résume le suicide par

125DOUGLAS J. D., *The Social Meanings of Suicide*, Princeton, Princeton University Press, 1967, p. 164-170. La question des statistiques du suicide est d'ailleurs toujours d'actualité et divise les sociologues. MERLLIÉ D., « Pistes de recherche pour une sociologie des statistiques du suicide. Note sur "Anti- ou anté-durkheimisme" », in *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 42, 2004, p. 252-255.

126BAECHLER J., *Les suicides*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 41.

127BAECHLER J., *Les suicides*, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p. 597.

128Nous devons préciser que si le sociologue italien critique le principe de régulation et d'intégration, il ne le bannit pas totalement de la sociologie du suicide et admet que celui-ci peut tout de même aider largement à la compréhension du phénomène en Europe. BARBAGLI M., *Farewell to the world. A history of suicide*, Cambridge, Polity Press, 2015, p. 3.

129BARBAGLI M., *Farewell to the world. A history of suicide*, Cambridge, Polity Press, 2015, p. 7.

130Le sociologue britannique A. Giddens écrivait en 1965 que le principal problème de la sociologie française concernant le *Suicide* était qu'elle ne parvenait pas à lier psychologie et sociologie dans l'étude du phénomène, car trop attachée à la définition proposée par Durkheim. GIDDENS A., « The Suicide Problem in French Sociology », in *The British Journal of Sociology*, vol. 16, 1965, p. 13.

un *deliberate, intentional self-killing*.¹³¹ Une définition simple et finalement assez vague qui, pour notre part, ne nous convient pas, mais qui se rapproche des tentatives sociologiques en mettant également en avant l'idée que l'individu est conscient que son acte le conduira vers la mort. Le sociologue et anthropologue français D. Le Breton propose une autre interprétation du suicide qui a le mérite d'apporter un élément supplémentaire à une définition limitant le phénomène au désir de la mort. Il écrit : « Le suicide est rarement une recherche de la mort, il vise d'abord à mettre fin à une souffrance. À défaut de trouver une solution pour s'extirper d'une impuissance, et fort du sentiment que la situation est irréversible, la mort paraît la seule issue pour mettre un terme à une insupportable tension ». ¹³² Ces multiples définitions démontrent bien toute la complexité d'un sujet aussi riche, mais nous espérons, à travers ce bref tour d'horizon, avoir proposé les grandes lignes directrices de la théorie moderne du suicide.

131 SOPER C. A., *The Evolution of Suicide*, Lisbonne, Springer, 2018, p. 2.

132 LE BRETON D., « Suicide, travail et sociologie(s) », in « *Travailler* », vol. 33, 2015, p. 19.

2. La perception du suicide et son évolution

Les rapports que les Anciens entretenaient vis-à-vis du suicide étaient intimement liés à leur culture propre – les mondes barbare, hellénique et romain ne partageant pas toujours des points de vue similaires. Ces cultures évoluèrent avec le temps et, avec elles, leur approche du suicide. Bien que notre exposé s'intéresse principalement à la période républicaine romaine, nous trouvons pertinent de poser quelques bases assez brèves de cette évolution de pensée pour les mondes gréco-romain et barbare. Cette présentation sera assez courte, car notre prétention n'est pas de couvrir un tel champ d'étude, mais bien d'en tirer, nous le rappelons, les grandes lignes du rapport du monde antique au suicide.

Qu'entendons-nous toutefois par perception et évolution d'un acte suicidaire ? Par perception, nous comprenons le regard porté sur le suicide à travers un jugement de valeur : est-il positif, négatif ou neutre ? Par évolution, nous comprenons les modifications de la perception du suicide à travers le temps. Il s'agit donc de deux points importants qui permettront de poser les bases de la compréhension du suicide en contexte de guerre.

2.1 La Grèce

Le monde hellénique a été nettement influencé par les courants philosophiques qui émergèrent principalement au cours de l'époque classique (V^e siècle a.c.n.). Ceux-ci façonnèrent sa vision du monde, bien que quelques mouvements présocratiques se soient également penchés sur le sujet. Nous traiterons de ces différentes mouvances philosophiques dans le point suivant, car il serait réducteur d'en retirer seulement quelques informations sans un développement plus approfondi. Ce que nous désirons mettre en avant dans cette partie est plutôt lié à la perception générale du suicide dans la Grèce antique et non pas l'avis de chaque courant philosophique. Si les représentations du monde hellénique puisaient une partie de leurs racines au cœur de l'époque classique, il va sans dire que l'époque archaïque et le culte des héros ont eu une grande importance dans la compréhension du suicide chez les Grecs. La mythologie, principalement tributaire d'Homère et d'Hésiode, offrit une large place aux suicides¹³³. De manière plus générale, la littérature homérique, source de la culture grecque, ne relégua nullement dans l'ombre ce genre d'actes,

¹³³L'historiographie sur le sujet du suicide dans la mythologie est assez conséquente. Pour plus d'informations, nous renvoyons à l'article de Jean-Louis Voisin qui a tenté une approche sur les principales caractéristiques du suicide dans la mythologie grecque. VOISIN J.-L., « Remarques sur la mort volontaire dans la mythologie grecque », in *Pallas*, vol. 104, p. 325-343.

comme le montre la mise en scène de la mort du guerrier Ajax qui, déshonoré, se jeta sur son glaive. Ce dernier profita même d'une place capitale dans la réflexion des Grecs sur le suicide.¹³⁴

Le point de vue de la philosophie grecque par rapport au suicide a évolué, allant de l'acceptation avant Euripide vers la condamnation sous Platon. Cette condamnation se fondait sur le fait que l'individu se soustrait à la volonté des dieux en choisissant le moment de sa mort. Cette rhétorique fut plus tard reprise et transposée à la pensée chrétienne sous la plume de saint Augustin, dans son fameux *De civita Dei* (La cité de Dieu).¹³⁵ On assiste ensuite à une fluctuation spasmodique au cours de l'époque hellénistique, avec par exemple le cas d'Hégésias en Cyrénaïque sous Ptolémée I^{er}. Hégésias était un philosophe de l'école de Cyrénaïque (290 a.c.n.) dont le surnom, *Peisithanatos*, signifiait « celui qui pousse à la mort ». Il soutenait qu'aucun bonheur n'était possible et que la mort était préférable à la vie. Ainsi, il encouragea le suicide, à tel point que Ptolémée I^{er} dû intervenir pour limiter les actes d'autodestruction entrepris par son peuple.¹³⁶

Quoi qu'il en soit, si la philosophie offrait une réponse hétéroclite, le monde grec, de manière plus pragmatique, semble avoir eu un avis assez cohérent à propos du suicide. Les concepts de honte et d'honneur caractérisaient l'attitude générale des Grecs face au suicide.¹³⁷ C'est autour de ces deux valeurs que se sont d'ailleurs construites la plupart des sociétés méditerranéennes que l'on peut qualifier de cultures agonistiques. C'est-à-dire que ces sociétés voyaient leurs interactions sociales propres comme un concours d'honneurs¹³⁸ et étaient marquées par une volonté forte de soumission symbolique de l'adversaire.¹³⁹ Ces concepts d'honneur et de honte – qui ne sont pas sans rappeler l'idéal héroïque des temps anciens – régulaient en partie la vision des Grecs sur l'acte d'autodestruction, justifiant la condamnation ou l'approbation d'un suicide. La suppression d'un élément perturbateur par le suicide, permettant ainsi de rééquilibrer la société, fut également parfois mise en avant par les auteurs antiques.¹⁴⁰ L'importance accordée aux raisons qui ont mené à cet acte

134HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 49.

135HORST P. W., « A pagan platonist and a christian platonist on suicide », in *Vigiliae Christianae*, vol. 25, 1971, p. 282. - BELS J., « La mort volontaire dans l'œuvre de saint Augustin », in *Revue de l'histoire des religions*, vol. 187, 1975, p. 163.

136TAYLOR C. C. W., « Hegesias », in HORNBLOWER S., SPAWFORTH A. J.-S., EIDINOWE E. (éd.), *The Oxford Classical Dictionary*, 4^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 652.

137GARRISON E. P., « Attitudes toward suicide in ancient Greece », in *Transactions of the American Philological Association*, vol. 121, 1991, p. 13. - WHEELAN C.F., « Suicide in the ancient world: a re-examination of Matthew 27 ; 3-10 », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 49, 1993, p. 513.

138WHEELAN C. F., « Suicide in the ancient world: a re-examination of Matthew 27 ; 3-10 », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 49, 1993, p. 513.

139PITT-RIVERS J., « Honour and social status », in PERISTIANY J. G. (éd.), *Honour and shame : the values of mediterranean society*, Londres, George Weidenfeld & Nicolson, 1965, p. 23.

140GARRISON E. P., « Attitudes toward suicide in ancient Greece », in *Transactions of the American Philological*

– une question d'honneur ou le souci d'agir pour le bien de tous – s'inscrivait dès lors comme l'élément principal du jugement d'un suicide dans le monde grec. Bien entendu, la manière de juger et d'appliquer ces valeurs ne fut pas la même pour l'ensemble des cités grecques. Il est d'ailleurs difficile d'esquisser un tableau général englobant l'ensemble du monde grec, car les règlements que l'on pourrait qualifier de « civiques » concernant les suicides étaient relativement rares et complexes.¹⁴¹ Nous entendons par là qu'il ne s'agissait pas de règlements à caractères philosophiques, mais bien des fruits d'une pensée citoyenne pragmatique. Nous possédons par exemple une inscription provenant de l'île de Cos, en mer Égée, concernant les règles liées à la pureté. Ces règles permettaient d'éviter les actes qui pouvaient rendre impur l'individu (contacts avec le sang, la mort, la naissance, etc.). Parmi ces derniers, nous retrouvons le suicide par pendaison, qui était alors jugé comme déshonorant.¹⁴² De manière plus générale, les suicidés ne recevaient pas de funérailles dans le monde grec en raison du caractère impur de leur geste. Il semble que plusieurs villes aient également réglementé l'acte du suicide et l'aient quelques fois, dans certaines circonstances qui ne nous sont pas connues, qualifié de crime.¹⁴³

Un autre règlement, provenant du neuvième livre des Νόμοι (*Les Lois*) de Platon, est consacré à la question du droit criminel. Dans ce livre, nous constatons que lorsqu'un individu s'est donné la mort sans l'aval de la cité ou bien s'il s'agissait là d'un acte motivé par une raison autre qu'une honte intolérable et irréparable, son geste était perçu comme un signe de lâcheté ou de paresse.¹⁴⁴ Cependant, en se fondant sur cet ouvrage, nous franchissons à nouveau la barrière de la philosophie. Il semble que Socrate, dans le *Phédon* de Platon, exprimait l'avis général des Grecs à cette époque : l'acte de se donner la mort revenait à décider à la place d'une divinité – une forme d'impiété et de démesure (*hybris*).¹⁴⁵ Les Grecs se posaient également la question quant à la nature de la lâcheté : au fond, est-elle le fait de vivre ou de mourir ?¹⁴⁶ Au vu de ces réalités, il apparaît délicat de séparer philosophie et règlement civique du suicide dans le monde grec.

Association, vol. 121, 1991, p. 3.

141 Comme le souligne la réflexion de D. Whitehead concernant l'interprétation que font A. van Hooff et R. Garland des écrits d'Aristote à ce sujet. Pour d'avantage d'informations, nous renvoyons à la courte note de D. Whitehead. WHITEHEAD D., « Two notes on Greek suicide », in *Classical Quarterly*, vol. 43, 1993, p. 501-502. - GARLAND R., *The Greek Way of Death*, London, Gerald Duckworth, 1985, p. 98. - HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 168.

142 SOKOLOWSKI F., *Lois sacrées des cités grecques*, Paris, Éditions de Boccard, 1969, p. 154. - GRISÉ Y., « Du sort des suicidés aux enfers », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 1, 1980, p. 296.

143 NAIDEN F. S., « The sword did it: a Greek explanation for suicide », in *Classical Quarterly*, N. S., vol. 65, 2015, p. 91.

144 GARRISON E. P., « Attitudes toward suicide in ancient Greece », in *Transactions of the American Philological Association*, vol. 121, 1991, p. 17-18.

145 JACQUEMIN A., « Suicide (Grèce) », in LECLANT J. (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, PUF, 2005, p. 2057.

146 SOREL R., *Dictionnaire du paganisme grec. Notions et débats autour de l'époque classique*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p. 457-460.

Toutefois, nous pouvons retenir quelques idées qui sont évoquées par la philosophie tout en la dépassant. De manière générale, ce qui posait problème au citoyen grec lambda dans l'acte du suicide pouvait trouver ses origines dans les domaines économique, superstitieux et civique. Les raisons économiques étaient particulièrement présentes dans le cas du suicide d'un esclave, une source de revenus relativement importante dans l'Antiquité. Le suicide représentait dès lors une perte économique pour le maître. La superstition se traduisait par la crainte que l'âme de la victime ne puisse jamais trouver la paix.¹⁴⁷ Enfin, les raisons civiques mettaient en évidence la perte d'un citoyen pour la communauté et *de facto* une menace à l'unité et la structure du groupe, à l'esprit de la *polis*.¹⁴⁸ C'était également agir contre le devoir civique, puisque se soustraire au bien commun.¹⁴⁹ Dans un univers où la citoyenneté fut d'une importance capitale, il n'est pas étonnant que ce genre d'actes puisse être mal perçu.

Pourtant, malgré une réticence apparente face au suicide, les actes similaires commis en contexte de guerre semblent avoir été mieux accueillis par les contemporains et les générations suivantes, car ils résultaient bien souvent d'une pratique héroïque honorable. Le vocabulaire employé est parfois surprenant. Ainsi, E. Garrison démontre que la mort du spartiate Léonidas, lors de la bataille des Thermopyles en 480 a.c.n., est décrite comme un sacrifice¹⁵⁰ et qu'il est plus que probable que les contemporains l'aient compris de la sorte. Pourtant, si l'on se fie à la définition du suicide par Durkheim (« On appelle suicide tout cas de mort qui résulte directement ou indirectement d'un acte positif ou négatif (ex : grève de la faim), accompli par la victime elle-même et qu'elle savait devoir produire cet effet »)¹⁵¹, nous avons bel et bien affaire à un suicide, mais selon un spectre moderne.

Concernant la vision très diversifiée du monde hellénique sur le suicide, nous pouvons retenir les mots suivants : honte, honneur, lâcheté, économie, devoir civique, superstition. C'est à travers ces mots que les Grecs ont forgé progressivement leur vision de l'autodestruction.

147GARLAND R., « Death without dishonour. Suicide in the ancient world », in *History To-day*, vol. 33, 1983, p. 35.

148WHEELAN C. F., « Suicide in the ancient world: a re-examination of Matthew 27 ; 3-10 », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 49, 1993, p. 515.

149JACQUEMIN A., « Suicide (Grèce) », in LECLANT J. (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, PUF, 2005, p. 2057.

150GARRISON E. P., « Attitudes toward suicide in ancient Greece », in *Transactions of the American Philological Association*, vol. 121, 1991, p. 13.

151DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, Alcan F., 1897, p. 13.

2.2 Le monde barbare

Le monde barbare nous est généralement moins connu. De plus, les quelques bribes d'informations qui nous sont parvenues ont été transmises par des auteurs grecs et romains. Les mœurs de ces populations ont été ainsi sujettes à des jugements de la part des auteurs, mais aussi à des incompréhensions, ou encore des modifications pour répondre aux propres canons idéologiques de ces derniers. En effet, Grecs et Romains se définissaient notamment à travers le discours qu'ils tenaient sur le monde barbare, délimitant également de cette façon leur propre civilisation.¹⁵² Il est dès lors extrêmement difficile d'appréhender cet univers et la ou les valeur(s) fondamentale(s) du suicide aux yeux de ces nombreux peuples.¹⁵³ Cependant, en nous basant à nouveau sur l'hypothèse des sociétés antiques agonistiques¹⁵⁴, la question de l'honneur est également pertinente pour essayer d'appréhender le rapport du monde barbare au suicide. Précisons d'emblée que la plupart des cas que nous possédons pour cet univers résultent d'un contexte guerrier et sont situés en Occident.¹⁵⁵ Le monde oriental non hellénique ne possède finalement que très peu de mentions du suicide en contexte guerrier, qui sont pour la plupart antérieures ou contemporaines des débuts de la période républicaine – période à laquelle nous consacrons ce travail. Elles s'inscrivent plutôt dans l'histoire de l'empire perse achéménide¹⁵⁶, ce qui concerne pas notre thématique, d'autant que les Romains et les Perses achéménide n'entretenaient pas de contacts de type guerrier, contrairement au monde barbare. Nous possédons toutefois quelques cas de suicides effectués par l'aristocratie et la famille royale du royaume du Pont, situé sur la côte sud de la mer Noire. Ceux-ci se sont déroulés à la suite de la dernière guerre de Mithridate VI, roi du Pont, contre Rome, de 75 à 63 a.c.n. Néanmoins, à cette époque, le royaume se veut hellénisé. Nous les englobons donc parmi les cas grecs.

Une constante semblable au monde grec se dessine, celle du guerrier héroïque. Les suicides barbares liés à des contextes de guerre sont bien souvent compris par les auteurs grecs et romains comme un acte censé préserver l'honneur du combattant. Ce regard grec et romain pourrait expliquer cette constante, car ils auraient appliqué leurs propres codes sur un phénomène étranger, mais similaire à « leurs » suicides. Néanmoins, il semble que le suicide apparaissait comme

152MÉRY L., « Rome et les barbares : des origines (753 av. J.-C.) à l'apogée de l'Empire (II^e siècle apr. J.-C.) », in DUMÉZIL B. (dir.), *Les Barbares*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, p. 37-41.

153VOISIN J.-L., « La mort volontaire du vaincu chez les Celtes : du lac Vadimon au Galatée du Capitole », in *Mélanges de l'école française de Rome. Antiquité*, vol. 121, 2009, p. 396.

154WHEELAN C. F., « Suicide in the ancient world: a re-examination of Matthew 27 ; 3-10 », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 49, 1993, p. 513.

155VOISIN J.-L., « La mort volontaire du vaincu chez les Celtes : du lac Vadimon au Galatée du Capitole », in *Mélanges de l'école française de Rome. Antiquité*, vol. 121, 2009, p. 396.

156HÉRODOTE, *Histoires*, Livre VII, 107, trad. LEGRAND Ph.-E., CUF, 1951. - RUFUS, *Histoires*, Livre V, 6, 7, trad. BARDON H., CUF, 1947.

convenable dans la plupart de ces sociétés barbares et, plus principalement chez les peuples occidentaux (Celts, peuples de la péninsule Ibérique, Bretons, peuples des Balkans et Germains), pour lesquels nous disposons d'un plus grand nombre de cas.¹⁵⁷ Certains peuples avaient, si l'on se fie aux écrits grecs et romains, ritualisé cet acte au point d'en faire une coutume fortement ancrée dans la mentalité commune ou de certaines catégories d'individus. Ainsi, Jules César, dans sa *Guerre des Gaules*, s'exprima sur le peuple des Sotiates de la Gaule Aquitaine et sur une branche de leurs guerriers qu'il nomme *soldures*. Ces derniers partageaient tous les biens et instants de la vie (objets, nourriture, rites, etc.) avec celui à qui ils avaient voué fidélité, bien souvent un chef de guerre. Mais en cas de mort brutale de ce dernier, les guerriers devaient subir le même sort ou se donner la mort immédiatement.¹⁵⁸ Strabon renvoie également à cette forme de *deuotio*¹⁵⁹ envers un individu chez les Ibères : « Ils se vouent avec tant d'abnégation à ceux auxquels ils se sont ralliés qu'ils n'hésitent pas à mourir pour eux ». ¹⁶⁰ L'existence de ces *soldures* ne serait dès lors pas propre à un seul peuple, mais apparaîtrait comme une particularité partagée par différents peuples barbares.

Toutefois, si la figure du guerrier se suicidant pour garder son honneur ou par fidélité était bel et bien présente, il semble qu'une autre vision du suicide existait chez ces peuples. Une vision que les auteurs de langues grecque et latine ne mentionnaient que très rarement. L'historien Jean-Louis Voisin s'est intéressé à la mort volontaire du guerrier celte à travers les suicides de masse, en incluant notamment les différentes branches celtiques, ibériques et bretonnes à son étude.¹⁶¹ Les auteurs anciens mentionnaient également que ces morts volontaires liées à la guerre ne se limitaient pas aux hommes, mais que femmes et enfants participaient activement à ce type d'acte. Les cités de la péninsule Ibérique ont ainsi régulièrement vu les femmes prendre les armes aux côtés des hommes. Appien décrivit la ferveur des combattantes bracaes de la province romaine de Gallaecia, qui préférèrent se donner la mort plutôt que de se rendre.¹⁶² Il en est de même pour les Cantabres de

157 Nous disposons dans nos sources de 19 cas pour les peuples de la péninsule Ibérique (Ibères, Celtibères, Lusitaniens), 9 pour les Celtes, 2 pour les Germains, 1 pour les Daces, 1 pour les Illyriens. Cf. Annexes, p. 199.

158 « La condition de ces personnes est la suivante : celui à qui ils ont voué leur amitié doit partager avec eux tous les biens de la vie ; mais s'il périt de mort violente, ils doivent ou subir en même temps qu'eux le même sort ou se tuer eux-mêmes ; et de mémoire d'homme il ne s'est encore vu personne qui refusât de mourir quand avait péri l'ami auquel il s'était dévoué ». *Quorum haec est condicio, uti omnibus in uita commodis una cum iis fruuntur quorum se amicitiae dederint, si quid his per uim accadat, aut eundem casum une ferant aut sibi mortem consciscant*. CÉSAR, *Guerre des Gaules*, Livre III, 22, 1, trad. CONSTANS L.-A., CUF, 1996. - BAYET J., « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », in *Année sociologique*, 1953, p. 38.

159 RAMOS Y LOSCERTALES J. M., « La *deuotio* ibérica », in *Anuario de historia del derecho español*, vol. 1, 1924, p. 7-26. - GREENLAND F., « *Deuotio iberica* and the manipulation of ancient history to suit Spain's mythic nationalist past », in *Greece & Rome*, vol. 53, 2006, p. 235-240.

160 Οἷς ἂν προσθῶνται, ὥστε ἀποθνήσκειν αὐτοὺς ὑπὲρ αὐτῶν. STRABON, *Géographie*, Livre III, 4, 18, trad. LASSERRE François, CUF, 1966.

161 VOISIN J.-L., « La mort volontaire du vaincu chez les Celtes : du lac Vadimon au Galatée du Capitole », in *Mélanges de l'école française de Rome. Antiquité*, vol. 121, 2009, p. 395-405.

162 « Ils combattaient eux aussi avec leurs femmes armées de pied en cap et marchaient de bon cœur à la mort sans

la province d'Hispanie Tarraconaise, pour lesquels Strabon évoquait des mères et enfants tuant leur famille dans le but d'échapper aux vainqueurs.¹⁶³ Les cas de suicides collectifs de peuples barbares sont intéressants, car ils permettent une réflexion plus poussée qui ne se limite plus à une mort pour restaurer son honneur. Cette destruction massive qui achevait net l'histoire d'un peuple suggère une vision particulière de la mort. J.-L. Voisin met en avant une vision du suicide chez ces peuples assez différente de celle qui leur est prêtée par les auteurs grecs et romains. Pour comprendre le suicide, il s'intéresse à la compréhension de la mort chez ces peuples. Jules César écrivait à ce propos : «Le point essentiel de l'enseignement des druides, c'est que les âmes ne périssent pas, mais qu'après la mort, elles passent d'un corps dans un autre ; ils pensent que cette croyance est le meilleur stimulant du courage parce que l'on n'a plus peur de la mort ».¹⁶⁴ Le fait de s'ôter la vie était certes compris comme douloureux, mais cela ne signifiait pas pour ces peuples la fin de toute chose : il s'agissait plutôt du début d'une nouvelle opportunité. Cette approche de la mort pourrait expliquer en partie la vision favorable des Celtes – au sens large du terme – quant au suicide. À cette vision venaient également s'ajouter les thèmes communs aux sociétés antiques que sont la peur du déshonneur, de l'esclavage ou de la captivité.¹⁶⁵ Concernant les peuples germaniques, nous ne possédons que l'exemple du suicide des femmes teutoniques et cimbres¹⁶⁶ exécuté lors de la guerre contre les Cimbres et les Teutons (102-101 a.c.n.) et qui se rapproche de cette hypothèse.

L'évolution de cette perception fut légèrement plus délicate à appréhender du fait de la romanisation de la plupart de ces peuples au fil des conquêtes romaines. Si l'on ne répertorie pratiquement plus de suicide collectif à l'époque impériale (le plus célèbre étant celui des Juifs de Massada en 73 p.c.n. qui ne concerne pas le monde occidental), il est nécessaire de mentionner la

qu'aucun d'entre eux tournât les talons, montrât le dos ou laissât échapper un cri. [...] Des femmes ramenées prisonnières, les unes se suicidaient, tandis que les autres n'hésitaient pas à tuer de leurs propres mains leurs enfants, car elles jugeaient la mort préférable à la servitude ». Καὶ ἅμα ταῖς γυναιξὶν ὀπλισμέναις καὶ οἶδε ἐμάχοντο καὶ προθύμως ἔθνησκον, οὐκ ἐπιστροφόμενος αὐτῶν οὐδεὶς οὐδὲ τὰ νῶτα δεικνὺς οὐδὲ φωνὴν ἀφιέντες. [...] Ὅσαι δὲ κατήγοντο τῶν γυναικῶν, αἱ μὲν αὐτὰς διεχρῶντο, αἱ δὲ καὶ τῶν τέκνων αὐτόχειρες ἐγίνοντο, χαίρουσαι τῷ θανάτῳ μᾶλλον τῆς αἰχμαλωσίας. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérique*, 72, 306, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

163« Et en effet, on a vu dans la guerre contre les Cantabres des mères tuer leurs enfants avant d'être capturées, un petit enfant se saisir d'une arme et poignarder sur l'ordre de son père ses parents et ses frères, enchaînés comme captifs, et même une femme massacrer ses compagnons de captivité ». Καὶ γὰρ τέκνα μητέρες ἔκτειναν πρὶν ἀλῶναι κατὰ τὸν πόλεμον τὸν ἐν Καντάβροις, καὶ παιδίον δὲ δεδεμένον αἰχμαλώτων τῶν γονέων καὶ ἀδελφῶν ἔκτεινε πάντας, κελεύσαντος το πατρός, σιδήρου κυριεύσαν, γυνὴ δὲ τοὺς συναλόντας. STRABON, *Géographie, Livre III*, 4, 17, trad. LASSERRE François, CUF, 1966.

164*In primis hoc uolunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios, atque hoc maxime ad uirtutem excitari putant, metu mortis neglecto.* CÉSAR, *Guerre des Gaules, Livre VI*, 14, 5, trad. CONSTANS L.-A., CUF, 1995.

165VOISIN J.-L., « La mort volontaire du vaincu chez les Celtes : du lac Vadimon au Galatée du Capitole », in *Mélanges de l'école française de Rome. Antiquité*, vol. 121, 2009, p. 402. - DUVAL P.-M., « Les Gaulois et la mort », in *Souvenir Français*, vol. 381, 1985, p. 392-394.

166VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables, Livre VI*, 1, ext. 3, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000. - FLORUS, *Œuvres, Livre I*, 38 (III, 3), trad. JAL Paul, CUF, 1967.

défaite des Bretons en 83 p.c.n., face à Agricola, qui les mena, selon Tacite, à se supprimer après avoir massacré femmes et enfants.¹⁶⁷ Quelques pratiques semblent avoir persisté, comme celle des *soldures*. En effet, il est rapporté que lors d'un conflit contre l'Empire sassanide en 363 p.c.n. au cours duquel l'empereur romain Julien perdit la vie, des contingents de Celtes entourant ce dernier s'élancèrent alors sur les Perses avec la volonté de périr.¹⁶⁸ Ce fait pourrait témoigner d'une certaine façon de la persistance des croyances antiques malgré une répréhension progressive du suicide au sein de l'Empire romain.

La vision des peuples barbares occidentaux semblait plus favorable au suicide que celle des Grecs, plus partagés. Les thèmes récurrents de la sauvegarde de l'honneur, de la peur de la honte ou du guerrier héroïque ont toujours été présents chez ces peuples. Une réalité probablement amplifiée par l'aspect guerrier qui caractérisait ces sociétés. Mais ce qui différenciait ces peuples des sociétés grecque et romaine, c'était leur vision singulière de la mort, qui apparaissait non pas comme une fin définitive, mais plutôt comme une étape vers de nouvelles possibilités.¹⁶⁹ Les âmes étant éternelles, il existait, chez ces peuples, une vie autre dans le monde des morts¹⁷⁰, ce qui atténuait sans doute la peur ressentie par les futurs suicidés.

2.3 Rome

L'histoire de la République romaine débute symboliquement par un suicide. Lucrèce, violée par Sextus Tarquin, fils de Tarquin le Superbe, se donne la mort à l'aide d'un couteau afin de

167« Voici que les ennemis suivent chacun leur instinct : des groupes en armes tournent le dos devant des adversaires moins nombreux ; certains, sans armes, courent à l'assaut et s'offrent à la mort ». *Iam hostium, prout cuique ingenium erat, cateruae armatorum paucioribus terga praestare, quidam inermes ultro ruere ac se morti offerre.* - « et – fait avéré – certains attentèrent à la vie de leurs femmes et de leurs enfants, dans une intention de pitié ». *Satisque constabat saeuisse quosdam in coniuges ac liberos, tamquam miserentur.* TACITE, *Vie d'Agricola*, Livre unique, 37, 4 et 38, 1-3, trad. DE SAINT-DENIS Eugène, CUF, 2018.

168« Quand on eut ramené l'empereur au campement, on ne saurait dire avec quelle incroyable ardeur les légionnaires, tout bouillants de colère et de douleur, volèrent à sa vengeance, en heurtant leurs lances contre leurs boucles, opiniâtres jusqu'à la mort même, si tel devait être leur destin ». *Reducto ad tentoria principe, incredibile dictu est <quo> quantoque ardore miles ad uindictam ira et dolore feruentior inuolabat, hastis ad scuta concrepans, etiam mori, si tullisset fors, obstinatus.* AMMIEN, *Histoires*, Livre XXV, 3, 10, trad. GALLETIER Edouard, CUF, 1968. - J.-L. Voisin précise que ces légionnaires sont un contingent celte. VOISIN J.-L., « La mort volontaire du vaincu chez les Celtes : du lac Vadimon au Galatée du Capitole », in *Mélanges de l'école française de Rome. Antiquité*, vol. 121, 2009, p. 401-403.

169BARRANDON N., *De la pacification à l'intégration des Hispaniques (133-27 a.C.)*, Paris, Éditions de Boccard, 2011, p. 41.

170Le géographe romain Pomponius (I^{er} siècle p.c.n.) écrivait à propos des peuples barbares : « Attitude qui résulte de différentes représentations : les uns croient au retour des âmes des défunts ; pour d'autres, même si elles ne reviennent pas, elles ne s'anéantissent cependant pas, mais passent à une condition plus heureuse, pour d'autres encore, elles meurent sans doute, mais la mort est préférable à la vie ». *Id uaria opinio perficit ; alii redituras putant animas obeuntium, alii etsi non redeant non extinguere tamen, sed ad beatiora transire, alii emori quidem, sed id melius esse quam uiuere.* POMPONIIUS MELA, *Chorographie*, Livre unique, 2, 18, trad. SILBERMAN Alain, CUF, 1988.

préserver son honneur. Elle s'érige à ce moment précis en *exemplum*, offrant une certaine image morale à suivre. Symboliquement, le geste est fort et, par une étrange coïncidence, se répète avec Marc-Antoine, achevant la période des guerres civiles et laissant le champ libre à Octave pour asseoir son autorité sur la République.

Si le suicide de Lucrèce tient beaucoup plus de l'aspect légendaire du passé de Rome, il n'en est pas moins un acte marquant qui a pu modeler la vision qu'avaient les Romains du suicide. Ce dernier était globalement pas mal accueilli au cours de la République. À vrai dire, il apparaît que les premières condamnations du suicide au sein du monde romain débutèrent seulement à partir du II^e siècle p.c.n. À cette époque, et de manière générale, si le suicide restait acceptable pour les hommes libres, les militaires ne pouvaient désormais plus se donner la mort à la suite des changements effectués dans la législation romaine.¹⁷¹ Mais, sous la République, la situation était toute autre. Mieux, de toutes les civilisations antiques, Rome fut la seule à ériger la *mors uoluntaria* en exemple, comme nous l'avons vu avec la figure de Lucrèce. Le suicide était considéré par les Romains comme une manifestation de la *uirtus*, une des principales vertus romaines, qui englobait plusieurs notions comme le courage et l'excellence. Le suicide conservait la *dignitas* (une forme de prestige, de charisme), procurait la *gloria* (la gloire) et devint plus particulièrement la clé de voûte d'un code de vie et de mort au sein d'une aristocratie qui l'érigea en critère de sélection pour la « bonne mort », quelles que soient les causes, le lieu, les circonstances ou les moyens utilisés.¹⁷²

Ce qui légitimait aux yeux des Romains l'action de se donner la mort était un mobile « noble ».¹⁷³ Si, comme nous le verrons, ces mobiles ont varié à travers le temps, leur point commun était qu'ils étaient tous considérés comme « raisonnables ». Ils ne devaient en aucun cas être une façon d'échapper à ses responsabilités envers autrui ou la cité quand celles-ci étaient humainement réalisables.¹⁷⁴ Parmi ces mobiles, deux furent particulièrement importants dans la compréhension des suicides en contexte de guerre. Pour les Romains, la défaite militaire ainsi que, une fois vaincu, les potentielles représailles pénibles de la part de l'adversaire étaient considérées comme les situations les plus intolérables, poussant généralement l'individu à se tourner vers le suicide.¹⁷⁵ Mais si le refus d'assumer ses responsabilités n'était pas considéré comme une raison justifiant le recours au suicide, il était parfois remis en question ou, du moins, relativisé. Ainsi, lors d'une défaite

171GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 259-271.

172VOISIN J.-L., « Suicide », in LECLANT J. (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, PUF, 2005, p. 2056-2057.

173TADIC-GILLOTEAUX N., « Sénèque, face au suicide », in *L'Antiquité Classique*, vol. 32, 1963, p. 544.

174DESIDERI P., « Il trattamento del corpo dei suicidi », in *La mort au quotidien dans le monde romain. Actes du colloque organisé par l'Université de Paris IV*, 1995, p. 199.

175GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 61.

militaire, un général devait en toute logique faire face aux conséquences de ses décisions, qui avaient mené au désastre. Pour ce faire, il devait rendre des comptes, notamment au Sénat qui, par son *auctoritas*, était un organe incontournable pour les chefs militaires qu'étaient les magistrats. Cependant, dans le cas où la vie du général était menacée, le suicide apparaissait comme une solution et l'argument de l'honneur paraissait justifié. Mais, dans le cas contraire, il arrivait que des généraux se donnent eux aussi la mort pour des raisons similaires.¹⁷⁶ Dans ce genre de situation, le fait d'assumer ses responsabilités se voyait relégué au second plan pour laisser la place une nouvelle fois à la question de l'honneur. Nous observons dès lors que, même dans les cas où la vie du vaincu n'était pas en danger, ce dernier pouvait tout de même opter pour une mort honorable. La crainte de rentrer déshonoré mais vivant à Rome pourrait expliquer ce choix, sans pour autant l'ériger en principe unique. La réalité devait certainement être plus complexe. Malheureusement, les textes ne fournissent que peu d'indices à ce sujet.

Un autre aspect démontrant la tolérance des Romains pour le suicide était que, contrairement aux Grecs, l'individu qui se donnait la mort dans le monde romain recevait des funérailles, à l'exception du pendu volontaire, et peut-être du noyé volontaire. Ces morts étaient jugées infamantes pour un citoyen libre, car elles déformaient l'apparence du défunt.¹⁷⁷

L'histoire de l'évolution de la vision du suicide chez les Romains peut se concevoir en quatre périodes. Bien entendu, il serait dérisoire de tenter de résumer en une page un parcours aussi complexe en si peu de mots. Néanmoins, nous tenterons d'établir les grandes lignes conductrices de cette évolution.

La première phase débute avec les origines de la République romaine et s'achève au II^e siècle a.c.n. Le suicide, qui semble alors relativement peu employé¹⁷⁸, sert principalement à

176La défaite des partisans de Pompée, Pétréius et Lucius Scipion, face à César semble aller dans ce sens. En effet ce dernier est notamment connu pour sa clémence envers ses ennemis. Dès lors, la vie de ces généraux n'apparaissait pas menacée. Pourtant, ceux-ci décident tout de même de se donner la mort : « Juba et Pétréius, au vu des circonstances, ne percevant aucune chance de fuite ou de sécurité, s'entre-tuèrent avec des épées au cours d'un banquet. [...] Lucius Scipion, le général en chef, fut pris par une tempête et rencontra une flotte ennemie et se porta courageusement jusqu'à ce qu'il soit maîtrisé, quand il se poignarda lui-même et sauta dans la mer ». Ἰόβας δὲ καὶ Πετρήιος τῶν γιγνομένων πυνθανόμενοι καὶ οὐδεμίαν σφίσιν οὔτε φυγὴν οὔτε σωτηρίαν ἐπινοοῦντες, ἐπὶ τῇ διαίτῃ ξίφεσι διεχρήσαντο ἀλλήλους. [...] Λεύκιο δὲ Σκιπίων ὁ αὐτοκράτωρ χειμαζόμενος, ἐν τῇ θαλάσῃ καὶ πολεμίας ναυσὶν ἐντυχὼν ἐφέρετο γενναίως, μέχρι καταλαμβανόμενος αὐτὸν τε διεχρήσατο καὶ τὸ σῶμα μεθήκεν ἐς τὸ πέλαγος. APPIEN, *Histoire romaine, Livre II : Guerres Civiles*, 100, trad. WHITE Horace, Loeb, 1964.

177GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 141-150. - HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 164-165. - GRISÉ Y., « Du sort des suicidés aux enfers », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 1, 1980, p. 296. - MARRA R. et ORRÙ M., « Social Images of Suicide », in *The British Journal of Sociology*, vol. 42, 1991, p. 277.

178Nous restons néanmoins tributaires des sources à notre disposition qui, pour cette période reculée, restent peu

sauvegarder l'honneur de sa *gens* ou de Rome. La plupart du temps, le geste revêt l'aspect d'un dévouement pour la patrie ou de l'expiation d'une faute.¹⁷⁹ Le cas de la *deuotio ducis*, c'est-à-dire le fait de vouer l'armée ennemie aux divinités souterraines en échange de la vie du général romain prononçant ce vœu, s'affiche résolument comme une preuve de dévouement ultime au profit de la cité. Bien que cette dernière soit décrite par les auteurs antiques comme un sacrifice, le geste reste, d'un point de vue sociologique, un suicide, puisque le général romain se jette sur l'armée ennemie avec l'intention de périr. La première période traduit donc une vision du suicide profitable à l'honneur de plusieurs individus, mais surtout de la cité elle-même. L'individu n'est rien sans la cité, ses motifs doivent profiter à cette dernière.

À partir II^e siècle a.c.n., l'individualisation des personnes s'intensifie sans pour autant menacer l'importance de la cité ou du groupe. On voit alors surgir petit à petit les fameux grands généraux de la fin de la République romaine, les *imperatores*, et le culte de la personnalité. Les raisons poussant à l'autodestruction suivent le même mouvement et s'individualisent donc.¹⁸⁰ Le point culminant de cette période est atteint avec le suicide de Caton d'Utique en 46 a.c.n. En pleine guerre civile, le vieux sénateur, farouchement opposé à Jules César, est acculé dans la cité africaine d'Utique par les armées césariennes. Se sachant condamné et refusant la *clementia* du dictateur, qui aurait entraîné sa soumission, il se transperce la poitrine à l'aide d'un glaive.¹⁸¹ Sa mort symbolise le sacrifice ultime de soi dans le but de sauvegarder ses convictions politiques et philosophiques. En effet, le stoïcisme auquel adhérait Caton d'Utique, préconisait la mort dans le cas où l'individu était privé de la valeur humaine la plus inestimable : la liberté.¹⁸² En agissant ainsi, Caton devint lui aussi un *exemplum*.¹⁸³ Durant cette seconde phase, l'équilibre entre la *libertas* individuelle et la *libertas*

nombreuses et bien souvent postérieures aux faits. GRISÉ Y., « De la fréquence du suicide chez les Romains », in *Latomus: Revue d'Études Latines*, vol. 39, 1980, p. 88.

179 VOISIN J.-L., « Suicide », in LECLANT J. (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, PUF, 2005, p. 2056-2057.

180 VOISIN J.-L., « Suicide », in LECLANT J. (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, PUF, 2005, p. 2056-2057. - GARLAND R., « Death without dishonour. Suicide in the ancient world », in *History To-day*, vol. 33, 1983, p. 36.

181 « Caton a par où partir : d'une seule main, il se fera une large route pour la liberté. Ce poignard, jusqu'ici encore non souillé par la guerre civile et sans crime, fera sortir enfin de bons et nobles travaux : il donnera à Caton la liberté qu'il n'a pas pu à la patrie ». *Cato qua exeat habet ; una manu latam libertati uiam faciet. Ferrum istud, etiam ciuili bello purum et innoxium, bonas tandem ac nobiles edet operas : libertatem, quam patriae non potuit, Catoni dabit.* SÉNÈQUE, *De la providence, Livre unique*, 2, 11.

182 GUEYE M., « Le suicide dans l'armée romaine sous la République : *aut uincere aut emori* », in *Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, vol. 2, 2012, p. 263.

183 Valère Maxime nous a légué un extrait élogieux de la mort de Caton : « L'éclat exceptionnel qu'a eu aussi ta mort, Caton, a trouvé à Utique le moyen de passer à la postérité, là où les blessures pleines de vaillance que tu t'es faites ont produit plus de gloire que de sang, puisque, en te jetant avec tant de fermeté sur ton épée, tu as amplement montré aux hommes combien les gens honnêtes doivent préférer une dignité qui les prive de vie à une vie privée de dignité ». *Tui quoque clarissimi excessus, Cato, Utica monumentum est, in qua ex fortissimis uulneribus tuis plus gloriae quam sanguinis manuit, siquidem constantissime in gladium incumbendo magnum hominibus documentum dedisti, quanto potior esse debeat probis dignitas sine uita quam uita sine dignitate.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables, Livre III*, 2, 14, trad. COMBÈS Robert, CUF, 1995.

nationale¹⁸⁴ est relativement bien maintenu.

Cet état se perpétue jusqu'à la dynastie impériale des Flaviens (69-96 p.c.n.), sous lesquels apparaît une restriction. Stace, poète latin du I^{er} siècle p.c.n., nous lègue une description de la situation selon laquelle la vie individuelle n'appartenait plus à l'individu, mais à l'empereur. Sous Hadrien, les premières lois légiférant sur le suicide restreignent le droit de se tuer. Au sein de l'armée, le suicide commence à être condamné de façon plus systématique. En effet, même s'il était accepté au cours de la République romaine et au début de l'Empire, le suicide en contexte de guerre posait déjà problème quant au respect du *sacramentum* prononcé par les soldats lors de leur entrée au sein de l'armée. Ce dernier liait religieusement le soldat à l'armée, et celui-ci n'était dès lors plus possesseur de son corps et de sa liberté. Ceux-ci appartenaient désormais à la cité de Rome jusqu'à la démobilisation du légionnaire. Dans le cas d'une tentative de suicide, le soldat se voyait considéré juridiquement parlant comme le voleur d'un bien appartenant à la cité, son corps en l'occurrence, et, par extension, sa vie.¹⁸⁵ Cependant, dans la plupart des cas, le suicide des soldats ne fut pas puni, les raisons qui les poussaient à de telles extrémités apparaissant acceptables aux yeux de la juridiction romaine : à savoir, majoritairement, une question d'honneur ou de honte à la suite d'une défaite.¹⁸⁶ Cette condamnation n'en était pas moins présente et s'est intensifiée lors du passage à l'Empire, puisque la vie du soldat passa de la propriété de la cité à celle de l'empereur lui-même. Parallèlement, au sein de la société civile, on constate une évolution des raisons invoquées pour se donner la mort. Désormais, en dehors des suicides liés à la guerre, c'est la vieillesse, la maladie, ou la mauvaise conscience qui l'emportent.¹⁸⁷ Ces nouvelles raisons pouvant mener au suicide, le stoïcien Sénèque les développa au cours du I^{er} siècle p.c.n. à travers son *De Brevitate vitae* (De la brièveté de la vie), dans lequel il s'interroge sur ce qui justifie ou non l'acte du suicide.¹⁸⁸ Bien qu'elles soient antérieures à la troisième phase, il semble que ces idées aient petit à petit remplacé les concepts résolument plus guerriers (honneur, courage, *gloria*, etc.) liés au suicide. La fin du II^e siècle équivaut également au début d'une transformation de la politique guerrière impériale. L'entité qu'est l'Empire romain commence à limiter ses campagnes de conquêtes pour évoluer vers une phase plus défensive qui s'accentuera le siècle suivant. Il n'est pas impossible que ces modifications aient également impacté l'idéal du guerrier, dans la mesure où ce dernier voit son rôle perdre de

184Sénèque mentionne la *libertati publicae natum* de Caton d'Utique. SÉNÈQUE, *Dialogues, Consolation à Marcia*, 20, 6, trad. WALTZ R., CUF, 1923.

185GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 259-271. - COSME P., *L'armée romaine*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2012, p. 23-24.

186GUEYE M., « Le suicide dans l'armée romaine sous la République : *aut uincere aut emori* », in *Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, vol. 2, 2012, p. 256-259.

187VOISIN J.-L., « Suicide », in LECLANT J. (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, PUF, 2005, p. 2056-2057.

188SÉNÈQUE, *Dialogues, De la brièveté de la vie*.

l'importance.

La phase finale s'enclenche à partir du III^e siècle p.c.n. avec la montée en puissance du christianisme jusqu'à sa reconnaissance comme religion officielle en 380 p.c.n.¹⁸⁹ et le repli de l'Empire sur lui-même face à de nombreuses crises internes qui le fragiliseront durablement. La mort volontaire semble faire l'objet d'une répulsion générale, nonobstant quelques païens nostalgiques d'une Rome archaïque et idéalisée. Mentalité païenne et mentalité chrétienne se sont alors rejointes pour proscrire le suicide.¹⁹⁰ Une des raisons principales est la sacralisation de l'individu prônée par la religion chrétienne. Nous l'avons précédemment évoqué lors du point sur la vision des Grecs concernant le suicide, le fait de s'ôter la vie revient à se soustraire au jugement des dieux et, pour les Chrétiens, à celui de Dieu. Le christianisme, à travers la figure de saint Augustin et de son œuvre, le *De civita Dei*, s'est largement inspiré de cette pensée que l'on doit au platonisme. L'acte du suicide revient alors à défier le plan de Dieu.¹⁹¹ Après cette critique virulente du suicide par saint Augustin au IV^e siècle de notre ère, l'autodestruction est définitivement condamnée et les cas se raréfient, sans jamais pour autant disparaître totalement,¹⁹² le suicide restant une réalité profondément attachée à la nature humaine.

Au regard de ces réflexions, certains historiens ont prétendu que les Romains avaient le gène du suicide dans le sang et que Rome aurait été le théâtre d'hécatombes volontaires allant en grandissant jusqu'aux invasions barbares.¹⁹³ Ce propos fut bien entendu totalement désapprouvé par les spécialistes de la question¹⁹⁴, bien que, nous ne pouvons le nier, la civilisation romaine semble avoir été une des sociétés antiques ayant eu le rapport le plus favorable au suicide.¹⁹⁵ Il est

189BELAYCHE N., « Théodose I^{er}, 345-395 apr. J.-C. », in LECLANT J. (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, PUF, 2005, p. 2144.

190VOISIN J.-L., « Suicide », in LECLANT J. (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, PUF, 2005, p. 2056-2057.

191HORST P. W., « A pagan platonist and a christian platonist on suicide », in *Vigiliae Christianae*, vol. 25, 1971, p. 282.

La condamnation du suicide par saint Augustin s'inscrit principalement dans une lutte interne au sein de la chrétienté. Saint Augustin fut confronté, au cours de sa vie, au donatisme, un schisme religieux qui privilégiait la mort volontaire comme forme de martyre. L'évêque d'Hippone répliqua en définissant le martyre comme découlant de la cause et non de la peine encourue. Ce faisant, saint Augustin considéra la mort des donatistes non pas comme un martyre, mais comme un suicide condamnable. BELS J., « La mort volontaire dans l'œuvre de saint Augustin », in *Revue de l'histoire des religions*, vol. 187, 1975, p. 148-163.

192L'historien A. van Hooff comptabilise environ 51 cas pour toute la période tardive de l'Empire, qu'il fait débiter en 192 p.c.n. et pour tous les peuples de la Méditerranée. En comparaison avec le début de l'ère impériale où l'on compte 255 cas et la République romaine et ses 203 mentions, nous constatons une nette baisse du taux de suicide. Il ne faut néanmoins pas perdre de vue que ces données ne représentent que les mentions provenant des sources à notre disposition, occultant certainement une réalité dans laquelle le suicide était bien plus présent. HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 234.

193LISLE E., *Du suicide*, Paris, Baillière, 1856, p. 373-380.

194GRISÉ Y., « De la fréquence du suicide chez les Romains », in *Latomus: Revue d'Études Latines*, vol. 39, 1980, p. 18.

195VOISIN J.-L., « Suicide », in LECLANT J. (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, PUF, 2005, p. 2056-2057.

néanmoins nécessaire de nuancer cette affirmation en précisant que les sources à notre disposition, majoritairement de cultures grecque et latine, ne permettent pas de déterminer si d'autres civilisations de l'Antiquité appréhendaient le suicide d'une manière aussi favorable, voire plus favorable. Quoi qu'il en soit, la civilisation romaine, à l'instar de plusieurs autres, promouvait des valeurs proches ou similaires associées une fois de plus à la figure guerrière empreinte d'héroïsme.

2.4 La vision globale du suicide dans le monde méditerranéen

Cette vision du suicide parmi les civilisations de l'Antiquité traduit une réalité assez tranchée entre le monde oriental et occidental. Le premier, majoritairement hellénisé et fortement influencé par des courants philosophiques divers s'affirma comme le plus défavorable au suicide, sans pour autant en condamner drastiquement la pratique. Le second, quant à lui, cultiva une idée très idéalisée et héroïque du suicide, une image finalement assez guerrière associée à une forme de mort glorieuse. Toutefois, bien que ces deux mondes divergeaient quant à l'acceptation de l'autodestruction et à la réglementation de cette dernière, ils se fondèrent sur des concepts similaires pour valider ou non le suicide d'individus : l'honneur, le déshonneur, la gloire, le charisme, la figure héroïque, etc. Ces cultures agonistiques¹⁹⁶ s'affichèrent résolument comme concevant le suicide à travers le prisme des valeurs associées à l'imagerie du guerrier.

La perception du suicide par ces peuples a globalement évolué d'une acceptation à degré variable vers un rejet, puis une condamnation à grande échelle de cette pratique, avec notamment la reconnaissance du christianisme comme religion de l'Empire. Ce dernier n'est certainement pas l'unique raison de ce changement de perception¹⁹⁷, mais plutôt l'aboutissement d'une dépossession du droit pour un individu de disposer de son corps et de son âme au profit d'une entité extérieure, qui fut successivement la cité, l'empereur puis Dieu. L'évolution des valeurs au sein de ces sociétés, et plus particulièrement à travers l'Empire romain, qui engloba petit à petit les différents peuples du bassin méditerranéen, est également responsable des changements observés.

Néanmoins, l'historien se doit d'être prudent dans l'analyse de cette vision du suicide par les Anciens. En dehors du fait que la littérature grecque et latine peut occulter des réalités propres aux

196WHEELAN C. F., « Suicide in the ancient world: a re-examination of Matthew 27 ; 3-10 », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 49, 1993, p. 513. - PITT-RIVERS J., « Honour and social status », in PERISTIANY J. G. (éd.), *Honour and shame : the values of mediterranean society*, Londres, George Weidenfeld & Nicolson, 1965, p. 23.

197Les Évangiles ne condamnent pas le suicide. Il faut attendre saint Augustin au IV^e siècle p.c.n. pour observer une tendance plus hostile envers cette pratique qui se distingue alors du sacrifice et du martyre. BELS J., « La mort volontaire dans l'œuvre de saint Augustin », in *Revue de l'histoire des religions*, vol. 187, 1975, p. 167.

civilisations barbares, il ne faut pas oublier qu'elle s'adresse tout particulièrement à une élite. Les valeurs alors décrites et glorifiées par ces auteurs sont des valeurs liées à cette même élite. Bien entendu, le reste de la population (citoyens, femmes, esclaves, étrangers, etc.) partage une partie de ces valeurs, comme l'honneur. Nous nous demandons néanmoins si des valeurs liées à la perception du suicide et propres aux individus n'appartenant pas à cette élite existent. Il est fort probable que la réponse à cette question soit positive, mais les sources à notre disposition ne nous permettent pas d'en être certain.

3. Suicide et courants philosophiques

La philosophie est indissociable de l'Antiquité gréco-romaine. Ce point ne concernera pas les sociétés dites « barbares » et a pour but de se concentrer exclusivement sur l'influence des mouvements philosophiques dans la perception du suicide au cours de l'Antiquité. En effet, si les suicides en contexte de guerre ne sont généralement pas considérés comme le fruit de longues réflexions philosophiques – à quelques exceptions près, comme celui de Caton d'Utique – il ne faudrait pas nier dans ces sociétés l'existence d'un arrière-plan philosophique qui a pu influencer de manière inconsciente le geste d'un individu. Assurément, le suicide constitua un sujet de réflexion important durant l'Antiquité, que ce soit en Grèce ou à Rome. Les philosophes antiques ont longuement réfléchi et débattu sur ce thème. Il s'est avéré que les élèves de Platon, d'Aristote et du néo-platonisme s'opposaient vigoureusement au suicide, tandis que les Sophistes et les Cyniques y voyaient l'expression d'une liberté individuelle. Cette idée fut partagée par une partie des Stoïciens.¹⁹⁸ Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser aux courants philosophiques les plus importants, à leur vision du suicide et – si possible en contexte de guerre – et à l'impact de ces différentes visions sur leurs contemporains.

3.1 Le platonisme

Comme nous l'avons vu précédemment, des courants présocratiques s'étaient déjà prononcés sur le sujet en acceptant généralement la pratique de l'autodestruction.¹⁹⁹ Toutefois, Platon (428/427-348/347 a.c.n.) a été le premier à s'intéresser de façon plus approfondie à ce sujet. Hostile au suicide, il développa néanmoins dans ses Νόμοι (*Les Lois*) ce qu'il considérait comme des cas de nécessité justifiant l'acte suicidaire. La question du suicide forcé par les autorités d'une cité en vertu des lois de cette dernière a été abordée sereinement par Platon, malgré l'exécution de Socrate dans un contexte de crise aiguë du régime athénien. D'autres raisons étaient également valables selon le philosophe, comme le malheur douloureux et la honte intolérable ou irrémédiable. En revanche, l'emploi du suicide dans le but de s'extraire à des maux personnels tels que la pauvreté, le désir, la douleur, etc., était fermement condamné par Platon, qui n'hésitait pas à assimiler un tel geste à de la lâcheté.²⁰⁰ Il existait dans le platonisme de nombreuses complexités et ambiguïtés quant à la réaction

198TADIC-GILLOTEAUX N., « Sénèque, face au suicide », in *L'Antiquité Classique*, vol. 32, 1963, p. 541-551.

199HORST P. W., « A pagan platonist and a christian platonist on suicide », in *Vigiliae Christianae*, vol. 25, 1971, p. 282.

200GRIFFIN M., « Philosophy, Cato and Roman suicide », in *Greece and Rome : Journal of the Classical Association*, vol. 33, 1986, p. 70-71.

appropriée envers un suicide, et ce, en fonction de son contexte.²⁰¹ Malgré cela, le suicide resta considéré comme la marque d'une âme défectueuse dans la logique platonicienne.²⁰² Dans le *Phédon*, Platon fait interagir Socrate et une secte religieuse, les Orphiques, farouchement opposée au suicide. La discussion mettait en avant l'idée que le corps agissait comme une prison pour l'âme, une prison dont le suicide apparaissait comme une potentielle libération. Mais en agissant de la sorte, l'individu rompait avec la volonté divine, il ne pouvait s'extraire lui-même de cette prison sans que son suicide ne devienne condamnable, puisque considéré comme le vol d'une propriété divine.²⁰³ Platon établit une analogie avec le couple esclave – maître : quand un esclave se donnait la mort, il décidait de rompre symboliquement et physiquement le lien qui le retenait à son maître. C'est cette logique qui était appliquée au couple humain – dieux.²⁰⁴

Pour conclure la pensée de Platon sur le suicide, il faut mentionner que le philosophe distinguait finalement trois agents pouvant mener à cet acte. Le premier était lié à la communauté, aux lois, et était synonyme de suicide forcé pour un individu. Une condamnation telle que celle de Socrate illustre parfaitement ce point. Le second était l'agent divin qui se manifestait à travers des circonstances voulues par une divinité, Platon parle du destin. Ce point peut paraître contradictoire avec l'idée soulevée plus tôt par le philosophe (se suicider revient à commettre en crime envers les dieux), pourtant, il est ici question d'une volonté divine : ce sont les dieux qui imposent le suicide. Dès lors, la distinction entre le suicide désiré par les dieux et le suicide allant à l'encontre de leur volonté doit faire l'objet d'une réflexion approfondie par le sage, ce qui exclut les non-philosophes, ceux-ci ne disposant pas de la sagesse nécessaire à cet exercice. Le dernier était l'agent que Platon qualifiait d'injustifié et qui regroupait la lâcheté, le manquement à ses devoirs, la fuite, etc.²⁰⁵ Concernant le suicide en contexte de guerre, Platon ne semble pas s'exprimer dessus. Mais en partant du principe que la contrainte externe pouvait pardonner le geste²⁰⁶, le suicide en contexte de guerre pourrait avoir trouvé grâce aux yeux du philosophe dans certaines situations.

201 GARRISON E. P., « Attitudes toward suicide in ancient Greece », in *Transactions of the American Philological Association*, vol. 121, 1991, p. 15.

202 GARRISON E. P., « Attitudes toward suicide in ancient Greece », in *Transactions of the American Philological Association*, vol. 121, 1991, p. 17-18.

203 GARLAND R., « Death without dishonour. Suicide in the ancient world », in *History To-day*, vol. 33, 1983, p. 34. - NAIDEN F. S., « The sword did it: a Greek explanation for suicide », in *Classical Quarterly*, N. S., vol. 65, 2015, p. 86. - NOY D., « Death », in ERSKINE A. (éd.), *A companion to ancient history*, Oxford ; Malden (Mass.), Blackwell, 2009, p. 415.

204 « Platon », in HOMO VIVENS, *Encyclopédie sur la mort*, [en ligne], http://agora.qc.ca/thematiques/mort/dossiers/suicide_terminologie, (Page consultée le 09.06.2020, dernière mise à jour le 15.04.2012).

205 NAIDEN F. S., « The sword did it: a Greek explanation for suicide », in *Classical Quarterly*, N. S., vol. 65, 2015, p. 93-94.

206 GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 194.

3.2 Le cynisme

Le cynisme, mouvance fondée par Antisthène aux alentours de 390 a.c.n. et principalement connue pour les provocations de son disciple le plus virulent, Diogène de Sinope, a proposé une analyse du suicide propre à sa vision contestataire de la société. Les Cyniques, partisans de vertus que l'on pourrait aisément qualifier d'antisociales et promoteurs d'une liberté individuelle à outrance, se sont naturellement tournés vers une tolérance du suicide, geste fort pour affirmer la liberté individuelle sur la société.²⁰⁷ Notons toutefois que la question de la vie et de la mort n'intéressa que très peu les Cyniques, entraînant *de facto* un intérêt peu développé pour le suicide.²⁰⁸ Ils préféraient soutenir l'idée que l'individu étant libre, il lui était permis de décider du moment de sa mort, s'opposant ainsi à la doctrine de Platon. Poussant la réflexion plus loin, Diogène estima que le suicide pouvait servir à s'abroger de la dégradation physique, des maladies incurables ou encore du vice, là où le platonisme tendait à condamner ces raisons. Le choix des Cyniques pouvait s'expliquer par le fait que supporter ces douleurs reviendrait à accorder une importance déraisonnable à la vie elle-même.²⁰⁹ Le suicide acquit dès lors auprès du cynisme une position relativement positive grâce à sa capacité à empêcher le sage d'agir contre son jugement rationnel. Ce jugement rationnel et les fatigues d'une vie devenue pesante ont été les deux aspects repris par la doctrine stoïcienne, qui les développa plus intensivement.²¹⁰ Le cynisme permit donc de poser les bases du rapport au suicide qu'entretient le stoïcisme, grandement apprécié à Rome et dont plusieurs représentants illustres se donnèrent la mort (Caton, Sénèque).

3.3 L'épicurisme

L'épicurisme est apparu avec l'école du Jardin à Athènes, fondée en 306 a.c.n. par Épicure.²¹¹ Cette mouvance s'opposa globalement à l'autodestruction en partant du postulat que le besoin de se suicider surgissait d'une peur irrationnelle de la mort elle-même et que l'acte en question permettait d'effacer définitivement. La personne se donnant la mort était alors, selon la pensée épicurienne,

207GRIFFIN M., « Philosophy, Cato and Roman suicide », in *Greece and Rome : Journal of the Classical Association*, vol. 33, 1986, p. 70-71.

208GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 178.

209GRIFFIN M., « Philosophy, Cato and Roman suicide », in *Greece and Rome : Journal of the Classical Association*, vol. 33, 1986, p. 71.

210GRIFFIN M., « Philosophy, Cato and Roman suicide », in *Greece and Rome : Journal of the Classical Association*, vol. 33, 1986, p. 71. - GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 178.

211Né sur l'île de Samos (342/341 a.c.n.) et mort à Athènes (271/270 a.c.n.), Épicure propose une philosophie basée sur la compréhension et le combat des expériences négatives, des douleurs du corps et des peurs de l'esprit qui sont accrus et entretenus par une spéculation spontanée et erronée sur la nature du monde et de nos propres besoins. LAKS A., « Épicure », in LECLANT J. (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, PUF, 2005, p. 801.

sujette à la démence et à la *temeritas*, c'est-à-dire à un manque de réflexion et un aveuglement irréflecti. Néanmoins, il existait dans la doctrine épicurienne un point sur lequel les philosophes épicuriens débattirent, à savoir la douleur. En partant du principe que le *summum bonum* de la vie était le plaisir, le soulagement d'une douleur intense pouvait théoriquement s'effectuer par un suicide. En réfléchissant de la sorte, certains Épicuriens, à l'instar d'Hégésias, un philosophe de la branche hédoniste (une doctrine selon laquelle la recherche de plaisirs et l'évitement des souffrances constituent le but de l'existence humaine), prêchèrent la tolérance du suicide et son utilisation comme un moyen d'apaiser les maux et une finalité possible pour une vie heureuse. Si ces dissidences ont bel et bien existé et ont eu un impact parfois important au sein des sociétés grecques de l'Orient²¹², la doctrine épicurienne a finalement jeté son dévolu sur une forme d'équilibre. Le suicide devint possible dans le cas où la balance entre douleur et plaisir liés à la vie était tout simplement insoutenable pour l'individu. Dans ce cas, il lui était permis de s'en affranchir. Toutefois, il s'agissait là d'une situation extrême et le sage se devait de l'éviter en surpassant l'agonie et la douleur physique ou mentale, afin de maintenir la jouissance d'un esprit sain et heureux.²¹³ L'épicurisme fut considéré, avec le stoïcisme, comme responsable de la « manie du suicide »²¹⁴, bien que, concrètement, rien ne permette de l'affirmer.²¹⁵

3.4 Le stoïcisme

Une mouvance philosophique nous intéresse peut-être plus que les autres en raison de son importance durant la République romaine, sujet du présent travail. En définitive, Rome s'est laissée séduire par la philosophie grecque, notamment à la suite de ses conquêtes en Orient. Vaincu militairement, le monde grec l'a emporté culturellement sur la cité latine, ouvrant définitivement à la philosophie le chemin vers la cité éternelle. Si l'épicurisme a été adopté par les Romains, c'est vers le stoïcisme qu'une majorité des élites se tournèrent. Son importance était telle qu'il devint, sous l'Empire, une véritable manière de penser la société. L'un des stoïciens romains les plus célèbres n'est autre que Sénèque, dont nous avons déjà à plusieurs reprises mentionné les œuvres. Le stoïcisme s'affichait également comme la philosophie ayant le plus traité de la question du

212Pour rappel, Hégésias était un philosophe de l'école de Cyrénaïque (290 a.c.n.) dont le surnom, *Peisithanatos*, signifiait « celui qui pousse à la mort ». Il soutenait qu'aucun bonheur n'était possible et que la mort était préférable à la vie. TAYLOR C. C. W., « Hegesias », in HORNBLOWER S., SPAWFORTH A. J.-S., EIDINOWE E. (éd.), *The Oxford Classical Dictionary*, 4^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 652.

213GRIFFIN M., « Philosophy, Cato and Roman suicide », in *Greece and Rome : Journal of the Classical Association*, vol. 33, 1986, p. 72.

214Une expression employée par les historiens du début du XX^e siècle et qui fut remise en question par Y. Gris , car d rivant d'une interpr tation erron e des sources   notre disposition. GRIS  Y., « De la fr quence du suicide chez les Romains », in *Latomus: Revue d' tudes Latines*, vol. 39, 1980, p. 18.

215TADIC-GILLOTEAUX N., « S n que, face au suicide », in *L'Antiquit  Classique*, vol. 32, 1963, p. 541-544.

suicide durant l'Antiquité, ce qui *de facto* la rend fondamentale dans la compréhension de ce phénomène.²¹⁶

Nous devons le stoïcisme au philosophe Zénon de Kition, qui, en 301 a.c.n., fonda l'école du Portique d'Athènes. Le principe du stoïcisme était de promouvoir la recherche du bonheur dans l'existence humaine en se fondant sur une acceptation rationnelle de l'ordre du monde et de son évolution. Un second pilier important de la doctrine se fondait sur l'idée qu'il existait des choses dépendantes de nos choix, sur lesquelles il convenait de concentrer ses efforts, et des choses sur lesquelles il n'était pas possible d'influer. Dans ce cas, il était nécessaire de les accepter telles qu'elles se présentaient et d'en supporter les effets.²¹⁷ Ces préceptes servirent de base à leur réflexion sur la mort volontaire.²¹⁸

Le stoïcisme postulait l'acceptation du suicide lorsque le moment et la raison qui menaient à cet acte étaient justifiés. Nous parlerions alors d'εὐλογος ἐξαγωγή, de « sortie raisonnable ». Il a également revisité la théorie platonicienne sur le λόγος, la raison, en avançant que la divinité du monde était immanente et se résumait à ce λόγος. Chaque être possédait une part de ce dernier en lui, ce qui autorisait le suicide en fonction des circonstances, puisque cette décision découlant du λόγος ne pouvait être mauvaise. Les circonstances menant au suicide résultaient de la καθήκοντα περιστατικά, c'est-à-dire le devoir ou l'acte approprié. Les Stoïciens reprirent les idées défendues par Platon dans le *Banquet* et classèrent en trois groupes les conditions pour se donner la mort : les actions qui étaient entamées au profit de la patrie ou des proches, celles entreprises pour mettre fin à une situation physique insoutenable (maladie incurable, mutilation, etc.) et enfin le sentiment de trahison ressenti par un individu qui estimait agir à l'encontre de ses convictions.²¹⁹ Le suicide de Caton d'Utique était du troisième type. En effet, vivre en ayant accepté le pardon de César aurait été contraire à ses principes, à sa raison, une réalité impensable pour le sénateur.²²⁰ Ces trois groupes résultaient d'une réflexion sur le λόγος, qui était le seul à pouvoir légitimer ou non un suicide. Au fond, le suicide devenait une expression de la liberté poussée à son paroxysme.²²¹

216MÉRY L., « Suicide collectif et liberté : trois exemples liviens », in *Ktèma*, vol. 28, 2003, p. 47.

217GOURINAT J.-B., « Stoïcisme », in BLAY M. (dir.), *Grand dictionnaire de la philosophie*, Paris, Larousse, 2003, p. 1003-1004.

218TADIC-GILLOTEAUX N., « Sénèque, face au suicide », in *L'Antiquité Classique*, vol. 32, 1963, p. 544-545.

219GRIFFIN M., « Philosophy, Cato and Roman suicide », in *Greece and Rome : Journal of the Classical Association*, vol. 33, 1986, p. 72-74. - MARRA R. et ORRÙ M., « Social Images of Suicide », in *The British Journal of Sociology*, vol. 42, 1991, p. 277. - TADIC-GILLOTEAUX N., « Sénèque, face au suicide », in *L'Antiquité Classique*, vol. 32, 1963, p. 544-545.

220GUEYE M., « Le suicide dans l'armée romaine sous la République : *aut uincere aut emori* », in *Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, vol. 2, 2012, p. 263.

221MÉRY L., « Suicide collectif et liberté: trois exemples liviens », in *Ktèma*, vol. 28, 2003, p. 53.

Le stoïcisme et l'étude du suicide ne pouvaient se faire sans mentionner un second personnage dont la réflexion a profondément marqué l'attitude des Romains vis-à-vis de la mort volontaire, Sénèque. Philosophe du I^{er} siècle p.c.n. (4-1 a.c.n.-65 p.c.n.), sa pensée sur le sujet nous a été léguée à travers le *De Brevitate uitae*. Conseiller de l'empereur Néron, il se trouva forcé de s'ouvrir les veines après avoir été condamné à mort par ce dernier. La réflexion de Sénèque postulait que n'importe quel individu pouvait choisir de mourir, à la seule condition qu'il n'y ait aucune autre solution possible. Le suicide pouvait être motivé par un ennui de vivre, *taedium uitae*, ou une mauvaise conscience, *mala conscientia*, mais il importait de savoir quand se donner la mort. Sénèque établissait quatre mobiles possibles du suicide : lorsqu'on désirait éviter la déchéance intellectuelle ou morale ; lorsque la raison ou l'honneur l'exigeait ; lorsqu'on ne se sentait plus d'aucune utilité ; et enfin lorsqu'il s'agissait du seul moyen pour échapper à la servitude.²²² On observe dès lors quelques différences par rapport aux Stoïciens précédant Sénèque : les trois groupes (agir au profit de la patrie ou des proches, agir pour éviter une douleur physique insoutenable et agir à l'encontre de ses convictions) furent rassemblés en un point chez Sénèque, celui de la raison et de l'honneur. La question de la servitude est pertinente pour notre sujet, car elle va de pair avec celle de la liberté. Si la peur de l'esclavage, et *in fine* de la perte de la liberté, n'était que, peu voire pas du tout, abordée par les autres courants philosophiques dans le cadre du suicide, nous verrons qu'il s'agissait bien souvent d'un motif récurrent pour expliquer une autodestruction dans un contexte lié à la guerre.

En contexte de guerre, il est peu logique d'affirmer que chaque suicide – qu'il soit celui d'un soldat ou d'un civil – découle forcément d'une réflexion philosophique complexe et aboutie. Néanmoins, le stoïcisme a certainement eu un impact réel auprès des élites romaines dans ce choix radical, certes à des degrés divers. Nous parlons d'une élite, car il est difficile de prouver que le reste du peuple romain suivait, ou était en mesure de s'informer systématiquement des mêmes principes philosophiques que celle-ci concernant la pratique du suicide, et notamment du suicide en contexte de guerre. Toutefois, il est intéressant de noter que certaines pratiques suicidaires propres aux soldats, comme le suicide mutuel à l'aide de glaives, ont été valorisées à une époque où « les idées stoïciennes de liberté individuelle, de dépassement de soi-même, de détachement de la vie, attisées par le bouleversement social et le malaise général, gagnaient une large audience jusqu'au sein d'une institution de plus en plus inquiète et troublée : l'armée ».²²³

222TADIC-GILLOTEAUX N., « Sénèque, face au suicide », in *L'Antiquité Classique*, vol. 32, 1963, p. 541-551.

223GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 103.

Bien qu'il soit difficile d'affirmer que les idées du stoïcisme étaient profondément ancrées dans la pensée collective des soldats romains, une manière commune d'appréhender le suicide semble toutefois avoir été présente au sein de l'armée, toutes catégories confondues, et partageait plusieurs caractéristiques avec les trois raisons évoquées plus haut et propres à cette mouvance philosophique. Différentes motivations, variant selon les contextes dans lesquels évoluaient les acteurs, poussaient les individus à se donner la mort. Le chapitre suivant de ce travail tentera de définir celles liées à une situation impliquant des opérations militaires diverses.

3.5 La philosophie du suicide : conclusion

De manière générale, la philosophie s'est accaparée la question morale du suicide pour définir des lignes de conduite que le sage se doit de suivre le plus correctement possible. La morale romaine concernant le suicide s'est nourrie des doctrines grecques et, plus particulièrement, du stoïcisme, instaurant des codes de conduite pour une élite probablement imitée, en partie, par le reste de la population. Si les discussions philosophiques des Grecs font état d'une réelle tolérance quant à la *mors uoluntaria*, ce n'est pas pour autant qu'elles la promouvaient, exception faite de quelques cas comme celui d'Hégésias. De plus, il faut bien garder à l'esprit que l'enseignement philosophique était majoritairement dispensé à une certaine catégorie de la population et, au vu de notre méconnaissance sur la présence ou non de la philosophie chez le peuple, ne peut dès lors servir de base pour une analyse fiable dans la compréhension du phénomène du suicide en contexte de guerre. De plus, selon les différentes écoles philosophiques, la décision de se suicider devait bien souvent découler d'une réflexion aboutie entamée par le sage. Celui-ci, selon Sénèque, était capable de reconnaître le danger du suicide, qui consistait en un suicide ou en son refus à une mauvaise occasion.²²⁴ Or, sans preuve de l'existence d'une présence philosophique au sein des populations plus humbles, il nous est difficile de juger une quelconque « sagesse du suicide » chez ces dernières. Par cette vision du suicide réservé exclusivement à celui qui détenait la sagesse nécessaire pour guider son choix, la philosophie peine à nous offrir une réponse satisfaisante pour comprendre la pensée des masses citoyennes et militaires. Malgré cela, la discipline propose toutefois des clés de réflexion sur des concepts propres à cette époque dont ses penseurs se sont emparés pour en débattre.

²²⁴TADIC-GILLOTEAUX N., « Sénèque, face au suicide », in *L'Antiquité Classique*, vol. 32, 1963, p. 542. - SÉNÈQUE, *Dialogues, De la brièveté de la vie*, 11, trad. BOURGERY A., CUF, 1930.

Ces concepts gravitaient autour de l'honneur et de la liberté et des conséquences de la perte de l'un d'entre eux. Ce sont ces conséquences qui, selon les courants philosophiques, permettaient de juger de la pertinence d'un suicide. Nous observons que la philosophie ne semblait pas effectuer de distinction entre le suicide « banal » et le suicide dans le contexte qui nous intéresse ici. Pourtant, rappelons-le, le droit romain différenciait les différents suicides et mettait à part le suicide des militaires, en insistant sur le fait que ces derniers appartenaient juridiquement à une entité extérieure (cité, empereur).²²⁵ Ainsi, si les concepts autour desquels se fonda la réflexion sur le suicide apparaissaient comme similaires à la fois pour la philosophie et pour le droit romain, l'approche de ces deux domaines était résolument distincte. D'un côté, la philosophie analysait le suicide à travers le prisme de la raison, de l'autre, le droit romain apportait un regard pragmatique, et finalement, tout comme dans divers domaines tels que la religion, une forte tendance juridique.²²⁶

²²⁵GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 259-271.

²²⁶SCHEID J., *La religion des Romains*, 3^e éd., Paris, Armand Colin, 2017, p. 16.

Conclusion du chapitre

Loin de rejeter la mort comme à notre époque, le monde antique la regardait comme une partie intégrante de la vie elle-même. Il en allait de même du suicide. Majoritairement toléré, quelques fois condamné, mais bien plus souvent exalté, l'acte marqua durablement l'Antiquité occidentale en s'invitant tantôt à la table des philosophes, tantôt à celle des juristes. Le sujet fit sans cesse parler de lui en générant une réflexion continue et il poussa les Anciens à donner un sens à la mort autodestructrice. Dans un premier temps, on s'interrogea sur le sens des mots, les Anciens hésitant quant au choix de ces derniers. Il s'agissait de le définir correctement. Était-ce un phénomène semblable à un meurtre ? Était-il guidé par la folie ou la raison ? Nous pouvons percevoir le sentiment de confusion qui existait chez ces peuples, la difficulté de parvenir à une définition satisfaisante, et c'est peut-être cela qui fait sa richesse. Le vocabulaire employé devint vite varié et nuancé. Si le grec offrait une réponse flexible, explorant différentes facettes positives ou négatives et prenant en compte le contexte, le latin trancha pour quelques expressions qui traduisaient l'aspect réfléchi du geste. Les Anciens se suicidaient en étant lucides. C'est d'ailleurs ce qui différenciait le « bon » et le « mauvais » suicide. Tite-Live condamna par ailleurs les suicides collectifs des cités de la péninsule Ibérique en les qualifiant d'*ira* barbare ou encore de *rabiem*²²⁷. L'historien P. Moret a démontré la volonté du Padouan d'opposer au *furor* barbare la colère sage et réfléchie des Romains.²²⁸ Le vocabulaire latin permet une compréhension du suicide autre qu'une représentation criminelle, comme c'est quelques fois le cas dans le monde hellénique.

Les Anciens ressentirent le besoin de trouver un sens à ce geste, se plaisant à attribuer des valeurs positives à l'individu se donnant la mort. Ils analysèrent ce qui précipitait le geste et instaurèrent une hiérarchie des raisons. Certaines, comme l'honneur, transcendèrent les siècles et s'imposèrent comme des faits ancrés dans la pensée collective. D'autres émergèrent, évoluèrent, s'effacèrent au gré des valeurs propres à chaque époque. Nous voyons ainsi, à travers différentes pensées (juridique, religieuse, philosophique, etc.) se succéder des raisons liées à la figure du guerrier héroïque, à la déchéance physique ou morale, à un rapport particulier avec l'au-delà, à rapport de l'individu vis-à-vis de la cité et de la communauté, etc. En ce qui concerne plus

227« À vrai dire, il s'agissait là d'actes accomplis par des ennemis en colère ». *Atque haec tamen hostium iratorum.* TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXVIII*, 22-23, trad. JAL Paul, CUF, 1995. - « L'indignation et le désespoir que provoqua le rapport des parlementaires enflammèrent tellement la colère des Abydénien qu'imitant la folle rage des Sagontins [...] ». *Adeo renuntiata haec legatio ab indignatione simul ac desperatione iram accendit ut ad Saguntinam rabiem [...]*. TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXXI*, 17, trad. HUS A., CUF, 1977.

228MORET P., « Colère romaine, fureur barbare : sièges et suicides collectifs dans la troisième décennie de Tite-Live », in *Revue des études anciennes*, vol. 115, 2013, p. 491.

précisément le suicide en contexte de guerre, les valeurs décrites dans la littérature gréco-latine restèrent fortement attachées à l'image d'un soldat héroïque empreint d'honneur et se refusant à la soumission imposée par son ennemi. Cette image servit de liaison entre le monde oriental, qui tolérait le suicide, et le monde occidental, qui l'exaltait davantage. Dans les deux univers, le suicide du guerrier vaincu restait une raison valable pour expliquer l'acte. Ce besoin de trouver un sens à la mort volontaire fut mis à mal par la sacralisation toujours plus importante de l'individu. Cette mutation trouva en partie écho avec l'avènement du christianisme comme religion officielle de l'Empire romain vers la fin du IV^e siècle p.c.n. Le suicide se vit définitivement proscrit, puisqu'il revenait *in fine* à vouloir s'extraire du plan de Dieu. Au fond, la discussion antique du suicide s'est toujours attachée à la notion de la propriété de l'individu, qu'elle soit d'ordre privée, sociale, patrimoniale, étatique ou divine.²²⁹

À cette réflexion autour de la propriété, il ne faut pas oublier d'ajouter le rôle de la raison, qui s'inscrit comme la thématique principale discutée par la philosophie. Le sage reconnaissait quand il était nécessaire de se suicider et quand il devait l'éviter. Mais si le sage était le seul à savoir quand un suicide était acceptable, qu'en était-il du suicide des militaires ou civils ne suivant pas forcément des préceptes philosophiques ? Si nous savons que certaines figures se sont données la mort dans des contextes liés à la guerre en suivant des préceptes précis (notamment Caton d'Utique), il est difficile de trancher dans l'immense majorité des cas. De manière générale, la philosophie se pencha très peu, voire quasiment pas du tout, sur la question du suicide en contexte de guerre. Les philosophes se contentèrent de mettre en avant quelques figures s'étant données la mort connues de leurs contemporains, mais l'analyse s'arrête là. La condamnation de ce type de suicide est également totalement absente des grands courants que nous avons explorés.

Au sein de ce premier chapitre, nous avons mis en avant les grandes caractéristiques propres au suicide au cours de l'Antiquité. De ces dernières, découlent des concepts qui vont déterminer l'image positive ou non d'une mort volontaire. Ces concepts sont nombreux et concernent le suicide de manière générale. On peut d'abord se demander s'il y en a. Peuvent-ils être appliqués à d'autres contextes ou sont-ils exclusifs à des événements guerriers ? Nous avons également vu que la façon de se donner la mort était jugée et que certains procédés (pendaison et noyade) étaient considérés comme diffamants. Cela amène à se questionner sur les méthodes propres au type de suicide que nous étudions. Cette série de questions permet d'introduire notre second chapitre consacré aux causes et méthodes du suicide en contexte de guerre.

229GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 171.

Chapitre 2 – Causes et méthodes du suicide en contexte de guerre

Introduction

Après une réflexion sur les généralités liées au suicide tel qu'il était pratiqué et pensé au cours de l'Antiquité, nous abordons désormais le cœur de ce travail de recherche. Ce second chapitre a pour ambition de cerner le suicide en contexte de guerre pour ce qu'il est singulièrement, c'est-à-dire ce qui le caractérise et comment il est matériellement exprimé. Comme décrit dans l'introduction générale, nous entendons par suicide en contexte de guerre tout suicide causé par un conflit militaire. Ces conflits sont variés et possèdent des ampleurs différentes : une simple escarmouche et une guerre civile peuvent toutes les deux comporter des batailles rangées, des sièges, des défaites militaires ou des poursuites. Les motivations de ces suicides en contexte de guerre doivent ainsi découler d'une action militaire qui, temporellement parlant, se révèle relativement proche de l'action funeste entreprise par l'individu, bien qu'il existe des exceptions. Ces suicides ont pour particularité de rassembler des groupes sociaux différents autour d'un événement déclencheur commun, un conflit armé. Ainsi, généraux, soldats, civils, hommes, femmes, enfants, plébéiens et patriciens, tous peuvent se donner la mort dans un contexte de guerre. Ces événements externes agissent d'une certaine façon comme une source de pression sur les individus qui, couplée à des valeurs propres durant l'Antiquité et développées dans le premier chapitre, peut générer la *mors uoluntaria*.

La spécificité de ce type de suicide amène à se poser différentes questions. Il est légitime de se demander si ces autodestructions sont semblables ou non à d'autres types de suicide, tels ceux effectués en « temps de paix ». Cette question a été partiellement soulevée précédemment et il s'avère que le suicide en contexte de guerre possède bel et bien des particularités propres que nous allons développer en nous interrogeant sur ce qui, physiquement et mentalement, crée et caractérise le suicide : les causes et modalités.

L'importance centrale accordée par les auteurs antiques aux causes des suicides a été abordée au sein du premier chapitre. Pour rappel, ces causes permettent aux Anciens de légitimer ou non une mort volontaire. Le tableau établi à partir des sources à notre disposition permet d'en témoigner : tous les cas ont pu être identifiés.²³⁰ En comparaison, les méthodes employées pour se supprimer ainsi que l'origine ethnique ou encore le sexe de l'individu commettant le suicide

²³⁰Cf. Annexes, p. 199.

souffrent plus régulièrement d'un manque d'informations. Cela démontre bien toute l'importance accordée à la cause du suicide par la littérature ancienne. Concernant les méthodes, si ces dernières ne sont pas toujours explicitées, elles offrent toutefois une importante diversité qui, bien que macabre, témoigne de l'ingéniosité que l'individu pouvait avoir lorsqu'il s'agit de quitter la vie. Les méthodes, de manière moindre que les causes, permettent de différencier ce que les Romains estiment comme un « bon » ou « mauvais » suicide. Elles fournissent aussi des informations concernant des modalités de suicide propres à certains groupes sociaux en particulier, tout en révélant des jugements pour certaines d'entre elles, principalement de la part d'une élite.

Ce chapitre sera divisé de la sorte : nous allons explorer dans un premier temps les causes qui poussent les individus à se suicider à travers deux types de contexte lié à la guerre – la défaite militaire et le siège d'une cité – et tenter d'en comprendre les particularités. Existe-t-il des particularités propres aux suicides en contexte de guerre ? Varient-elles en fonction des différentes situations que l'on retrouve dans ces contextes guerriers (sièges, défaites militaires, fuites, etc.) ? S'ensuivra ensuite une partie consacrée aux différentes méthodes employées par les individus mentionnés dans notre corpus de sources. Chacune de ces méthodes sera étudiée de manière à mettre en lumière d'une part les raisons de ce choix et, d'autre part, un éventuel aspect symbolique derrière celui-ci. Dans cette seconde partie, nous mettrons en évidence d'éventuels liens existant entre une certaine catégorie d'individus et un moyen précis de se supprimer. Pour ne citer qu'un exemple, le fer fut généralement l'apanage des soldats. Cette observation pourrait démontrer des généralités intéressantes concernant la façon de mourir en fonction de son appartenance à un rang de la société romaine. Notons également que ce type d'observations vaut aussi pour les peuples barbares et grecs, ce qui traduirait une sorte de pensée commune. Ces suicides étrangers apporteront des compléments d'informations dans les situations où les sources concernant des cas romains manquent pour décrire, par exemple, une méthode particulière de destruction comme le feu. En effet, nous avons remarqué que les auteurs de langues grecque et latine lèguent à plusieurs reprises des informations – traduisant leur vision des choses sur un point précis – lorsqu'ils donnent leur avis ou décrivent les suicides effectués par les étrangers.

1. L'exemple étranger, ou comment définir le *Soi* par rapport à l'*Autre*.

Avant d'entamer ce second chapitre, il nous faut apporter une explication quant à l'utilisation des sources grecques et latines décrivant les peuples barbares. Nous avons défini notre thématique comme le suicide sous la République romaine, sous-entendant dès lors ceux effectués

exclusivement par des Romains. Or, nous allons inclure dans notre analyse des suicides étrangers. Cette volonté s'inscrit dans un courant historiographique qui propose une analyse du *Soi* à travers l'*Autre*. Il apparaît que les Grecs, puis les Romains, distinguaient l'autre, l'*alter*, pour mieux se définir. L'idée d'« altérité » souligne la différence tout en présupposant d'abord une ressemblance.²³¹ Les notions d'identité et d'altérité sont à comprendre comme un langage binaire de classification. Parler d'altérité n'est donc légitime que si on accorde à deux objets liés une ressemblance. De plus, on ne peut établir une altérité avec ce qui est trop éloigné si l'on ne possède pas un minimum d'identité première. L'identité n'est donc pas séparable de l'altérité.²³² Ainsi, bien que le concept d'identité tel quel n'existait pas au cours de l'Antiquité, cela n'empêchait pas les individus d'avoir conscience de leur identité.²³³ Ces identités anciennes reposaient avant tout sur les appartenances qui déterminaient les statuts sociopolitiques et ethniques sur lesquels s'élaboraient les définitions identitaires à partir de discours d'inclusion et d'exclusion qui ont varié avec le temps et les contextes.²³⁴ Mais comment les Grecs et les Romains définissaient l'autre ?

Le terme βάρβαρος renvoie à ce que les Grecs considéraient comme « non-grec ». Ce terme, qui ne s'impose qu'au cours du V^e siècle a.c.n., sous-entend une vision dichotomique du monde entre d'un côté, les Grecs, et de l'autre, les barbares. Les écrits soulignent les différences de ces derniers par rapport au monde hellénique au point de devenir un élément central dans la construction d'une identité grecque. Ainsi, face aux Perses, les Grecs mettent en avant des valeurs telles que l'ordre, la liberté ou l'autonomie, opposant leurs nombreux systèmes politiques (variant de la démocratie à l'oligarchie) à celui de l'empire achéménide (monarchie).²³⁵ Avec le temps, une série de thèmes – notamment l'étrangeté ou le danger – sont élaborés pour désigner des sociétés où les règles morales promues par les Grecs diffèrent. Les barbares sont décrits comme incapables de se maîtriser, avides de pouvoir et violence, ce qui leur porte préjudice. Les Grecs mentionnent que les barbares d'Occident sont téméraires, mais peu endurent : une fois l'assaut donné, ils perdent tout courage et s'abandonnent à la peur.²³⁶

231 WOOLF G., « Saving the Barbarian », in GRUEN E. (éd.), *Cultural Identity in the Ancient Mediterranean*, Los Angeles, Getty Research Institute, 2011, p. 255.

232 DUPONT F., « Rome ou l'altérité incluse », in *Collège international de Philosophie*, vol. 37, 2002/2003, p. 42-43.

233 BÉLANGER S., « L'étude des identités dans l'Antiquité est-elle utopique ? », in *Cahiers d'histoire*, vol. 31, 2012, p. 99.

234 BÉLANGER S., « L'étude des identités dans l'Antiquité est-elle utopique ? », in *Cahiers d'histoire*, vol. 31, 2012, p. 102.

235 LEROUGE-COHEN C., « Les conceptions grecques », in DUMÉZIL G. (dir.), *Les Barbares*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, p. 1-3.

236 LEROUGE-COHEN C., « Les conceptions grecques », in DUMÉZIL G. (dir.), *Les Barbares*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, p. 11-14.

Lorsque Rome entre en contact avec le monde grec, elle va petit à petit se réapproprier le concept de *barbarus* (forme latinisée du terme grec) qui apparaît dans les sources aux alentours du III^e et II^e siècle a.c.n. Rome, initialement barbare aux yeux des Grecs, tend à modifier le sens de ce concept en désignant par ce dernier ce qui n'appartient pas à la civilisation gréco-romaine. Le terme de civilité qui, au départ, renvoyait à des critères ethnique et linguistique, désigne désormais une adoption des valeurs et du mode de vie romains. L'idée d'altérité à travers la représentation de l'étranger n'a cependant pas attendu l'adoption du terme *barbarus* pour exister. Le discours stéréotypés des Grecs a rapidement été récupéré par les Romains pour désigner les Gaulois et les Samnites comme des sauvages et les Étrusques comme corrompus et vils.²³⁷

Cependant, il existe une double vision concernant les barbares chez les auteurs romains. Soit il est question de peuples civilisés en devenir, soit de peuples sauvages. Ces deux versions coexistent dans les écrits, ce qui peut paraître paradoxal. Ce phénomène témoigne d'une instrumentalisation de la figure du barbare qui devient l'incarnation d'une altérité radicale et irréductible. À l'aide de caractéristiques négatives que l'on attribue à l'autre, les Romains construisent leur identité.²³⁸ Nous retrouvons un certain nombre de ces stéréotypes parmi notre corpus de sources : les Puniques sont perfides, les Celtes, Bretons, Ibères²³⁹ et Germains sont sauvages (*feritas*) et cruels (*saevitia*). D'autres marqueurs de la barbarie se relèvent du domaine des mœurs et des modes de vie, dont la religion (bien qu'il s'agisse d'un fait historiquement discutable, les auteurs grecs et latins rapportent que les barbares effectuaient des sacrifices humains). L'étonnement des Romains se portaient également sur la place des femmes dans ces sociétés, comme ce fut le cas avec les épouses des Germains qui combattaient à leurs côtés.²⁴⁰ Ces clichés jouent le jeu d'un repoussoir ou d'un contre-modèle de l'image du Romain. Pourtant, les barbares peuvent également faire l'objet d'une certaine admiration pour leurs valeurs qui, dans une société romaine touchée par un « excès de civilisation », font écho à son propre passé encore intact de toute

237MÉRY L., « Rome et les barbares : des origines (753 av. J.-C.) à l'apogée de l'Empire (II^e siècle apr. J.-C.) », in DUMÉZIL B. (dir.), *Les Barbares*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, p. 21-26.

238BÉLANGER S., « L'étude des identités dans l'Antiquité est-elle utopique ? », in *Cahiers d'histoire*, vol. 31, 2012, p. 98.

239Les nombreux exemples décrivant des suicides entrepris par les peuples de la péninsule Ibérique véhiculent, nous le verrons, de nombreux stéréotypes propres à ces populations. P. Le Roux en a notamment souligné quelques-uns. Les nations ibériques seraient indomptables, fières, préférant la mort à la servitude. Appien et Tite-Live alimentent fortement ces clichés. L'adversaire est jugé d'autant plus redoutable qu'il a combattu et défié longuement l'autorité romaine. Les auteurs antiques qualifient ces peuples de perfides et rusés, adeptes du « brigandage » (désignant probablement par-là le style de combat des guerriers de la péninsule). LE ROUX P., *La péninsule ibérique aux époques romaines*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 23-26. - CADIOU F., *Hibera in terra miles. Les armées romaines et la conquête de l'Hispanie sous la République (218-45 av. J.-C.)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2008, p. 180-183.

240WOOLF G., « Saving the Barbarian », in GRUEN E. (éd.), *Cultural Identity in the Ancient Mediterranean*, Los Angeles, Getty Research Institute, 2011, p. 260.

perversité. Le barbare sert ainsi comme un instrument d'autocritique plutôt que de modèle.²⁴¹

Les suicides étrangers décrits par des auteurs grecs ou latins ne sont pas épargnés par ce phénomène et de nombreux stéréotypes les caractérisent. C'est pourquoi il était nécessaire de souligner l'importance des concepts d'altérité et d'identité afin d'appréhender avec davantage de recul nos sources provenant des auteurs de langues grecque et latine. Nous tenterons, tout au long de ce chapitre et du suivant, de souligner ce rapport de l'*Autre* à *Soi* et de voir en quoi il permet de mieux saisir le phénomène du suicide en contexte de guerre tel qu'il était compris par les Romains.

2. Les causes du suicide

Le suicide d'un individu attise le besoin de trouver une explication rationnelle à son acte. Dans la pensée commune et contemporaine, il est impensable pour les proches d'imaginer la mort volontaire de l'être aimé comme le fruit d'un acte impulsif et irraisonné. On cherche alors à mettre des mots sur le geste, à trouver un sens, une cause qui pousse à l'irréparable. C'est là un besoin vital, car le non-sens effraye. Ce besoin de trouver une raison, une cause, est commun à l'ensemble de l'histoire du suicide. Si de nos jours, on assimile la mort volontaire à la dépression ; au cours de l'Antiquité, les auteurs s'accordent pour retenir des causes bien précises. Pour notre sujet, elles découlent majoritairement de la défaite militaire, l'après-siège d'une cité, la peur des représailles ou encore le déshonneur²⁴². Il existe également toute une série de causes moins souvent invoquées, comme la fureur (*furor*), l'épuisement, la *deuotio*, la loyauté (*fides*), la panique, le chagrin, l'échec d'une mission, etc. Ces causes sont parfois présentées de manière peu explicites. Il revient donc au chercheur d'interpréter au mieux le texte latin ou grec originel. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur le contexte. Nous sommes dès lors conscient que certaines situations où nous avons appliqué telle ou telle cause peuvent être sujettes à reconsidération. Notre objectif était néanmoins de proposer des interprétations les plus réalistes possibles en fonction du contexte littéraire englobant le suicide. Il faut également prendre en compte que, à l'instar des modalités pour se tuer,

241MÉRY L., « Rome et les barbares : des origines (753 av. J.-C.) à l'apogée de l'Empire (II^e siècle apr. J.-C.) », in DUMÉZIL B. (dir.), *Les Barbares*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, p. 33-39.

242Lorsque nous parlons d'honneur et de déshonneur, nous nous devons d'être prudent avec ces notions. L'honneur tel que nous l'entendons diffère de la notion d'*honos* antique. Cette dernière, délicate à traiter, fut l'objet d'un travail entrepris à travers le prisme du « capital symbolique » forgé par le sociologue P. Bourdieu. En partant de ce capital, M. Jacotot, spécialiste des langues classiques, propose une interprétation de l'*honos* : « il s'agit d'un patrimoine progressivement constitué, thésaurisé et susceptible d'être ruiné par une mauvaise gestion. Ce modèle sociologique du capital symbolique explique aussi comment l'*honos* se constitue, par la reconnaissance collective de qualités et atouts, et comment il devient un instrument de pouvoir pour celui qui le détient ». JACOTOT M., « De la philologie à la sociologie : honneur et "capital symbolique" dans la Rome républicaine », in *Anabases*, vol. 16, 2012, p. 189-205. - JACOTOT M., *Question d'honneur*, Rome, École française de Rome, 2013, p. 187-188.

les causes peuvent être multiples pour un même suicide et dans de nombreux cas, peu explicites, nous obligeant à trancher pour un mieux. Enfin, ce choix est motivé par la volonté d'établir des catégories qui permettraient une compréhension du phénomène.

Au regard de ces considérations, nous avons décidé d'analyser les principales causes contextuelles de manière individuelle, c'est-à-dire la défaite militaire et le siège, et ce qu'elles impliquent pour l'intégrité physique de l'individu (représailles, esclavage, violences, etc.). En parallèle, certaines valeurs (*fides*, *honoros*, *libertas*, etc.) retrouvées dans ces contextes seront mises en évidence : la défaite militaire entraîne par exemple une peur des représailles, mais attise également la volonté chez les vaincus de préserver leur honneur. L'objectif est de repérer les principales causes du suicide au sein d'un événement guerrier.

2.1 La défaite militaire

La défaite militaire se révèle être la raison principale et la plus largement répandue dans la rhétorique des auteurs pour justifier un suicide en contexte de guerre. Nous totalisons sur 130 extraits à peu près 200 mentions de causes pour justifier un suicide, et dont 65 seraient de l'ordre de la défaite militaire. Nous devons toutefois rester prudent avec ces chiffres, car, comme nous l'avons annoncé, il s'agit de propositions et d'interprétations fondées sur la lecture des contextes propres à nos sources. Cependant, ce dernier nombre reste réaliste si l'on part du principe que la plupart de nos cas abordent des défaites encourues lors de batailles plutôt que des poursuites ou des sièges. Parler de défaite militaire revient en quelque sorte à intégrer dans un concept flou différentes formes de revers. Concrètement, nous pouvons y placer autant le déboire d'une escarmouche que la fin d'une série de campagnes militaires aboutissant à l'anéantissement total d'un belligérant. Nous avons décidé de traiter le cas des sièges de cité à part, car ce contexte est assez particulier (il est question d'un espace clos) et bien souvent documenté à travers les cas étrangers. La défaite militaire recouvre donc un éventail de situations assez large. Par conséquent, l'impact psychologique et les différents enjeux individuels découlant de ces défaites sont variables. Quoi qu'il en soit, le résultat reste le même, à savoir, le suicide d'un ou plusieurs vaincus.

Ces suicides peuvent concerner différents groupes sociaux : esclaves, citoyens lambda, aristocrates, soldats, etc. Les personnes se suicidant à cause d'une défaite militaire sont ainsi issues de différents groupes sociaux et peuvent partager la mort ensemble en faisant fi de la distinction sociale. Par exemple, au sein de l'armée, les auteurs mentionnent que des membres de l'aristocratie

guerrière pouvait se suicider aux côtés de « simples » citoyens-soldats formant le gros des forces.²⁴³ Les esclaves eux-mêmes, malgré une sous-représentativité au sein de notre corpus, peuvent en venir à se donner la mort à la suite d'une défaite militaire dont ils ont à subir les retombées.²⁴⁴ À cela, nous pouvons ajouter que les suicides ne connaissent pas de distinction fondée sur le sexe de la personne, bien que cette affirmation puisse varier en fonction des ethnies. Ainsi, nous aurons davantage de traces de suicides féminins découlant d'une défaite militaire dans le monde barbare (comprenant les Orientaux et les Africains) qu'au sein de la Rome républicaine (un cas décrit deux fois).²⁴⁵ Pour autant, cela ne signifie pas qu'ils en sont totalement absents.

Le constat est le suivant : une défaite militaire peut être une raison valable pour n'importe quel individu présent sur place ou dont le destin découle de celle-ci, qu'importe son rang ou son sexe, pour se donner la mort. Il est cependant nécessaire de préciser que derrière cette raison, il existe en vérité un certain nombre d'intentions qui varient. L'esclave aurait tendance à justifier son suicide par la crainte d'une sanction cruelle tandis que l'officier militaire agirait de la sorte dans le but de préserver son honneur.²⁴⁶ Gardons toutefois à l'esprit que les auteurs ne nous donnent qu'une ouverture sur une réalité qui était sans doute bien plus complexe. Ainsi, ces motivations étaient sans

243Le cas du capitaine Césarien Vulteius et de ses soldats qui se donnèrent la mort tous ensemble, car piégés par les forces de Pompée, est révélateur de cette « mixité sociale » dans la mort. « D'abord, le chef même de la carène, Vulteius, réclama pour sa gorge nue le coup fatal [...]. D'autres en viennent aux mains et commirent dans un seul parti tous les crimes des guerres civiles [...] Déjà demi-morts, ils traînèrent leurs entrailles sorties sur le large pont et répandirent les flots de sang dans la mer ». *Primus dux ipse carinae Vulteius iugulo poscens iam fata relecto [...] Concurrunt alii totumque in partibus unis bellorum fecere nefas [...] Iam latis uiscera lapsa semianimes traxere foris multumque cruorem infudere mari*. LUCAIN, *La Pharsale*, Livre IV, 540-568, trad. BOURGERY A., CUF, 1962.

244Il ne s'agit que d'une hypothèse. La condition d'esclave étant de base peu enviable, la crainte de subir les représailles de l'ennemi pouvait en être accentuée. Valère Maxime souligne la *fides* des esclaves envers leur maître à travers ses exemples. Pindare, récemment affranchi, aide Cassius à se donner la mort et cache son corps pour ensuite se supprimer à son tour à la suite de leur défaite lors de la bataille de Philippien en 42 a.c.n. Se faisant, Pindare emporte avec lui le secret du lieu où il a caché le corps de son défunt maître. « Lorsque C. Cassius fut défait à la bataille de Philippien, Pindare, qui avait été récemment affranchi, le tua selon sa volonté et le sauva des outrages de ses ennemis. Il se retira alors de la vue des hommes par une mort volontaire, afin que le corps de Cassius ne fut pas retrouvé après qu'il soit parti ». *Pindarus <C.> Cassium Philippiensi proelio uictum, nuper ab eo manumissus, iussu ipsius obruncatum insultationi hostium subtraxit, seque e conspectu hominum uoluntaria morte abstulit, ita ut ne corpus eius absumpti inueniretur*. VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre VI, 8, 4, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

245Nous sources font état de 31 mentions de suicides (il est parfois question des mêmes : plusieurs mentions des femmes de Sagonte par exemple) entrepris par des femmes au sein du monde barbare contre seulement 2 pour le monde romain (2 mentions du suicide de Porcia). Cf. Annexes, p. 199.

246Dans les *Saturnales* de Macrobe (370-430 p.c.n.) rédigées entre 420 et 430, l'auteur fait mention d'un esclave qui, après avoir aidé son maître à se tuer pour éviter le déshonneur d'être pris par l'ennemi, en fait de même pour ne pas « survivre à son maître ». Si la loyauté de l'esclave est ici soulignée, il va de soi que la peur des représailles interfère également, puisque ces deux individus sont alors captifs et sur le point d'être amenés auprès du général ennemi. « Voyez dans cette fortune aussi la magnanimité de préférer la mort comme sortie que la honte. Lorsque Gaius Vettius, un Paelignien d'Italie, fut saisi par ses propres soldats pour être amené à Pompée, son esclave le tua et se donna la mort ensuite, de façon à ce qu'il ne survive pas à son maître ». *Vide in hac fortuna etiam magnanimitatem exitum mortis ludibrio praeferentem. C. Vettium Pelignum Italicensem, comprehensum a cohortibus suis ut Pompeio traderetur, servus eius occidit ac se, ne domino superstes fieret, interemit*. MACROBE, *Les Saturnales*, Livre I, 11, 24, trad. KASTER Robert A., Loeb, 2011.

doute multiples et non nécessairement affiliées à la nature de l'individu. L'officier militaire peut tout à fait se supprimer à la fois pour sauvegarder son honneur, mais aussi dans le but d'éviter les représailles de l'ennemi. Il convient donc de ne pas mobiliser la défaite militaire comme cause unique d'un suicide, car derrière ce motif se cache une pluralité de causes plus concrètes. Nous allons dès lors tenter de dresser un portrait des raisons les plus régulièrement rencontrées pour se supprimer dans le cadre d'une défaite militaire.

2.1.1 La *libertas*

Il convient pour commencer de se pencher sur la signification de ces défaites militaires pour les individus concernés. La défaite militaire est en quelque sorte l'acte au cours duquel l'individu va confier – rarement volontairement – son destin dans les mains de son adversaire. À partir de ce moment, il perd le contrôle qu'il a sur lui-même, s'il s'agit d'une personne libre, et est soumis à une force extérieure dont il ignore bien souvent les intentions. Dans ces sociétés méditerranéennes où le statut fragile de liberté (*libertas*/ἐλευθερία) jouit d'une forte sacralité (un individu étant soit libre, soit esclave), il est aisé de comprendre en quoi la perte de cette *libertas* constitue un drame pour le vaincu.²⁴⁷ Le principe de la *libertas* face à la défaite a fait l'objet d'une analyse de la part de Liza Méry, spécialiste de la langue et littérature latine. Elle avance l'idée que la conception de la *libertas* à Rome sous-entend pour l'individu la pleine possession de son corps, mais également de son âme. Le fait de se suicider empêche une force extérieure de s'emparer de l'un comme de l'autre.²⁴⁸ La solution est radicale, mais apparaît comme préférable à la perte de sa *libertas*. Gardons à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'une norme majoritaire, les vaincus pouvant tout à fait se laisser asservir, ces exemples étant présents dans la littérature.²⁴⁹ Néanmoins, dans la culture romaine, la reddition

247La question de la *libertas* a d'ailleurs fait l'objet d'une étude de la part de l'historienne française Isabelle Cogitore. Dans son livre, elle invite le lecteur à considérer la *libertas* comme un principe se trouvant au « confluent de plusieurs lignes de force, selon l'identité de celui ou ceux qui la revendiquent, selon le contexte dans lequel elle s'inscrit, selon l'importance même qui lui est prêtée ». Une série de dynamiques contradictoires caractérise la *libertas*, rendant problématique les tentatives de définition de cette dernière. C'est notamment pour cette raison qu'Isabelle Cogitore préfère circonscrire plutôt que de définir ce mot. Une ligne de force qu'elle explore, et qui fait sens pour notre sujet, est le caractère instable de la *libertas*. Si elle peut être le moteur de bien des événements, elle reste néanmoins le bien le plus fragile que possède un homme. La servitude apparaît comme l'opposition la plus logique. Cette opposition première est « constitutive du sens premier de *libertas*, état de celui qui n'est pas esclave ». La *libertas* peut également être transposée à une entité supérieure à l'individu, comme la cité. Cette transposition fait de la *libertas* non plus une réalité liée au droit des individus, mais une image de la situation politique. Les belligérants se battent au nom de la *libertas* de la cité. L'exemple le plus connu est celui des opposants à Jules César qui considéraient ce dernier comme un tyran qui mettrait à mal la *libertas* de Rome. COGITORE I., *Le doux nom de liberté*, Paris, Éditions de Boccard, 2011, p. 17-21 et 69.

248MÉRY L., « Suicide collectif et liberté : trois exemples liviens », in *Ktèma*, vol. 28, 2003, p. 62.

249À la fin du siège de Numance, une partie des habitants se rendent plutôt que de se donner collectivement la mort. « Les survivants sortirent le surlendemain pour se rendre à l'emplacement donné ». Οἱ λοιποὶ δ' ἐξήσαν τρίτης ἡμέρας ἐς τὸ δεδομένον χωρίον. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie*, 97, 422, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

militaire reste un acte plutôt mal perçu et arbore une image négative pour les contemporains. La défaite reste considérée, à Rome, comme la preuve d'un échec évident. Les auteurs se penchant sur l'histoire de cette dernière (Tite-Live, Tacite, Polybe, Dion Cassius) ont beaucoup insisté sur les plus cinglantes défaites de la cité au cours de son histoire (l'épisode des Fourches Caudines en 321 a.c.n., les batailles de Cannes en 216 a.c.n., Carrhes en 53 a.c.n. et Teutobourg en 9 p.c.n.). Le souvenir de la honte pouvait être vivace et la recherche d'une fin valorisante ou d'une revanche glorieuse devint une obsession à décrire pour les auteurs anciens.

Cette perception sévère de la défaite entraîne un sentiment de honte et de peur chez le soldat romain vaincu. À ces deux éléments déjà lourds psychologiquement pour l'individu, Mariama Gueye, docteure en histoire et spécialiste de la question de la captivité au cours de l'Antiquité, avance un troisième facteur, celui du traitement réservé par les pouvoirs publics de la cité du vaincu. En effet, la défaite et la perte de sa *libertas* entraînaient pour l'individu un rejet de la part de sa propre patrie. Le déshonneur provoque une altération radicale de son image sociale et lui fait perdre l'estime de la collectivité. Dans le cas où les individus sont asservis, cela représentait également une exclusion du corps civique. Dans ces conditions, et en gardant en tête l'importance du statut de citoyen, le choix du suicide se justifie alors plus facilement.²⁵⁰

Nous pouvons ajouter à cela que plus le rang et l'*honoris* du vaincu étaient importants, plus la pression exercée sur lui était intense, à tel point que l'échec provoquait un suicide inévitable. La défaite pour un haut gradé signifiait une humiliation auprès de ses pairs. Un des cas les plus fameux est celui du consul Gaius Hostilius Mancinus²⁵¹ qui fut envoyé soumettre les Numantins en 136 a.c.n. et achever ainsi un conflit qui durait depuis plus de 15 ans. Cependant, le consul est défait et, pris au piège, préfère négocier avec ses adversaires. Le traité proposé est alors jugé insultant pour Rome dont le Sénat refuse tout bonnement la ratification et préfère livrer Hostilius aux Numantins en guise de punition – à laquelle le consul adhère pleinement – pour sa décision d'avoir abandonné le combat et tenté une trêve.²⁵² S'il ne l'est pas mentionné explicitement, nous pouvons facilement

250GUEYE M., « Le suicide dans l'armée romaine sous la République : *aut uincere aut emori* », in *Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, vol. 2, 2012, p. 259.

251Préteur urbain en 140 a.c.n., Gaius Hostilius Mancinus devient consul en 137 et est envoyé défaire les Numantins. Il subit une grave défaite et décide avec son questeur de sauver le reste de son armée en proposant un traité de paix. Celui-ci sera refusé par le Sénat qui offrira le consul, consentant, aux Numantins. Ceux-ci refusent néanmoins de le prendre et Hostilius se verra réhabilité en tant que citoyen romain. Il lui sera également permis de reprendre le rôle de préteur. BADIEN E., « Hostilius Mancinus, Gaius », in HORNBLLOWER S., SPAWFORTH A. J.-S., EIDINOWE E. (éd.), *The Oxford Classical Dictionary*, 4^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 709.

252« Et C. Mancinus, bien des années après, fit la même chose : avec les Numantins, il avait, sans l'aveu du Sénat, conclu un pacte, et c'est lui qui appuya le projet que lui-même leur fût livré, projet que présentaient, en vertu d'un sénatus-consulte, L. Furius et Sex. Atilius ». *Quod idem multis annis post C. Mancinus qui, ut Numantinis quibuscum sine senatus auctoritate foedus fecerat, dederetur, rogationem suasit eam quam L. Furius, Sex. Atilius ex*

imaginer que le suicide du consul lui aurait épargné cette humiliation et la colère du Sénat. Nous faisons dès lors face à un rejet très fort de la défaite au sein de la culture romaine, un point qui permet d'expliquer en partie le haut taux de suicide chez les soldats et l'aristocratie.²⁵³

Cela est valable au sein de l'armée, mais la situation pour les civils romains diffère. L'esprit de la *libertas*, relevé plus tôt, reste relativement présent, bien que le choix semble se porter en priorité sur la survie du peuple. Il s'agit d'un point délicat à traiter, car peu de cas dévoilent des civils romains se donnant la mort plutôt que d'accepter la défaite. Notre corpus ne contient que deux mentions de la sorte.²⁵⁴ Notons que si les auteurs antiques mentionnent les suicides des soldats romains moins négativement²⁵⁵, nous pouvons nous demander pourquoi il n'en est pas de même avec les civils. De plus, cette sous-représentativité des suicides entrepris par des civils romains tranche avec celle plus systématique des suicides étrangers du même type effectuée par les auteurs grecs et latins. Pour en revenir à nos exemples concernant des suicides de civils romains en contexte de guerre, l'un d'eux provient des *Faits et dits mémorables* de Valère Maxime. Nous sommes en 390 a.c.n. et Brennus et ses Sénon mettent à sac la cité de Rome. Alors qu'il est décidé que la population plus jeune soit envoyée dans la cité étrusque alliée de Cæré, les combattants et anciens magistrats restent avec leurs familles dans la ville. Tandis que les Celtes parviennent à pénétrer dans le premier niveau de la cité, une altercation a lieu entre un Sénon et un vieux sénateur. Ce dernier provoque le Sénon en lui assénant un coup à l'aide de son sceptre puis se laisse volontiers percer par l'épée que l'opposant dégage.²⁵⁶ Cet exemple reste anecdotique, mais il démontre l'existence d'un suicide par un civil romain dans le cadre d'une défaite militaire. L'événement précédant cette altercation est particulièrement intéressant : il est question de la fuite des plus jeunes branches de la population romaine ainsi que les objets sacrés vers d'autres cités. Pour comprendre cette logique de fuite groupée, il est nécessaire de souligner l'obsession pour les Romains de préserver l'avenir de la

senatus consulto ferebant. CICÉRON, *Les Devoirs*, Livre III, 30, 109, trad. TESTARD Maurice, CUF, 2014.

253Nos sources mentionnent 38 suicides romains (comprenant parfois plusieurs individus) sur 59 ayant été au moins motivés par une défaite militaire. Cf. Annexes, p. 199.

254Le premier concerne un sénateur romain qui se jette sur le fer d'un Gaulois, tandis que le second fait état des suicides des partisans et de l'épouse de Brutus après sa défaite à Philippes en 42 a.c.n. VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre III, 2, 7, trad. COMBÈS Robert, CUF, 1995. - « quant à Porcia, elle se suicida en avalant un charbon ardent. Enfin, les premiers des citoyens, qui avaient exercé des magistratures ou qui avaient survécu aux massacres et aux proscriptions, trouvèrent presque tous la mort, soit en se suicidant sur-le-champ ». ἡ δὲ δὴ Πορκία ἀνθράκα διάπυρον καταπιούσα ἀπέθανε. Τῶν δὲ ἀνδρῶν τῶν πρώτων τῶν ἀρχάς τινας σχόντων ἢ καὶ ἐκ τῶν σφαγέων τῶν τε ἐπικεκρηγμένων ἔτι ὄντων οἱ μὲν πλείους ἑαυτοὺς παραχρῆμα ἀπέκτειναν ἢ ἀλόντες. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre XLVII, 49, 3-4, trad. FROMENTIN Valérie et BERTRAND Estelle, CUF, 2014.

255Nous n'avons que peu relevé de jugements négatifs sur les soldats romains tels que l'on peut en observer pour leurs homologues barbares.

256« Marcus Atilius, quand un Gaulois lui tira la barbe, lui porta avec son sceptre un coup vigoureux sur la tête ; et quand la douleur fit que l'autre se précipita sur lui pour le tuer, il s'offrit bien volontiers ». *M. Atilius, uerum barbam suam permulcenti Gallo scipionem uehementi ictu capiti inflixit eique propter dolorem ad se occidendum ruenti cupidius corpus obtulit*. VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre III, 2, 7, trad. COMBÈS Robert, CUF, 1995.

cité, de transmettre l'histoire des anciens aux générations suivantes et de garantir le culte des dieux.²⁵⁷ La destruction du peuple romain est antagonique à la perception qu'il a de son avenir. Ainsi, une fuite peut être vécue par les Romains comme un moyen de préserver à long terme leur existence.²⁵⁸ En prenant en compte cette vision proprement romaine – les peuples barbares, nous le verrons, pensaient autrement leur rapport avec la cité – la logique différenciée des suicides découlant des défaites militaires semble plus cohérente. La distinction entre les civils et les militaires s'opère en partant du principe que les premiers ont comme mission de préserver l'avenir de la cité, tandis que les seconds se donnent la mort dans l'espoir de sauvegarder l'honneur de celle-ci. Cette hypothèse permet d'apporter un éclairage nouveau sur le rôle des combattants et des civils romains en cas de guerre. Il va de soi que le soldat romain participe également à la sécurisation de l'avenir de sa cité en combattant pour cette dernière. La différence est que, contrairement au civil, il prête sa vie à Rome par un serment, le *sacramentum*, qui a une valeur religieuse et juridique, comme nous l'avons vu dans notre premier chapitre.²⁵⁹ Il doit dès lors être prêt à mourir pour elle. Aussi, vaincus par la fortune, il leur restait néanmoins la liberté de choisir leur destin tout en respectant leur engagement. Il leur était alors possible d'éviter l'humiliation de la défaite en recevant la mort d'une main « libre », tout en conservant leur dignité intacte et en sauvant l'honneur de Rome.²⁶⁰

2.1.2 La *desperata salus*

En dehors de ces questions d'ordre de défense et de préservation de la cité, la défaite militaire entraîne d'autres conséquences pouvant mener au suicide d'un individu vaincu. La première d'entre elles concerne dans la quasi-majorité (il existe des exceptions) l'armée au sens large du terme, c'est-à-dire les soldats et leurs chefs. Lorsque la défaite et ses répercussions (capture, torture, humiliation, etc.) deviennent imminentes, le guerrier peut se donner la mort en concevant cette dernière comme le seul salut possible pour lui. A. van Hooft reprend les termes de

257VOISIN J.-L., « Tite-Live, Capoue et les Bacchanales », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École Française de Rome*, vol. 96, 1984, p. 622. - SCHEID J., *La religion des Romains*, 3^e éd., Paris, Armand Colin, 2017, p. 33.

258Tite-Live raconte comment les autorités de Rome prirent la décision de laisser les vieillards mourir dans la ville, tandis que les hommes en âge de combattre et leur famille se retranchaient sur le Capitole. Une grande part des plébéiens, ainsi que les Flamines et les Vestales, qui avaient pris en charge les objets les plus sacrés du culte de la cité, quittèrent les lieux de l'affrontement imminent pour se réfugier dans les cités voisines. Le transport de ces objets sacrés démontre qu'en cas de défaite des assiégés ayant décidé de rester, le culte et l'avenir de la cité resteraient assurés. TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre V*, 49-51, trad. BAILLET Gaston, CUF, 1954.

259GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 259-271. - COSME P., *L'armée romaine*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2012, p. 23-24.

260GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 101

César, *desperata salus*²⁶¹, pour définir cet état d'esprit que peut ressentir le futur vaincu. Dans la *Guerre des Gaules*, qui a inspiré le chercheur néerlandais, César mentionne la *desperata salus* des soldats romains lorsque, après une journée entière à résister aux assauts des troupes éburonnes d'Ambiorix, ils décident de se supprimer jusqu'au dernier une fois la nuit tombée.²⁶² De même, lorsque le pseudo César justifie la décision prise par Juba et Pétréius de se suicider mutuellement, il le fait par ces termes : « Cependant, le roi à qui toutes les cités fermaient leurs portes désespère de se sauver (*desperata salute*) ».²⁶³ Ce sentiment de désespoir est quelques fois mis en exergue par l'auteur, probablement dans le but de justifier auprès du lecteur la raison du suicide. Lucain (39-65 a.c.n.) livre ainsi un épisode violent de la guerre civile dans la *Pharsale* : alors qu'un navire partisan de César est piégé lors d'un blocus entrepris par les Pompéiens, le capitaine Vulteius enjoint ses marins de se donner la mort plutôt que d'être capturés. Ceux-ci s'exécutent immédiatement non sans douleur, puisque le suicide collectif prend rapidement une allure de massacre sanglant. Tandis que les uns se battent à mains nues jusqu'à ce que la mort les frappe, les autres s'éventrent, répandant leur sang et leurs entrailles sur la proue du navire. Lucain accentue encore l'aspect atroce de la scène en faisant se jeter dans la mer certains matelots, viscères à la main, la noyade étant une mort particulièrement effroyable.²⁶⁴ Il ne faut certes pas oublier l'aspect théâtral et tragique avec lequel joue la *Pharsale*, mais nous pouvons constater que le désespoir n'est pas incompatible avec une certaine fureur sanglante. Ce genre de combinaison (désespoir – fureur) est d'ailleurs particulièrement présent dans les récits de suicides collectifs ibériques²⁶⁵ et n'est pas sans rappeler le

261 HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 85.

262 « à la nuit, n'ayant plus aucun espoir, tous jusqu'au dernier se donnent la mort ». *Noctu ad unum omnes desperata salute se ipsi interficiunt*. CÉSAR, *Guerre des Gaules, Livre V*, 37, 6, trad. CONSTANS L.-A., CUF, 1995.

263 *Rex interim ab omnibus ciuitatibus exclusus, desperata salute*. CÉSAR [Pseudo], *Guerre d'Afrique, Livre I*, 94, trad. BOUVET A., CUF, 1997.

264 « D'abord, le chef même de la carène, Vulteius, réclama pour sa gorge nue le coup fatal [...]. D'autres en viennent aux mains et commirent dans un seul parti tous les crimes des guerres civiles [...] Déjà demi-morts, ils traînèrent leurs entrailles sorties sur le large pont et répandirent les flots de sang dans la mer ». *Primus dux ipse carinae Vulteius iugulo poscens iam fata relecto [...] Concurrunt alii totumque in partibus unis bellorum fecere nefas [...] Iam latis uiscera lapsa semianimes traxere foris multumque cruorem infudere mari*. LUCAIN, *La Pharsale, Livre IV*, 540-568, trad. BOURGERY A., CUF, 1962.

265 Concernant le siège de Sagonte, Appien écrit : « Les Zacanthéens avaient perdu espoir en Rome. La famine les pressait et Hannibal les soumettait à un investissement sans répit [...] Ayant choisi quant à eux dans l'action plutôt que sous l'effet de la famine ». Ζακανθαῖοι δέ, ἐπειδὴ τὰ Ῥωμαίων ἀπέγνωσαν καὶ ὁ λιμὸς σφᾶς ἐπέζεε καὶ Ἀννίβας περιεκάθητο συνεχῶς [...] αὐτοὶ δ', ἐν χερσὶν ἐλόμενοί τι παθεῖν μᾶλλον ἢ ὑπὸ τοῦ λιμοῦ. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie*, 12, 44-45, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997. - Le même auteur s'exprime également sur le suicide des habitants d'Astapa : « Mais quand l'infanterie légionnaire eut pris les armes, les Astapæens firent certes des prouesses, car ils se battaient avec l'énergie du désespoir ». Ὀπλισαμένης δὲ τῆς φάλαγγος τὰ μὲν τῶν Ἀσταπαίων ἦν ἄριστα, ἐξ ἀπογνώσεως μαχομένων. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie*, 33, 135, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997. - L'historien padouan décrit les habitants d'Astapa de la sorte : « considérant que se rendre à des adversaires animés d'intentions si hostiles n'était pas sûr et ne voyant d'espoir de salut ni dans leurs remparts ni dans les armes [...] À vrai dire, il s'agissait là d'actes accomplis par des ennemis en colère ». *Quia nec deditio tuta ad tam infestos uidebatur neque spes moenibus aut armis tuendae salutis erat [...] Atque haec tamen hostium iratorum*. TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXVIII*, 22-23, trad. JAL Paul, CUF, 1995. Dans le cas des habitants vaccéens, Tite-Live emploie un ton grave avec l'idée de « massacre » : « Les Vaccéens, assiégés, se

stéréotype du barbare sauvage cédant à la panique.²⁶⁶ Le tout inspire l'émotion, la pitié ou l'admiration des vaincus.²⁶⁷ Dans un contexte plus proche du récit de César, nous pouvons mentionner le suicide de 400 légionnaires romains sous le règne de Tibère. Le désespoir est ici motivé par une succession de défaites face aux Frisons (un peuple germanique situés dans le nord des Pays-Bas actuels). Les Romains se retrouvent divisés en plusieurs groupes, l'un d'eux est parvenu à prendre position dans le domaine de Cruptorix, mais, craignant une trahison et l'ennemi, les soldats se supprimèrent mutuellement.²⁶⁸ Ou encore celui de Varus et de ses généraux pris au piège lors de la bataille de Teutobourg en 9 p.c.n. : « Varus, par conséquent, et tous les officiers les plus éminents, craignant d'être capturés vivants ou d'être tués par leurs ennemis les plus acharnés, ont osé faire une chose terrible mais inévitable : ils se tuèrent ». ²⁶⁹ Si ces exemples se retrouvent hors des bornes temporelles de notre sujet, ils permettent cependant de démontrer que la *desperata salus* reste une raison valable pour se donner la mort au cours du premier siècle impérial. En effet, rien ne semble être apparenté à un reproche dans le discours de Tacite. Au contraire, il souligne l'idée que le suicide est également motivé par la peur que les gens de Cruptorix renient leur loyauté à Rome et trahissent les rescapés romains. Notons toutefois que l'expression *desperata salus* apparaît seulement dans la *Guerre des Gaules* et la *Guerre d'Afrique*, mais que l'idée qu'elle formule peut être retrouvée implicitement ou explicitement dans d'autres extraits où le fait d'être « pris au piège » est souligné. C'est le cas dans les deux extraits que nous venons de voir pour l'ère impériale, mais également pour d'autres mentions relevant de l'époque républicaine. Ainsi, en 80 a.c.n., un certain M. Brutus, encerclé par la flotte de Pompée, se suicida : M. Brutus, envoyé par Cn. Papirius Carbon de Cossyra, où ils avaient abordé, pour aller, sur un bateau de pêche, à Lilybée, vérifier si Pompée s'y trouvait déjà, fut encerclé par les navires que Pompée avait envoyés : il tourna vers lui la pointe de son épée et, adossé à un banc de rameurs, s'appuya sur elle de tout le poids de son corps ». ²⁷⁰

donnèrent la mort après avoir massacré leurs femmes et leurs enfants ». *Vaccae obsessi liberis coniugibusque trucidatis ipsi se interemerunt*. TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, Livre LVII, 7, trad. JAL Paul, CUF, 1984.

266 LEROUGE-COHEN C., « Les conceptions grecques », in DUMÉZIL G. (dir.), *Les Barbares*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, p.13.

267 UTARD R., « Entre épopée et tragédie : le suicide de Vultéius dans la *Pharsale* de Lucain », in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 93, 2015, p. 82-83.

268 « et qu'une autre troupe de quatre cents hommes, qui avaient pris position dans le domaine de Cruptorix, jadis à notre solde, craignant une trahison, s'étaient mutuellement donnés la mort ». *Et aliam quadringentorum manum, occupata Cruptorigis, quondam stipendiarii, uilla, postquam proditio metuebatur, mutuis ictibus procubuisse*. TACITE, *Les Annales*, Livre IV, 73, 4, trad. WUILLEUMIER Pierre, CUF, 1975.

269 Ὡστε καὶ τὸν Οὐάρων καὶ τοὺς ἄλλους τοὺς λογιστάτους, φοβηθέντας μὴ ἦτοι ζωγρηθῶσιν ἢ καὶ πρὸς τῶν ἐχθίστων ἀποθάνωσι, ἔργον δεινὸν μὲν ἀναγκαῖον δὲ τολμῆσαι· αὐτοὶ γὰρ ἑαυτοὺς ἀπέκτειναν. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre LVI, 21, 5, trad. CARY Earnest, Loeb, 1955.

270 M. Brutus a Cn. Papirio Carbone Cossyra, quam adpulerant, missus naue piscatoria Lilybaeum, ut exploraret an ibi iam Pompeius esset et circumuentus nauibus quas Pompeius miserat, in se mucrone uerso ad transtrum nauis obnixus corporis pondere incubuit. TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, Livre LXXXIX, 8, trad. JAL Paul, CUF, 1984.

2.1.3 L'honos

Ces suicides par désespoir s'imbriquent totalement dans ce que nous avons défini comme des suicides en contexte de guerre. Nous observons la présence d'une forme de panique, d'hystérie chez les soldats qui se donnent la mort.²⁷¹ Le suicide raisonné « à la Caton » n'a que très rarement sa place dans ce genre de situations, puisqu'il s'agit de répondre à une menace extérieure imminente. Il y a également chez les suicidés une crainte importante que l'on retrouve souvent chez les chefs de l'armée, celle de perdre son *honos*, d'éprouver du *pudor*, de la honte²⁷², lors d'une reddition. À vrai dire, le *pudor* reste le motif majeur, selon les auteurs antiques, de l'ensemble des suicides, tous suicides confondus, au cours de l'Antiquité, en particulier pour ce qui concerne la sphère militaire. Le phénomène s'accroît un peu plus au cours des guerres civiles jusqu'à supplanter le motif de la *desperata salus*.²⁷³ Cela semble cohérent dans un conflit où les belligérants proviennent tous de la même patrie. Les sociétés antiques étaient, rappelons-le, orientées vers un idéal héroïque²⁷⁴ et la majorité d'entre elles pouvaient se définir par une crainte constante de la honte. Tout comme dans la société médiévale japonaise (XII-XIX^e siècle), le statut social définissait la dignité à arborer.²⁷⁵ Dans le monde militaire, le soldat préférait se donner la mort plutôt que d'accepter le pardon de l'ennemi. Plusieurs généraux s'arrangeaient aussi pour ne pas survivre en cas de défaite. Il arrivait également que les soldats survivant se suicidassent bien après la défaite en elle-même, à cause de la honte et du mauvais traitement qu'ils subissaient une fois rentrés au sein de leur patrie.²⁷⁶ Si ce sentiment de *pudor* est connu pour les grandes figures, la littérature s'adressant à une élite avant tout, il est tout à fait vraisemblable que celui-ci soit partagé par des individus (soldats ou civils) provenant de rangs plus humbles. Le *pudor* et l'*honos* ne furent pas des concepts propres à l'aristocratie romaine, mais

271 L'historien Tite-Live décrit une scène chaotique lors du suicide des habitants de la cité grecque d'Abydos : « Une telle rage en effet s'empara de la foule que, soudain, estimant trahir ceux qui étaient tombés au combat [...] tous coururent en tous lieux massacrer leurs femmes et leurs enfants, puis se tuèrent eux-mêmes en empruntant tous les chemins qui mènent au trépas ». *Tantum enim rabies multitudinem inuasit ut repente proditos rati qui pugnantes mortem occubuissent [...] repente omnes ad caedem coniugum liberorumque discurrentes seque ipsi per omnes vias leti interficerent*. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXXI, 18, trad. HUS A., CUF, 1977.

272 La *pudor* est un élément central dans le discours portant sur les valeurs à Rome. La *pudor* peut être considérée comme un sentiment de honte. Ce sentiment permet de régir le comportement d'un individu que l'on pourrait envisager comme socialement inacceptable. BECKER A., « *Pudor* », in CANKIK H., SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly*, vol. 12, Leiden, Brill, 2008, col. 193.

273 HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 88.

274 WHEELAN C.F., « Suicide in the ancient world: a re-examination of Matthew 27 ; 3-10 », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 49, 1993, p. 513. - PITT-RIVERS J., « Honour and social status », in PERISTIANY J. G. (éd.), *Honour and shame : the values of mediterranean society*, Londres, George Weidenfeld & Nicolson, 1965, p. 23.

275 MACÉ F. & M., *Le Japon d'Edo*, Paris, Les Belles Lettres, 2009, p. 84.

276 GUEYE M., « Le suicide dans l'armée romaine sous la République : *aut uincere aut emori* », in *Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, vol. 2, 2012, p. 259. - HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 107-110.

imprégnant chaque individu.²⁷⁷ Nous pouvons ainsi nous interroger sur le suicide d'un centurion suivant celui de Cassius lors de la bataille de Philippes en 42 a.c.n. Ce dernier, craignant pour son allié Brutus, avait envoyé l'un de ses centurions en éclaireur, mais celui-ci ayant tardé à revenir, Cassius en conclut que Brutus avait perdu et se suicida sur le champ. Le texte de Dion Cassius mentionne que « lorsque le centurion avait appris que la cause du suicide de Cassius était sa propre lenteur, il l'avait suivi immédiatement dans la mort ».²⁷⁸ Bien que le déshonneur ne soit pas mentionné explicitement, il en ressort à travers le fait que le centurion se sent coupable d'avoir mal accompli sa mission, ce qui poussa Cassius au suicide. Un autre extrait, provenant de Polybe, décrit l'attitude à adopter par les légionnaires au sein de l'armée romaine. Un passage met en avant l'idée que la mort doit prévaloir au déshonneur : « C'est pourquoi des hommes affrontent une mort certaine en faction, plutôt que de quitter leur poste devant un assaillant bien supérieur en nombre ; c'est qu'ils redoutent le châtement qui s'y attache ; et certains qui avaient perdu en pleine action leur bouclier, leur glaive ou une autre arme, se jettent follement sur l'ennemi dans l'espoir de reprendre ce qu'ils ont perdu ou de rencontrer un destin qui leur épargne un déshonneur évident et les outrages des leurs ».²⁷⁹ Toutefois, nous n'avons pas trouvé d'extraits mentionnant tel quel le *pudor* comme motif de suicide. Cela peut s'expliquer par le fait que cette valeur était intériorisée et omniprésente pour les Romains, une valeur si évidente qu'il n'était pas nécessaire de l'explicitier par écrit.

La question de l'*honoros* à Rome mérite toutefois que l'on s'y attarde davantage, car elle est intimement liée à notre contexte d'étude. La guerre apparaît très rapidement, dans la logique aristocratique romaine, comme un moyen d'acquérir du prestige, de prouver sa valeur et ainsi se doter d'*honoros*. Les *honores*, qui trouvent en partie leur origine dans les conflits militaires, permettent aux chefs de l'armée romaine d'accroître leur *uirtus* à travers des « actes de bravoure » (*uirtutes*). Bien entendu, il ne suffit pas de participer à un combat pour acquérir de la renommée, mais il faut se distinguer par des actes importants. Si pour les soldats, cela relève d'un exploit précis ou d'être le premier à entrer dans une cité lors d'un assaut, le chef militaire doit quant à lui remporter une victoire décisive pour espérer une reconnaissance et une respectabilité de ses pairs.²⁸⁰ La *uirtus* et la *gloria*, qui l'accompagne, doivent être comprises comme les valeurs phares de la

277JACOTOT M., « De la philologie à la sociologie : honneur et "capital symbolique" dans la Rome républicaine », in *Anabases*, vol. 16, 2012, p. 189-205.

278Καὶ αὐτῷ καὶ ὁ ἑκατόνταρχος, μαθὼν ὅτι διὰ τὴν βραδυτῆτα αὐτοῦ διώλετο, ἐπαπέθανεν. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre XLVII, 46, 5, trad. FROMENTIN Valérie et BERTRAND Estelle, CUF, 2014.

279Διὸ καὶ τινὲς μὲν ἐν ταῖς ἐφεδρείαις προδήλως ἀπόλλυνται, πολλαπλασίων αὐτοῖς ἐπιγινόμενων οὐ θέλοντες λιπεῖν τὴν τάξιν, δεδιότες τὴν οἰκείαν τιμωρίαν· ἔνιοι δὲ κατ' αὐτὸν τὸν κίνδυνον ἐκβαλόντες θυρεὸν ἢ μάχαιραν ἢ τι τῶν ἄλλων ὅπλων παραλόγως ῥίπτουσιν ἑαυτοὺς εἰς τοὺς πολεμίους, ἢ κυριεύειν ἐλπίζοντες ὧν ἀπέβαλον, ἢ παθόντες τι τὴν πρόδηλον αἰσχύνην διαφεύξεσθαι καὶ τὴν τῶν οἰκείων ὕβριν. POLYBE, *Histoires*, Livre VI, 37, 12-13, trad. WEIL Raymond, CUF, 1977.

280JACOTOT M., *Question d'honneur*, Rome, École française de Rome, 2013, p. 305-307.

noblesse. Cette *uirtus*, qui regroupait finalement les qualités personnelles de l'individu, mais également celles de ses ancêtres, apparaissait cependant comme une « légitimité morale contestée ».²⁸¹ En effet, la *uirtus*, nourrie par les *honores*, et qui conférait un statut d'importance et des « avantages sociaux » que les Romains subsument sous la notion de *dignitas* (obtention d'un haut rang dans la cité, intégration à l'aristocratie et le droit au respect de la part de l'entourage), pouvait rapidement s'effondrer.²⁸² L'*honoros* étant lui-même basé sur le regard de l'entourage, ce dernier était dans la capacité de le faire disparaître. Il semble que l'individu touché par ce déshonneur (*ignominia*) se trouvait dans l'impossibilité de réparer cette perte – le suicide ne permettant pas une restauration de son prestige après la destruction de ce dernier.²⁸³ En suivant cette logique, la défaite apparaissait comme une potentielle source de déshonneur, et le suicide, pratiqué au moment opportun, comme un moyen d'échapper à une annihilation de son prestige. Valère Maxime écrivait, à propos de Caton d'Utique, cette phrase significative : « tu as amplement montré aux hommes combien les gens honnêtes doivent préférer une dignité qui les prive de vie à une vie privée de dignité ».²⁸⁴ La question de l'*honoros*, et par extension, la *uirtus*, semble, selon l'historien C. Badel, avoir concerné aussi bien l'aristocratie et l'ordre sénatorial que les citoyens.²⁸⁵

Si, dans ce que nous venons de développer, une perte significative de l'*honoros* apparaît comme une raison suffisante pour se tuer, l'inverse peut également valoir dans un corps tel que l'armée. L'*honoros*, nous l'avons vu, joue un rôle de structuration sociale pour les Romains en renforçant les liens entre des individus provenant de groupes sociaux homogènes. L'historien M. Jacotot décrit le phénomène de la manière suivante : l'hommage suscite une cohésion et un sentiment d'appartenance à une communauté entre celui qui donnent l'*honoros* et celui qui la reçoit, tout en exprimant un lien social entre le donateur et le destinataire. Ainsi, si le gain d'*honoros* isole un individu du groupe, paradoxalement, il crée un rassemblement autour de ce même individu. Lorsque des soldats reconnaissent à leur général le titre d'*imperator*, ils le font par une acclamation solennelle et dans le camp militaire. L'*honoros* instaure ainsi une reconnaissance de la supériorité du chef, mais également une identité forte d'appartenance à un même corps possédant des valeurs qui lui sont propres.²⁸⁶ L'historien P. Cosme ajoute également que les pratiques religieuses, qui évoluèrent avec le temps (cultes romains officiels, mithraïsme, christianisme) participaient

281BADEL C., *La noblesse de l'Empire romain*, Mayenne, Champ Vallon, 2005, p. 39-40.

282JACOTOT M., *Question d'honneur*, Rome, École française de Rome, 2013, p. 361-364.

283JACOTOT M., *Question d'honneur*, Rome, École française de Rome, 2013, p. 441-442.

284Magnum hominibus documentum dedisti, quanto potior esse debeat probis dignitas sine uita quam sine dignitate.

VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre III, 2, 14, trad. COMBÈS Robert, CUF, 1995.

285BADEL C., *La noblesse de l'Empire romain*, Mayenne, Champ Vallon, 2005, p. 42.

286JACOTOT M., *Question d'honneur*, Rome, École française de Rome, 2013, p. 415-416.

également à renforcer cette appartenance à un groupe.²⁸⁷ Ce sentiment d'unité, renforcé par une valeur telle que la *fides militum* (loyauté) au chef et à ses frères d'armes à travers le *sacramentum*²⁸⁸, peut notamment expliquer une cohésion remarquable face à la mort, et que l'on retrouve principalement dans les suicides collectifs entrepris par les soldats. Ce point fera l'objet d'une analyse lors du chapitre suivant.

2.1.4 La *fides*

Une autre valeur que l'on retrouve dans les morts volontaires effectuées par des soldats est la *fides* portée par l'individu au chef militaire ou à une figure (par forcément humaine, comme la cité par exemple) qu'il considère comme supérieure. Nous pourrions éventuellement parler de loyauté, mais cela réduirait la complexité du terme. La *fides* peut se comprendre comme « une conduite exprimant une disposition permanente de la volonté, la fidélité à ses obligations et spécialement à ses engagements. Il s'agit d'accord entre les mots et les actes, mais en ce sens que les actes sont conformes à ce qu'ont annoncé les mots [...] qu'on a chargé d'une force particulière en les mettant sous la garantie des dieux, des engagements qui ont été confirmés solennellement par le serment ».²⁸⁹ La *fides* proviendrait de la *pietas* romaine, soit le respect et le dévouement envers ce qui est plus grand que l'individu (la famille, la cité, les dieux).²⁹⁰

Nous retrouvons également ce principe de *fides* dans le *sacramentum*, le serment sacré prononcé par les militaires lors de leur entrée dans l'armée. Nous avons mentionné ce serment à plusieurs reprises, mais sans jamais le définir entièrement, tant il est complexe. Pourtant, il reste l'un des principaux outil nécessaire à la construction d'un corps uni au sein de l'armée romaine. Ce serment, descendant probablement d'un rituel archaïque, liait chaque légionnaire à la cité, au chef de l'armée, mais également, et c'est ce qui nous intéresse ici, à ses frères d'armes.²⁹¹ Légitimant les actes de violence commis lors des conflits, il porte dans sa construction étymologique même l'idée d'inviolabilité. En effet, le terme marque la conséquence d'une violation du serment à travers le préfixe *sacra*, dérivant de *sacer* (sacré). Dans le cas où le légionnaire viendrait à renier le caractère

287COSME P., *L'armée romaine*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2012, p. 163.

288FREYBURGER G., *Fides. Étude sémantique et religieuse depuis les origines jusqu'à l'époque augustéenne*, Paris, Les Belles Lettres, 1986, p. 203-205.

289BOYANCÉ P., « Les Romains, peuple de la *fides* », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 23, 1964, p. 419.

290BOYANCÉ P., « Les Romains, peuple de la *fides* », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 23, 1964, p. 421.
- WILDE M., « *Fides publica* in Ancient Rome and its reception by Grotius and Locke », in *Tijdschrift voor rechtsgeschiedenis*, vol. 79, 2011, p. 459, 455-487.

291COSME P., *L'armée romaine*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2012, p. 24. - RÜPKE J., *Peace and War in Rome. A Religious Construction of Warfare*, Stuttgart, Franz Steiner, 2019, p. 79-80.

sacré du serment, il commettrait une grave *impietas*, le rendant maudit.²⁹² De plus, cela reviendrait à porter atteinte à la *fides* que le *sacramentum* exigeait. Par ce serment, un lien de « loyauté » sacré, probablement lui aussi d'origine archaïque, se tissait entre les légionnaires. Cette *fides militum* qui unissait les soldats entre eux exigeait une obéissance au chef, mais également, une forme de *pietas* de la part de ces citoyens-soldats.²⁹³ Enfin, cette *fides* pouvait être accentuée, non seulement par les épreuves passées ensemble, mais aussi par le principe de l'*honoris* que nous avons traité précédemment. Nous observons, à travers ce serment sacré, que plusieurs valeurs appréciées des Romains s'entremêlent pour bâtir un puissant sentiment d'unité, teinté d'un aspect religieux, dissuadant la sécession au sein de l'armée. Cette unité extrêmement forte constitue un facteur explicatif supplémentaire des suicides collectifs au sein de l'armée romaine.

Cette armée romaine se distingue de la sorte par une loyauté très prononcée envers des individus (généralement les chefs de l'armée, bien que les rangs inférieurs jouissent également de la *fides* de leurs troupes) ou des institutions avec lesquelles ses membres partagent des liens sacrés.²⁹⁴ Si la *fides* est caractéristique de la relation qui unit le citoyen à la cité, elle tend à incorporer de nouvelles formes de liens au fur et à mesure du temps. L'avènement des grands généraux vers le I^{er} siècle a.c.n., les *imperatores*, a renforcé ce lien qui liait les soldats à leur chef au point qu'ils étaient prêts à transgresser des lois, comme ce fut le cas lorsque César traversa le Rubicon avec ses légions afin de marcher sur Rome. La loyauté des soldats césariens était telle qu'ils prirent le risque de franchir armés le fleuve, qui, au niveau du droit romain, interdisait de le faire en armes, car il marquait la limite de la *prouincia* de César. Le suicide militaire est donc clairement une expression de cette loyauté.²⁹⁵

Cette forme de dévotion n'est pas propre qu'au monde romain, bien qu'elle diffère dans sa définition en fonction des différents peuples. César mentionnait dans ses commentaires sur la *Guerre des Gaules* la tradition du peuple celte des Sotiates et de ses plus fidèles guerriers, que le Romain nomme *soldures* : « la condition de ces personnes est la suivante : celui à qui ils ont voué leur amitié doit partager avec eux tous les biens de la vie ; mais s'il périt de mort violente, ils doivent ou subir en même temps qu'eux le même sort ou se tuer eux-mêmes ; et de mémoire

292FREYBURGER G., *Fides. Étude sémantique et religieuse depuis les origines jusqu'à l'époque augustéenne*, Paris, Les Belles Lettres, 1986, p. 202. - SCHEID J., *Religion et piété à Rome*, Paris, La découverte, 1985, p. 22-23.

293FREYBURGER G., *Fides. Étude sémantique et religieuse depuis les origines jusqu'à l'époque augustéenne*, Paris, Les Belles Lettres, 1986, p. 205.

294FREYBURGER G., *Fides. Étude sémantique et religieuse depuis les origines jusqu'à l'époque augustéenne*, Paris, Les Belles Lettres, 1986, p. 200-204.

295GUEYE M., « La valeur du serment militaire dans les guerres civiles à Rome : l'exemple du conflit de 49-45 av. J.-C. », in *Gerión*, vol. 33, 2015, p. 119.

d'homme il ne s'est encore vu personne qui refusât de mourir quand avait péri l'ami auquel il s'était dévoué ».²⁹⁶

Dans le monde romain, nous retrouvons cette *fides* notamment avec l'épisode traité plus tôt du suicide du Césarien, Vulteius, suivi de ses soldats. Celui-ci les adjoint à se donner la mort et ces derniers s'y appliquent : « Les destins auront beau nous donner un refuge et nous faire évader, je ne voudrais pas éviter ce qui nous menace. J'ai rejeté la vie, camarades, et je suis poussé tout entier par l'aiguillon de la mort prochaine ; c'est de la fureur. Seuls, ceux qui touchent à leur heure dernière peuvent le reconnaître, mais les dieux le cachent à ceux qui doivent vivre, pour qu'ils persistent à vivre : c'est un bonheur de mourir. [...] D'abord, le chef même de la carène, Vulteius, réclama pour sa gorge nue le coup fatal [...] D'autres en viennent aux mains et commirent dans un seul parti tous les crimes des guerres civiles ».²⁹⁷ Cette *fides* perdure jusqu'au moins le I^{er} siècle p.c.n., comme le montre le suicide d'Othon suivi de plusieurs soldats, au cours de la guerre civile en 69 p.c.n., également appelée « Année des quatre empereurs ». Othon, à la suite de sa défaite face aux troupes de Vitellius, un concurrent au trône impérial, se donne la mort afin d'épargner la vie de ses soldats. Alors que son corps est déposé sur un bûcher, plusieurs légionnaires en viennent à se suicider : « Quelques soldats se tuèrent près du bûcher ; ce n'était chez eux ni remords ni crainte, mais émulation d'héroïsme et amour pour leur prince ».²⁹⁸

Tout comme l'*honos*, la *fides* n'est que rarement mentionnée comme telle, mais est plutôt suggérée en fonction du contexte. D'où la nécessité de s'informer sur cette valeur romaine afin d'en repérer les grands principes dans les textes à notre disposition. Les extraits que nous venons de proposer s'inscrivent dans cette logique. De plus, ils démontrent non seulement l'importance que peut acquérir la *fides* envers le chef dans la décision du suicide face à la défaite, mais également la persistance de cette pratique après l'époque républicaine, ainsi que son absence de cloisonnement au monde romain.

296 *Quorum haec est condicio, uti omnibus in uita commodis una cum iis fruuntur quorum se amicitiae dediderint, si quid his per uim accidat, aut eundem casum una ferant aut sibi mortem consciscant.* CÉSAR, *Guerre des Gaules*, Livre III, 22, 1, trad. CONSTANS L.-A., CUF, 1996.

297 *Dent fata recessum emittantque licet, uitare instandia nolim. Proieci uitam, comites, totusque futurae mortis agor stimulus ; furor est. Agnoscere solis permissum quos iam tant uicinia fati, uicturosque dei celant, ut uiuere durent, felix esse mori. [...] Primus dux ipse carinae Vulteius iugulo poscens iam fata relecto [...] Concurrunt alii totumque in partibus unis bellorum fecere nefas.* LUCAIN, *La Pharsale*, Livre IV, 514-520, 540-542, 548-49, trad. BOURGERY A., CUF, 1962.

298 *Quidam militum iuxta rogam interfecere se, non noxa neque ob metum, sed aemulatione decoris et caritate principis.* TACITE, *Les Histoires*, Livre II, 49, 2-4, trad. LE BONNIEC Henri, CUF, 1989.

2.1.5 La réaction du vainqueur : entre *clementia* ou représailles

Un dernier facteur explicatif, dont nous avons brièvement évoqué l'existence plus tôt, est la crainte des représailles de la part de l'ennemi, du sort qu'il peut réserver au vaincu. Il faut bien comprendre que dans un contexte de guerre, la défaite signifie pour les vaincus leur soumission au *bellum iustum*, le droit de la guerre.²⁹⁹ En d'autres termes, soit les vaincus ont la chance de jouir d'une relative *clementia*, ou clémence (une caractéristique que l'on associe souvent à Jules César³⁰⁰), soit ils subissent la colère de l'adversaire, qui peut se décliner sous diverses formes : massacres, exécutions, punitions, tortures, esclavage, dissémination des prisonniers à travers les territoires du conquérant, etc. Le destin des vaincus n'est alors plus entre leurs mains. L'éthique sociale romaine reconnaît le suicide comme un moyen efficace pour répondre à cette situation bien spécifique.³⁰¹ La crainte des représailles faisait en effet partie des quatre circonstances³⁰² favorisant la mort volontaire aux côtés de la défaite militaire en elle-même. On distingue deux tendances dans le jugement de l'adversaire : la clémence (*clementia*) ou la punition. Ces deux tendances peuvent mener au suicide des soldats soumis à ce jugement.

Il est aisé de comprendre pourquoi l'idée de la punition par les conquérants peut mener les vaincus au suicide. La peur des représailles physiques est propre à l'ensemble des individus, civils ou militaires. Ainsi, en 322 a.c.n., lors de la victoire de Rome sur les Samnites, leur chef, Papius Brutulus, se sachant condamné, se suicida : « Sur leur avis, des fétiaux furent envoyés à Rome et, avec eux, le corps de Brutulus : lui-même s'était soustrait par une mort volontaire à la honte et au supplice ». ³⁰³ Dans la version du suicide de Juba et Pétréius proposée par Appien, ce dernier écrit : « Juba et Pétréius, au vu des circonstances, ne percevant aucune chance de fuite ou de sécurité, s'entre-tuèrent avec des glaives lors d'un banquet ». ³⁰⁴ En 220 a.c.n., Molon, satrape rebelle de l'empire séleucide, est vaincu par Antiochos III : « Molon, se rendant compte du fait et déjà cerné de

299COLLAS-HEDDELAND E., « Faut-il libérer les prisonniers de Guerre ? Pratiques grecques et pratiques romaines », in COUDRY M., HUMM M. (éd.), *Praeda : butin de guerre et société dans la Rome républicaine*, Stuttgart, Franz Steiner, 2009, p. 224. - COSME P., *L'armée romaine*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2012, p. 61-62.

300FLAMERIE DE LACHAPELLE G., *Clementia. Recherches sur la notion de clémence à Rome, du début du Ier siècle a.c.n. à la mort d'Auguste*, Paris, Éditions de Boccard, 2011, p.77.

301DESIDERI P., « Il trattamento del corpo dei suicidi », in *La mort au quotidien dans le monde romain. Actes du colloque organisé par l'Université de Paris IV*, 1995, p. 199.

302Pour rappel, nous avons vu dans notre précédent chapitre quatre mobiles possibles du suicide développés par les philosophes et communément admis : si l'on veut éviter la déchéance intellectuelle ou morale, lorsque la raison ou l'honneur l'exige, si l'on ne peut plus être utile, et enfin lorsqu'il s'agit du seul moyen pour échapper à la servitude.

303*Fetiales Romam, ut censuerunt, missi et corpus Brutuli exanime ; ipse morte uoluntaria ignominiae se ac supplicio subtrahit.* TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre VIII*, 39, 14, trad. BLOCH R. et GUITTARD Ch., CUF, 1987.

304Ἰόβας δὲ καὶ Πετρήιος τῶν γιγνομένων πυνθανόμενοι καὶ οὐδεμίαν σφίσιν οὔτε φυγὴν οὔτε σωτηρίαν ἐπινοοῦντες, ἐπὶ τῇ διαίτῃ ξίφεσι διεχρήσαντο ἀλλήλους. APPIEN, *Histoire romaine, Livre II : Guerres Civiles*, 100, trad. WHITE Horace, Loeb, 1964.

toutes parts, se représentant les tortures qui l'attendaient, s'il était vaincu et fait prisonnier, se donna la mort ».³⁰⁵

Ces craintes possèdent dans certains cas des spécificités liées au genre ou au statut social de l'individu. L'exemple le plus marquant est la peur du viol par la gent féminine. Nous pouvons imaginer que les suicides entrepris par des femmes dans le but de conserver leur intégrité physique intacte sont systématiquement guidés en partie par le spectre des violences sexuelles, bien que cela ne soit pas nécessairement formulé explicitement. Les auteurs emploieront les termes d'*honor* (honneur) ou de *pudor* (sentiment de honte) plutôt que de parler de viol ou d'agression sexuelle, des notions modernes et déconnectées de la réalité antique.³⁰⁶

D'autre part, des femmes ont combattu au cours de l'Antiquité, que ce soit en tant que guerrières ou comme protectrices du foyer. Certes, les cas ne sont pas nombreux et nous les devons principalement au monde barbare. En effet, les auteurs de langues grecque et latine ont décrit les conflits contre ces peuples où les femmes maniaient les armes aux côtés de leurs maris. Appien parle de la sorte des femmes ibériques du peuple des Bracares : « ils combattaient eux aussi avec leurs femmes armées de pied en cap et marchaient de bon cœur à la mort sans qu'aucun d'entre eux tournât les talons, montrât le dos ou laissât échapper un cri ». Elles se tueront après leur défaite, préférant la mort à la servitude.³⁰⁷ Alors qu'il affrontait les Teutons et les Cimbres, respectivement en 102 et 101 a.c.n., le général Marius et ses légions virent les femmes combattre aux côtés de leurs maris pour finir par se suicider, privées de la liberté et de l'honneur qu'elles réclamaient auprès du Romain.³⁰⁸

Si les Romaines n'étaient pas adeptes des armes, à l'instar de leurs homologues ibériques,

305 Ὁ δὲ Μόλων συννοήσας τὸ γεγασὸς καὶ πανταχόθεν ἤδη κυκλοῦμενος, λαβὼν πρὸ ὀφθαλμῶν τὰς ἐσομένας περὶ αὐτὸν αἰκίας, ἐὰν ὑποχείριος γένηται καὶ ζωγρεῖα ληφθῇ, προσήνεγκε τὰς χεῖρας ἑαυτοῦ. POLYBE, *Histoires*, Livre V, 54, 3, trad. PÉDECH Paul, CUF, 1977.

306 BOEHRINGER S., « Les violences sexuelles dans l'Antiquité : où se joue le genre ? », in CHAUVAUD F. (dir.), *Le corps en lambeaux : Violences sexuelles et sexuées faites aux femmes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 33.

307 Καὶ ἅμα ταῖς γυναιξὶν ὀπλισμέναις καὶ οἷδε ἐμάχοντο καὶ προθύμως ἔθνησκον, οὐκ ἐπιστροφόμενος αὐτῶν οὐδεὶς οὐδὲ τὰ νῶτα δεῖκνυς οὐδὲ φωνὴν ἀφιέντες. APPIEN, *Histoire romaine*, Livre VI : *L'Ibérique*, 72, 305-306, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

308 « Et ce bien n'ayant pas été obtenu, elles arrachèrent leur vie à l'aide de lacets la nuit suivante ». *Eaque re non impetrata laqueis sibi nocte proxima spiritum eripuerunt*. VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre VI, 1, ext. 3, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000. - « Et, après avoir étouffé et écrasé pêle-mêle leurs enfants, elles tombèrent sous les coups qu'elles se portèrent mutuellement ou bien, confectionnant un lien avec leurs cheveux, se pendirent aux arbres et aux timons des chariots ». *Suffocatis elisisque passim infantibus suis aut mutuis concidere uolueribus aut uinculo e crinibus suis facto ab arboribus iugisque plaustorum pependerunt*. FLORUS, *Œuvres*, Livre I, 38 (III, 3), trad. JAL Paul, CUF, 1967.

leur courage et la loyauté envers leur mari furent exaltés, notamment par Valère Maxime, qui mit en avant le suicide de Porcia, épouse de Brutus, récemment vaincu militairement à la bataille de Philippes et forcé de se donner la mort. Par *fides* envers celui-ci, elle en fait de même avec d'autant plus d'affirmation que la méthode employée fut terrible : elle s'étouffa à l'aide de charbons brûlants.³⁰⁹ Nous pouvons imaginer que le suicide de Porcia fut dicté par la loyauté envers son époux et par la crainte des représailles de la part du second triumvirat.

Nous voyons à travers ces exemples que la peur des représailles physiques n'est pas évoquée par les auteurs, mais que l'*honos* et la *fides* tiennent le devant de la scène. Pourtant, les violences de ce genre étaient courantes à cette époque, notamment lors des pillages, même si les Anciens n'employaient pas ces termes.³¹⁰ Le geste suicidaire entrepris par la femme, et que les auteurs attribuent à l'*honos* ou à la *fides*, peut être compris également comme une réaction à cette peur des représailles. En se suicidant, elles évitent de potentielles violences physiques ou sexuelles et se préservent de la *pudor*.³¹¹ De manière générale, cette crainte des représailles physiques et de la violence qui peut en découler, mais également de l'esclavage, symbole de perte de liberté de l'individu, restent des arguments de prédilection au suicide pour les vaincus.³¹² La plupart de nos cas faisant état d'un suicide survenant après une défaite sous-entendent cette peur des violences.³¹³ Le phénomène s'accroît d'autant plus lors des terribles guerres civiles qui marquent la fin de l'ère républicaine (I^{er} siècle a.c.n.)³¹⁴. La violence, mais également le fait qu'il s'agisse d'un conflit interne qui voit s'affronter des individus partageant un monde commun, amène Yolande Grisé à parler d'un

309« Les feux si chastes que tu as ressentis, Porcia, toi qui étais la fille de Caton, recevront aussi de toutes les générations l'admiration qu'ils méritent. Car à Philippes, ton mari, Brutus, avait été vaincu et avait trouvé la mort : en l'apprenant, et parce qu'on refusait de te donner une arme, tu n'as pas hésité à avaler des charbons incandescents. » *Tuos quoque castissimos ignes, Porcia, M. Catonis filia, cuncta saecula debita admiratione prosequuntur. Quae cum apud Philippos uictum et interemptum uirum tuum Brutum cognosse, quia ferrum non dabatur, arduentes ore carbones haurire non dubitasti.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre IV, 6, 5, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

310 BOEHRINGER S., « Les violences sexuelles dans l'Antiquité : où se joue le genre ? », in CHAUVAUD F. (dir.), *Le corps en lambeaux : Violences sexuelles et sexuées faites aux femmes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 34. - BARRANDON N., *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard, 2018, p. 192-194.

3111 LOMAN P., « No woman no war: women's participation in ancient Greek warfare », in *Greece and Rome*, vol. 51, 2004, p. 43. - HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 117.

312J. C. Dumont écrivait à ce propos que la mort était largement préférable à l'esclavage juridique se rattachant à la guerre et la perte de liberté. Dans le cas des guerres civiles, la peur de l'esclavage n'était pas présente, car les individus n'avaient pas à redouter leur réduction à la condition de *mancipia*. Juridiquement, l'asservissement d'un Romain sur le territoire romain n'était pas fondé. DUMONT J.-C., *Servus. Rome et l'esclavage sous la république*, Paris, Éditions de Boccard, 1987, p. 649.

313L'historienne Nathalie Barrandon a consacré une étude à la problématique de la violence lors des conflits au cours de la République. La résumer en quelques lignes ne suffirait pas à retranscrire toute la complexité de cette dernière. C'est pour cette raison que nous renvoyons directement aux chapitres V et VI son ouvrage (consacrés respectivement à la violence envers les non-combattants et aux violences commises lors des pillages), *Les massacres de la République romaine*, pour toute autre question complémentaire.

314 Sur nos 130 extraits de suicides, 63 d'entre eux se déroulent au I^{er} siècle a.c.n. Cf. Annexes, p. 199.

gigantesque suicide collectif.³¹⁵ Au vu de notre corpus, nous ne pouvons qu'adhérer à cette image d'autodestruction collective qui caractérise les derniers instants de la République.

La deuxième possibilité liée au traitement du vaincu porte plus à confusion, puisqu'il est question de la clémence de l'ennemi. Le général vainqueur peut pardonner à son adversaire en lui laissant la vie sauve et en garantissant sa *libertas*. Il s'agit d'une pratique que l'on retrouve majoritairement dans le comportement romain. À vrai dire, notre corpus de sources ne fait nullement mention d'une forme de clémence de la part des peuples barbares, grecs ou orientaux, accentuant par-là l'aspect romain de cette pratique. Il est même fortement probable que cela soit initié dans le but d'opposer une image positive du Romain et de sa bonté par rapport au barbare sauvage, empreint de *furor* et incapable de ressentir de la bienveillance ou de la pitié pour son ennemi. La particularité de la *clementia*³¹⁶ romaine est que, même si l'individu reste libre juridiquement parlant, un lien est tissé entre le vainqueur et le vaincu. Sans surprise, ce lien est en quelque sorte une forme de soumission, de clientélisme du perdant.³¹⁷ Le fait d'épargner la vie de ses adversaires, de fermer les yeux sur leurs « fautes » et de les pardonner, permet au vainqueur de se constituer un réseau d'anciens ennemis qui lui sont désormais redevables.³¹⁸ Si ce processus est récurrent, beaucoup de Romains ne désirent pas s'y soumettre et, de ce fait, perdre la face. Le suicide peut être une manière de s'affranchir de cette domination intenable fondée sur un rapport de dominant-dominé.³¹⁹ Selon nos sources, nous observons que ces morts sont bien plus présentes chez les grandes figures qu'auprès des simples soldats. Ce phénomène peut être expliqué par l'importance de la *dignitas*, une forme de charisme ou de prestige propre à chaque individu³²⁰, et la concurrence féroce qui existe dans les milieux aristocratiques, particulièrement entre membre du Sénat. Se

315GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 61.

316La notion de *clementia* à Rome désigne, en fonction du contexte, différentes valeurs telles que la bienveillance, la générosité, la sollicitude, la patience, la douceur, etc. FLAMERIE DE LACHAPELLE G., *Clementia. Recherches sur la notion de clémence à Rome, du début du Ier siècle a.c.n. à la mort d'Auguste*. Paris, Éditions de Boccard, 2011, p. 16.

317FLAMERIE DE LACHAPELLE G., *Clementia. Recherches sur la notion de clémence à Rome, du début du Ier siècle a.c.n. à la mort d'Auguste*. Paris, Éditions de Boccard, 2011, p. 15-16, 76.

318HELLEGOUARCH J., *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris, Les Belles Lettres, 1972, p. 261-263.

319WHEELAN C.F., « Suicide in the ancient world: a re-examination of Matthew 27 ; 3-10 », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 49, 1993, p. 519.

320Les critères qui déterminaient les diverses positions dans la société, et donc la stratification sociale, formaient, à la fin de la République, un système compliqué. Intervenaient l'origine sociale, les ambitions et les capacités personnelles, les possessions ou la non-possession du droit de cité, la liberté ou la servitude personnelle, l'appartenance ethnique ou régionale ou encore l'activité économique dans des domaines de production urbains ou ruraux. Ces facteurs donnaient aux individus la *dignitas* (le rang et les honneurs) qui était nécessaire pour améliorer la position sociale et dont le contenu a été défini par Cicéron : « la dignité, un prestige que quelqu'un a bien acquis et qui mérite le respect, les honneurs et la déférence ». *Dignitas est alicuius et cultu et honore et uerecundia digna auctoritas*. CICÉRON, *De l'Invention, Livre unique*, 2, 166, trad. ACHARD Guy, CUF, 1994. - ALFÖLDY G., *Histoire sociale de Rome*, traduction d'EVARD E., Paris, Picard, 1991, p. 83. - DILLON M., GARLAND L., *Ancient Rome*, 2^e éd., Londres, Routledge, 2015, p. 62. - GNILKA C., « *Dignitas* », in *Hermes*, vol. 137, 2009, p. 190-201.

résoudre à accepter la *clementia* de l'adversaire reviendrait pour un Romain à saborder sa *dignitas*. Le célèbre suicide de Caton d'Utique possède certaines de ces caractéristiques. Concrètement, après sa défaite à Thapsus en 46 a.c.n. face à César, le sénateur sait que son ennemi lui accordera la clémence. Néanmoins, l'accepter reviendrait à tourner le dos au modèle qu'il défend face au césarien, à savoir celui de la République face à la tyrannie. Si son suicide embrasse divers principes philosophiques liés à la *libertas*, l'*honor* et la *dignitas* jouent également un rôle non négligeable. Caton sait qu'en se soumettant ainsi à César, il perd la face. Le suicide lui permet d'y remédier. Le suicide de Caton deviendra, par les textes de Sénèque, un symbole puissant de *libertas* et de défense de la République.³²¹ Il est néanmoins difficile de déterminer quand le suicide du vaincu est motivé par un refus de la *clementia*, car il est tout d'abord nécessaire de prendre en compte l'attitude générale du vainqueur : tous ne sont pas aussi adeptes de la *clementia*. Or, nous ne possédons pas systématiquement des biographies aussi précises que celle de Jules César et qui témoignent de l'attitude des différents vainqueurs mentionnés dans nos sources. Il nous faut dès lors supposer la présence de cette *clementia* – et de son potentiel refus – en prenant en compte certains facteurs comme l'importance du rang social du vaincu, mais aussi son ethnie (concitoyen ou étranger), qui vont vraisemblablement influencer la décision du vainqueur : un Romain pourrait pardonner plus aisément à un concitoyen qu'à un étranger. C'est après avoir analysé l'identité de nos individus (vainqueurs et vaincus) que nous pouvons nous demander si la *clementia* entre dans l'addition et si les vaincus préfèrent la refuser afin d'éviter une forme de « soumission » envers les vainqueurs, car se livrant à leur bon vouloir.

321 Le texte de Sénèque racontant le suicide de Caton met en avant l'idée que, même dans la défaite, le sénateur parvient à sauvegarder sa *libertas* individuelle après avoir tenté de protéger celle de la République romaine face à un « tyran », en l'occurrence, Jules César : « Je ne vois pas, dis-je, ce que Jupiter pourrait avoir de plus beau sur terre, à supposer qu'il consente à tourner son esprit vers celle-ci, que de voir Caton se dresser bien droit néanmoins, alors que son parti avait déjà été disloqué à plusieurs reprises, au milieu des ruines de la République. « Bien que, dit-il, tout ait convergé vers la domination d'un seul homme, que les terres soient gardées par les légions, les mers par les flottes, que le soldat de César assiège nos portes, Caton a par où partir : d'une seule main, il se fera une large route pour la liberté. Ce poignard, jusqu'ici encore non souillé par la guerre civile et sans crime, fera sortir enfin de bons et nobles travaux : il donnera à Caton la liberté qu'il n'a pas pu à la patrie » ». *Non uideo, inquam, quid habeat in terris Iuppiter pulchrius, si <eo> conuertere animum uelit, quam ut spectet Catonem iam partibus non semel fractis stantem nihilo minus inter ruinas publicas rectum. 'Licet' inquit 'omnia in unius dicionem concesserint, custodiantur legionibus terrae, classibus maria, Caesarianus portas miles obsideat, Cato qua exeat habet : una manu latam libertati uiam faciet. Ferrum istud, etiam ciuili bello purum et innoxium, bonas tandem ac nobiles edet operas : libertatem quam patriae non potuit Catoni dabit.* SÉNÈQUE, *De la providence*, Livre unique, 2, 9-10. Cette *libertas*, dont Caton semble en être l'émanation, s'inscrit dans une idéalisation des valeurs de la République romaine – Sénèque rédigeant au cours de l'Empire. L'historienne I. Cogitore a notamment travaillé sur l'évolution de la « légende » de Caton. Selon elle, Sénèque fait du vieux sénateur un intermédiaire entre la volonté divine et les hommes, mais également une représentation de la République. Caton devient un symbole du passé républicain, du Sénat ancien et de la fermeté. L'importance accordée à son suicide par Sénèque pourrait faire penser à un moyen de détourner l'attention sur ce qui l'opposait à César, et *de facto* faire l'impasse sur ce que ce dernier a fait subir à la République de 47 à 45 a.c.n. Pour I. Cogitore, le suicide de Caton devient le paravent de la Guerre civile. COGITORE I., *Le doux nom de liberté*, Paris, Éditions de Boccard, 2011, p. 186-188.

2.1.6 La défaite militaire comme cause de suicide : conclusion

Les nombreuses défaites militaires ont provoqué une importante quantité de suicides. Acculés à la défaite, nombreux sont les militaires – mais également les civils – à opter pour une *mors uoluntaria* sous la forme de suicide individuel, collectif, mutuel ou d'attaque-suicide. Si la littérature antique accorde plus d'attention aux chefs militaires, tel que Caton, les individus issus de couches sociales moins élevées sont tout aussi touchés par ce phénomène. Les causes du suicide qui découlent de la défaite sont multiples, qu'il soit question de la peur du sort réservé aux vaincus comme l'esclavage, la torture, le viol, les humiliations ou encore les cruautés physiques. Les valeurs guerrières de *fides* et d'*honoris* encouragées par des serments sacrés (*sacramentum*), ou encore l'insupportable idée de s'en remettre totalement à la *clementia* de son ennemi et perdre sa *dignitas*. Le suicide apparaît alors comme la meilleure solution dans ce genre de situations. À cela, il est indispensable de garder à l'esprit qu'un suicide comporte majoritairement plusieurs motivations qui s'entrecroisent. Certaines de ces motivations sont explicites, mais peuvent en cacher d'autres. Il est alors nécessaire de prendre en compte l'idée générale qui accompagne l'individu et qui le pousse à se donner la mort. Un dernier point est que, contrairement à ce que certains travaux vus lors de notre état de la question laissent croire, il n'existe pas forcément de théorie philosophique du suicide expliquant ce choix dans son ensemble. La défaite militaire instaure une conjoncture intense et pressante. D'une part, nous avons des valeurs qui peuvent découler de réflexions philosophiques, éthiques ou relatives au cadre structurel de la cité en amont, et d'autre part, il existe des raisons plus pragmatiques renvoyant à nos instincts primaires, comme la peur de la souffrance.

2.2 Le siège

Le second point relève d'un contexte plus précis. En effet, pour rappel, dans le sous-chapitre précédent consacré à la défaite militaire, nous entendions par là une défaite subie dans un espace ouvert pouvant inclure des actions plus « libres », telle que la fuite des vaincus ou la poursuite des ennemis. Or, qu'en est-il lorsque le champ de manœuvres s'en retrouve fortement limité ? Assistons-nous à des réactions similaires de la part des individus piégés dans une situation où seule la victoire leur permettrait de survivre et de sauvegarder leur liberté ? L'état de siège d'une cité possède cet intérêt particulier de rassembler civils et militaires dans un même espace. Ce mélange de combattants et de non-combattants traduit une mixité entre deux mondes différents, mais non étrangers : celui de la guerre et celui de la cité. L'étude de ces cas pose néanmoins problème, car il

n'y a que très peu d'exemples de suicides effectués par des Romains assiégés.³²² En revanche, la documentation provenant de la littérature grecque et latine à notre disposition mentionne énormément de cas d'origines étrangères, comme si ces morts groupées, sur lesquelles on garde des détails assez importants, intriguait les auteurs antiques. Bien que notre recherche porte sur les cas romains, il est enrichissant de se pencher sur ces exemples étrangers, car ceux-ci sont exprimés par des auteurs classiques et peuvent donc apporter un nouvel éclairage à notre problématique. Mettre de côté un phénomène autant décrit par les Anciens reviendrait à mettre de côté un élément reflétant les mentalités de l'époque. Si la faible quantité de suicides en état de siège dans le monde romain ne nous permet pas d'établir une analyse satisfaisante, l'étude des cas étrangers à travers le regard des auteurs de l'époque pourrait donc permettre de saisir plus en profondeur ce phénomène particulier.

Tout comme nous avons défini l'idée de « défaite militaire », il nous faut à présent préciser de quoi il est question lorsque nous mentionnons le terme de « siège ». Par siège, nous entendons une situation dans laquelle un groupe d'individus, qu'ils soient militaires ou civils, se retrouvent enfermés dans un espace clos (camp, cité, forteresse, etc.) et encerclés par une armée ennemie. Lorsque que l'on parle des suicides collectifs entrepris au cours d'un siège, on les qualifiera d'« obsidionaux ». Ce vocabulaire découle de l'adjectif employé pour définir tous ce qui est relatif aux sièges ou cités assiégées, obsidional.³²³ La durée d'un siège est extrêmement variable. Cela peut aller d'une prise rapide de la position défendue à une manœuvre militaire s'étalant sur plusieurs mois, voire années. Les actions entreprises contre les assiégés varient également entre des assauts répétés ou le choix d'affamer les habitants de la cité, ce qui a pour effet d'influencer le comportement de ces derniers. Le moment auquel le suicide aura lieu peut donc varier. Dans certains cas, il arrive avant l'assaut final des assiégeants, tandis que dans d'autres situations, il vient se dérouler simultanément à la prise de la cité.³²⁴ Il existe ainsi un certain nombre de facteurs

322 Nous pouvons notamment mentionner le suicide de Dolabella, d'un de ses soldats et de M. Octavius, son légat, en 43 a.c.n. lors du siège mené par Cassius de Laodicée, cité située en Cilicie. Toutefois, il ne s'agit là que d'un suicide collectif très restreint et se déroulant dans une cité non romaine. « La ville prise, Dolabella présenta sa tête à son garde du corps et lui ordonna, après la lui avoir coupée, de la porter à Cassius comme garantie de son propre salut ; mais, l'autre, après lui avoir tranché la tête, s'immola sur son cadavre. Marsus aussi se suicida ». Ἀλούσης δὲ τῆς πόλεως ὁ μὲν Δολοβέλλας προύτεινε τὴν κεφαλὴν τῷ σωματοφύλακι αὐτοῦ καὶ τεμόντα προσέταξε φέρειν Κασσίω σφῆστρον ἴδιον. ὁ δὲ τεμὼν ἐπικατέσφαξεν ἑαυτόν. Διεχρήσατο δὲ καὶ Μάρσος ἑαυτόν. APPIEN, *Histoire romaine, Livre XVI : Guerres Civiles*, 62, 267, trad. GAILLARD-GOUKOWKY Danièle, CUF, 2015.

323 Le terme n'est pas nouveau, puisque Durkheim le mentionnait déjà dans son ouvrage consacré au suicide en faisant référence au suicide collectif des Juifs à Massada en 73 p.c.n. DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, Alcan F., 1897, p. 90.

324 En 218 a.c.n., la cité ibérique de Sagonte est assiégée par Hannibal Barca. Une partie des Sagontins, désespérés, entreprirent de se suicider collectivement. Tandis qu'ils mettent leur plan à exécution, Tite-Live annonce que la cité est au même moment prise d'assaut par les forces d'Hannibal : « Soudain, les principaux citoyens, qui s'étaient retirés avant qu'on donnât une réponse, apportèrent au forum tout l'argent et tout l'or des édifices publics et des maisons particulières, les jetèrent sur un bûcher allumé à la hâte dans ce but et, pour la plupart, s'y précipitèrent. Comme l'épouvante et le désordre avaient alors gagné toute la ville, voici qu'à cela vint s'ajouter le bruit d'un tumulte qui provenait de la citadelle. Une tour longtemps ébranlée s'était écroulée ; une cohorte de Puniques s'était

provoquant ces suicides qui vont varier entre les divers sièges au cours de l'Antiquité. Néanmoins, le résultat final de ces causes reste le suicide de la population civile et militaire ou d'une partie de cette dernière, ce qui marque bien généralement la fin du siège.³²⁵ Nous verrons également qu'il existe de nombreuses similitudes avec les motivations poussant au suicide dans les contextes de défaites militaires, car les enjeux relèvent bien souvent de finalités communes. Toutefois, ces motivations peuvent se matérialiser avec une intensité différente d'un contexte à l'autre.

2.2.1 Les sièges, théâtres d'une cruauté excessive ?

Lorsque l'on pense à la prise d'une cité, les images des pillages, destructions, viols et massacres apparaissent instantanément à notre esprit. La réalité n'est malheureusement pas très éloignée de cette vision violente d'un siège. Si certaines cités furent relativement épargnées par les actes de violences – rarement de pillages, bien souvent grâce à une reddition avant le combat même³²⁶, la destruction restait monnaie courante. Celle-ci était d'autant plus violente lorsque la prise de la cité avait coûté de nombreuses vies aux assiégeants. Le récit de la chute de Carthage en 146 a.c.n. décrit par l'historien antique Appien dévoile cet aspect vengeur que peut cristalliser un siège particulièrement éprouvant. Dans le cas de Carthage, la colère romaine se matérialise alors avec un événement particulièrement traumatisant pour les armées de la République : le supplice des prisonniers romains. Appien décrit : « Avec des outils de fer, [Hasdrubal] leur fait arracher les yeux, la langue, les tendons, les organes sexuels ; aux uns, il fait lacérer la plante des pieds, aux autres couper les doigts. Il les fait jeter encore vivants du haut des remparts ». ³²⁷ Selon l'historien et spécialiste de l'Afrique romaine, Yann Le Bohec, cet acte justifie le déchaînement de colère des armées romaines lors de la prise de la cité. Pour reprendre ses mots, « il ne s'agissait plus seulement

élané à travers les ruines ». *Repente primores secessione facta priusquam responsum daretur argentum aurumque omne ex publico priuatoque in forum conlatum in ignem ad id raptim factum conicientes eodem plerique semet ipsi praecipitauerunt. Cum ex eo pauor ac trepidatio totam urbem peruasisset, alius insuper tumultus ex arce auditur. Turris diu quassata prociderat, perque ruinam eius cohors Poenorum impetu facto.* TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXI, 14, 3-4, trad. JAL Paul, CUF, 1988.

325Dion Cassius relate le siège de la cité illyrienne de Metulum par Octavien. Au cours de ce siège, la population se supprima totalement, ne laissant aucun butin au général et achevant ainsi le conflit. « Ils brûlèrent leurs maisons puis les uns se tuèrent eux-mêmes, les autres tuèrent aussi leurs femmes et leurs enfants de sorte que rien d'eux ne subsistât pour César. Car ce ne fut pas seulement leur cas, mais aussi le cas de ceux d'entre eux qui, capturés vivants, se donnèrent volontairement la mort un peu plus tard ». Καὶ τὰς οἰκίας ἐνέπρησαν, καὶ οἱ μὲν ἑαυτοὺς οἱ δὲ καὶ τὰς γυναῖκας τὰ τε παιδία προσαπέκτειναν, ὥστε μὴδ' ὅτιον ἀπ' αὐτῶν τῷ Καίσαρι περιγενέσθαι. Οὐ γὰρ ὅτι ἐκεῖνοι, ἀλλὰ καὶ οἱ ζωγρηθέντες σφῶν ἐκούσιοι οὐ πολλῶ ὕστερον ἐφθάρησαν. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre XLIX, 35, 3-4, trad. FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, CUF, 1994.

326BARRANDON N., *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard, 2018, p. 141, 149-157. - FLAMERIE DE LACHAPELLE G., « Le sort des villes ennemies dans l'œuvre de Tite-Live : aspects historiographiques », in *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, vol. 81, 2007, p. 93.

327Τῶν μὲν ὀφθαλμοὺς ἢ γλώσσας ἢ νεῦρα ἢ αἰδοῖα σιδηρίοις ἐδεῖλκε καμπύλοις, τῶν δ' ὑπέτεμνε τὰ πέλματα καὶ τοὺς δακτύλους ἐξέκοπτεν ἢ τὸ δέρμα τοῦ λοιποῦ σώματος ἀπέσπα καὶ πάντας ἔμπρους ἔτι κατεκρήμνιζεν. APPIEN, *Histoire romaine*, Livre VIII : *Le Livre africain*, 118, 560, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 2002.

de détruire Carthage en tant qu'État, en tant que puissance, mais d'anéantir physiquement la population de la ville. La clémence était devenue impossible ».³²⁸ S'ensuit alors un long récit au cours duquel les Romains se livrent à d'horribles massacres : les habitants sont tués sans distinction, jetés du haut des maisons, traînés dans des fosses encore vivants à l'aide de pics, les quartiers sont méthodiquement détruits, le feu s'empare d'une partie de la ville basse, tandis que les légions se rapprochent petit à petit et avec peine de la citadelle punique. Les violences durent six jours et six nuits au cours desquels l'insomnie, la fatigue et les massacres épuisent les troupes romaines. Appien ajoute qu'une partie des actes les plus barbares ne sont pas forcément volontaires, mais plutôt accomplis dans un chaos total.³²⁹ Ce tragique événement longuement détaillé par l'historien antique permet d'avoir une idée d'à quoi pouvait ressembler les combats de rue lors de la prise d'une cité, bien que dans le cas de Carthage, la violence semble avoir atteint son paroxysme. Nous pouvons citer quelques autres exemples de carnages plus ou moins similaires décrits par le même auteur dans le livre *L'Ibérique*. Lors du siège de Sagonte déclenchant la seconde guerre punique en 218 a.c.n., Hannibal, furieux que les Sagontins aient au préalable fait fondre toutes leurs richesses, « massacra les survivants adultes, après les avoir torturés ».³³⁰ Le sort des habitants d'Illurgia, une cité ibérique ayant changé de camp au profit des Carthaginois durant cette même guerre n'est pas plus enviable. Scipion l'Africain fait détruire la cité assiégée en quatre heures sous un accès de colère. Mais sans qu'il ne l'ait ordonné, « l'armée, négligeant le pillage, se livra à un massacre général qui n'épargna ni les femmes ni les enfants, jusqu'au moment où la ville fut anéantie avec ses habitants ».³³¹ Tite-Live évoque également le traitement des Sagontins lors de la prise de la cité par les forces d'Hannibal : « au cours des massacres, la colère rendit impossible de faire la moindre différence entre les âges ».³³² Ces scènes de violences commises contre les individus et sans distinction entre combattants et non-combattants, comme le mentionne N. Barrandon, sont le produit d'une colère collective qui se nourrit d'elle-même durant la totalité du siège et qui implose lors de la prise de la cité. Les Anciens ne faisaient pas de différence entre massacre et carnage qu'ils nommaient tout deux *caedes*. Il n'est dès lors pas toujours aisé de déterminer l'ampleur de la tragédie.³³³ Celle-ci dépend finalement du moment où l'« ivresse sanguinaire » des soldats prend fin d'elle-même, car il est bien souvent difficile pour le chef de l'armée de contenir ces débordements. Ces massacres

328LE BOHEC Y., *L'histoire militaire des Guerres puniques*, Monaco, Éditions du rocher, 2003, p. 306-309.

329APPIEN, *Histoire romaine, Livre VIII : Le Livre africain*, 127-131, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 2002.

330Ἀννίβας δ', ὡς ἔμαθε περὶ τοῦ χρυσοῦ, τοὺς μὲν ὑπολοίπους καὶ ἔτι ἡδῶντας αὐτῶν αἰκίζόμενος διέφθειρεν ὑπὸ ὀργῆς. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérique*, 12, 47, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

331Καὶ ἡ στρατιὰ δι' αὐτόν, οὐδενὸς ἐπικελεύσαντος, ὑπεριδοῦσα τῆς ἀρπαγῆς ἔκτεινον ὁμαλῶς καὶ παῖδια καὶ γυναῖκας, μέχρι καὶ τὴν πόλιν αὐτοῖς ἐπικατέσκαψαν. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérique*, 32, 129, trad. GOUKOWSKY Paul, Paris, CUF, 1997.

332Et in caedibus uix ullum discrimen aetatis ira fecerat. TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXI*, 15, 1, trad. JAL Paul, Paris, CUF, 1988.

333BARRANDON N., *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard, 2018, p. 208-209.

peuvent varier entre des tueries ciblées ou non d'une partie de la population et l'extermination totale d'une communauté.

Quoi qu'il en soit, ces pratiques expliquent en partie un choix aussi drastique que le suicide de la part des assiégés. À l'instar des situations homologues des défaites en terrain ouvert, les mentions de crainte des représailles restent généralement implicites dans les textes anciens, même si dans le cas du siège de la cité, nous pourrions nous douter que cette peur soit un peu plus présente. On la retrouve plus ou moins implicitement dans l'affaire du suicide des sénateurs de Capoue en 211 a.c.n. La cité campanienne s'était en effet révoltée contre Rome, puis, après plusieurs actions militaires, fini par être assiégée par les armées de la République. Ne pouvant résister plus longtemps, les sénateurs responsables de cette révolte se donnèrent la mort car, selon Tite-Live, ils avaient conscience de « la réalité du malheur qui les attendait ».³³⁴ De même, lorsque le Padouan s'attarde sur la prise de la cité ibérique d'Astapa, alliée des Carthaginois lors de la seconde guerre punique, il évoque cette crainte des représailles comme la raison du suicide collectif qui s'ensuivit : « L'armée [romaine] une fois arrivée pour attaquer la ville, les habitants, conscients de leurs crimes, considérant que se rendre à des adversaires animés d'intentions si hostiles n'était pas sûr et ne voyant d'espoir de salut ni dans leurs remparts ni dans les armes, se décident à commettre contre eux-mêmes et les leurs un crime abominable et barbare ».³³⁵

2.2.2 La liberté ou rien

Toutefois, les auteurs préfèrent invoquer la *libertas* pour justifier ces suicides majoritairement collectifs. Nous retrouvons explicitement ce motif à plusieurs occasions dans notre corpus de sources. Appien mentionne le siège de Numance en écrivant que les habitants étaient « assoiffés de liberté et de bravoure »³³⁶. Dion Cassius parle des Cantabres d'Ibérie qui, « lorsque qu'ils n'avaient aucun espoir de liberté, ne voulaient pas non plus vivre ».³³⁷ Une fois de plus, l'absence dans notre corpus d'exemples de sièges envers des cités romaines ayant provoqué un suicide des habitants nous oblige à prendre en compte les cas étrangers pour tenter de comprendre l'esprit romain. Ce que nous remarquons alors, c'est que les actes suicidaires de ces peuples

334 *Imminentis sensu mali*. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXVI, 14, 3, trad. JAL Paul, CUF, 1991.

335 *Ad hanc urbem oppugnandam cum admotus exercitus esset, oppidani conscientia scelerum, quia nec deditio tuta ad tam infestos uidebatur neque spes moenibus aut armis tuendae salutis erat, facinus in se ac suos foedum ac ferum consciscunt*. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXVIII, 22, trad. JAL Paul, CUF, 1995.

336 Τοσόσδε ἔρωσ ἐλευθερίας καὶ ἀνδραγαθίας ἦν ἐν πόλει βαρβάρῳ τε καὶ σμικρῷ. APPIEN, *Histoire romaine*, Livre VI : *L'Ibérie*, 97, 419, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

337 Ἐπειδὴ γὰρ ἀνέλπιστου τὴν ἐλευθερίαν ἔσχον, οὐδὲ ζῆν ἠθέλησαν. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre LIV, 5, 2-3, trad. CARY Earnest, Loeb, 1917.

entrepris au nom de cette liberté de l'individu ne semblent pas être condamnés par l'ensemble des auteurs. Nous pourrions presque y voir dans certains récits une forme d'admiration de la part des auteurs de langues grecque et latine pour l'importance accordée par ces peuples barbares à la notion de *libertas*. Nous l'avons cité, Appien associe liberté et bravoure pour décrire les Numantins, Florus affirme pour sa part qu'« autant Numance fut inférieure en richesse à Carthage, Capoue et Corinthe, autant elle leur fut égale à toutes par sa réputation de courage et d'honneur : à ne juger que les combattants, elle fut même le plus beau titre de gloire de l'Espagne », soulignant l'importance de la victoire sur la petite cité ibérique aux yeux des Romains.³³⁸ L'historienne Liza Méry s'est intéressée à cette valeur de liberté au sein des suicides collectifs à travers l'œuvre de Tite-Live en se focalisant sur les fins tragiques de Sagonte, Astapa et Abydos, une cité grecque. Dans les trois exemples, le terme de *libertas* n'apparaît pas. L'historienne suggère pourtant que cela ne traduit pas une absence de cette idée de liberté. Il faut dès lors s'interroger sur trois points en particulier : l'insistance du discours sur l'inégalité des forces entre assiégés et assiégeant, l'importance accordée à la question du butin humain, la *praeda hominum*, et enfin le sort du corps des assiégés. Pour ces trois points, les assiégés vont agir en toute liberté en : refusant de se soumettre malgré une défaite imminente, empêchant l'ennemi de les réduire en esclavage et en supprimant physiquement leurs corps à l'aide du feu dans le but de les préserver des potentiels outrages réservés par les vainqueurs.³³⁹ C'est donc implicitement et pas forcément consciemment – Tite-Live condamnant ici les cas d'Abydos et Astapa³⁴⁰ – que la valeur de *libertas* peut être présente dans le texte des auteurs.

Parmi ces trois raisons témoignant de ce besoin de liberté, l'une d'elles nous intéresse plus particulièrement. Il s'agit de la notion d'esclavagisme se retrouvant plusieurs fois³⁴¹ dans les sources traitant des sièges militaires. Dans ces cas, la crainte des habitants d'une cité de finir en esclavage est évoquée explicitement et de nombreuses fois comme une raison de légitimer le suicide d'une population. À propos des Astapæens, lorsque leur cité est prise d'assaut au cours de la seconde guerre punique (218-202 a.c.n.), Appien écrit que ceux-ci étaient « convaincus qu'après s'être emparés d'eux les Romains les réduiraient en esclavage ».³⁴² Il évoque également la colère des

338 *Numantia quantum Carthaginis, Capuae, Corinthi opibus inferior, ita uirtutis nomine et honore par omnibus, summumque, si uiros aestimes, Hispaniae decus*. FLORUS, *Œuvres, Livre I*, 34 (II, 18), trad. JAL Paul, CUF, 2002.

339 MÉRY L., « Suicide collectif et liberté : trois exemples liviens », in *Ktêma*, vol. 28, 2003, p. 59-62.

340 L'historien augustéen qualifie de *caede miseranda* (« massacre pitoyable ») le suicide des Astapæens : « lassés eux-mêmes du massacre pitoyable des leurs, ils se jetèrent avec leurs armes au milieu du brasier ». *Postremo ipsi caede miseranda suorum fatigati cum armis medio incendio se iniecerunt*. TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXVIII*, 23, trad. JAL Paul, CUF, 1995. Il souligne également la *rabies* (« rage ») qui motiva celui des habitants d'Abydos « Une telle rage en effet s'empara de la foule ». *Tanta enim rabies multitudinem inuasit*. TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXXI*, 18, trad. HUS A., CUF, 1977.

341 La perte de liberté est évoquée sept fois. À cela, nous pouvons ajouter que les craintes liées aux représailles (29 mentions) peuvent implicitement inclure, en fonction du contexte, l'asservissement. Cf. Annexes, p. 199.

342 Οἱ τότε τοῦ Μαρκίου σφᾶς περικαθημένου συγγινώσκοντες ὅτι Ῥωμαῖοι λαβόντες αὐτοὺς ἀνδραποδιῶνται.

Numantins qui, assiégés en 133 a.c.n., tuent leur chef Avaros lorsque celui-ci rapporte le message de Scipion : « qu'ils devaient remettre leurs personnes entre ses mains et livrer la ville avec les armes ».³⁴³ Dion Cassius mentionne que les habitants de Metulum, une cité illyrienne assiégée en 35 a.c.n. par Octavien, se tuèrent afin que « rien d'eux ne subsistât pour César ».³⁴⁴ Lorsque Florus parle de la fin de Numance, il le fait avec ces mots : « On ne trouva pas en effet un seul habitant de Numance pour pouvoir l'emmener enchaîné ».³⁴⁵ En plus d'insister sur l'importance de la *libertas* dans le monde antique, comme nous l'avons déjà évoqué, ces exemples permettent de saisir une autre réalité. Nous avons là une série de textes pro-romains qui parlent tous de cette habitude de réduire la population ennemie en esclavage, d'en faire un butin de guerre. Or, il est à chaque fois mention de peuples non romains (nos exemples portant sur les tribus ibériques) asservis par des Romains. Dans notre corpus de sources, nous avons remarqué que cette possibilité d'asservissement ne concernait que deux types de situation, celle opposant le Romain à un étranger ou l'inverse. Toutes les situations impliquant un conflit au sein du peuple Romain, principalement lors des guerres civiles, ne font aucun état de la possibilité de réduire en esclavage l'opposant. Cela peut certainement s'expliquer par le fait que les belligérants proviennent tous du même peuple. Dans ce genre de situation, le sort de l'asservissement fait bien généralement place à la *clementia* que nous avons vu précédemment. Toutefois, cette absence d'asservissement ne signifiait pas, comme nous l'avons vu, la certitude pour les vaincus de ne pas subir de représailles physiques, pouvant aller jusqu'à la condamnation. Quoi qu'il en soit, l'asservissement des populations ennemies ne semblait s'effectuer – dans le cas où Rome en était l'acteur – qu'envers des peuples ou ethnies étrangères. L'historien Jean-Christian Dumont avait résumé le statut de l'esclave durant l'Antiquité de la sorte : « l'esclave est, sinon dans la réalité, du moins dans la représentation que l'Antiquité se donne de lui, fondamentalement un vaincu et un prisonnier de guerre ».³⁴⁶ L'image que l'homme libre pouvait avoir de l'esclavage est résolument négative et la peur de finir asservi devenait hautement probable dans un contexte guerrier. Cela est assez bien résumé par Tite-Live dans son livre XXVIII de l'*Histoire romaine*. Il prête aux habitants d'Astapa la logique suivante alors que leurs guerriers s'apprêtent à effectuer une sortie afin de repousser les légions romaines : « Ceux-ci les suppliaient, au nom des dieux d'en haut et d'en bas, de se souvenir de la liberté à laquelle devait mettre fin ou

APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie*, 33, 132, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

343Ἐφη δεῖν αὐτοὺς ἐγχειρίσαι τὰ κατὰ σφᾶς καὶ σὺν ὅπλοις παραδοῦναι τὴν πόλιν. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie*, 95, 414, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

344Ὡστε μὴδ' ὅτιοῦν ἀπ' αὐτῶν τῷ Καίσαρι περιγενέσθαι. DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre XLIX*, 35, 4, trad. FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, CUF, 1994.

345Unus enim uir Numantinus non fuit qui in catenis duceretur. FLORUS, *Œuvres, Livre I*, 34 (II, 18), trad. JAL Paul, CUF, 2002.

346DUMONT J.-C., Servus. *Rome et l'esclavage sous la république*, Paris, Éditions de Boccard, 1987, p. 586.

bien une mort glorieuse ou bien un esclavage infamant ». ³⁴⁷ Le doute n'est plus permis, mieux vaut mourir libre et avec gloire que de terminer asservi.

La pratique de l'esclavage fait partie du « droit de la guerre » ³⁴⁸ et face à ce constat, il est donc préférable de se soustraire à celui-ci. Tout comme il est préférable d'éviter l'acharnement du vainqueur sur les populations vaincues. Un acharnement qui trouve sa légitimité à travers ce même droit qu'est le *bellum iustum*. Si la pratique de l'asservissement ne se limite pas qu'aux épisodes comprenant des cités assiégées, comme nous l'avons vu avec cette peur présente lors des batailles en terrain ouvert, il nous faut pourtant prendre en compte le contexte obsidional. Peut-être plus encore que les batailles en terrain découvert, le siège amplifie la probabilité de l'asservissement par le simple fait que cet événement signifie la promesse d'un butin pour les vainqueurs. Le butin n'est alors pas seulement constitué d'éléments matériels, tel que nous, modernes, l'entendons, c'est-à-dire de l'or, des objets précieux, des armes, etc. Les prisonniers de guerre, ici la population, sont également une source non négligeable de revenus pour les sociétés antiques qui, ne l'oublions pas, étaient toutes esclavagistes. ³⁴⁹ À cet aspect purement économique, il ne faut pas omettre un autre élément d'ordre pratique : les assiégés sont pris au piège dans leur propre cité, sans aucune échappatoire possible. Ainsi, contrairement à une bataille en terrain ouvert où la fuite reste une éventualité, le siège n'offre aucune autre porte de sortie vers la liberté que la victoire des assiégés.

2.2.3 La famine, une crainte viscérale

Nous venons de voir que la peur de perdre sa liberté et d'être réduit à l'esclavage pouvait mener la population civile et militaire à se suicider lors d'un état de siège. Un autre facteur peut pousser les individus à se tuer dans une situation de siège : il s'agit de la famine. Deux récits en particulier permettent de mieux cerner les conditions que les assiégés pouvaient endurer. Le premier est relaté par Tite-Live, qui décrit la détresse dans laquelle se trouvait les habitants de la cité

³⁴⁷ *Illos se per deos superos inferosque orare ut memores libertatis, quae illo die aut morte honesta aut servitute infami finienda esset.* TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXVIII, 22, 9, trad. par JAL Paul, CUF, 1995.

³⁴⁸ DUMONT J.-C., *Servus. Rome et l'esclavage sous la république*, Paris, Éditions de Boccard, 1987, p. 586. La question du traitement du butin au cours de la Rome républicaine a fait l'objet d'une étude entreprise par l'historienne M. Coudry. En-dehors des aspects purement économiques, on y apprend que les captifs, bien que faisant partie du butin, étaient traités séparément. Ils pouvaient être rançonnés ou vendus sur place à des marchands qui accompagnaient les armées romaines. Les bénéfices de ces ventes revenaient en partie au trésor public de la cité. Le butin servait également à palier la solde relativement maigre du légionnaire et qui daterait du IV^e siècle a.c.n. M. Coudry souligne un aspect important de la répartition du butin. La distribution ou non des biens par les chefs de l'armée s'inscrivait dans le conflit patricio-plébéien. En reversant les richesses aux troupes, les chefs y voyaient un moyen de soulager la pauvreté d'une partie de la plèbe. Au contraire, les en priver attisait un sentiment de spoliation chez les plus pauvres. COUDRY M., « Partage et gestion du butin dans la Rome républicaine : procédure et enjeux », in COUDRY M., HUMM M. (éd.), *Praeda : butin de guerre et société dans la Rome républicaine*, Stuttgart, Franz Steiner, 2009, p. 23, 34-36.

³⁴⁹ BARRANDON N., *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard, 2018, p. 150-153.

campanienne de Casilinum, assiégée par les armées d'Hannibal au plus fort de la seconde guerre punique. Alors que le siège perdure, les vivres de la cité s'épuisent, malgré les vaines tentatives de ravitaillement provenant de l'extérieur : « Finalement, ils vinrent à un tel degré de disette qu'ils essayent de mâcher le cuir et les peaux enlevés aux boucliers après les avoir amollis dans de l'eau bouillante, qu'ils allèrent jusqu'à manger des rats et d'autres animaux et qu'ils arrachaient toutes sortes d'herbes et de racines sur les remblais situés au bas des remparts ».³⁵⁰ Face à cette famine, « quelques-uns, en effet, qui ne pouvaient pas supporter la faim, s'étaient jetés dans le vide ».³⁵¹ Le second extrait concerne une nouvelle fois la cité de Numance, pour laquelle Appien fait état d'une famine particulièrement terrible, puisque les habitants en vinrent à consommer de la chair humaine : « Peu après, comme toutes les nourritures comestibles s'étaient mises à manquer, n'ayant plus le moindre produit récolté, ni une tête de bétail, ni une pousse d'herbe, ils commencèrent par faire bouillir des peaux pour les sucer, comme font certains en temps de guerre, en cas de nécessité. Puis, quand les peaux également manquèrent, ils dévorèrent de la chair humaine bouillie, tout d'abord celle des mourants, que l'on débitait dans les cuisines ; quand ils en eurent fini avec ceux-ci, ils ne respectèrent plus les malades et les plus forts faisaient violence aux plus faibles ».³⁵² Précisons d'emblée que ce récit de cannibalisme n'est pas toujours présent dans les différentes versions que Florus et Tite-Live nous livrent. Le premier reconnaît en effet des actes de cannibalisme, mais seulement envers des cadavres³⁵³, tandis que le Capouan évoque la famine comme cause du suicide des Numantins, mais sans pour autant faire état d'actes anthropophages : « Les Numantins, contraints par la faim, se donnèrent la mort en se transperçant les uns les autres de leurs épées ».³⁵⁴ Ces deux extraits, dont on ne sait finalement si les événements ont été exagérés, témoignent du désespoir des assiégés.

Les habitants, faisant face aux affres de la famine, pouvaient alors plonger dans une nouvelle source de violence, comme le montre l'extrait d'Appien. Aux yeux des Romains, la famine était

350 *Postremo ad id uentum inopiae est, ut lora detractasque scuis pelles, ubi feruida mollissent aqua, mandere conarentur nec muribus alioue animali abstinerent et omne herbarum radicumque genus aggeribus infimis muri eruerent.* TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXIII, 19, 13, trad. JAL Paul, CUF, 2001.

351 *Nam et praecipitasse se quosdam non tolerantes famem constabat.* TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXIII, 19, 6, trad. JAL Paul, CUF, 2001.

352 Μετὰ δ' οὐ πολὺ πάντων αὐτοῦς τῶν ἐδεστῶν ἐπιλιπόντων, οὐ καρπὸν ἔχοντες, οὐ πρόβατον, οὐ πόαν, πρῶτα μὲν, ὥσπερ τινὲς ἐν πολέμων ἀνάγκαις, δέρματα ἔψοντες ἐλιχμῶντο, ἐπιλιπόντων δ' αὐτοῦς καὶ τῶν δερμάτων ἐσαρκοφάγουν ἔψοντες τὰ ἀνθρώπεια, πρῶτα μὲν τὰ τῶν ἀποθησκόντων κοπτόμενα ἐν μαγειρείοις, ἐπὶ δ' ἐκεῖνους τῶν νοσούντων κατεφρόνουν, καὶ τοὺς ἀσθενεστέρους ἐδιάζοντο οἱ δυνατώτεροι. APPIEN, *Histoire romaine*, Livre VI : *L'Ibérie*, 96, 416, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

353 « Comme, dans la mêlée, un très grand nombre d'entre eux avaient été tués et que la famine les tenaillait, ils vécurent quelques temps de cadavres ». *Sic conserta manu plurimi occisi, et cum urgueret fames, aliquantisper inde uixerunt.* FLORUS, *Œuvres*, Livre I, 34 (II, 18), trad. JAL Paul, CUF, 2002.

354 *Numantini fame coacti ipsi se per uicem traicientes trucidauerunt.* TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, Livre LIX, 1, trad. JAL Paul, CUF, 1984.

considérée comme l'une des pires morts qui soit, aux côtés de l'immolation. Assurément, les deux avaient la particularité d'être la source d'une intense et lente souffrance.³⁵⁵ Au vu des exemples des cités de la péninsule Ibérique, cette crainte de la faim était partagée par différents peuples. Elle est ainsi citée comme cause directe des suicides collectifs dans le cas de Numance, Casilinum et Sagonte dont les habitants étaient « épuisés par neuf mois de famine, de siège et de combats ».³⁵⁶ Affamer la population d'une cité reste une technique largement employée dans la logique obsidionale, car elle permet pour un général d'épargner ses troupes dans de futiles escarmouches ou assauts sanglants. Le siège d'Alésia, entrepris par Jules César en 52 a.c.n., est resté dans la mémoire collective comme l'un des plus fameux de l'histoire de l'Antiquité. Au vu de la position de la ville d'Alésia, « on voyait bien qu'il était impossible de la prendre autrement que par un siège en règle », ce qui inclut le fait d'affamer ses adversaires, alors en supériorité numérique.³⁵⁷ Scipion Émilien en fit de même avec les Numantins : « Mais celui-ci fut à la vérité meilleur stratège qu'eux en n'affrontant point des bêtes féroces et en les réduisant par la faim, mal imparable, le seul sans doute qui permît la capture de Numance et qui seul la rendit possible ».³⁵⁸ Normalement, en imposant un blocus à la cité ennemie, le général tente de la pousser à la reddition³⁵⁹ et non pas au suicide collectif. La mort des assiégés n'est que peu intéressante sur un plan commercial pour les assiégeants, puisqu'il cela revient à endurer la perte d'un revenu important lié à la pratique de l'esclavage. Néanmoins, il existe des exceptions, comme le siège de Carthage où il fut question de supprimer physiquement ce peuple. Quoi qu'il en soit, le suicide collectif restait une solution face à la famine imposée par les assiégeants.

2.2.6 Les suicides sous état de siège : conclusion

Les causes des suicides propres aux sièges possèdent des similitudes avec ceux effectués à la suite d'actions se déroulant en terrain ouvert, comme la peur des représailles ou de l'asservissement. La différence majeure entre ces deux situations réside dans une certaine intensification de ces causes lors d'un contexte obsidional. En effet, les auteurs de langues grecque et latine paraissent amplifier les raisons des suicides étudiés. Les récits disposent de plus de détails, les difficultés des

355GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 117.

356<Saguntini> interim iam nouem mensibus fessi fame, machinis, ferro. FLORUS, *Œuvres, Livre I*, 22 (II, 5-6), trad. JAL Paul, CUF, 2002.

357Ut nisi obsidione expugnari non posse uideretur. CÉSAR, *Guerre des Gaules, Livre VII*, 69, trad. CONSTANS L.-A., CUF, 1995.

358Ο δὲ ἦν ἄρα στρατηγικώτερος αὐτῶν, ἐς χεῖρας οὐκ ἰὼν θηρίοις, ἀλλὰ τῷ λιμῷ σφᾶς κατεργαζόμενος, ἀμάχῳ κακῷ ὃ δὴ καὶ μόνῳ ληφθῆναι τε δυνατόν ἦν ἄρα Νομαντίνους καὶ ἐλήφθησαν μόνῳ. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérique*, 97, 420, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

359LE BOHEC Y., *L'armée romaine*, Paris, Picard, 2002, p. 146-148.

assiégeants et assiégés sont mises plus spécifiquement en avant pour accentuer l'ambiance terrible qui pouvait régner lors d'un siège (comme nous l'avons vu avec les textes d'Appien concernant les sièges de Carthage et Numance). Les atrocités commises sont variées et revêtent une intensité non négligeable. Certes, nous pouvons retrouver des descriptions d'une même violence dans des cas relatifs à des batailles en terrain découvert, comme celle de Cannes (216 a.c.n.)³⁶⁰, mais nous faisons alors face à des défaites décisives pour l'armée romaine pouvant expliquer ce besoin de description des auteurs antiques. Or, ces descriptions de violence se retrouvent plus régulièrement lorsqu'il est question du siège d'une cité – généralement ennemie – bien que l'on observe une situation similaire pour la cité alliée italienne de Casilinum. Tous ces éléments nous indiquent que la pression subie par les assiégés devait être, selon les auteurs, plus importante que lors des autres actions militaires. Cette pression de la part des assiégeants s'accroît avec le fait que, pris au piège, les défenseurs savent pertinemment qu'ils ne pourront pas échapper au *bellum iustum*. La menace de la famine est une autre caractéristique particulière aux sièges. Elle amplifie le désespoir des assiégés, au point de les mener au suicide. Enfin, il nous faut préciser que, même si dans notre corpus de sources consacré au siège militaire, la notion de *clementia* n'apparaît pas, cela ne signifie pas qu'elle fut totalement absente des événements obsidionaux. Il est davantage probable qu'elle n'occupait tout simplement pas la place centrale au cœur des récits de sièges.

360« Des silhouettes sanglantes se sont levées du milieu du carnage lorsque leurs blessures, brûlantes par la fraîcheur du matin, les ont réveillées, et ils furent abattus par l'ennemi. Les Carthaginois en trouvèrent certains vivants, les cuisses et tendons du genou tranchés, dénudant leur et leur gorge et les exhortant à répandre le reste de leur sang ». *Adsurgentes quidam ex strage media cruenti, quos stricta matutino frigore excitauerant uolnera, ab hoste oppressi sunt ; quosdam et iacentes uiuos succisis feminibus poplitibusque inuenerunt, nudantes ceruicem iugulumque et reliquum sanguinem iubentes haurire*. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXII, 51, 7-9, trad. FOSTER B. O., Loeb, 1963.

2.3 Les causes du suicide : conclusion

En partant d'une série non exhaustive de sources concernant les suicides provoqués par des activités guerrières, une distinction fut envisagée afin de les classer. Pour cela, nous avons retenu deux situations retrouvées régulièrement dans nos sources : la première concerne les conflits armés se déroulant dans un lieu ouvert (défaite militaire), tandis que la seconde se focalise sur les lieux clos (siège). En partant de ces deux contextes, certes tous les deux à caractère militaire, mais possédant leur propre réalité, nous avons mis au jour une série de valeurs ou des raisons pouvant justifier les suicides concernés.

Le contexte de chaque situation a un impact certain sur les causes poussant au suicide, avec par exemple, le facteur des acteurs en présences. En effet, les conflits en terrain ouvert vont concerner majoritairement des individus provenant du monde militaire, des combattants, tandis qu'à l'inverse, une cité assiégée comportera une présence plus massive de non-combattants. Malgré cette distinction, ces deux catégories sont dans les faits souvent entremêlées. Ainsi, les civils et esclaves peuvent être présents lors de bataille en terrain ouvert et les militaires participent activement à la défense d'une cité assiégée. Dès lors, la plupart des valeurs et des causes rencontrées sont présentes aussi bien au sein d'un groupe social que dans l'autre. Nous retrouvons notamment les raisons liées à la peur des représailles ou de l'asservissement dans les deux cas. De la même manière, la *fides*, l'*honos* et la *libertas* sont des valeurs aussi bien partagées par les civils que par les combattants. Ces valeurs justifient le suicide. Toutefois, certaines de ces causes sont davantage mises en avant dans un contexte de batailles à ciel ouvert (*honos* et *fides*), tandis que d'autres sont plus présentes dans les contextes de siège (*libertas*).

Dans les situations de défaites militaires en terrain ouvert, les individus qui viennent à se donner la mort sont majoritairement des combattants et les valeurs promues sont liées à l'idéal guerrier : *honos*, *dignitas*, *fides*, refus de se soumettre à la *clementia* de l'adversaire. Le sentiment de *libertas* est également très ancré au sein de la caste militaire, puisque nous observons un intérêt autour des questions de la liberté juridique (l'individu est libre et ne fait dès lors pas partie de la grande population d'esclaves) et d'une forme d'indépendance (l'individu libre n'est pas soumis à un rapport dominant-dominé, ou de clientélisme, comme peut le vivre une personne ayant choisi d'accepter la *clementia* d'un autre). L'*honos*, la *uirtus*, la *fides* ou encore le *sacramentum*, qui nourrissent un puissant sentiment d'unité dans un corps tel que l'armée, peuvent exacerber l'idée de se suicider plutôt que d'accepter une défaite porteuse d'un sentiment de honte, de trahison envers le

groupe, et d'une destruction de l'image de soi à travers le regard des autres. C'est donc à l'aide de ces valeurs que les auteurs justifient principalement le suicide des militaires.

Dans le cas des situations de sièges, certaines valeurs sont affirmées, comme celle de la liberté, de manière très large (liberté de son corps, de son âme, refus de l'esclavage). Mais cela s'applique principalement aux exemples que les auteurs de langues grecque et latine tirent du monde barbare. Lorsque les Romains se prononcent sur le cas du sac de Rome par les Sénons en 390 a.c.n., nous voyons clairement que l'idée de *libertas* du peuple romain ne s'exprime pas par un suicide collectif, mais bien par une fuite d'une partie de la population dans l'optique de préserver l'avenir de la cité et du peuple romain. En revanche, ce que l'on constate pour une grande partie des sièges (barbares et italiques) est qu'il s'agit principalement de la peur de la souffrance physique causée par la famine, la violence ou l'esclavage qui pousse les populations à se donner la mort.

Les causes invoquées par les auteurs antiques pour légitimer les suicides sont donc fortement déterminées par le contexte du récit. Dans une situation où l'individu a la possibilité de prendre la fuite, son suicide sera justifié par les auteurs à travers une série de valeurs. Si, au contraire, l'individu se retrouve piégé dans une situation où aucune porte de secours ne s'ouvre à lui, et qu'il se tourne vers la mort, des raisons d'ordre physique et relatives à la souffrance de la personne seront majoritairement invoquées. Bien que ces tendances ne soient pas systématiques, nous pouvons conclure que les auteurs antiques adaptent fréquemment la justification des suicides commis en temps de guerre en fonction du contexte au sein duquel ceux-ci ont lieu.

3. Les instruments du suicide

Les moyens pour se soustraire à la vie au cours de l'Antiquité romaine sont assez diversifiés. Les 130 extraits que nous possédons à travers nos sources laissent entrevoir un large éventail de possibilités aux applications variées. Ainsi, si le fer reste majoritairement la sortie privilégiée, du moins la plus attestée (88 mentions), nous retrouvons également d'autres méthodes plus communes, bien que violentes. L'immolation s'affiche en second choix avec 23 cas, suivie du poison (17 cas) et de 12 attaques suicides. D'autres méthodes, moins bien considérées par les auteurs, sont également employées, mais de manière moins intensive. On retrouve la chute (7 cas), la noyade (3 cas), l'asphyxie (4 cas), la pendaison (4 cas), l'ensevelissement (1 cas) et le suicide passif (6 cas). Par suicide passif, nous entendons une forme de mort où l'individu profite d'une occasion extérieure pour se supprimer. Par exemple, un guerrier peut décider de se laisser tuer par l'ennemi. Ce type de suicide peut s'insérer dans ce que Durkheim nomme un suicide « négatif », c'est-à-dire un suicide dont l'attitude négative ou l'abstention de la part du sujet provoque tout de même sa mort. Le sujet apparaît alors comme l'artisan de sa propre destruction de par sa réaction passive ou désintéressée.³⁶¹ Nous pouvons ajouter en plus aux 88 suicides par le fer des sous-catégories dont la manière de procéder nous est un peu mieux connue. Les individus pouvaient décider de s'entre-tuer (14 cas).³⁶² Une précision est toutefois nécessaire concernant ces données. Sur les 130 extraits du corpus littéraire, certains mentionnent différents moyens et ce notamment lors des suicides collectifs. D'autres, au contraire, ne donnent aucune information quant aux méthodes et se contentent de parler de « moyens divers » (7 cas). Rappelons également que ces 130 extraits recensent quelques cas pré- et post-républicain, mais aussi à titre comparatif de nombreux suicides opérés par des peuples autres que les Romains. Ceux-ci nous permettront de mieux comprendre le rapport qu'entretenaient les Romains avec certaines formes de suicide.

Toutes ces méthodes possèdent des caractéristiques propres et des symboliques fortes qu'il convient d'explorer afin de comprendre l'attrait pour telle ou telle fin. Nous traiterons de celles-ci en partant de la plus courante à la moins prisée en nous basant une fois de plus sur notre corpus de sources qui, rappelons-le, ne constitue pas une liste exhaustive, mais plutôt un ensemble d'échantillons permettant une vision globale du phénomène. Si la popularité de certaines méthodes est déjà assurée, notamment le fer, certaines pratiques considérées actuellement comme mineures (la noyade ou l'ensevelissement par exemple) pourraient bénéficier de futures découvertes.

³⁶¹DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, Alcan F., 1897, p. 12.

³⁶²Cf. Annexes, p. 199.

Néanmoins, nous ne pouvons pas nous prononcer sur le fait que ces nouvelles mentions modifieraient ou non notre classement.

3.1 Par le fer

S'il existe selon les sources un moyen de s'ôter la vie efficacement et dans une situation où le temps presse l'individu, c'est à l'aide d'une lame de fer. Qu'il soit sous la forme d'un glaive ou d'un couteau, d'une lamelle ou d'un rasoir, le fer s'octroie une place de prédilection dans l'arsenal des objets employés par l'individu pour se supprimer. Certains peuples en firent même le symbole par excellence du suicide noble. Ainsi, les Romains privilégiaient le fer de manière plus évidente encore que les Grecs qui ne rechignaient pas à se tourner vers d'autres formes de sortie.³⁶³ Symboliquement, l'usage du fer eut une importance prépondérante pour la classe militaire. Comme énoncé, la plupart des suicides effectués dans un contexte lié à la guerre sont consommés à l'aide d'une lame, qu'il s'agisse d'un acte effectué seul, d'une assistance (l'aide d'un pair pour se tuer) ou bien d'un combat à mort entre deux individus. Les sources rassemblées pour ce présent travail dénombrent environ 107 cas de suicides effectués à l'aide d'une lame. Notons toutefois que ce chiffre reprend différents types de suicide (attaque suicide, suicide passif, combat à mort, etc.) qui comportent des symboliques et des buts, certes différents, mais dont le moyen employé pour obtenir le résultat espéré reste l'utilisation du fer. Cette prépondérance s'explique notamment par le fait que durant l'époque républicaine, la plupart des citoyens avaient aisément accès à des armes et ce qu'importe leur sexe ou statut. Cette réalité tranchait avec l'interdiction légale de la possession de ce type d'objets, interdiction qui n'était absolument pas respectée.³⁶⁴ De plus, il s'agissait là d'un moyen pratique pour se donner la mort puisqu'il était aisé d'emporter une petite lame partout sur soi et la sortir à tout moment pour en terminer avec la vie lorsqu'une situation l'imposait.³⁶⁵ Ajoutons à cela que notre sujet porte majoritairement sur les « meurtres de soi » commis par des militaires, des individus étant logiquement armés. Ces différents aspects favorisent donc la présence plus que notable des lames dans nos suicides. Les autres méthodes dépendent bien souvent de la géographie des lieux dans les cas liés aux chutes et noyades ou bien à la possibilité de se procurer les objets nécessaires pour en finir. Dans le cas du poison, il était primordial de faire appel à des spécialistes, bien souvent des médecins, en vue d'un résultat efficace.³⁶⁶ Concernant l'immolation, il est aisément compréhensible qu'elle soit légèrement plus compliquée à mettre en place. Le fer apparaît donc

363HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 47-48.

364GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 96.

365GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 99.

366KAUFMAN D. B., « Poisons and poisoning among Romans », in *Classical Philology*, vol. 27, 1932, p. 156-157.

comme le moyen le plus efficace et le plus honorable pour raccourcir son existence. Si l'emploi d'une corde pour se pendre est également répandu, principalement chez les civils³⁶⁷, nous verrons qu'il ne s'agit pas d'une mort considérée comme honorable

L'usage d'une lame en fer suppose une certaine force et des connaissances anatomiques de la part de l'individu.³⁶⁸ De toute évidence, ce dernier se doit de savoir où plonger la lame dans son corps dans le but de limiter la souffrance et d'en finir le plus rapidement possible. Les parties généralement visées se trouvent à des points sensibles du corps humain : la jugulaire au niveau du cou subit une coupure nette et profonde afin de permettre une effusion de sang idéale et rapide.³⁶⁹ L'individu peut également viser ses organes vitaux sus-diaphragmatiques en se transperçant la poitrine au niveau du cœur – ce qui conduit bien souvent à une fracture des côtes – ou bien en passant par le flanc ou le ventre, des zones plus aisées d'accès car non protégées par la cage thoracique.³⁷⁰ Dans le cas où la personne demande l'assistance d'un ami, soldat ou esclave bien souvent affranchi³⁷¹, ce dernier peut enfoncer le glaive entre la clavicule et l'omoplate, sectionnant au passage des troncs veineux et artériels, ou traverser la poitrine de l'individu pour toucher les organes nobles : cœur et poumons.³⁷² En principe, un coup bien dirigé suffit à procurer le résultat attendu par l'individu. Celui-ci succombe alors le plus souvent à une hémorragie massive que l'on qualifiera d'extériorisée lorsque le sang s'écoule hors du corps, et interne dans le cas contraire. Généralement, l'hémorragie tue l'individu en très peu de temps, ce qui pourrait expliquer l'emploi du fer pour son efficacité. Dans le cas où l'individu se transperce au niveau abdominal³⁷³, une infection

367WHEELAN C.F., « Suicide in the ancient world: a re-examination of Matthew 27 ; 3-10 », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 49, 1993, p. 517.

368GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 97.

369« Tandis que certaines allaient jusqu'à égorger leurs enfants avant de se suicider ». Αἱ δὲ καὶ τὰ τέκνα προκατέσφαζον. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie*, 12, 46, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997. - « [ordonnant] à l'un de lui trancher la gorge ». *Alterum se iugulare*. CÉSAR [Pseudo], *Guerre d'Espagne, Livre I*, 33, 4, trad. DIOURON Nicole, CUF, 1999.

370« Il emporta secrètement dans sa chambre une épée et se la passa au travers du corps. *Ferrum intro clam in cubiculum tulit atque ita se traiecit*. CÉSAR [Pseudo], *Guerre d'Afrique, Livre I*, 93-94, trad. BOUVET A., CUF, 1997. - « Au point du jour, il se jeta la poitrine contre le fer ». *Luce prima in ferrum pectore incubuit*. TACITE, *Les Histoires, Livre II*, 49, 2-4, trad. LE BONNIEC Henri, CUF, 1989.

371« Il avait donné l'ordre à Pindarus, un affranchi, de le tuer ». Καὶ Πινδάρῳ τινὶ ἐξελευθέρῳ ἀποκτεῖναι ἑαυτὸν προσέταξε. DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre XLVII*, 46, 4-5, trad. FROMENTIN Valérie et BERTRAND Estelle, CUF, 2014.

372« Ensuite, Pétréius essaya de s'enfoncer son épée dans la poitrine ; n'y arrivant pas, il obtint par ses prières qu'un de ses esclaves le tuât, et cette fois eut satisfaction ». *Deinde ipse sibi cum conaretur gladio traicere pectus neque posset, precibus a seruo suo impetrauit ut se interficeret idque obtinuit*. CÉSAR [Pseudo], *Guerre d'Afrique, Livre I*, 93-94, trad. BOUVET A., CUF, 1997. - BARRANDON N., *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard, 2018, p. 89.

373Sénèque mentionne le fait que Caton se transperce au niveau de la poitrine (*dum gladium sacro pectori infigit*) pour ensuite répandre sur le sol ses entrailles après avoir élargi la blessure à l'aide de ses mains : « Alors qu'il enfonce le glaive dans sa poitrine sacrée, alors qu'il reprend ses entrailles et arrache à la main son âme très sainte et profanée qui aurait été contaminée par le fer ». *Dum gladium sacro pectori infigit, dum uiscera spargit et illam sanctissimam animam indignamque quae ferro contaminaretur manu educit*. SÉNÈQUE, *De la providence, Livre unique*, 2, 11.

due à la lame ou à un viscère perforé tel que le colon s'ajoute à l'hémorragie. La mort peut alors survenir quelques jours plus tard, provoquant de fortes fièvres en cas d'hémorragie faible. La paroi abdominale étant dépourvue d'importantes veines pouvant provoquer une hémorragie massive, il est nécessaire que l'individu transperce totalement ses organes afin de toucher l'aorte abdominale pour obtenir un résultat satisfaisant. Néanmoins, cela nécessite d'enfoncer 10 à 15 cm du fer dans ses viscères, action qui, nous le supposons, demande une détermination importante. Ces informations démontrent que même si le suicidé espère se supprimer efficacement face à un danger immédiat, son agonie est susceptible d'être prolongée durant plusieurs jours s'il ne parvient pas à toucher l'aorte. Notons tout de même que toute perforation, à quelque niveau que ce soit et quelle que soit la profondeur peut potentiellement entraîner une infection et une mort plus ou moins rapide par choc septique. Concernant l'éviscération, bien qu'elle soit réalisée à l'aide d'un fer, il s'agit bien souvent d'une mort par asphyxie. En effet, lors du processus, le diaphragme perd la capacité de s'appuyer sur la paroi abdominale afin d'effectuer son rôle de muscle respiratoire, entraînant une détresse respiratoire chez l'individu en plus d'une probable hémorragie et/ou d'une infection.³⁷⁴

Ces connaissances anatomiques sont d'ordre théorique et générales et de nombreux facteurs peuvent entrer en compte, modifiant le pronostique. Malheureusement, la grande majorité de nos récits ne précisent pas la façon dont l'individu se perfore. Nous ne pouvons dès lors que supposer les blessures mortelles qu'engendrait cet acte à partir de ces généralités médicales. Néanmoins, nous sommes intimement persuadés qu'une connaissance en traumatologie – même basique – peut éclairer un choix spécifique de mise à mort. En aucun cas il ne s'agit d'affirmer que la traumatologie permet d'expliquer entièrement l'emploi d'une méthode de suicide en particulier. Il serait plutôt ici question de postuler que la douleur engendrée lors d'une méthode d'autodestruction précise pourrait être une raison parmi tant d'autres pour qu'un individu se tourne vers une fin qu'il trouve plus douce. Cette raison se fonde finalement sur une donnée simple qui est la capacité de l'individu à endurer une souffrance physique particulière liée à un mode de suicide spécifique. Les textes nous apprennent que lors d'un suicide, qu'importe qu'il soit le fruit d'un contexte guerrier ou non, l'individu cherchait bien souvent la voie la plus efficace et la moins douloureuse possible.³⁷⁵

Néanmoins, d'un point de vue anatomique, il est fortement plus probable que Caton se soit transpercé au niveau de la paroi abdominale, partie du corps moins protégée par la cage thoracique, et qui pourrait confirmer l'idée qu'il se serait vidé de ses organes.

374Ces informations traumatologiques et les prochaines à venir proviennent d'articles scientifiques, mais également de plusieurs discussions avec différents membres du corps médical (urgentiste, médecin). Nous tenons à les remercier pour leur contribution à ce présent travail. De plus, nous nous sommes également fondé sur le cours de médecine générale dispensé par le professeur P. Boxho de l'Université de Liège. BOXHO P., *Éléments de médecine légale*, syllabus de cours, ULiège, année académique 2019-2020, p. 91-92, 95-96, 102-103.

375Un exemple frappant est le suicide des soldats antoniens en 31 a.c.n. Alors qu'ils peuvent choisir l'immolation ou la noyade, ils choisissent le fer, car il occasionne moins de souffrance : « Seuls périrent d'une manière supportable,

L'exemple le plus marquant reste celui du pénible suicide de Sénèque rapporté par Tacite. Le philosophe va se trancher les veines sans le succès escompté puis prendre du poison qui, à son tour, ne donnera aucun résultat. Le vieil homme doit alors se plonger dans un bain d'eau chaude pour être transporté dans une étuve où les vapeurs le feront suffoquer.³⁷⁶ La pénibilité du suicide de Sénèque est ainsi décrite et il ne fait aucun doute que cette mort aurait dû être plus douce. Dès lors, pourquoi ne pas envisager cette réalité dans le cas des suicides qui nous intéressent ici ? Il faut néanmoins préciser qu'il est peu probable que la totalité des individus s'étant suicidés possédait forcément une idée claire de la douleur qui les attendait en employant telle ou telle méthode. Cela étant dit, il pourrait dès lors être enrichissant d'envisager une étude collaborative sur le suicide à travers l'aspect traumatologique lié aux processus employés pour se donner la mort. Dans notre cas et pour des raisons liées à notre délimitation du sujet, nous nous cantonnerons à des affirmations médicales basiques et générales.

Nous l'avons évoqué, ces morts par le fer exigeaient une force mentale et physique non négligeable. Plusieurs extraits de la littérature dépeignent des effets des personnes ayant mené à mal le processus par hésitation ou empreintes d'une douleur insoutenable lorsqu'elles accomplissent le geste. Ainsi, Caton d'Utique échoue lors de sa première tentative malgré un geste franc. Sénèque nous lègue un sombre tableau dans lequel le sénateur s'acharne alors sur son propre corps avec une implacable détermination, élargissant son entaille à l'aide de ses propres mains et éparpillant ses organes à même le sol.³⁷⁷ D'autres cas sont également attestés avec notamment l'adversaire de César, Pétréius, qui, après avoir aidé Juba à se donner la mort lors d'un duel, ne parvient pas à s'enfoncer son épée dans la poitrine. Il pria alors son esclave de le délivrer de cette vie, ce qu'il obtint.³⁷⁸ Le

comme il arrive dans ce genre de malheurs, ceux qui, avant de rencontrer pareil trépas, se donnèrent la mort mutuellement ou se tuèrent eux-mêmes, car ils n'endurèrent aucune torture et leurs cadavres furent brûlés avec leurs navires comme sur un bûcher ». Μόνοι τε ἀνεκτῶς ὥς ἐν τοιούτοις παθήμασιν, ἀπήλλαξαν ὅσοι, πρὶν τινι αὐτῶν συνενεχθῆναι, οἱ μὲν ἀλλήλους οἱ δὲ καὶ αὐτοὺς ἀπέκτειναν· οὔτε γὰρ κολαστήριόν τι ὑπέμειναν καὶ νεκροὶ ὥσπερ ἐν πυρᾷ ταῖς ναυσὶ συγκατεκαύθησαν. DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre L*, 35, 4, trad. FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, CUF, 1991. Selon Strabon, les Ibères employaient : « un poison qu'ils tirent d'une plante analogue au céleri et qui tue sans douleur ». Ὁ συντιθέασιν ἐκ βοτάνης σελίνῳ προσομοίας ἄπονον. STRABON, *Géographie, Livre III*, 4, 18, trad. LASSERRE François, CUF, 1966.

376« Il fut ensuite plongé dans un bain et dont la vapeur le tua ». *Exim balneo inlatus et vapore eius exanimatu*. TACITE, *Les Annales, Livre XV*, 64, trad. WUILLEUMIER Pierre, CUF, 1924.

377« Alors qu'il reprend ses entrailles et arrache à la main son âme très sainte ». *Dum uiscera spargit et illam sanctissimam animam [...] manu educit*. SÉNÈQUE, *De la providence, Livre unique*, 2, 11, trad. BASORE John W., Loeb, 1970.

378« Ensuite, Pétréius essaya de s'enfoncer son épée dans la poitrine ; n'y arrivant pas, il obtint par ses prières qu'un de ses esclaves le tuât, et cette fois eut satisfaction ». *Deinde ipse sibi cum conaretur gladio traicere pectus neque posset, precibus a seruo suo impetrauit ut se interficeret idque obtinuit*. CÉSAR [Pseudo], *Guerre d'Afrique, Livre I*, 94, trad. BOUVET A., CUF, 1997. Le cas de Pétréius et Juba est singulier dans la littérature antique, car il possède six versions différentes quant au processus de suicide mutuel. La version du pseudo César nous intéresse davantage car elle met en avant la difficulté que peut parfois représenter l'acte suicidaire. Toutefois, le texte provenant potentiellement d'un adversaire de Pétréius, il est possible que cette difficulté ait été ajoutée sciemment dans le but de fournir l'image d'un général ennemi incapable d'exécuter correctement son suicide. McDERMOTT W. C., « M.

suicide de Marc-Antoine en 30 a.c.n., décrit par Dion Cassius, au cours duquel, le général romain se serait tout d'abord blessé pour agoniser à la suite d'une hémorragie externe, est également un triste exemple.³⁷⁹ Le suicide de Mithridate VI, qui nous est transmis par le même auteur, est révélateur car il souligne l'enjeu vital d'une volonté à toute épreuve. Ainsi, Mithridate « désira mourir, mais sans en avoir vraiment la volonté, et, en dépit de tous ses efforts pour se tuer, il en fut incapable ; il fut à la fois son propre meurtrier, par le poison et aussi par l'épée, et la victime de ses ennemis qui l'égorèrent ». ³⁸⁰ Bien entendu, la volonté seule de mourir ne suffit pas, mais il semble qu'elle jouait un rôle symbolique important pour les auteurs antiques, déterminant le résultat final. En effet, si l'on reprend le cas de Caton, Sénèque insiste sur le fait que malgré une première tentative manquée, la volonté du sénateur lui permit d'obtenir finalement cette mort qu'il désirait tant.³⁸¹

Il était également possible que le sujet délaisse son rôle actif pour évoluer vers une sortie que l'on qualifierait de passive. L'individu profitait d'une situation favorable et immédiate pour s'ôter la vie comme le fit par exemple Marcus Atilius, sénateur romain, lors du sac de Rome en 390 a.c.n. par les Sénon de Brennus. Valère Maxime décrit la scène : « Marcus Atilius, quand un Gaulois lui tira la barbe, lui porta avec son sceptre un coup vigoureux sur la tête ; et quand la douleur fit que l'autre se précipita sur lui pour le tuer, il s'offrit bien volontiers ». ³⁸² Ce type d'agissement se prêtait beaucoup plus facilement aux suicides effectués à l'aide d'une lame de fer.

Petreius and Juba », in *Latomus*, vol. 28, 1969, p. 859.

379La scène voit le général romain se blesser puis, prenant connaissance que son épouse, Cléopâtre, était toujours en vie, se relever pour la rejoindre malgré sa blessure : « Puis, quand l'homme tira son épée et se tua lui-même, il voulut l'imiter, se blessa et tomba face contre terre, ce qui fit croire aux assistants qu'il était mort. [...] Il comprit qu'elle était toujours en vie et se releva comme s'il pouvait encore vivre. Comme il avait perdu beaucoup de sang, il n'espéra cependant plus survivre ». Ἐπεὶ δὲ ἐκεῖνος σπασάμενος τὸ ξίφος ἑαυτὸν κατειργάσατο, ζηλώσαι τε αὐτὸν ἠθέλησε καὶ ἑαυτὸν ἔτρωσεν, καὶ ἔπεσέ τε ἐπὶ στόμα καὶ δόξαν τοῖς παροῦσιν ὡς καὶ τεθνηκὼς παρέσχε. [...] Καὶ ὅς μαθὼν ὅτι περίεστιν, ἐξανέστη μὲν ὡς καὶ ζῆσαι δυνάμενος, προχυθέντος δ' αὐτῷ πολλοῦ αἵματος ἀπέγνω τε τὴν σωτηρίαν. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre LI, 10, 7, trad. FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, CUF, 1991.

380Ἐπεθύμησέ τε γὰρ ἀποθανεῖν μὴ βουλόμενος, καὶ αὐτὸς ἑαυτὸν ἀποκτεῖναι σπουδάσας οὐκ ἠδυνήθη, ἀλλὰ τοῦτο μὲν φαρμάκῳ τοῦτο δὲ καὶ ξίφει αὐθέντης τε ἅμα ἐγένετο καὶ ὑπὸ τῶν ἐχθρῶν ἀπεσφάγη. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre XXXVII, 13, 1-4, trad. LACHENAUD Guy et COUNDRY Marianne, CUF, 2014.

381« De là, j'aurais pu croire que la blessure aurait été peu certaine et peu efficace : il ne fut pas suffisant aux dieux immortels de regarder Caton une seule fois ; son courage fut retenu et rappelé pour qu'il s'exhibe dans un rôle plus difficile ; car on n'assume pas la mort avec un aussi grand courage qu'on ne l'a redemande. Pourquoi ne regarderaient-ils pas leur progéniture s'évadant de la vie par une sortie aussi lumineuse et mémorable ? La mort exalte ceux dont même ceux qui la craignent louent l'issue ». *Inde crediderim fuisse parum certum et efficax uulnus ; non fuit diis immortalibus satis spectare Catonem semel. Retenta ac reuocata uirtus est, ut in difficiliore parte se ostenderet ; non enim tam magno animo mors initur quam repetitur. Quidni libenter spectarent alumnus suum tam claro ac memorabili exitu euadentem ? Mors illos consecrat, quorum exitum et qui timent laudant.* SÉNÈQUE, *De la providence*, Livre unique, 2, 12. Nous voyons dans cet extrait imagé que la volonté de mourir de Caton est mise à l'épreuve par les dieux. Le sénateur, malgré une première tentative ratée, parvient néanmoins à se tuer. Cet acte est clairement exalté par Sénèque qui loue la force que Caton emploie pour se supprimer.

382M. Atilius, uerum barbam suam permulcenti Gallo scipionem uehementi ictu capiti inflixit eique propter dolorem ad se occidendum ruenti cupidius corpus obtulit. VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre III, 2, 7, trad. COMBÈS Robert, CUF, 1995.

Nous le verrons, les autres méthodes ne font que peu ou pas état de suicides durant lesquels l'individu endosse un rôle passif. En revanche, dans les contextes guerriers, l'utilisation du fer dans une optique passive se multiplie en prenant des formes diverses dont le plus important apparaît dans certains suicides de masse. Il n'était pas rare d'observer des soldats ou des civils se laisser tuer par les glaives de leurs pairs et/ou de leurs ennemis dans des situations de crises extrêmes (défaite militaire, prise au piège, siège d'une cité). Si les exemples concernant les suicides groupés de civils relèvent bien plus souvent de cas étrangers – les cités de la péninsule Ibérique offrant un large panel de tragiques événements de la sorte³⁸³ – ceux concernant les militaires rassemblent un grand nombre d'actes commis par des légionnaires romains et se déroulant en grande partie durant l'ensemble de la période républicaine. Pour n'en citer que quelques-uns, mentionnons l'épisode de la guerre des Gaules où un groupe de légionnaires romains est pourchassé par les troupes éburonnes d'Ambiorix : « ne pouvant ni les repousser ni s'enfuir, ils se tuèrent les uns les autres ».³⁸⁴ Ou encore lors de la bataille d'Actium en 31 a.c.n. où des marins et soldats antoniens pris au piège dans un immense brasier se supprimèrent mutuellement.³⁸⁵ Il est cependant nécessaire, dans le cas des suicides militaires, de préciser que la manière dont se déroulent ces suicides de masse ne nous apparaît pas toujours très clairement. En effet, incombe-t-il à un petit nombre de supprimer leurs camarades d'armes ou bien est-il question d'un suicide ou chaque individu arbore à la fois ou successivement le rôle d'actif en tuant et de passif en se laissant tuer ? Malheureusement, il nous est difficile de répondre pleinement à cette interrogation. Dans les cas étrangers, les textes des auteurs de langues grecque et latine permettent d'affirmer l'existence de « règles » gérant les étapes des suicides de masse, principalement dans la péninsule Ibérique. Généralement, les guerriers désignaient un petit groupe d'hommes qui devaient supprimer leurs pairs. Ce modèle s'imbrique dans un ensemble de gestes commis lors des suicides de masse qui se révèlent étrangement similaires aux cas antérieurs des cités grecques d'Abydos et de Phocide, faisant supposer un *topos* littéraire. Ce point sera plus

383 Pour n'en citer que quelques-uns, les cités de la péninsule Ibérique de Numance et d'Astapa. Les habitants désignent bien souvent à l'avance un groupe d'hommes pour les aider à se supprimer lorsqu'il s'agit du siège de la cité. Une autre possibilité est que le chef de famille ou la mère se charge de supprimer ses proches avant de se donner la mort. À propos d'Astapa : « Ils firent également jurer à cinquante d'entre eux, les plus nobles, que lorsque la ville serait prise ils tueraient les femmes et les enfants, allumeraient le brasier et s'immoleraient à leur tour ». Πεντήκοντα δὲ σφῶν ὄρκωσαν τοὺς ἀρίστους, ὅταν ἡ πόλις ἀλίσκηται, τὰ γύναια καὶ τοὺς παῖδας ἀνελεῖν καὶ τὸ πῦρ ἄψαι καὶ ἑαυτοὺς ἐπικατασφάζαι. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérique*, 33, 133, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997. - À propos de Numance : « Finalement, sur l'ordre de Rhétogénès, ils se détruisirent, eux, leurs proches et leur pays, par le fer, le poison et le feu qu'ils avaient allumé partout ». *Postremo Rhoecogene duce se, suos, patriam, ferro, ueneno, subiecto undique igni peremerunt*. FLORUS, *Œuvres, Livre I*, 34 (II, 18), trad. JAL Paul, CUF, 2002.

384 Καὶ οὐτ' ἀμόνασθαι αὐτοὺς οὔτε διαφυγεῖν ἠδυνήθησαν, ἀλλήλους ἀπέκτειναν. DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre XL*, 6, 3, trad. LACHENAUD Guy et COUNDRY Marianne, CUF, 2011.

385 « Seul périrent d'une manière supportable, comme il arrive dans ce genre de malheurs, ceux qui, avant de rencontrer pareil trépas, se donnèrent la mort mutuellement ou se tuèrent eux-mêmes ». Μόνοι τε ἀνεκτῶς ὥς ἐν τοιούτοις παθήμασιν, ἀπήλλαξαν ὅσοι, πρὶν τι αὐτῶν συνενεχθῆναι, οἱ μὲν ἀλλήλους οἱ δὲ καὶ αὐτοὺς ἀπέκτειναν. DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre L*, 35, 4, trad. FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, CUF, 1991.

amplement développé dans un chapitre ultérieur. En revanche, concernant les suicides commis par les Romains, les auteurs se cantonnent bien trop souvent à préciser que les soldats ἀλλήλους ἀπέκτειναν³⁸⁶ ou *mutuis ictibus procubuisse*³⁸⁷, sans davantage de détails.

Le suicide mutuel, majoritairement réalisé à l'aide de glaives, suscite un intérêt particulier auprès du chercheur. En tout point, cette forme interroge. Tout d'abord, il s'agit d'une réalité bien connue des Romains et fortement présente au sein de l'armée républicaine puis impériale.³⁸⁸ Pour cette analyse plus spécifique, nous nous fonderons majoritairement sur une étude détaillée et complète du sujet menée par Jean Bayet.³⁸⁹ Dans un premier temps, il faut comprendre qu'un suicide peut être collectif sans être réciproque. Il peut également exister un aspect unanime sans être uniforme dans les méthodes employées. Il est aussi possible qu'il se déroule en deux temps, avec des meurtres consentis puis le suicide des survivants³⁹⁰, comme ce fut le cas dans la cité ibérique d'Astapa où les habitants furent exécutés par un groupe de soldats qui se supprimèrent ensuite.³⁹¹ Afin de comprendre ce phénomène, J. Bayet va s'intéresser au caractère ambivalent du « sacré » dans les morts violentes, les *biothanates*. Il en ressort deux notions qui sont la crainte et la malédiction. L'agent qui se donne la mort apparaît comme un instrument de terreur dont « l'acte de soi sur soi élève en quelque façon à la seconde puissance son efficacité de *biothanate* ». En effet, l'âme ayant reçu une fin cruelle et avortée aura tendance à devenir violente par vengeance.³⁹² Néanmoins, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, les réactions face au suicide et l'attitude funéraire qui en découle sont très variées à travers le temps et l'espace. Sans trop entrer dans le détail, nous pouvons retenir qu'à la fin de la République romaine, les griefs religieux liés au suicide vont être atténués seulement dans deux cas précis : le suicide d'un chef vaincu et le suicide à la suite d'une condamnation judiciaire ou une condamnation à mort. Ces deux cas ne sont pas considérés comme des morts prématurées. Dans le premier cas, l'*imperium* sacré du chef pourrait avoir façonné l'idée de rester à son poste jusqu'à la fin, légitimant la mort volontaire. Dans le second cas, il s'agirait tout simplement d'une réaction psychologique normale face à un destin déjà scellé. Ce suicide va se justifier religieusement comme l'anticipation d'une mort prévue par le *fatum* et

386« Ils se tuèrent les uns les autres ». DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre XL*, 6, 3, trad. LACHENAUD Guy et COUNTRY Marianne, CUF, 2011.

387« S'étaient mutuellement donné la mort ». TACITE, *Les Annales, Livre IV*, 7, 4, trad. WUILLEUMIER Pierre, CUF, 1975.

388MORET P., « Colère romaine, fureur barbare : sièges et suicides collectifs dans la troisième décennie de Tite-Live », in *Revue des études anciennes*, vol. 115, 2013, p. 491. - BAYET J., « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », in *Année sociologique*, vol. 5, 1953, p. 38.

389BAYET J., « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », in *Année sociologique*, vol. 5, 1953, p. 35-89.

390BAYET J., « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », in *Année sociologique*, vol. 5, 1953, p. 35-36

391« Quand tous furent tombés, les Cinquante égorgèrent les femmes et les enfants, allumèrent le feu et s'y jetèrent eux-mêmes ». ΠΕΣΟΝΤΩΝ δ' Ἀπάντων οἱ πενήκοντα τὰς γυναῖκας καὶ τὰ παῖδια κατέσφαζαν καὶ τὸ πῦρ ἐγείραντες ἑαυτοὺς ἐπέριψαν. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie*, 33, 136, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

392TERTULLIEN, *Œuvre complètes, De l'âme*, 57, trad. GENOUD Antoine-Eugène, CUF, 2017.

irrévocable.³⁹³ En se fondant sur ces faits et dans l'optique de se soustraire à une condamnation religieuse *post-mortem*, il est fortement probable que le suicide mutuel suive un schéma de logique similaire au second cas.³⁹⁴ En se donnant mutuellement la mort lorsque la situation est sans issue, les soldats ne font que précipiter leur fin imminente. J. Bayet ajoute à cela le fait que les individus pratiquant ce type de suicide cherchaient bien souvent à le faire d'égal à égal.³⁹⁵ En choisissant de préférence une personne du même statut ou un ami, les volontés des deux individus se muaient en une seule action conjointe et réciproque, le suicide mutuel.³⁹⁶ Il est aussi intéressant de noter que le suicide mutuel permet aux individus de mourir, d'une certaine façon, en « combattant », acte rappelant le culte du guerrier tombant au champ d'honneur et l'esprit de l'armée romaine dont Cicéron fit un résumé concis à la suite du refus du Sénat de payer la rançon des légionnaires prisonniers d'Hannibal : « pour qu'il soit inculqué chez nos soldats qu'il faut ou vaincre ou mourir ». ³⁹⁷ Enfin, au niveau psychologique, tout en gardant en tête les valeurs premières (dépassement de soi, affirmation de la liberté individuelle, etc.) et secondaires (émulation, honneur, fidélité à des impératifs supérieurs à soi) qui gravitent autour d'un suicide de type « altruiste »³⁹⁸, il semble que la volonté de se tuer s'accompagne bien souvent du besoin de tuer quelqu'un dans le cas des suicides militaires.³⁹⁹ Le suicide mutuel de soldats permet ainsi de répondre à une double attente de la part des individus, celle de tuer autrui et de se tuer. Une forme de propagation de la mort couplée à un sacrifice personnel.⁴⁰⁰

Symboliquement, le suicide par le fer consolide fortement l'image du soldat trépassant par le glaive. Une mort considérée, nous l'avons vu, comme hautement honorable grâce à la dimension héroïque qu'elle implique. De plus, l'utilisation du glaive véhicule aux yeux des Romains une image de courage, d'honneur du combattant, de volonté, de la détermination, de l'action, de la puissance, mais aussi une liberté face à la soumission, l'impuissance et la servitude.⁴⁰¹ En effet, en décidant

393BAYET J., « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », in *Année sociologique*, vol. 5, 1953, p. 45-47.

394BAYET J., « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », in *Année sociologique*, vol. 5, 1953, p. 51-52.

395La demande d'aide à un esclave existe bel et bien, mais reste relativement moins présente pour les suicides en contexte de guerre. D'une part parce que les situations dans lesquelles se déroulent ce type de suicide ne comportent pas forcément d'esclaves sur les lieux. D'autres part parce qu'il est plus intéressant, symboliquement parlant, de mourir de la lame d'un guerrier.

396BAYET J., « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », in *Année sociologique*, vol. 5, 1953, p. 53.

397*Ut esset insitum militibus nostris aut vincere aut emori*. CICÉRON, *Les Devoirs*, Livre III, 32, 114, trad. TESTARD Maurice, CUF, 2002.

398Suicide qui, selon Durkheim, résulte d'une trop forte intégration au sein d'un groupe, ici d'ordre militaire. DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, Alcan F., 1897, p. 7. - Le sociologue M. Barbagli ajoute qu'il s'agit d'une caractéristique des sociétés « primitives » et militaires. BARBAGLI M., *Farewell to the world. A history of suicide*, Cambridge, Polity Press, 2015, p. 3-4.

399DESHAIES G., *Psychologie du suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 1947, p. 202-208.

400BAYET J., « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », in *Année sociologique*, vol. 5, 1953, p. 72.

401GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 98.

d'en terminer de cette manière, l'individu affirme être maître de sa propre vie et s'affranchit des influences extérieures. Ces valeurs ne sont pas exclusivement liées à la société antique occidentale puisque l'on observe dans de nombreuses sociétés aristocratiques guerrières à travers le monde et les époques des pratiques similaires. L'exemple le plus connu dans l'imaginaire collectif reste celui des samouraïs du Japon médiéval (XII-XIX^e siècle). Ces derniers lèguent une image saisissante de ces valeurs à travers le *seppuku*, un suicide ritualisé destiné exclusivement à la classe militaire. Le guerrier s'éventre à l'aide d'un sabre court, un *wakizashi*, ou d'un *tantô*, une sorte de couteau, libérant ainsi son âme. Il s'agit d'un privilège et d'une façon de montrer son désaccord avec son seigneur ou bien de restaurer son honneur après une faute grave ou une condamnation à mort.⁴⁰²

Le fer permet ainsi de nourrir les idéaux d'une classe guerrière et, dans le cas de Rome, d'une société martiale forte, le statut du citoyen romain étant lié aux champs et à la guerre. La mort par le fer, bien que fortement répandue à Rome, a cette particularité symbolique puissante qui fait que nous la retrouvons dans un grand nombre de cultures différentes en Europe, mais également sur d'autres continents : ibérique, celtique, germanique, hellénique, latine, nippone, iroquoise⁴⁰³, etc. Cette forme de mort est certainement la plus représentative des suicides commis dans un contexte de guerre, renforçant l'idée du guerrier trépassant par le fer.

3.2 Par le feu

La seconde mise à mort généralement rencontrée dans nos textes est l'immolation d'un ou plusieurs individus, bien souvent dans le cadre du siège d'une cité. Les études menées par l'historien A. van Hooff relient la pratique de l'immolation aux peuples barbares et orientaux.⁴⁰⁴ Le corpus de sources que nous avons assemblé suit ce sens puisque seuls deux cas d'immolation en contexte de guerre concernent des Romains contre 17 mentions de suicides par le feu chez les peuples barbares et orientaux. Il s'agit des suicides de Scapula, un adversaire de César et chef d'une rébellion dans la cité ibérique de Cordoue, et de l'empereur romain Othon. Si le premier se déroule lors des guerres civiles sous la République romaine⁴⁰⁵, le second cas sort des délimitations temporelles de notre sujet

402MACÉ F. & M., *Le Japon d'Edo*, Paris, Les Belles Lettres, 2009, p. 84. - PINGUET M., « Hara-kiri : l'art de l'éventrement au Japon », in *Histoire*, vol. 31, 1981, p. 10-18.

403Nous renvoyons aux travaux de W. Fenton à ce sujet dont un résumé transcrit ses recherches sur la question du suicide chez les natifs d'Amérique du nord. FENTON W. N., « A further note on iroquois suicide », in *Ethnohistory*, vol. 33, 1986, p. 448-457. - FENTON W. N., « Iroquois Suicides », in *Anthropological papers number 13-18*, Anthropological papers 14, 1941, p. 79-137.

404HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 57.

405Il s'agit de la campagne de Lerida menée par Jules César contre les partisans de Pompée dans la péninsule Ibérique. Elle se déroule entre juin et août 49 a.c.n. CÉSAR [Pseudo], *Guerre d'Espagne, Livre I*, 33, trad. DIOURON Nicole,

puisqu'il s'agit d'un suicide effectué à l'époque impériale.⁴⁰⁶ Toutefois, au vu de la rareté de cette forme de suicide chez les Romains, nous avons décidé de l'analyser et de voir s'il existe des similitudes avec la fin de Scapula.

La première constatation est que dans les deux cas, ces hommes se sont donné la mort à l'aide d'un fer pour ensuite être immolés par des proches ou des partisans. Il s'agit donc d'une forme de suicide en deux étapes dont la première met en avant les valeurs liées au suicide par le fer déjà évoquées. Dans le premier cas, Scapula décida de se tourner vers ses esclaves et affranchis. Ainsi, « il se fit dresser un bûcher [...] donna ses instructions à un esclave et à un affranchi, qui était son mignon, ordonnant à l'un de lui trancher la gorge et à l'autre de mettre le feu au bûcher ».⁴⁰⁷ L'identité de Scapula reste cependant assez floue. Le pseudo César le mentionne comme le chef d'une rébellion de soldats pompéiens rescapés d'une bataille antérieure, ainsi que d'esclaves et d'affranchis. Bien qu'il soit difficile de l'affirmer catégoriquement, il semble que Scapula soit à priori un citoyen romain ou peut-être italien. Concernant son statut, il est impossible de savoir s'il s'agit d'un simple soldat ou d'un officier. Le fait qu'il possède des esclaves et des affranchis permet d'imaginer que cet individu jouit d'une certaine richesse ou d'un statut plus ou moins important. Le second cas qui nous intéresse concerne la mort de l'empereur Othon en 69 p.c.n. à la suite des événements survenus lors de la première guerre civile depuis l'avènement d'Auguste, l'Année des quatre empereurs (68-69 p.c.n.). Othon parvient à régner près de trois mois en tant qu'empereur avant d'être défait par Vitellius. Malgré le fait qu'il disposât encore de moyens suffisants pour l'emporter sur son adversaire⁴⁰⁸, il décide néanmoins de se donner la mort à l'aide d'un glaive et ordonne que son corps soit ensuite disposé sur un bûcher. Suétone, Dion Cassius et Tacite mentionnent une mort glorieuse et honorable pour cet homme puisqu'il agit de manière à sauvegarder la vie de ses soldats en mettant un terme au conflit par son suicide.⁴⁰⁹ Ce qu'il faut

CUF, 1999.

406DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre LXIII*, 15, trad. CARY Earnest, Loeb, 1925. - TACITE, *Les Histoires, Livre II*, 49, 2-4, trad. LE BONNIEC Henri, CUF, 1989.

407Pyram sibi exstruxit [...] seruuum iussit et libertum, qui fuisset eius concubinus, alterum se iugulare, alterum pyram incendere. CÉSAR [Pseudo], *Guerre d'Espagne, Livre I*, 33, 4, trad. DIOURON Nicole, CUF, 1999.

408SELLA J., *Tenir le loup par les oreilles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020, p. 297.

409Dion Cassius écrit qu'il mourut de la manière la plus noble après avoir vécu honteusement : « Ainsi, après avoir vécu comme le plus honteux des hommes, il est mort de la manière la plus noble ; et bien qu'il ait saisi l'Empire par un acte des plus vils, sa sortie fut des plus honorable ». Κάκιστα γὰρ ἀνθρώπων ζήσας κάλλιστα ἀπέθανε, καὶ κακουργότατα τὴν ἀρχὴν ἀρπάσας ἄριστα αὐτῆς ἀπελλάγη. DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre LXIII*, 15, trad. CARY Earnest, Loeb, 1925. - Suétone mentionne le respect qu'inspira l'acte d'Othon à Vitellius : « Avec autant de mauvais goût et d'arrogance, regardant la pierre inscrite à la mémoire d'Othon, il déclara qu'il méritait un tel mausolée, et envoya le poignard avec lequel son rival s'est tué à la colonie d'Agrippina, pour être dédié à Mars ». *Pari uanitate atque insolentia lapidem memoriae Othonis inscriptum intuens dignum eo Mausoleo ait, pugionemque, quo is se occiderat, in Agrippinensem coloniam misit Marti dedicandum.* SUÉTONE, *De Vita Caesarum, Livre VII : Vitellius*, 10, 3, trad. ROLFE J. C., Loeb, 1920. - Tacite fait état du choix d'Othon d'épargner une dernière catastrophe à la République en se donnant la mort et en préservant la vie de ses hommes qui

retenir, c'est que dans les deux cas, bien que le feu ne soit pas l'élément qui retire la vie de ces deux hommes, il reste néanmoins central dans la vision que ces individus avaient de leur propre fin, puisqu'ils l'appelèrent de leurs vœux.

Le cas de Scapula s'inscrit fortement dans une attitude émergeant au cours des guerres civiles. Bien que les Romains ne soient pas familiers de la mort par immolation, l'emploi du feu trouvait un avantage à leurs yeux : celui de détruire physiquement la totalité de leur corps. En agissant de la sorte, l'individu s'assurait qu'aucune mutilation de son cadavre ne puisse être envisagée par ses adversaires. En effet, il n'était pas rare que les têtes des cadavres soient profanées par la fureur des assassins qui les rapportaient comme preuve du méfait et garantie d'un paiement⁴¹⁰ pour ensuite les exposer sur le Forum.⁴¹¹ D'autres parties du corps pouvaient également être souillées. Le cas de la mort de Cicéron en 43 a.c.n., lors des proscriptions lancées par Marc-Antoine et Octave, est révélateur des actes sanglants qui pouvaient être commis au cours de ces chasses à l'homme. Ses assassins découpèrent ses mains et sa tête pour les exposer à la tribune des Rostres à Rome où magistrats et orateurs venaient s'adresser à la foule dans le but d'obtenir l'aval des citoyens avant une décision importante ou encore pour y tenir des procès.⁴¹² Certains suicidés qui ne pratiquaient pas l'immolation avaient alors supplié un comparse de leur ôter la tête de la façon la plus pieuse possible afin de prévenir toute potentielle souillure, les adversaires du défunt ayant plus de difficultés à identifier correctement le corps.⁴¹³ Il était également possible, dans une optique similaire, de faire disparaître le corps : « Lorsque C. Cassius fut vaincu à la bataille de Philippes, Pindare, qu'il avait récemment affranchi, le tua selon ses propres ordres et le sauva des outrages de ses ennemis. Il se retira ensuite de la vue des hommes par une mort volontaire, de sorte que le corps de Cassius n'a pas été retrouvé après son départ ». ⁴¹⁴ Il est fortement probable que la crémation voulue par Scapula s'inscrive dans une telle démarche, même si elle impliquait la destruction totale

réclamaient une bataille : « En hâtant sa fin, il méritait la clémence du vainqueur ; car ce n'était pas réduit aux abois, mais au moment où son armée demandait la bataille qu'il épargnait à la République une dernière catastrophe ». *Mereri se festinato exitu clementiam uictoris ; non enim ultima desperatione, sed poscente proelium exercitu remisisse rei publicae nouissimum casum.* TACITE, *Les Histoires, Livre II*, 49, 2-4, trad. LE BONNIEC Henri, CUF, 1989.

410 DESIDERI P., « Il trattamento del corpo dei suicidi », in *La mort au quotidien dans le monde romain. Actes du colloque organisé par l'Université de Paris IV*, 1995, p. 198. - PRIEUR J., *La mort dans l'antiquité romaine*, Rennes, Ouest-France, 1986, p. 43.

411 BARRANDON N., *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard, 2018, p. 87.

412 Lorsque Marc Antoine reçut la tête et les mains de Cicéron, son désir fut le suivant : « Il ordonna de placer la tête et les mains sur les Rostres au-dessus de la tribune. Τὴν δὲ κεφαλὴν καὶ τὰς χεῖρας ἐκέλευσεν ὑπὲρ τῶν ἐμβόλων ἐπὶ τοῦ βήματος θεῖναι. PLUTARQUE, *Vies, Livre XII : Démosthène – Cicéron*, 49, 2, trad. CHAMBRY Emile et FLACELIÈRE Robert, CUF, 2003.

413 GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 102.

414 *Pindarus <C.> Cassium Philippensi proelio uictum, nuper ab eo manumissus, iussu ipsius obtruncatum insultationi hostium subtraxit, seque e conspectu hominum uoluntaria morte abstulit, ita ut ne corpus quidem eius absumpti inueniretur.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables, Livre VI*, 8, 4, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

de son corps. Un second détail intéressant est qu'il offre à ses serviteurs ses biens et dresse un banquet somptueux juste avant de se donner la mort : « Il réunit ses esclaves et ses affranchis, se fit dresser un bûcher et ordonna de servir un repas aussi raffiné que possible et d'étendre sur le lit les plus belles couvertures. Il distribua de sa main monnaie et argenterie à ses serviteurs ».⁴¹⁵ En faisant don de ses richesses, il s'assurait que celles-ci ne finissent pas dans les mains de ses ennemis. Au cours des proscriptions, les individus qui se tuèrent par le feu en profitaient pour brûler avec eux leurs possessions, ne laissant rien à leurs assassins.⁴¹⁶ Bien que cette pratique de destruction des biens n'apparaisse pas dans nos deux cas, elle restait répandue parmi certains peuples de l'Antiquité puisque l'on retrouve ce phénomène aussi bien chez les Grecs⁴¹⁷ que chez les populations de la péninsule Ibérique⁴¹⁸. La décision de Scapula d'ériger un bûcher n'est finalement qu'une pratique courante dans le cas d'une défaite imminente et de probables sanctions. La destruction des biens reste en revanche une réalité beaucoup plus attachée aux suicides effectués dans des cités assiégées et absente, pour d'évidentes raisons, des batailles rangées.

Le suicide d'Othon suivi directement par l'immolation de son corps suggère des interprétations symboliques plus ou moins différentes du cas de Scapula. Deux possibilités s'offrent à nous. La première, la plus explicite et celle se rapprochant le plus du suicide de Scapula, est décrite par Tacite : « On hâta ses funérailles ; il l'avait demandé avec des prières instantes, craignant qu'on ne lui coupât la tête pour la livrer aux outrages ».⁴¹⁹ Othon aurait ainsi ordonné que son corps soit brûlé dans le but de le préserver d'une éventuelle vengeance de la part de ses adversaires. Suétone faisait déjà part de cette peur à travers le suicide de Néron qui, tout comme Othon, ordonna que ses fidèles le brûlent afin d'éviter de potentielles mutilations de son corps.⁴²⁰ L'immolation sert une nouvelle fois à protéger le corps en le détruisant totalement. Cette décision est d'autant plus

415 *Familiam et liberos conuocauit, pyram sibi exstruxit, cenam adferri quam optimam imperauit, item optimis internendum uestimentis ; pecuniam et argentum in praesentia familiae donauit.* CÉSAR [Pseudo], *Guerre d'Espagne, Livre I*, 33, 3, trad. DIOURON Nicole, CUF, 1999.

416 HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 58.

417 Au sujet des habitants d'Abydos qui avaient prévu de détruire leurs biens : « de jeter à la mer l'or, l'argent et les vêtements qui se trouvaient à bord des bateaux ». *Aurum argentum uestemque quae in nauibus esset in mare deicerent.* TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXXI*, 17, trad. HUS A., CUF, 1977.

418 Au sujet des Astapæens qui brûlèrent leurs biens sur un bûcher commun : « rassemblèrent alors leurs biens sur la place du marché, disposèrent des pièces de bois autour et firent monter femmes et enfants sur le bûcher ». Τὴν περιουσίαν σφῶν ἐς τὴν ἀγορὰν συνήνεγκαν καὶ ξύλα περιθέντες αὐτῇ τὰ τέκνα καὶ τὰ γύναια ἐπέδησαν ἐπὶ τὴν ὕλην. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérique*, 33, 132, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

419 *Funus maturatum ; ambitiosis id precibus petierat, ne amputaretur caput ludibrio futurum.* TACITE, *Les Histoires, Livre II*, 49, 2, trad. LE BONNIEC Henri, CUF, 1989.

420 « La première et la principale promesse qu'il avait exigée de ses compagnons était de ne laisser personne disposer de sa tête, mais de le brûler tout entière, de quelques manières que ce fût ». *Nihil prius aut magis a comitibus exegerat quam ne potestas cuiquam capitis sui fieret, sed ut quoquo modo totus cremaretur.* SUÉTONE, *De Vita Caesarum, Néron*, 49, 8, trad. AILLOUD Henri, CUF, 2018.

compréhensible que les événements se déroulent lors d'une guerre civile. Le traitement infligé aux corps des élites romaines au cours des proscriptions qui marquèrent la fin de la République a certainement marqué durablement la société romaine. L'abondante historiographie romaine traitant du sujet permet de se rendre compte du traumatisme que furent ces proscriptions, bien qu'elles furent exceptionnelles au cours de l'histoire romaine (en 82 a.c.n. sous Sylla et en 43 a.c.n. sous le second triumvirat).⁴²¹ La seconde interprétation, c'est-à-dire l'immolation, pourrait se référer aux *consecrationes* que César, Auguste et Claude reçurent après leur mort respective. Cette divinisation posthume dans un premier temps et décrétée par le Sénat pouvait parfois être symbolisée à travers un bûcher comme le mentionne l'historienne Anne-Françoise Jaccottet dans son article « Du corps humain au corps divin. L'apothéose dans l'imaginaire et les représentations figurées ». Selon elle, le bûcher permet d'effacer physiquement le corps de l'empereur décédé, mais également de symboliser son passage d'un statut (mortel) à un autre (divin). Néanmoins, ce n'est pas ce *funus publicum*, comme le nomme A.-F. Jaccottet, qui fait de l'empereur une divinité. La *consecratio* reste avant tout un acte juridique voté par le Sénat.⁴²² De plus, comme le rappelle John Scheid, Othon n'a jamais fait partie de la liste des empereurs juridiquement divinisés.⁴²³ Au fond, rien ne permet d'affirmer qu'Othon avait comme projet de symboliser une divinisation et ce même en sachant qu'elle serait juridiquement nulle puisque non reconnue par un Sénat avec qui il était en conflit⁴²⁴. Toutefois, le contexte de cette guerre civile bien particulière où quatre hommes tentaient de légitimer leur pouvoir et leur position peut poser question quant au choix d'Othon. En effet, l'image de l'empereur reposant sur un bûcher funéraire après s'être donné la mort dans le but d'éviter de sacrifier la vie de ses hommes et entourés de ses légions le pleurant et dont certains soldats en vinrent à se suicider⁴²⁵ livre tout de même une fin glorieuse et, rappelons-le, saluée par les auteurs de l'époque. Il peut être possible qu'en optant pour un bûcher public qui sauvegarderait son corps, Othon espéra également une reconnaissance de la part du Sénat et une potentielle *consecratio*. Bien entendu, cette interprétation reste purement hypothétique et nous pencherions davantage en faveur de la première, avec néanmoins quelques réserves, puisque seul Tacite prend la peine de préciser les raisons du choix d'Othon d'organiser un bûcher, tandis que Suétone et Dion Cassius restent silencieux à ce propos. Quoi qu'il en soit, le suicide d'Othon reste unique et difficilement comparable à la suite des

421 JAL P., *La guerre civile à Rome, étude littéraire et morale*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, p. 60-63.

422 JACOTTET A.-F., « Du corps humain au corps divin. L'apothéose dans l'imaginaire et les représentations figurées », in BORGEAUD P., FABIANO D. (éd.), *Perception et construction du divin dans l'Antiquité*, Genève, Librairie Droz S. A., 2013, p. 306-307.

423 SCHEID J., « Remarques sur le culte des *divi* et la *consecratio* », in BOISSAVIT-CAMUS B., CHAUSSON F., INGLEBERT H. (éd.), *La mort du souverain entre Antiquité et haut Moyen Age*, Paris, Éditions A. et J. Picard, 2003, p. 85.

424 SELLA J., *Tenir le loup par les oreilles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020, p. 297-299.

425 « Quelques soldats se tuèrent près du bûcher ; ce n'était chez eux ni remords ni crainte, mais émulation d'héroïsme et amour pour leur prince ». *Quidam militum iuxta rogum interfecere se, non noxa neque ob metum, sed aemulatione decoris et caritate principis*. TACITE, *Les Histoires, Livre II*, 49, 4, trad. LE BONNIEC Henri, CUF, 1989.

évolutions de la symbolique autour du feu entre la République et l'Empire.

En dehors de ces deux cas, il est pertinent de se demander comment les individus optant pour ce type de suicide procèdent et de quelle façon cette méthode fut accueillie par leurs pairs. Concrètement, un individu pouvait se donner la mort par le feu de deux manières différentes. Soit il se laissait consumer par les flammes sur un bûcher qu'il s'était fait ériger, soit il décidait de mourir dans l'incendie de sa maison. Dans le premier cas, la souffrance engendrée par l'auto-immolation était telle que beaucoup préféreraient se supprimer d'une autre façon. Ce fut notamment le cas pour les marins et soldats antoniens lors de la bataille d'Actium en 31 a.c.n. Dion Cassius nous livre une scène terrible dans laquelle ces hommes sont pris au piège sur leurs navires en feu, condamnés à se donner la mort afin d'échapper au brasier : « seuls périrent d'une manière supportable, ceux qui, avant de rencontrer pareil trépas [immolation], se donnèrent la mort mutuellement ou se tuèrent eux-mêmes ».⁴²⁶ D'un point de vue traumatologique, l'immolation d'un individu provoque des brûlures sur la totalité de la surface du corps humain, détruisant le derme et l'épiderme ainsi que le système nerveux périphérique (nerfs et ganglions), entraînant une douleur intense et généralisée.⁴²⁷ L'individu peut alors s'évanouir bien que certains soient capables de résister à une telle souffrance comme ce fut le cas pour le moine vietnamien Thích Quảng Đức qui s'immola le 11 juin 1963 en signe de protestation contre les répressions anti-bouddhistes organisées par l'État vietnamien. Le journaliste David Halberstam, alors sur place, décrivit la scène : « Tandis qu'il brûlait, aucun de ses muscles ne bougea, il ne fit aucun mouvement, n'émit aucun son. Son impassibilité contrastait avec les lamentations de ceux qui assistaient à la scène ».⁴²⁸ La combustion d'un corps provoque *in fine* des brûlures du 4^e degré, ce qui correspond à une carbonisation des structures sous-cutanées, c'est-à-dire les muscles et les os. Il est néanmoins difficile de préciser à quel moment du processus l'individu décède. Les causes de la mort par le feu sont principalement dues à une hypovolémie. Il s'agit d'une fuite plasmatique engendrant une hypotension artérielle qui mène inmanquablement à un arrêt cardiaque. C'est donc un déficit de la pression artérielle dans le système circulatoire qui entraîne bien généralement la mort de l'individu.⁴²⁹ D'autres causes sont également possibles comme l'asphyxie lorsque les brûlures touchent le visage et le cou. Les tissus attaqués se rigidifient et compriment la trachée. Un œdème peut aussi apparaître et obstruer les voies respiratoires. Dans le

426Μόνοι τε ἀνεκτῶς ὡς ἐν τοιούτοις παθήμασιν, ἀπῆλλαξαν ὅσοι, πρὶν τινὶ αὐτῶν συνενεχθῆναι, οἱ μὲν ἀλλήλους οἱ δὲ καὶ αὐτοὺς ἀπέκτειναν. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre L, 35, 4, trad. FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, CUF, 1991.

427AHMADI A., « Suicide by self-immolation », in *Journal of Burn Care and Research*, vol. 28, 2007, p. 30-32.

428HALBERSTAN D., *The Making of a Quagmire: America and Vietnam During the Kennedy Era*, New York, McGraw-Hill, 1965, p. 211.

429BOXHO P., *Éléments de médecine légale*, syllabus de cours, ULiège, année académique 2019-2020, p. 71, 124-127, 132.

second cas – l'ensevelissement dans une maison en feu – l'individu risquait plutôt de succomber à une chute de débris ou par asphyxie. Dans un milieu clos, la personne peut décéder après avoir inhalé du monoxyde de carbone en grande quantité.⁴³⁰ Ce fut notamment le cas de la fille de Caton d'Utique, Porcia, qui se serait suicidée en respirant ce gaz toxique dans une pièce scellée bien que les auteurs contemporains racontent qu'elle aurait avalé un charbon ardent.⁴³¹

En dehors de l'intense douleur que peut provoquer un suicide par auto-immolation, la mort par le feu apparaît comme cruelle chez les Romains, mais surtout spectaculaire. Ce point est intéressant car Y. Gris   a,    juste titre, soulign   l'effet de d  nonciation – pas forcément intentionnel – d'un fait qu'impliquait une mort par le feu. En effet, ces actes, pour le monde romain, se concentrent majoritairement lors des guerres civiles et proscriptions qui boulevers  rent l'unit   de la R  publique romaine au I^{er} si  cle a.c.n. Dans ce chaos violent, ce furent bien souvent les proscrits qui se donn  rent la mort d'une mani  re absolument atroce    l'aide du feu. Ces morts choquantes d  non  aient d'une certaine fa  on les actes de cruaut   qui caract  ris  rent ces proscriptions, mais   galement l'image g  n  rale de ces chasses    l'homme.⁴³² N  anmoins, dans le cadre li      la guerre que nous traitons, l'emploi du feu ne semble pas se pr  ter    ce type d'interpr  tation et aucun cas de suicide romain par auto-immolation directe n'est recens   dans nos sources. Scapula et Othon ont, comme nous l'avons vu, employ   le fer pour se supprimer puis le feu pour dispara  tre physiquement. Mais comment expliquer cette aversion pour le feu ? Il nous faut nous pencher sur les exemples   trangers pour mieux comprendre la pens  e romaine    ce sujet. En effet, il s'agit l   d'une pratique largement plus r  pandue chez les peuples barbares et grecs que rencontr  rent les Romains.

Les exemples les plus fameux concernent bien souvent les peuples de la p  ninsule Ib  rique (Ib  res, Celtib  res, Lusitaniens). Les r  cits d'an  antissement par le feu occupent une place importante au sein de la litt  rature portant sur la conqu  te de la p  ninsule. Son emploi est majoritairement pr  sent lors des nombreux suicides collectifs effectu  s par les diff  rentes peuplades ib  riques et celtib  res. Ces suicides de masse concluaient bien souvent le si  ge d'une de leurs cit  s

430 CORNET P. A., NIEMEIJER A. S., FIGAROA G. D., DAALLEN M. A. VAN, BROERSMA T. W., BAAR M. E. VAN, *et al.*, « Clinical outcome of patients with self-inflicted burns », in *Burns*, vol. 43, 2017, p. 789-795. - AHMADI A., « Suicide by self-immolation », in *Journal of Burn Care and Research*, vol. 28, 2007, p. 30-32.

431 « Quant    Porcia, elle se suicida en avalant un charbon ardent ». Ἡ δ   δ   Πορκ  α ἄνθρακα δ  άπυρον καταπιο  σα ἀπ  θανε. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre XLVII, 49, 3, trad. FROMENTIN Val  rie et BERTRAND Estelle, CUF, 2014. - « Tu n'as pas h  sit      avaler des charbons incandescents ». *Ardentes ore carbones haurire non dubitasti*. VAL  RE MAXIME, *Faits et dits m  morables*, Livre IV, 6, 5, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000. - HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 63.

432 GRIS   Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montr  al, Bellarmin, 1982, p. 120-121.

par les armées romaines. Si l'avis des auteurs commentant ces épisodes d'autodestruction groupée est partagé entre dégoût et admiration, l'utilisation du feu semble en revanche trouver un accueil plutôt hostile – ou du moins mitigé – chez ces derniers. De toute évidence, il apparaît que les auteurs grecs et romains, et plus particulièrement romains, considéraient ces destructions par les flammes comme une marque d'*impietas* intolérable. Selon ceux-ci, en livrant l'ensemble des bâtiments de leur cité aux flammes, les habitants condamnaient les demeures de leurs dieux qui résidaient à leurs côtés.⁴³³ Si les cas de la péninsule Ibérique sont bien connus, Grecs et Orientaux employèrent ou envisagèrent également ce type de fin lors d'un siège. Les sources que nous avons compilées permettent d'établir une liste non exhaustive des différentes cités ayant pratiqué cette méthode radicale. Pour la péninsule Ibérique, nous avons les cités d'Astapa, Numance, Sagonte, une cité des Vaccéens et plusieurs cités du peuple des Cantabres au nord de la péninsule. Pour le monde hellénique, les cas d'Abydos et de Xanthe qui par deux fois dans son histoire s'en remit au suicide collectif. La cité de Carthage est également témoin d'un suicide collectif par le feu concluant son siège en 146 a.c.n. Notons également pour l'exemple les suicides collectifs d'une cité édonienne tenue par les Perses et de Persépolis.⁴³⁴ Bien entendu, tous ces suicides se sont effectués à des échelles différentes et ne finissent pas forcément toujours sur une destruction totale de la cité. Il est quelques fois seulement question d'un suicide collectif d'une famille et de ses proches⁴³⁵ ou bien d'un nombre important de personnes comme ce fut le cas avec Carthage.⁴³⁶

Dans le cas où la cité entière se voue à la destruction, l'acte en lui-même suppose l'arrêt net et brutal de l'histoire d'un peuple. Cette réalité transparaît comme inconcevable pour les Romains qui y voyaient un arrêt net et brutal du culte des dieux rattachés à la cité. Or, nous savons à quel

433BARRANDON N., *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard, 2018, p. 29. - VOISIN J.-L., « Tite-Live, Capoue et les Bacchanales », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École Française de Rome*, vol. 96, 1984, p. 621.

434HÉRODOTE, *Histoires, Livre VII*, 107. - RUFUS, *Histoires, Livre V*, 6, 7. Cf. Annexes, p. 199.

435Au cours du siège d'Eion en 476 a.c.n. par les Athéniens, Hérodote mentionne le suicide d'un haut dignitaire perse et de sa famille : « Quand il n'y eut plus du tout de vivres dans la place, il accumula un grand bûcher, égorgea ses enfants, sa femme, ses concubines, ses serviteurs, qu'il jeta dans le feu ; puis, du haut des murailles, il sema dans le Strymon tout ce qu'il y avait en ville d'or et d'argent ; et, cela fait, il se jeta lui-même dans le feu ». Ὡς δ' οὐδὲν ἔτι φορβῆς ἐνῆν ἐν τῷ τείχεϊ, συννήσας πυρὴν μεγάλην ἔσφαξε τὰ τέκνα καὶ τὴν γυναῖκα καὶ τὰς παλλακὰς καὶ τοὺς οἰκέτας καὶ ἔπειτα ἐσέβαλε ἐς τὸ πῦρ, μετὰ δὲ ταῦτα τὸν χρυσὸν ἅπαντα τὸν ἐκ τοῦ ἄστεος καὶ τὸν ἄργυρον ἔσπειρε ἀπὸ τοῦ τείχεος ἐς τὸν Στρυμόνα· ποιήσας δὲ ταῦτα ἑωυτὸν ἐσέβαλε ἐς τὸ πῦρ. HÉRODOTE, *Histoires, Livre VII*, 107, trad. LEGRAND Ph.-E., CUF, 1951.

436Appien fait état de 900 transfuges romains qui se donnèrent la mort par le feu dans le temple d'Eschmoun : « les transfuges romains, au nombre de 900 environ [...]. Celui-ci le fit asseoir à ses pieds et le montrait aux transfuges. À sa vue, ceux-ci demandèrent pour eux un moment de répit et, quand ils l'eurent obtenu, ils accablèrent Asdrubal d'un flot d'insultes diverses avant d'incendier le temple et de périr dans les flammes ». ὅσοι δ' αὐτόμολοι Ῥωμαίων ἦσαν, ἀμφὶ τοὺς ἐνακοσίους μάλιστα [...]. Καὶ αὐτὸν ὁ Σκιπίων ἐκάθισε πρὸ ποδῶν ἑαυτοῦ καὶ τοῖς αὐτομόλοις ἐπεδείκνυεν. Οἱ δ', ὡς εἶδον, ἤτησαν ἡσυχίαν σφίσι γενέσθαι καὶ γενομένης Ἀσρούδα μὲν ἐλοιδορήσαντο πολλὰ καὶ ποικίλα, τὸν δὲ νεὼν ἐνέπρησάν τε καὶ κατεκαύθησαν. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VIII : Le Livre africain*, 131, 624-625, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 2002.

point la *pietas* envers les dieux était importante pour les Romains ainsi que leur souci de préserver l'avenir de la cité. De plus, en abandonnant les temples et édifices religieux aux flammes, les habitants en faisaient de même avec la confiance qu'ils portaient à leurs dieux protecteurs.⁴³⁷ Ce statut de confiance inébranlable envers les dieux qui caractérise les Romains se couple à deux autres facteurs : l'absolue nécessité de maintenir la patrie sur ses fondements et la fidélité au principe du *mos maiorum*, c'est-à-dire les traditions ancestrales, parmi lesquelles se retrouve notamment la *pietas*.⁴³⁸ Ces principes sont censés assurer une stabilité et une harmonie fondées sur des valeurs fondamentales. En les respectant, les Romains s'assuraient de l'épanouissement et de la prospérité de Rome. À nouveau, cela traduirait une construction identitaire romaine qui mettrait en avant, à travers l'*impietas* de l'*Autre*, la *pietas* et les bons rapports que les Romains entretenaient avec leurs propres divinités. En prenant en compte ces facteurs, nous comprenons aisément en quoi un geste de destruction par le feu et le fer va à l'encontre de ces principes et apparaît comme une forme d'*impietas*⁴³⁹, de barbarie et de refus de transmettre l'histoire de la cité à la postérité. L'historien romain

Tite-Live, plus particulièrement, va condamner avec force ces comportements qu'il considère comme les fruits d'une *rabies* (rage) ou d'un *furor* (fureur) inacceptables et incontrôlés. Le traitement de la cité ibérique d'Astapa effectué par Tite-Live, qui la situe dans la vallée du Bétis en Andalousie, est révélateur de l'aversion qu'il porte pour ces suicides qu'il qualifie de « crime honteux et barbare » et de « massacre pitoyable ».⁴⁴⁰ Le récit de l'historien augustéen se déroule de la sorte : les habitants de cette cité s'étaient attirés les foudres de Rome par leurs pillages répétitifs de marchands romains et leurs alliés. Le légat Marcius est envoyé pour mettre fin à ces agissements. Les habitants d'Astapa décident de rassembler leurs biens sur le *forum* et d'ériger un bûcher. En cas de défaite, 50 hommes désignés au préalable mettront le feu aux trésors de la cité et égorgeront femmes et enfants. Les guerriers partent alors à l'assaut après avoir juré de mourir au combat mais sont défaits, entraînant le suicide de masse des non-combattants. Tite-Live dessine avec soin un tableau sanglant et repoussant de ce massacre pour conclure par le suicide des bourreaux qui se précipitèrent dans les flammes qu'ils avaient au préalable allumées. L'auteur conclut ainsi : *Ita*

437VOISIN J.-L., « Tite-Live, Capoue et les Bacchanales », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École Française de Rome*, vol. 96, 1984, p. 622. - SCHEID J., *La religion des Romains*, 3^e éd., Paris, Armand Colin, 2017, p. 33.

438VOISIN J.-L., « Tite-Live, Capoue et les Bacchanales », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École Française de Rome*, vol. 96, 1984, p. 622.

439SCHEID J., *La religion des Romains*, 3^e éd., Paris, Armand Colin, 2017, p. 33. - SCHEID J., *Religion et piété à Rome*, Paris, La découverte, 1985, p. 22-23

440*Facinus ac foedum ac ferum et caede miseranda*. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXVIII, 22-23, trad. JAL Paul, CUF, 1995.

*Astapa sine praeda militum ferro ignique absumpta est.*⁴⁴¹ L'élément intéressant concernant la mort par le feu est que ce moyen vient en quelque sorte achever définitivement l'horreur décrite par l'auteur et priver les soldats romains de tout butin⁴⁴², ce qui va à l'encontre du *bellum iustum*. La logique de la guerre romaine se voit ainsi stoppée nette par une politique d'autodestruction de la part de ses ennemis. Par ailleurs, le Padouan met en scène l'appât de l'or chez quelques légionnaires qui finissent par en payer le prix : « ils restèrent un instant silencieux, stupéfaits : puis, voyant briller de l'or et de l'argent au milieu des objets entassés et volant, sous l'effet de la convoitise naturelle à l'homme, les arracher au feu, ils furent soit saisis par les flammes, soit brûlés par la chaleur rayonnante ».⁴⁴³ Avec un jugement moins prononcé, Florus, historien berbère du II^e siècle p.c.n, mentionne également la rage et la fureur des Numantins qui, à la suite de leur défaite finale en 133 a.c.n. face aux Romains, se tuèrent massivement et détruisirent leur pays par « le feu qu'ils avaient allumé partout ».⁴⁴⁴

Le destin de Carthage se termine également dans les flammes à travers les écrits d'Appien et de Valère Maxime avec le suicide massif des derniers résistants qui allumèrent un brasier dans le temple d'Eschmoun. Cet acte conclut un siège particulièrement terrible et pour lequel Appien nous offre une description glaçante des combats de rue et de ce que pouvait être le massacre d'une cité tout entière.⁴⁴⁵ Ironiquement, la fin de Carthage fait écho à sa fondation mythique avec le suicide d'une femme de haut rang se jetant dans le feu. Ainsi, à l'instar de Didon, la femme d'Hasdrubal – le général carthaginois en charge de la défense de la cité et qui s'était rendu à Scipion – saute dans les flammes, concluant l'histoire de la cité punique.⁴⁴⁶ Le point commun de ces récits est que le feu intervient comme un élément final et purificateur, effaçant à jamais ces peuples de l'histoire. Si A. van Hooff a démontré l'importance du feu dans la représentation orientale et *de facto* au sein de

441« C'est ainsi qu'Astapa, sans fournir de butin aux soldats, fut anéantie par le fer et par le feu ». TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXVIII, 23, trad. JAL CUF, 1995.

442Tite-Live parle de massacre pour qualifier le geste final commis par les habitants de la cité : « finalement, lassés eux-mêmes du massacre pitoyable des leurs, ils se jetèrent avec leurs armes au milieu du brasier. C'est une fois le carnage perpétré que survinrent les Romains vainqueurs ». *Postremo ipsi caede miseranda suorum fatigati cum armis medio incendio se iniecerunt. Iam caedi perpetratae uictores Romani superuenerunt*. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXVIII, 23, trad. JAL CUF, 1995.

443Dein cum aurum argentumque cumulo rerum aliarum interfulgens auiditate ingenii humani rapere ex igni uellent, correpti alii flamma sunt, alii ambustii adflatu uaporis. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXVIII, 23, trad. JAL CUF, 1995.

444Se, suos, patriam subiecto undique igni peremerunt. FLORUS, *Œuvres*, Livre I, 34 (II, 18), trad. JAL Paul, CUF, 2002.

445APPIEN, *Histoire romaine*, Livre VIII : *Le Livre africain*, 131, 625-628, trad. GOUKOWSKY Paul, Paris, CUF, 2002. - VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre III, 2 ext. 8, trad. COMBÈS Robert, CUF, 1995.

446« Après la chute de Carthage, la femme d'Hasdrubal lui reprocha d'avoir manqué à ses obligations familiales en se contentant de demander à Scipion la vie sauve pour lui seul ; avec, à sa droite et à sa gauche, les enfants qu'elle avait eus de lui et qui ne refusaient pas de mourir, elle les entraîna dans l'incendie qui ravageait sa patrie et se lança dedans ». *Carthagine capta uxor Hasdrubalis, exprobrata ei impietate quod a Scipione soli sibi impetrare uitam contentus fuisset, dextra laeuaque communes filios mortem non recusantis trahens, incendio se flagrantis patriae obiecit*. VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre III, 2 ext. 8, trad. COMBÈS Robert, CUF, 1995.

Carthage, héritière des Phéniciens, il va sans dire que cet élément se retrouve également au sein des peuples ibériques et celtibères. Étrangement, les Celtes des différentes Gaules semblaient moins prompts à employer le feu comme moyen d'autodestruction si l'on se fonde sur les textes légués par les auteurs antiques. Les deux cas que nous possédons concernent le suicide d'un chef éduen, Sacrovir, qui mena une révolte en 21 p.c.n, et celui de Julius Sabinus, chef lingon qui se révolta en 69 p.c.n. Dans le premier cas, Sacrovir se donne la mort accompagné de ses proches en mettant le feu à sa maison⁴⁴⁷, tandis que le second ne fait que simuler sa mort par le feu avant d'être retrouvé et exécuté en 78.⁴⁴⁸ Les deux cas sont hors des bornes temporelles de notre exposé et nous n'avons trouvé aucun cas similaire au cours de la République, ce qui limite les possibilités de comparaison.

Des différents textes que nous avons rassemblés et qui traitent des suicides par combustion, nous pouvons souligner que ces récits ne présentent que peu de jugement, en dehors des stéréotypes portés sur les barbares, quant au moyen employé pour s'éradiquer. À vrai dire, en dehors de Tite-Live, une admiration, certes modérée, transparaît dans les textes, mais sans pour autant en faire des *exempla*, comme ce fut le cas avec le suicide de Lucrèce, de Caton ou de Porcia. Bien généralement, ces actes sont salués par les auteurs qui semblent moins porter attention à la manière qu'à la raison qui pousse à ces suicides. Ainsi, Dion Cassius précise que ce furent les plus féroces des Cantabres qui se donnèrent la mort plutôt que de perdre leur liberté⁴⁴⁹, Appien souligne l'impression que firent les Astapæens auprès de Marcius qui respecta leurs demeures⁴⁵⁰, mais également la bravoure et la soif de liberté des Numantins.⁴⁵¹ Valère Maxime souligne la fidélité des Sagontins et leur volonté d'honorer leur alliance avec Rome, quitte à périr face à l'ennemi.⁴⁵² Les auteurs se focalisent ainsi majoritairement sur la question de la liberté, certes absolue, qui guide ces actes plutôt que sur l'*impietas* que peut impliquer la destruction par le feu de leurs cités, sans pour autant approuver ces choix régulièrement qualifiés de *furos*.

447« Là, il se tua de sa propre main et les autres se donnèrent mutuellement le coup fatal ; la maison, à laquelle ils avaient mis le feu, leur servit à tous de bûcher ». *Illic sua manu, reliqui mutuis ictibus occidere ; incensa super uilla omnes cremauit*. TACITE, *Les Annales*, Livre III, 46, 4, trad. WUILLEUMIER Pierre, CUF, 1978.

448« Pour répandre le bruit de sa mort, il mit le feu à la ferme où il s'était réfugié : on crut qu'il s'y était suicidé ». *Utque famam exitii sui faceret, uillam in quam perfugerat, cremauit, illic uoluntaria morte interisse creditus*. TACITE, *Les Histoires*, Livre IV, 67, 1, trad. LE BONNIEC Henri, CUF, 1992.

449« Ainsi, la plupart d'entre eux et les plus féroces périrent ». Ὡστε τό τε πλείστον καὶ τὸ ἀγριώτατον αὐτῶν φθαρήναι. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre LIV, 5, 2-3, trad. CARY Earnest, Loeb, 1917.

450« Profondément impressionné par le courage des Astapæens, Marcius respecta leurs demeures ». Ὁ δὲ Μάρκιος τὴν ἀρετὴν τῶν Ἀσταπαίων καταπλάγεις οὐκ ἐνύδρισεν ἐς τὰ οἰκόπεδα αὐτῶν. APPIEN, *Histoire romaine*, Livre VI : *L'Ibérique*, 33, 136, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

451« Tellement on était assoiffé de liberté et de bravoure dans une petite ville barbare ». Τοσόσδε ἔρωσ ἐλευθερίας καὶ ἀνδραγαθίας ἦν ἐν πόλει βαρβάρῳ τε καὶ μικρᾷ. APPIEN, *Histoire romaine*, Livre VI : *L'Ibérique*, 97, 419, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

452« Pour ne pas trahir notre alliance, ils se jetèrent dans ce bûcher organisé par l'État et destiné à tous ». *Ne a societate nostra desisterent, publico et communi rogo semet ipsi superiecerunt*. VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre VI, 6 ext. 1, trad. COMBÈS Robert, CUF, 1997.

Bien entendu, au vu des exemples qui nous sont parvenus, ce qui choque les Romains ne posait probablement pas le même cas de conscience chez les peuples qui pratiquaient ce type de destruction. S'il n'était bien entendu pas question de rares exceptions, il faut tout de même préciser à l'inverse qu'il serait erroné d'évoquer une « institution du suicide collectif total » chez ces peuples, puisque les textes mentionnent le fait qu'une partie des habitants préféraient garder la vie sauve, comme ce fut le cas avec le siège de Numance (134-133 a.c.n.) qu'Appien commenta : « Les survivants sortirent le surlendemain pour se rendre à l'emplacement donné, spectacle pénible et absolument monstrueux ! Leur corps, qu'ils n'avaient pas nettoyé, n'était que poils, ongles et saleté, leur puanteur insupportable, et ils portaient sur eux une défroque crasseuse qui n'était pas moins puante ».⁴⁵³

En conclusion, nous pouvons retenir les éléments suivants concernant les suicides par auto-immolation : il s'agit d'actes généralement associés à des suicides de masse liés à un siège et qui, majoritairement, concernent des peuples « barbares » ou orientaux. L'édification d'un bûcher se fait généralement dans le cœur de la cité (temple majeur, citadelle, *forum*, *agora*) et les biens de celle-ci sont entassés pour y être détruits. Le but recherché est bien évidemment d'empêcher l'ennemi de profiter des richesses de la cité. Les rares cas romains se limitent à des suicides individuels souvent précédés d'une mort par le fer ou le poison⁴⁵⁴ répondant plus à un idéal guerrier et où le feu agit comme un moyen de faire disparaître le corps et ainsi prévenir les potentiels outrages de la part des adversaires. L'emploi du feu comme moyen d'autodestruction est vu comme extrême par les auteurs antiques, car jugé cruel, douloureux et, dans le cas des cités assiégées, contraire aux valeurs fondamentales portées par les Romains que sont le respect du *mos maiorum*, la confiance dans les dieux de la cité et le maintien de la patrie. Ces valeurs permettent de mieux comprendre l'absence d'immolation collective entraînant la destruction d'une cité romaine. Nous pouvons donc considérer l'auto-immolation comme une mort exotique et limitée au sein de la société romaine, mais que les auteurs antiques n'hésitent pas à évoquer dans leurs récits avec un mélange variable de dégoût et d'admiration. Ce discours paradoxal semble souligner une construction identitaire du « suicide romain » qui ne peut se faire, en règle général, au moyen du feu, que les raisons soient d'ordre

453Οἱ λοιποὶ δ' ἐξῆσαν τρίτης ἡμέρας ἐς τὸ δεδομένον χωρίον, δυσόρατοί τε καὶ ἀλλόκοτοι πάμπαν ὀφθῆναι, οἷς τὰ μὲν σώματα ἦν ἀκάθαρτα καὶ τριχῶν καὶ ὀνύχων καὶ ῥύπου μεστά, ὁδῶδεσαν δὲ χαλεπώτατον, καὶ ἐσθῆς αὐτοῖς ἐπέκειτο πιναρὰ καὶ ἦδε καὶ οὐχ ἦσσαν δυσώδης. APPIEN, *Histoire romaine*, Livre VI : *L'Ibérie*, 96, 422, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

454Le suicide du latin Vidacilius se déroule de la sorte : « Au cours du banquet, il prit du poison et, s'étant étendu sur le lit funéraire en haut du bûcher, il ordonna à ses amis d'allumer le feu ». Καὶ προϊόντος τοῦ πότου φάρμακόν τε προσηνέγκατο καὶ κατακλίνας αὐτὸν ἐπὶ τῆς πυρᾶς ἐκέλευσε τοῖς φίλοις ἄψαι τὸ πῦρ. APPIEN, *Histoire romaine*, Livre XIII : *Guerres Civiles*, 48, 209, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 2008.

physique (douleur) ou morale (*impietas*).

3.3 Par le poison

Les poisons ont acquis au cours de l'histoire une réputation sans pareille et sont étroitement liés aux meurtres et mystères entourant les hauts lieux de l'aristocratie à travers le monde. La pensée collective a ainsi bien souvent prêté aux femmes et aristocrates l'emploi du poison comme moyen d'assassinats ou bien de suicides en raison de la discrétion de ce type de mort. Et pourtant, nous allons voir qu'au cours de l'Antiquité, le poison n'est en aucun cas l'apanage de la gente féminine ou de la noblesse. En grec ancien, on parle de φάρμακον, un neutre singulier, pour désigner le « poison » ou « venin », mais également le « remède », « philtre » ou « drogue ».⁴⁵⁵ Le terme est ambigu et désigne ainsi aussi bien le mal que la solution. En latin, il s'agit de l'accusatif *potionem* dérivant de *potio*, l'« action de boire ».⁴⁵⁶ Toutefois, ce terme est absent de notre corpus et les sources en latin optent plutôt pour l'ablatif singulier, *ueneno* que l'on peut aussi bien traduire par « au moyen du poison » que par « venin ».⁴⁵⁷ Bien souvent, et plus particulièrement à Rome, les principaux suicides par poison sont le geste d'hommes de catégories sociales diverses.⁴⁵⁸ La proportion de la population qui s'est suicidée par le poison est néanmoins difficile à établir car les données démographiques sont quelque peu lacunaires.⁴⁵⁹ Cependant, certains historiens pensent que son utilisation devait être fréquente en avançant notamment l'absence des armes à feu employées plus régulièrement de nos jours pour se supprimer.⁴⁶⁰ Un argument qui nous paraît peu convaincant, d'autant que les armes blanches de petites tailles restaient facilement accessibles pour l'ensemble de la population, au vu de leur popularité.

L'emploi des poisons durant l'Antiquité est relativement bien documenté même s'il n'est pas toujours aisé de savoir à quel type de toxine nous avons affaire dans un cas précis. Le célèbre suicide de Cléopâtre VII a longtemps été associé à la morsure d'un cobra ou d'un aspic. Aujourd'hui, une autre théorie opèrerait pour un empoisonnement soit volontaire, soit par ses ennemis, mais sans

455« φάρμακον », in EULEXIS-WEB, *Lemmatiseur de grec ancien*, [en ligne], <https://outils.bibliissima.fr/fr/eulexis-web/?lemma=&dict=Bailly>, (page consultée le 11.08.2020). - COLLARD F., *Pouvoir et poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2007, p. 19.

456« *potio* », in GAFFIOT F., *Gaffiot. Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette, 2000, p. 1224.

457« *ueneno* », in GAFFIOT F., *Gaffiot. Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette, 2000, p. 1682.

458KAUFMAN D. B., « Poisons and poisoning among Romans », in *Classical Philology*, vol. 27, 1932, p. 157. - GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 109-112.

459SCHEIDEL W., « Population and Demography », in ERSKINE A. (éd.), *A companion to ancient history*, Oxford ; Malden (Mass.), Blackwell, 2009, p. 141-143.

460KAUFMAN D. B., « Poisons and poisoning among Romans », in *Classical Philology*, vol. 27, 1932, p. 156.

pour autant nous donner des indices sur le poison utilisé.⁴⁶¹ Les sources permettent néanmoins d'élaborer une liste fragmentaire des toxines qui pouvaient être employées à l'époque sans en établir toutefois la fréquence. Ces substances peuvent être divisées en trois catégories selon leur origine soit animale (on parle alors de venin), soit végétale, soit minérale. Les méthodes d'ingestion sont également connues. Les individus pouvaient mélanger ces toxines avec du vin comme ce fut le cas avec le suicide collectif des sénateurs capouans en 211 a.c.n, mais il semble que cela ralentisse l'efficacité du poison. Tite-Live écrit : « Comme ils avaient le corps plein de nourriture et de vin, l'effet du poison fut atténué et l'approche de la mort ralentie ; aussi, la plupart d'entre eux restèrent-ils en vie pendant toute la nuit et une partie du jour qui suivit ». ⁴⁶² Il est également possible de procéder à des injections sous-cutanées⁴⁶³ ou encore d'inhaler des vapeurs toxiques, bien que cette méthode soit moins répandue.⁴⁶⁴ En dehors du vin, il n'était pas rare d'inclure des ingrédients comme le miel ou le pain lors de l'ingestion de la toxine. Il est dit qu'Agrippine empoisonna l'empereur Claude en déposant du poison sur des champignons dont ce dernier raffolait. Commode aurait assassiné le préfet du prétoire avec des figues enduites d'un poison. Cicéron fait toutefois remarquer que certains mélanges diminuent la puissance de plusieurs poisons voire les rendent caduques.⁴⁶⁵ Mais de quels poisons est-il question ?

La fameuse ciguë, *cicuta*, est célèbre car consommée par Socrate pour se suicider à la suite de sa condamnation à mort par les Athéniens. Cette dernière, également dénommée Ciguë tachetée ou Grande ciguë, est une plante provenant de la famille des apiacées et que l'on retrouve partout en Europe. Pline précise que la ciguë pousse en Assyrie, Parthie, Laconie, Crète, à Mégara et dans l'Attique, soit le monde oriental et grec. Pourtant, nous la retrouvons bel et bien un peu partout sur le continent européen.⁴⁶⁶ Bien qu'elle fût employée dans la médecine durant près de 2000 ans pour traiter les névralgies et douleurs diverses, elle possède une haute toxicité.⁴⁶⁷ La ciguë composait en effet le poison officiel pris par les condamnés à mort à Athènes. Relativement efficace, une petite

461TSOUICALAS G., SGANTZOS M., « Chapter 2 - The Death of Cleopatra: Suicide by Snakebite or Poisoned by Her Enemies ? », in WEXLER P. (dir.), *History of Toxicology and Environmental Health*, Boston, Academic Press, vol. 1, 2014, p. 16.

462*Impletæ cibis uinoque uenæ minus efficacem in maturanda morte uim ueneni fecerunt ; itaque noctem totam plerique eorum et diei insequentis partem cum animam egissent.* TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXVI, 14, 1-6, trad. JAL Paul, CUF, 1991.

463Sénèque mentionne l'existence des piqûres et des incisions pour soulager le mal : « Un coup de lancette dégage la route vers cette sublime liberté ; et c'est la tranquillité au prix d'une piqûre ». *Scalpello aperitur ad illam magnam libertatem uia et puncto securitas constat.* SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, Livre VIII, 70, 16, trad. NOBLOT Henri, CUF, 2018.

464GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 109-112.

465KAUFMAN D. B., « Poisons and poisoning among Romans », in *Classical Philology*, vol. 27, 1932, p. 164.

466KAUFMAN D. B., « Poisons and poisoning among Romans », in *Classical Philology*, vol. 27, 1932, p. 162.

467« Ciguë (grande) », in HAMMICHE V., MERAD R., AZZOUZ M. (dir.), *Plantes toxiques à usage médicinal du pourtour méditerranéen*, Paris, Springer, 2013, p. 75-80.

dose de ce poison provoque une mort par paralysie ascendante dans les heures qui suivent l'ingestion. Il semble que le poison des Athéniens incluait également de l'opium qui agissait comme sédatif. Ce mélange était censé adoucir les derniers instants du suicidé sans diminuer l'efficacité du poison. Bien qu'elle ne soit pas mentionnée directement dans le corpus établi, son importance au cours de l'Antiquité et son abondance sur les terres européennes et proche-orientales nous permet de supposer sa présence derrière plusieurs mentions de « poison » de notre corpus.

Parmi nos sources, nous pouvons mentionner l'utilisation de l'if par le corégent éburon Catuvolcos pour se donner la mort au cours de la guerre des Gaules.⁴⁶⁸ Il s'agit d'un conifère présent partout en Europe et produisant de petites baies rouges non toxiques, contrairement au reste de l'arbre et à ses graines. Il est fortement probable que ce soient les feuilles qui étaient consommées soit directement, soit par décoction. Fâcheusement, le texte de César ne livre aucune information quant au processus de fabrication du poison. De plus, il s'agit ici d'un Gaulois qui se donne la mort de la sorte. Nous ne possédons pas d'exemple similaire pour les Romains dans nos sources, mais le vocabulaire employé pour décrire ce suicide laisse sous-entendre que l'if n'était pas inconnu du monde romain. En effet, le terme employé pour décrire l'action est *se exanimavit* qui peut être traduit de deux manières : « ôter le souffle » ou, si nous l'associons au mot *taxus* (if)⁴⁶⁹, « se donner la mort en absorbant de l'if ».⁴⁷⁰ Une autre toxine présente, bien qu'incertaine, dans un autre extrait, est le venin de serpent, probablement un cobra ou un aspic, utilisé par Cléopâtre. Incertaine car différentes hypothèses coexistent quant à sa mort et au poison employé, si poison il y a eu. Dion Cassius précise que personne ne sut comment elle périt. Il ajoute que certains mentionnent la morsure d'un aspic, d'autres la piqûre d'une aiguille dont le poison qui recouvrait celle-ci ne devenait dangereux qu'une fois en contact avec le sang.⁴⁷¹ Du côté de la péninsule Ibérique, Strabon mentionne également que les locaux avaient pour habitude de consommer une toxine provenant

468« Catuvolcos, roi de la moitié des Éburons, [...] s'empoisonna avec de l'if, arbre très commun en Gaule et Germanie ». *Catuulcus, rex dimidise partis Eburonum*, [...] *taxo, cuius magna in Gallia Germanique copia est, se exanimavit*. CÉSAR, *Guerre des Gaules, Livre VI*, 31, 5, trad. CONSTANS L.-A., CUF, 1995.

469« *taxus* » in ERNOUT A. et MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e éd., Paris, Klincksieck, 1994, p. 678.

470« s'empoisonna avec de l'if ». *Taxo*, [...], *se exanimavit*. CÉSAR, *Guerre des Gaules, Livre VI*, 31, 5, trad. CONSTANS L.-A., CUF, 1995.

471« Personne ne sut clairement de quelle manière elle périt. On ne trouva que de légères piqûres sur son bras. Les uns disent qu'elle approcha d'elle un aspic, introduit auprès d'elle dans un vase à eau ou peut-être parmi des fleurs. D'autres qu'elle avait enduit une aiguille qui lui servait à attacher ses cheveux, d'un venin ayant un pouvoir tel qu'il n'est pas du tout nocif pour le corps habituellement mais que, s'il touche du sang, si peu que ce soit, il fait périr très rapidement et sans douleur ». Καὶ τὸ μὲν σαφὲς οὐδεὶς οἶδεν ὅ τῷ τρόπῳ διεφθάρη· Κεντήματα γὰρ λεπτὰ περὶ τὸν βραχίονα αὐτῆς μόνα εὗρέθη· Λέγουσι δὲ οἱ μὲν ὅτι ἀσπίδα ἐν ὑδρίᾳ ἢ καὶ ἐν ἄνθεσιν τισιν ἐσκομισθεῖσάν οἱ προσέθετο, οἱ δὲ ὅτι βελόνην, ἣ τὰς τρίχας ἀνεῖρεν ἰὼ τινὶ δύναμιν τοιαύτην ἔχοντι ὥστε ἄλλως μὲν μηδὲν τὸ σῶμα βλάπτειν, ἂν δ' αἵματος καὶ βραχυτάτου ἄνηται, καὶ τάχιστα καὶ ἀλυπτότατα αὐτὸ φθείρειν. DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre LI*, 14, 1-2, trad. FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, CUF, 1991.

d'une plante analogue au céleri et qui, selon ses dires, tuerait sans douleur.⁴⁷² Il s'agirait probablement de la ciguë car la racine de cette dernière est souvent confondue avec celle du panais, du navet ou du céleri.⁴⁷³ En dehors de ces trois toxines, le reste du corpus n'offre aucune autre information en dehors des termes peu précis que sont φάρμακον et *uenenum*.

Bien qu'ils ne soient pas mentionnés directement dans notre corpus de sources, d'autres poisons étaient régulièrement utilisés durant l'Antiquité et peut-être responsables de la mort d'individus évoqués dans notre corpus. Ainsi, une fleur que l'on retrouve dans les régions montagnardes et dénommée aconite était utilisée comme toxine à Rome. Tout comme la ciguë, elle provoquait une paralysie respiratoire. L'hyoscyamus que l'on retrouve dans les régions maritimes fournissait une huile empoisonnée entraînant des hallucinations et un arrêt respiratoire. L'opium était lui aussi connu des Romains pour apaiser les douleurs tout en étant mortel à forte dose. Concernant les animaux, il est bien entendu fait mention des serpents et scorpions, mais encore d'espèces de poissons venimeuses, de salamandres et d'insectes. Les poisons d'origine minérale étaient moins connus des Romains, ce qui ne les empêchait pas de connaître les effets de certains d'entre eux. Ces poisons utilisés au cours de l'histoire romaine sont le gypse, le sulfate et le sulfure, la céruse et le vif-argent ou mercure.⁴⁷⁴ Mais la grande variété de ces toxines et le peu de détails concernant les symptômes du mourant dans les sources rendent *de facto* impossible leur identification systématique lorsque apparaît le terme « poison » dans un texte. Nous nous focaliserons donc sur l'utilisation du poison en général comme forme de suicide et l'image de cette pratique à Rome. Toutefois, la présentation de ces différentes toxines permet de donner une idée au lecteur de la grande variété de poison que les individus pouvaient employer. Il est fortement probable que plusieurs d'entre elles se cachent derrière le terme vague de « poison ».

Nous pouvons partir du principe qu'il s'agit d'une forme de suicide attestée de façon régulière tout au long de l'histoire de l'Antiquité. Plus intéressant encore, il semble que le poison fut employé par l'ensemble des catégories de la population. Concernant Rome, l'acquisition de ces substances toxiques ne posait que peu de problèmes, car médecins et apothicaires en fournissaient très facilement en vantant leur efficacité auprès de la population.⁴⁷⁵ Il en va de même pour les

472« Un poison qu'ils tirent d'une plante analogue au céleri et qui tue sans douleur ». Τοξικόν, ὃ συντιθέασιν ἐκ βοτάνης σελίνῳ προσομοίας ἄπρονον. STRABON, *Géographie, Livre III*, 4, 18, trad. LASSERRE François, CUF, 1966.

473« Ciguë (grande) », in HAMMICHE V., MERAD R., AZZOUZ M. (dir.), *Plantes toxiques à usage médical du pourtour méditerranéen*, Paris, Springer, 2013, p. 75-80.

474KAUFMAN D. B., « Poisons and poisoning among Romans », in *Classical Philology*, vol. 27, 1932, p. 162.

475GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 109-112.

peuples hispaniques, orientaux et grecs qui l'employaient lors des suicides collectifs.⁴⁷⁶ Ainsi, les classes inférieures des sociétés antiques avaient régulièrement recours au poison comme moyen de suicide⁴⁷⁷ et ce même si certaines grandes figures de l'Antiquité ont jugé cette mort comme misérable, faible et abjecte allant à contre-sens de l'idée d'un suicide direct et résolu⁴⁷⁸, image que l'on retrouve dans la mort par le fer. Aristophane mentionne dans *Les grenouilles* les trois méthodes de suicide les plus infamantes : la chute, la corde et la ciguë. Notons que même si le citoyen romain lambda avait aisément accès au poison, ce type de mort ne figure pas parmi les méthodes les plus en vogue chez les Romains, puisque seulement 20 cas d'empoisonnements volontaires furent recensés dans les sources antiques pour l'ensemble de l'histoire romaine.⁴⁷⁹ Dans notre corpus, il n'y a que deux cas que nous pourrions relier à Rome car même s'il ne s'agit pas de Romains, il est question pour le premier d'un individu provenant d'Italie et prénommé Vidacilius⁴⁸⁰ et pour le second de Capouans.⁴⁸¹ En revanche, nous observons une consommation de toxines à but suicidaire plus importante chez les autres peuples. Notons que le poison n'occupe pas la même place et la même finalité sous la République que plus tard sous l'Empire, où il attesté de manière plus récurrente et particulièrement au sein de la cour impériale, à tel point qu'un *collegium (procurator praegustator)* de goûteurs officiels des empereurs est formé afin de prévenir les potentielles tentatives d'empoisonnement.⁴⁸² De plus, cette méthode de suicide ne transparaît pas dans les suicides effectués par les militaires romains ou étrangers. Nous notons tout de même une présence légèrement plus importante lors des suicides de masse dans le cas d'une cité non romaine assiégée. Il s'agit alors bien souvent des civils qui décident de s'empoisonner, le fer étant, rappelons-le, l'apanage des guerriers, tandis que le feu, bien qu'il serve de bûcher, conserve plutôt cette fonction de destruction physique des biens et des corps. Ainsi, les Numantins, Cantabres et autres peuples de la péninsule Ibérique en ont consommé lors de ces fins tragiques. En revanche, il semble que les

476En dehors du suicide du roi Mithridate et de ses filles (« Ils burent le poison ». Τοῦ φαρμάκου [...] ἕως ἔπιον λαβοῦσαι. APPIEN, *Histoire romaine, Livre XII : La Guerre de Mithridate*, 111, 536, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 2001., nous pouvons citer celui des Cantabres du nord de la péninsule Ibérique ou celui des Numantins : « d'autres prirent du poison à la vue de tous ». Ἄλλοι δημοσίᾳ φαρμάκων ἐνεπλήσθησαν. DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre LIV*, 5, 3, trad. CARY Earnest, Loeb, 1955. « Ils se détruisirent, eux, leurs proches et leur pays, par le fer, le poison, le feu qu'ils avaient allumés partout ». *Se, suos, patriam, ferro, ueneno, subiecto undique igni peremerunt.* FLORUS, *Œuvres, Livre I*, 34 (II, 18), trad. JAL Paul, CUF, 2002.

477WHEELAN C. F., « Suicide in the ancient world: a re-examination of Matthew 27 ; 3-10 », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 49, 1993, p. 517.

478HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 77-78.

479HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 59.

480APPIEN, *Histoire romaine, Livre XIII : Guerres Civiles*, 48, 209, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 2008.

481TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXVI*, 14, 1-6, trad. JAL Paul, CUF, 1991.

482KAUFMAN D. B., « Poisons and poisoning among Romans », in *Classical Philology*, vol. 27, 1932, p. 159. - COLLARD F., *Pouvoir et poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2007, p. 58-59.

Grecs et les Orientaux s'empoisonnaient seulement lors de suicides individuels comme ce fut le cas avec Mithridate VI (souverain du Pont de 120 à 63 a.c.n.)⁴⁸³, l'eunuque Dionysos⁴⁸⁴, Cléopâtre VII dans la thèse du suicide⁴⁸⁵ ou encore le général achéen Critolaüs.⁴⁸⁶ Tous se donnent la mort individuellement. Concernant les Romains, nous nous sommes rendu compte que les suicides en contexte de guerre ne sont pas propices à l'utilisation du poison pour des raisons évidentes. Tout comme le feu, nous pouvons nous demander ce qui nourrit ce rejet d'une méthode pourtant présente chez les autres peuples. Pour ce faire, nous allons nous intéresser au traitement réservé par les auteurs anciens à l'Italien Vidacilius et aux 28 sénateurs capouans.

Le premier cas apparaît dans les *Guerres civiles* d'Appien et concerne un général italien, Caius Vidacilius, révolté contre Rome lors de la guerre sociale (90-88 a.c.n.) qui vit l'insurrection d'un nombre important d'alliés italiens à la suite de l'assassinat du tribun de la plèbe, Drusus, et le refus de la citoyenneté romaine à ces derniers.⁴⁸⁷ Après une série de campagnes avec leur lot de succès et de défaites, Vidacilius se retrouve assiégé en 98 a.c.n. dans sa ville natale, Asculum, par les armées de Pompée. Il tente de résister, mais doit vite se rendre à l'évidence que c'en est fini pour lui. Il décide alors d'élever un bûcher funéraire dans un lieu sacré puis d'organiser un banquet au cours duquel il prend un poison de nature inconnue. Il monte ensuite sur son bûcher et presse ses amis d'y mettre le feu.⁴⁸⁸ Appien conclut de la sorte : « Ainsi finit Vidacilius, mettant son honneur à périr avant sa patrie ».⁴⁸⁹ Le schéma est étrangement semblable à celui de Scapula, assiégé à Cordoue par les armées de César, si ce n'est que celui-ci se tue par le fer et non par le poison. Le feu

483« Mithridate, quant à lui, détacha le poison que, près de son épée, il portait partout avec lui, et il le délaya dans du liquide [...] Mithridate en revanche, n'en ressentait pas les atteintes ». Αὐτὸς δὲ παραλύσας, ὃ παρὰ τῷ ξίφει φάρμακον αἰεὶ περιήγετο, ἐκίρνη [...] τοῦ δὲ Μιθριδάτου. APPIEN, *Histoire romaine, Livre XII : La Guerre de Mithridate*, 111, 535-537, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 2001.

484« Ce dernier mourut sur-le-champ après avoir bu le poison qu'il portait sur lui ». Καὶ αὐτῶν ὁ μὲν Διονύσιος πῶν ὅπερ ἤγετο φάρμακον, αὐτίκα ἀπέθανεν. APPIEN, *Histoire romaine, Livre XII : La Guerre de Mithridate*, 77, 337-338, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 2001.

485« D'autres qu'elle avait enduit une aiguille qui lui servait à attacher ses cheveux, d'un venin ayant un pouvoir tel qu'il n'est pas du tout nocif pour le corps habituellement mais que, s'il touche du sang, si peu que ce soit, il fait périr très rapidement et sans douleur ». οἱ δὲ ὅτι βελόνην, ἣ τὰς τρίχας ἀνεῖρεν ἰὼ τινι δύναμιν τοιαύτην ἔχοντι ὥστε ἄλλως μὲν μηδὲν τὸ σῶμα βλάπτειν, ἂν δ' αἵματος καὶ βραχυτάτου ἄνηται, καὶ τάχιστα καὶ ἀλυπότατα αὐτὸ φθείρειν. DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre LI*, 14, 2, trad. FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, CUF, 1991.

486« Comme ils avaient été vaincus, leur général, Critolaüs, se donna la mort par le poison ». *Quibus uictis dux eorum Critolaus mortem sibi ueneno consciuit*. TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, Livre LII, 2, trad. JAL Paul, CUF, 1984.

487DAVID J.-M., *La République romaine*, Paris, Éditions du Seuil, 2000, p. 166-167.

488« Il fit d'autre part élever un bûcher dans un lieu sacré et disposer un lit funéraire au sommet de ce bûcher, près duquel il festoya en compagnie de ses amis. Au cours du banquet, il prit du poison et, s'étant étendu sur le lit funéraire en haut du bûcher, il ordonna à ses amis d'allumer le feu ». Ἐν δὲ ἱερῷ πυρὰν νήσας καὶ κλίνην ἐπιθείς ἐπὶ τῇ πυρᾷ, παρεωρήθη σὺν τοῖς φίλοις καὶ προϊόντος τοῦ πότου φάρμακόν τε προσηνέγκατο καὶ κατακλίνας αὐτὸν ἐπὶ τῆς πυρᾷ ἐκέλευσε τοῖς φίλοις ἄψαι τὸ πῦρ. APPIEN, *Histoire romaine, Livre XIII : Guerres Civiles*, 48, 209, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 2008.

489Καὶ Οὐῖδακίλιος μὲν ὧδε φιλοτιμηθεὶς πρὸ τῆς πατρίδος ἀποθανεῖν κατελύθη. APPIEN, *Histoire romaine, Livre XIII : Guerres Civiles*, 48, 209, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 2008.

sert de protection contre les mutilations envers son cadavre, mais le choix du poison reste mystérieux. Nous avons vu que le fer mettait en avant les valeurs guerrières. Et pourtant, Vidacilius, général des révoltés italiens, préfère se donner la mort à l'aide d'une toxine, faisant fi du fer qui, pour un homme de son rang et de surcroît militaire, aurait été certainement plus valorisant. Nous aurions également pu nous attendre à un traitement défavorable concernant sa mort de la part de l'auteur, car elle résulte d'une méthode peu appréciée⁴⁹⁰, et pourtant, Appien semble plutôt valoriser la décision du général. L'Alexandrin écrit que lorsque Vidacilius eut connaissance de l'attaque qui se préparait contre sa cité natale, il fit route à la tête de huit cohortes pour voler à son secours. Il envoya des éclaireurs dans la cité afin d'organiser une attaque sur deux fronts contre Pompée et ses légions mais les citoyens refusèrent. Vidacilius parvint alors à pénétrer dans la cité en forçant le siège et, face au désintérêt de ses compatriotes, comprit qu'il n'y avait plus d'espoir de sauver sa patrie. Il décida alors de se tuer après avoir châtié ses adversaires politiques responsables, selon Appien, du renoncement des habitants d'Asculum.⁴⁹¹ De toute évidence, les actions entreprises par le général pour sauver sa cité et son choix de mourir pour sa patrie sont les informations primordiales que l'auteur tente de transmettre au lecteur. L'usage du poison reste finalement factuel. Nous retrouvons ici une optique d'*exemplum* dans laquelle l'idée de mourir pour sa patrie est valorisée. Ce sacrifice au nom de ce qui est plus grand que soi est, rappelons-le, très présent dans la société romaine à travers la notion de *pietas*.⁴⁹² De manière analogue, Appien souligne la gloire que constitue l'acte de mourir ou de se donner la mort pour sa patrie. La méthode n'est donc pas remise en question puisque seule compte ici la raison pour laquelle l'individu s'est donné la mort.

Le second cas, qui concerne le suicide des 28 sénateurs capouans, a par le passé fait l'objet d'une étude entreprise par l'historien Jean-Louis Voisin dans laquelle il s'intéressa à la vision que donne l'historien augustéen Tite-Live.⁴⁹³ Il tente de comprendre le caractère unique de ce suicide collectif en s'interrogeant sur différents points : l'articulation entre le discours et le récit, le poison,

490HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 77-78.

491« Et il reprocha à ses concitoyens leur couardise et leur désobéissance. Puis, n'espérant plus dans l'avenir de la cité, il fit mettre à mort tous ses ennemis personnels qui, jusqu'alors, avaient été en désaccord avec lui et venaient tout juste, par jalousie, de détourner le peuple d'exécuter ses ordres ». Ὠνείδισε μὲν αὐτοῖς ἀτολμίαν καὶ δυσπείθειαν, οὐκ ἐλπίζων δ' ἔτι τὴν πόλιν περιέσεσθαι, τοὺς μὲν ἐχθροὺς, ὃ τέως αὐτῷ διεφέροντο καὶ τότε διὰ φθόνον τὸ πλῆθος ἐς <ακούειν> ἃ παρήγγελεν ἀπέτρεψαν, ἔκτεινε πάντας. APPIEN, *Histoire romaine, Livre XIII : Guerres Civiles*, 48, 208-209, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 2008.

492La *pietas* est une forme d'attitude respectueuse envers ce qui est plus grand que soi. Cela peut aller du respect consciencieux que l'on porte à ses parents jusqu'à celui concernant les dieux. La *pietas* met en avant l'importance de respecter ses obligations envers ses parents, la patrie et les dieux. GREENE W., SCHEID J., « *Pietas* », in HORNBLLOWER S., SPAWFORTH A. J.-S., EIDINOWE E. (éd.), *The Oxford Classical Dictionary*, 4^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 1148. - SCHEID J., *Religion et piété à Rome*, Paris, La découverte, 1985, p. 22-23.

493VOISIN J.-L., « Tite-Live, Capoue et les Bacchanales », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École Française de Rome*, vol. 96, 1984, p. 601-653.

le bûcher et l'enchaînement banquet-suicide collectif-prise de la cité. Avant d'analyser cette étude, penchons-nous sur le récit que Tite-Live nous livre de cet événement qui marqua les esprits. En 211 a.c.n., Capoue, alliée d'Hannibal Barca, subit un blocus depuis deux ans de la part des armées romaines, dont les généraux sont bien décidés à faire tomber la cité campanienne. La famine sape le moral de la cité et les défenseurs tentent de vaines sorties contre l'ennemi. Le général carthaginois se porte à la rescousse de ses alliés, mais est repoussé après une bataille devant les murs de Capoue. Il se tourne alors vers Rome, dans l'espoir que les Romains abandonnent le siège de la cité italienne, mais échouera une nouvelle fois, laissant définitivement la Campanie à son sort. Les Capouans, privés d'aide extérieure, se tournent alors vers le palais, obligeant le magistrat suprême, Seppius Loesius, à rassembler le sénat dont plusieurs membres avaient abandonné leur fonction. Parmi ceux-ci, Vibius Virrius, dont les conseils avaient poussé à la défection contre Rome, met en garde contre la colère des Romains qui ne pardonneront pas les actions entreprises à leur encontre. Face aux actes des habitants de la cité, le sénateur encourage ceux désirant échapper à la vengeance de Rome à participer à un festin funéraire au cours duquel les invités se donneront la mort à l'aide de poison.⁴⁹⁴ Ils sont 27 à le suivre et à se gorger de vin pour atténuer la souffrance que le poison pourrait engendrer. Pleurant ensuite sur leur sort et celui de leur patrie, ils attendirent que le poison fasse son action. Mais ses effets furent ralentis par le vin qu'ils avaient bu et certains d'entre eux attendirent la mort jusqu'au jour suivant.⁴⁹⁵ Tite-Live tient ici un discours sévère, critiquant le caractère pathétique de ces sénateurs qui, après avoir incité leurs concitoyens à la révolte, furent effrayés à l'idée de subir le courroux de Rome. Ils choisirent alors une mort qui leur évitait toute souffrance. L'articulation entre le discours et le récit que J.-L. Voisin met en avant se fonde sur l'idée que le premier est martial tandis que le second revêt un caractère pitoyable.⁴⁹⁶ Si Tite-Live prête à Virrius un discours dans lequel il accepte l'ordre du monde en reconnaissant la légitimité de la vengeance romaine et en l'acceptant, mettant en avant la trahison de la cité envers Rome et listant les méfaits accomplis par celle-ci, l'auteur met en scène un récit où le sénateur se donne la mort sans aucune forme d'honneur.⁴⁹⁷ J.-L. Voisin souligne l'assemblage bancal que Tite-Live tente d'effectuer entre deux faits qui lui semblent contradictoires : le courage de mourir et l'ivresse du banquet.⁴⁹⁸

494TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXVI*, 4-14, trad. JAL Paul, CUF, 1991.

495« Ils prirent tous le poison, puis, le banquet achevé, se donnant la main et s'embrassant une dernière fois, ils pleurèrent sur leur sort et celui de leur patrie ; les uns restèrent sur place, pour être brûlés sur le même bûcher, les autres s'en allèrent chez eux ». *uenenum omnes sumpserunt ; inde misso conuiuio dextris inter se datis ultimoque complexu conlacrimantes suum patriaeque casum, alii ut eodem rogo cremarentur manserunt, alii domos digressi sunt.* TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXVI*, 14, 3-4, trad. JAL Paul, CUF, 1991.

496VOISIN J.-L., « Tite-Live, Capoue et les Bacchanales », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École Française de Rome*, vol. 96, 1984, p. 610.

497« Avez-vous déjà oublié dans quel moment et dans quelles circonstances nous avons fait défection à l'égard du peuple romain ? ». *Iam e memoria excessit, quo tempore et in qua fortuna a populo Romano defecerimus ?* TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXVI*, 13, 5, trad. JAL Paul, CUF, 1991.

498VOISIN J.-L., « Tite-Live, Capoue et les Bacchanales », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École*

L'emploi du poison vient conforter la partie négative de ce récit par une mort apparemment lente (rien ne permet de le confirmer) et sans aucune garantie selon Tite-Live, puisque le vin était considéré comme un pseudo-remède à la quasi-totalité des poisons connus.⁴⁹⁹ Les sénateurs se voient alors contraints d'attendre plusieurs heures le trépas tant espéré. Le fait que l'agonie de certains ait duré jusqu'au lendemain⁵⁰⁰ peut avoir accentué la peur qu'ils éprouvaient de subir les représailles de l'armée romaine qui pénétra dans la ville ce jour-là. Le choix du poison peut sembler contraire à la conception d'une mort rapide et efficace, mais il ne faut pas oublier que lorsque les Capouans prennent la toxine, les Romains font le siège de la cité sans pour autant lancer un assaut. Dans le cas contraire, une attaque des murs aurait probablement poussé les sénateurs vers une fin plus rapide. Concernant le bûcher, nous retrouvons à nouveau ce phénomène de destruction du corps physique pour prévenir les mutilations *post-mortem*. En revanche, l'enchaînement banquet funéraire – suicide collectif est particulier, car il s'agit là du premier cas d'une telle pratique recensé pour la République romaine en terre italienne. Le second suicide de la sorte attesté par les auteurs sera l'œuvre des Numantins dans la péninsule Ibérique en 133 a.c.n.⁵⁰¹ Dans le cas de Capoue, Tite-Live fait donc face à un nouveau type de suicide collectif dont il a du mal à traiter, car celui-ci s'insère difficilement dans la vision patriotique et morale de l'histoire voulue par l'auteur. D'une part parce qu'il ne s'agit que d'un petit groupe qui se supprime, ce qui ne voue pas la cité à une disparition totale de l'histoire. Et d'autre part parce qu'il s'agit d'un acte finalement modéré, les Capouans acceptent leur sort, ce qui l'empêche de condamner le *furor* ou la *rabies* qu'il identifie plus tard chez les peuples ibériques ou celtibères.⁵⁰² Nous faisons ainsi face à un récit chancelant entre acceptation et rejet et dans lequel l'emploi du poison ne tient finalement qu'un faible rôle d'agent négatif.

À ces deux cas, nous pouvons ajouter la méfiance de la part des Romains de la République à l'égard des savoirs de l'Orient. Or, il s'avère que les poisons en sont un, ou du moins, l'image du poison « criminel ». L'inversion de cette tendance sous l'Empire peut s'expliquer notamment pas

Française de Rome, vol. 96, 1984, p. 611.

499ANDRÉ J., *L'alimentation et la cuisine à Rome*, Paris, Klincksieck, 1981, p. 170-172.

500« Comme ils avaient le corps plein de nourriture et de vin, l'effet du poison fut atténué et l'approche de la mort ralentie ; aussi la plupart d'entre eux restèrent-ils en vie pendant tout la nuit et une partie du jour qui suivit ». *Impletae cibis uinoque uenae minus efficacem in maturanda morte uim ueneni fecerunt ; itaque noctem totam plerique eorum et diei insequentis partem cum animam egissent*. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXVI, 14, 5, trad. JAL Paul, CUF, 1991.

501Florus rapporte que le siège imposé par Scipion aux Numantins les poussa dans leurs derniers retranchements : « Ils en furent réduits à une telle extrémité qu'ils se précipitèrent d'abord au combat pour y trouver la mort qui les y attendait, après s'être gorgés, dans des festins semblables à des repas mortuaires, de viande à demi crue et de "celia" ». *Eo necessitatum compulsi primum ut destinata morte in proelium ruerent, cum se prius epulis quasi inferiis inpleuissent carnis semicrudae et celiae*. FLORUS, *Œuvres*, Livre I, 34 (II, 18), trad. JAL Paul, CUF, 2002.

502VOISIN J.-L., « Tite-Live, Capoue et les Bacchanales », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École Française de Rome*, vol. 96, 1984, p. 623.

l'adoption d'un nombre toujours plus croissant de coutumes et connaissances orientales.⁵⁰³ Néanmoins, le poison acquiert la réputation de salir le règne d'un empereur, lui prêtant des valeurs contraires au combat viril et à l'action publique tant valorisée au cours de la République. L'emploi des toxines est vu comme une forme d'attaque insidieuse, discrète et féminine car liée à l'espace domestique et culinaire.⁵⁰⁴ Un univers totalement différent de celui de la guerre. Si ces valeurs négatives que l'on accorde au poison sont présentes au début de l'Empire, c'est que l'on peut les retrouver aisément au cours de la République. Bien qu'il soit plutôt question ici de l'emploi du poison à des fins meurtrières à Rome, la finalité recherchée pour un suicide par empoisonnement doit certainement pâtir d'une réputation plus ou moins similaire.

Le suicide par empoisonnement acquiert donc un rôle ambigu au cours de la République romaine. L'attestation de son usage en cas de suicide se limite à une vingtaine de mentions, nombre certainement dérisoire quand on sait à quel point il pouvait être facile de s'en procurer à l'époque en se fondant sur les récits d'empoisonnement qui témoignent de la diversité importante de ces toxines. Les remèdes divers et variés viennent conforter l'idée d'un emploi fréquent, pour ne pas dire banal, des poisons à Rome. Majoritairement mal perçus, nos sources n'en font pourtant pas systématiquement une critique et seul Tite-Live livre un récit plutôt maladroit dans l'affaire du siège du Capoue, ne sachant s'il doit condamner ou pas cet acte. Tout comme le suicide par immolation, l'utilisation du poison pour se donner la mort reste secondaire dans le récit par rapport aux raisons qui poussent l'individu à agir de la sorte. Les toxines, au résultat incertain par rapport à la finalité recherchée et le temps pour y accéder, ne conviennent que très peu à nos types de suicides fondés sur la précipitation et l'efficacité, ce qui explique leur relative rareté. Nous l'avons vu avec Capoue, les sénateurs prennent le poison car même s'ils se trouvent dans une situation d'assiégés, la cité n'est pas encore prise d'assaut et ils disposent encore de temps pour se laisser mourir. Au contraire, les suicides des Numantins et des Cantabres, dont certains utilisèrent du poison, peuvent paraître déroutants car ceux-ci s'inscrivent dans un contexte très différent. Nous sommes dans une optique où les légions romaines ont vaincu les derniers guerriers, poussant les rescapés présents dans les cités, et privés de la possibilité de fuir, à se supprimer le plus rapidement possible.⁵⁰⁵ Cependant,

503 COLLARD F., *Pouvoir et poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2007, p. 13, 15.

504 COLLARD F., *Pouvoir et poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2007, p. 47.

505 Dans le cas des Cantabres, Dion Cassius explique que ceux-ci, vaincus, détruisirent leurs cités et se donnèrent la mort, notamment grâce à du poison : « Car lorsqu'ils n'avaient plus aucun espoir de liberté, ils ne choisissaient plus de vivre, mais certains mirent le feu à leurs forts et s'égorgèrent, d'autres, de leur propre choix, restèrent dans ceux-ci et furent consumés par les flammes, tandis que d'autres encore prirent du poison à la vue de tous ». Ἐπειδὴ γὰρ ἀνέλπιστον τὴν ἐλευθερίαν ἔσχον, οὐδὲ ζῆν ἠθέλησαν, ἀλλ' οἱ μὲν τὰ ἐρύματα προεμπρήσαντες ἑαυτοὺς ἀπέσφαζαν, οἱ δὲ καὶ ἐκείνοις ἐθέλονται συγκατεκαύθησαν, ἄλλοι δημοσία φαρμάκων ἐνεπλήσθησαν. DION

n'oublions pas que, dans ces contextes, le poison reste une méthode employée parmi tant d'autres par les civils, contrairement aux 28 Capouans qui se limitent à la toxine. Néanmoins, il ne s'agit bel et bien que d'exemples étrangers, le plus souvent exotiques. Nous n'avons trouvé aucun cas concernant des suicides effectués par des Romains à l'aide de poison dans un contexte de guerre au cours de la République. Ce qui, bien entendu, n'exclut pas la possibilité qu'il y en ait eu. L'usage plus documenté du poison nous renvoie alors directement à l'Empire et à la cours impériale. Pour conclure, nous pouvons avancer que l'auto-empoisonnement ne s'inscrit définitivement pas dans l'idée qu'un Romain pouvait se faire d'un suicide effectué efficacement et rapidement dans une situation d'urgence.

3.4 Par la chute

Tout en continuant parmi les suicides jugés peu glorieux et infamants par les Romains, nous abordons désormais le thème de la chute ou le fait de se jeter dans le vide. Dans notre corpus, nous comptabilisons sept cas de précipitation dans le vide dont la totalité sont attribués à des exemples étrangers. Un est d'origine ibérique, un italien, un provient du monde celtique, un autre du monde hellénique. Un autre est l'œuvre d'esclaves, de soldats et de bannis d'ethnies diverses, tandis que les deux derniers servent plus d'exemples comparatifs car datant de l'empire achéménide, soit hors de nos bornes chronologiques. Aucun suicide romain en contexte de guerre incluant l'action de se jeter dans le vide n'a été recensé lors de notre recherche. Dans son étude sur le suicide durant l'Antiquité, l'historien A. van Hooff ne relève que 21 mentions de suicides historiques attribués à des Romains et lors desquels l'individu aurait chuté, et ce pour l'ensemble de l'Antiquité romaine.⁵⁰⁶ Ce très faible taux de suicide par précipitation dans les sources semble au premier abord plutôt étrange : d'un point de vue pragmatique, il s'agit d'une forme de suicide exigeant peu de matériel et aisément

CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre LIV, 5, 2-3, trad. CARY Earnest, Loeb, 1917. - Concernant les Numantins, Florus raconte qu'après avoir perdu beaucoup de guerriers lors d'une sortie, et la fuite leur ayant été retiré, ils se tuèrent : « ils se résolurent à faire une sortie. Comme, dans la mêlée, un très grand nombre d'entre eux avait été tués [...]. En fin de compte, ils formèrent le projet de s'enfuir ; mais cette ressource aussi leur fut ôtée [...]. Finalement, sur l'ordre de Rhétogénès, ils se détruisirent, eux, leurs proches et leur pays, par le fer, le poison et le feu qu'ils avaient allumé partout ». *Placuit eruptio. Sic conserta manu plurimi occisi [...]. Nouissime consilium fugae sedit ; sed hoc quoque ademere [...]. Postremo Rhoecogene duce se, suos, patriam, ferro, ueneno, subiecto undique igni peremerunt.* FLORUS, *Œuvres*, Livre I, 34 (II, 18), trad. JAL Paul, CUF, 2002. La différence avec le suicide de Capoue est que, dans le cas des deux peuples celtibères, les guerriers furent vaincus, laissant le champ libre aux armées romaines et peu d'espoir de victoire aux Celtibères. De plus, si Numance subissait un siège, à l'instar de Capoue, la cité celtibère tenta néanmoins plusieurs actions dans le but de le briser, mais sans succès. Il ne faisait désormais plus aucun doute que la chute de la cité paraissait imminente avec la défaite de la plupart de ses guerriers. Il semble que cela ne fut pas le cas avec la cité de Capoue où la défection de ses alliés carthaginois apparut comme le facteur qui provoqua le désarroi et, *in fine*, le suicide des sénateurs.

⁵⁰⁶HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 75.

accessible à tout un chacun. En effet, l'individu doit seulement disposer d'un lieu en hauteur à proximité, s'y rendre et enfin se jeter dans le vide. Concernant les cités, les toits des maisons ou des *insulae* romaines, les fameux immeubles de Rome, ou encore les murailles apparaissent comme des lieux de prédilection pour se donner ainsi la mort. En campagne, les falaises, pics rocheux ou autre surélévations naturelles font l'affaire. De plus c'est une méthode qui n'engendre aucun coût financier contrairement à l'achat d'une toxine, d'une arme ou du matériel nécessaire pour l'élévation d'un bûcher. Ces réalités, même si elles peuvent sembler cyniques, devraient en toute logique séduire plus d'individus et peut-être plus encore les groupes sociaux les plus démunis. Pourtant, les sources restent avares en informations sur cette possibilité, du moins pour notre sujet bien précis. Tacite en vient à décrire ce type de mort comme un *informis exitus*, soulignant le caractère malheureux de ces fins.⁵⁰⁷ Une mort qui déforme physiquement et violemment l'individu était une perspective qui rebutait les Romains au plus haut point. Lors de l'écrasement sur le sol, le corps humain subit de multiples fractures et dégâts internes et externes impressionnants, comme des fractures ouvertes ou encore la destruction de la colonne vertébrale.⁵⁰⁸ Ces types de blessures peuvent être visuellement très dures à regarder, consolidant l'aspect terrifiant de cette mort. Il est également possible que cette aversion pour le suicide par écrasement au sol fut nourrie par l'image infamante du supplicié projeté de la roche Tarpéenne pour avoir trahi sa patrie.⁵⁰⁹

Si les Romains sont rebutés par cette forme de mort, il est parfois démontré à travers quelques rares exemples qu'ils comprennent ce choix lorsque la situation l'exige. Ainsi, au cours de la seconde guerre punique, la petite ville campanienne de Casilinum fut assiégée par les armées carthaginoises. Certains habitants italiens décident alors de sauter des murailles par crainte de mourir de faim.⁵¹⁰ Cette mort par manque de nourriture était généralement considéré, nous l'avons vu, comme l'une des plus insupportables avec l'immolation.⁵¹¹ À une mort lente et atroce, les Romains préféraient de loin une fin terrible, mais dont le résultat est radicalement efficace, comme nous le montre ce choix pour le suicide par le saut. Bien que les exemples propres au monde romain soient quasi inexistant dans notre corpus, la mort par précipitation reste largement pratiquée par les

507L'auteur romain décrit la mort de S. Papinius, membre d'une famille consulaire : « Pendant ces mêmes jours, Sex. Papinius, d'une famille consulaire, choisit un trépas soudain et affreux : il se précipita dans le vide ». *Isdem diebus, Sex. Papipnius, consulari familia, repentinum et informem exitum delegit, iacto in praeceps corpore*. TACITE, *Les Annales, Livre VI*, 49, 1, trad. WUILLEUMIER Pierre, CUF, 1975.

508EL IBRAHIMI A., SHIMI M., DAOUDI A., ELMRINI A., « La prise en charge des suicides par précipitation en traumatologie », in *The Pan African medical journal*, vol. 6, 2011, p. 2.

509HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 75. - GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 117.

510« Quelques-uns, en effet, qui ne pouvaient pas supporter la faim, s'étaient – la chose était certaine – jetés dans le vide ». *Nam et praecipitasse se quosdam non tolerantes famem constabat*. TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXIII*, 19, 6, trad. JAL Paul, CUF, 2001.

511GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 117.

catégories sociales les plus démunies, au même titre que la pendaison. Les exemples étrangers permettent d'appréhender cette réalité qui touchait particulièrement les civils lors des conflits armés.

Le siège de la cité ibérique de Sagonte par Hannibal Barca de 219 à 218 a.c.n. se solda par un suicide collectif – non mentionné par certains auteurs comme Polybe⁵¹² – au cours duquel certains habitants, les femmes selon Appien, se précipitèrent du haut des toits⁵¹³ dans l'espoir d'échapper à la fureur punique qui s'abattait sur la ville. Dans les exemples plus « exotiques », les suicidés ayant pratiqué cette méthode sont dépeints comme des êtres agissants dans la panique et la folie. En 189 a.c.n., la bataille du mont Olympe voit la défaite de Celtes galates, alliés du roi séleucide Antiochos, face aux légions romaines. Alors que les Romains s'apprêtent à rentrer dans le camp de leurs adversaires, ces derniers, piqués de frayeur, s'enfuient de part et d'autre dans une confusion totale. Plusieurs d'entre eux se jettent alors aveuglement des hauteurs, échappant à leurs bourreaux tout en se fracassant sur le sol. Mais la mort ne les frappe pas tous puisqu'il est rapporté par Tite-Live que certains survécurent à cette chute pour agoniser ensuite.⁵¹⁴ Il est difficile d'affirmer ici qu'il y avait une volonté claire de suicide, mais il nous faut bien admettre que, dans leur panique, ils entreprirent de sauter dans le vide en acceptant l'idée d'y laisser la vie. Ce chaos est également présent lors d'un conflit opposant les armées romaines à des bandes de brigands composées d'anciens soldats, de bannis et d'esclaves assiégés. Plusieurs suicides par précipitation dans le vide sont recensés chez ces derniers par Denys d'Halicarnasse. Des individus s'égorgèrent avec leur épée tandis que d'autres préférèrent se jeter dans le vide contre les rochers plutôt que d'être pris vivants.⁵¹⁵ Dans cet exemple, le choix peut s'expliquer par le cruel châtement réservé aux esclaves et déserteurs par l'armée romaine : la crucifixion. Mais, bien que le contexte de fin imminente y soit propice, il ne faut pas oublier que ce tempérament à céder à la panique est attribué aux barbares dans la logique grecque et romaine.⁵¹⁶ Ce qui, nous l'avons vu, diffère avec le cas de la

512L'historien grec ne mentionne aucun suicide, mais précise l'asservissement de la population : « Devenu maître d'un riche butin, en argent, en prisonniers et en matériel, il réserva l'argent pour les entreprises dont il avait conçu le projet, il distribua les captifs à ses soldats selon les mérites de chacun et envoya aussitôt tout le matériel à Carthage ». Κύριος δὲ γεγόμενος χρημάτων πολλῶν καὶ σωμάτων καὶ κατασκευῆς, τὰ μὲν χρήματα εἰς τὰς ἰδίας ἐπιβολὰς παρέθετο κατὰ τὴν ἐξ ἀρχῆς πρόθεσιν, τὰ δὲ σώματα διένειμε κατὰ τὴν ἀξίαν ἐκάστοις τῶν συστρατευομένων, τὴν δὲ κατασκευὴν παραχρήμα πᾶσαν ἐξέπεμψε τοῖς Καρχηδονίοις. POLYBE, *Histoires*, Livre III, 17, 10, trad. FOUCAULT Jules Albert de, CUF, 1971.

513« Comme, du rempart, les femmes voyaient leurs hommes mourir, les unes se précipitaient du haut des toits ». Αἱ δὲ γυναῖκες, ἀπὸ τοῦ τείχους ὁρῶσαι τὸ τέλος τῶν ἀνδρῶν, αἱ μὲν ἐρρίπτουν ἑαυτὰς κατὰ τῶν τεγῶν. APPIEN, *Histoire romaine*, Livre VI : *L'Ibérique*, 12, 45, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

514« Ils ne craignent rien, que l'ennemi. Ainsi beaucoup, tombés d'une grande hauteur, sont blessés et meurent ». *Nihil praeter hostem metuunt. Itaque plerique praecipites per uastam altitudinem prolapsi [aut] debilitati exanimantur.* TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXXVIII, 23, 1-2, trad. ADAM Richard, CUF, 1982.

515« Mais la plupart se sont tués avec leurs épées ou se sont jetés sur les falaises ». Οἱ δὲ πλείους σφάττοντες ἑαυτοὺς ἢ κατὰ τῶν κρημνῶν ὠθοῦντες διεφθάρησαν. DENYS D'HALICARNASSE, *Antiquités romaines*, Livre X, 16, 7, trad. CARY Earnest, Loeb, 1947.

516LEROUGE-COHEN C., « Les conceptions grecques », in Dumézil G. (dir.), *Les Barbares*, Paris, Presses universitaires

cit  de Casilinium, alli e de Rome, et dont les suicides sont motiv s par la famine, une raison acceptable pour les Romains.

Enfin,   titre d'exemple comparatif, l'auteur grec X nophon nous fait part du suicide collectif commis chez les Taoques, un peuple montagnard d'Arm nie dont les forteresses se trouvaient en hauteur. Alors que les mercenaires grecs assi geaient l'une de leurs forteresses, les habitants de cette derni re, voyant que tout  tait perdu, se pr cipit rent dans le vide : « on vit alors un affreux spectacle : les femmes jetaient leurs petits enfants du haut du rocher et se jetaient ensuite elles-m mes apr s eux ; les hommes en faisaient autant   leur tour ».⁵¹⁷ Cet extrait permet de d montrer que cette vision d'une mort terrifiante et inhumaine n'est pas propre   la Rome r publicaine puisque les Grecs la rejetaient  galement, ou du moins, en  taient horrifi s.

Ce que nous pouvons retenir de ces extraits traitant de cas  trangers, c'est le fait que ces suicides par pr cipitation dans le vide sont effectu s majoritairement dans des contextes de si ge par les civils pris au pi ge. Ces actions sont motiv es par la peur d'une fin plus terrible encore. N'oublions cependant pas que ces motivations sont dict es par des auteurs grecs et romains qui poss dent leur propre vision du suicide par  crasement sur le sol. Rien ne permet d'affirmer que ce type de mort  tait  galement per u comme ignoble par les populations locales qui l'effectu rent. N anmoins, ces cas non romains permettent de souligner l'aversion des auteurs, romains comme grecs, pour ce genre d'acte. Actes qui pouvaient toutefois  tre justifi s comme une  chappatoire face au feu ou   la famine, maux plus redout s encore par les Romains. Dans un contexte de guerre, ce type de suicide r pond ainsi   une situation de pression externe particuli rement forte, mais  galement   une atmosph re de panique collective. Nous voyons que ces suicides sont effectu s dans la pr cipitation et la confusion. Le saut dans le vide conserve toutefois cette caract ristique sociale propre : il fut employ  beaucoup plus r guli rement par les groupes sociaux les plus pauvres, mais dans une optique plus g n rale qui ne se r sume pas qu'aux contextes li s   la guerre.⁵¹⁸

3.5 Par asphyxie

Par suffocation, nous entendons un suicide pour lequel les individus ont employ  des

de France, 2016, p. 13. - M RY L., « Rome et les barbares : des origines (753 av. J.-C.)   l'apog e de l'Empire (II  si cle apr. J.-C.) », in DUM ZIL B. (dir.), *Les Barbares*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, p. 34.

⁵¹⁷Ενταῦθα δ  δειν ν ἦν θ αμα α  γ ρ γυνα κες ρ πτουσαι τ  παιδ α ε τα  αυτ ς  πικατερ ρ πτουν, κα  ο   νδρες  σα  τως. X NOPHON, *Anabase*, Livre IV, 7, 13, trad. MASQUERAY Paul, CUF, 1961.

⁵¹⁸GRIS  Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montr al, Bellarmin, 1982, p. 117.

méthodes diverses avec pour objectif de couper leur respiration. Il s'agit d'une forme de mort assez peu répandue et dont les témoignages se situent bien souvent à la limite de l'extravagance. Nous possédons quatre mentions pour trois cas : Porcia, fille de Caton d'Utique, s'étouffe à l'aide d'un charbon ; un brigand défait retient sa respiration ; au cours de la bataille de Cannes, des soldats romains enterrent leur tête dans la terre. Le peu d'exemples à notre disposition rend la compréhension de ce type de mort plutôt délicate. L'avis des auteurs antiques quant à cette méthode est également partagé, mais il semble que celui-ci soit plus clément que pour les cas d'écrasement sur le sol, de pendaison ou d'empoisonnement.

Nous avons déjà abordé le premier exemple lors du point concernant l'auto-immolation, l'asphyxie en raison du dioxyde de carbone provenant de la combustion de charbon étant liée d'une certaine manière à ce type de suicide par le feu. Dion Cassius et Valère Maxime s'accordent pour décrire le suicide de Porcia de la manière suivante : à la suite de la défaite de son époux césaricide, Brutus, et de la reddition de ses légions face à Marc-Antoine et Octave, elle décide de se soustraire à une potentielle menace de la part de ses adversaires en se donnant la mort en 42 a.c.n. Pour ce faire, elle va s'obstruer la gorge à l'aide de charbons ardents, recueillant, par cette mort particulièrement marquante, l'admiration de la plupart des auteurs anciens. Considérée comme un exemple de fidélité envers son époux par Valère Maxime⁵¹⁹, sa renommée éclipsa presque celle du suicide de son propre père après sa défaite en Afrique face à César. Cette fin est néanmoins remise en question par les historiens modernes. Rappelons-le, il s'agirait plutôt d'une mort par inhalation de monoxyde de carbone dans une pièce scellée. La méthode reste pourtant la même, car dans les deux cas, il s'agit d'une suffocation qui se trouve être soit physique (charbon), soit toxique (monoxyde de carbone). Le traitement d'une telle mort est assez particulier, car dans la mesure où il s'agit là d'une fin que l'on pourrait considérer comme douloureuse selon les standards romains : efficacité et rapidité. Pourtant, Porcia devient un *exemplum*, une figure de fidélité et de droiture étrangement similaire à celle de son père. Cependant, si un suicide similaire avait été commis par un Romain d'un statut social autre que celui de Porcia (cette dernière restant la fille de Caton d'Utique) ou une

519« Après sa mort, la plupart de ses soldats changèrent de camp dès qu'on eut proclamé l'immunité à leur égard ; quant à Porcia, elle se suicida en avalant un charbon ardent ». Τελυτήσαντος δὲ αὐτοῦ τὸ μὲν πλῆθος τῶν στρατιωτῶν αὐτίκα ἀδείας σφίσι κηρυχθείσης μετέστη, ἡ δὲ δὴ Πορκία ἀνθρακα διάπυρον καταπιούσα ἀπέθανε. DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre XLVII*, 49, 3-4, trad. FROMENTIN Valérie et BERTRAND Estelle, CUF, 2014. - « Les feux si chastes que tu as ressentis, Porcia, toi qui étais la fille de Caton, recevront aussi de toutes les générations l'admiration qu'ils méritent. Car à Philippes ton mari, Brutus, avait été vaincu et avait trouvé la mort : en l'apprenant, et parce qu'on refusait de te donner une arme, tu n'as pas hésité à avaler des charbons incandescents. » *Tuos quoque castissimos ignes, Porcia, M. Catonis filia, cuncta saecula debita admiratione prosequuntur. Quae cum apud Philippos uictum et interemptum uirum tuum Brutum cognosse, quia ferrum non dabatur, arduentes ore carbones haurire non dubitasti.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables, Livre IV*, 6, 5, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

personne non romaine il est fort à parier que son traitement eut été différent, car considéré comme terrible, à l'instar de la pendaison, de la noyade ou de la chute.

Le deuxième cas figure lui aussi dans l'œuvre de Valère Maxime lorsque ce dernier s'intéresse aux morts spectaculaires. En 132 a.c.n., dans la cité d'Henna, en Sicile, des brigands qui détenaient la place forte sont vaincus par le consul P. Rupilius. Un de leurs chefs, un certain Coma, est alors amené devant le Romain pour y être interrogé sur les intentions de ces brigands et esclaves en fuite. Coma agit alors comme s'il s'apprêtait à se recueillir et couvre sa tête en l'appuyant sur ses genoux. Il « comprima alors sa respiration en lui » (*compresso spiritu inter ipsas*) avec tant de persévérance qu'il se donna la mort sous le regard – probablement sceptique – des gardes et du consul.⁵²⁰ Cette mort, aussi impressionnante soit-elle dans le récit de Valère Maxime, n'est que peu crédible d'un point de vue médical. Il est strictement impossible de mourir de la sorte car les réflexes naturels reprennent tôt ou tard le dessus. Néanmoins, le fait d'articuler le récit autour de cette mort n'est pas sans rappeler les suicides mythiques de certains philosophes cyniques, comme Diogène ou Zénon de Citium qui retinrent leur respiration après avoir décidé qu'ils avaient suffisamment vécu.⁵²¹ Ce type de mort met en avant, en quelque sorte, la supériorité de la volonté de l'individu sur son propre corps. Valère Maxime souligne que les efforts extraordinaires ou les grands apprêts propres aux autres méthodes (poison, fer, corde, chute, etc.) ne sont nullement indispensables lorsqu'il s'agit de séparer le corps de l'âme.⁵²²

Le dernier exemple est le fruit d'une bataille dont le dénouement traumatisa durablement Rome. Le 2 août 216 a.c.n., après une série de victoires contre les légions romaines l'année précédente (Tessin, La Trébie, Trasimène, etc.), Hannibal Barca s'apprête à faire subir à la République romaine sa pire défaite. Les armées du Barcide font face à une imposante force militaire

520« Il mit du temps à se ressaisir, puis se couvrit la tête, tomba à genoux et stoppa sa respiration ; ainsi, entre les mains mêmes de ses gardes et en présence du plus haut commandement, il trouva le repos dans la sécurité à laquelle il aspirait ». *Sumpto tempore ad se colligendum, caput operuit innixusque genibus compresso spiritu inter ipsas custodum manus inque conspectu summi imperii exoptata securitate acquievit.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre IX, 12 ext. 1, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

521ILDEFONSE F., « Zénon de Citium », in LECLANT J., *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, Presses Universitaires de France, 2005, p. 2278-2279. - GOULET-CAZÉ M., « Diogenes of Sinope », in CANKI H., SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly*, vol. 4, Leiden, Brill, 2004, col. 449-451.

522« Que ces malheureux pour qui la mort vaut mieux que l'agonie de la survivance, cherchant dans une angoisse tremblante à s'extraire de la vie ; laissez-les aiguïser l'acier, composer les poisons, attraper les cordes, arpenter de vastes hauteurs, comme s'il fallait une grande préparation ou un artifice ingénieux pour rompre l'alliance entre le corps et l'esprit, liés par un lien fragile ». *Torqueant se miseri, quibus exstingui quam superesse utilius est, [in] trepido et anxio consilio quam ratione uita exeant quaerentes : ferrum acuant, uenena temperent, laqueos apprehendant, uastas altitudines circumspiciant, tamquam magno apparatu aut exquisita molitione opus sit ut corporis atque animi infirmo uinculo cohaerens societas dirimatur.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre IX, 12 ext. 1, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

romaine menée par les consuls C. Terentius Varro et L. Æmilius Paullus dans la plaine de Cannes en Apulie. Malgré une nette infériorité numérique, Hannibal va parvenir à retourner la situation à son avantage. Les troupes puniques parviennent à encercler les légions ennemies grâce à une manœuvre tactique audacieuse. Les Romains, pris au piège et encerclés, sont massacrés ou faits prisonniers. Les pertes sont catastrophiques pour Rome qui compte à peu près 60 à 70 000 combattants tués, dont 29 tribuns, 80 sénateurs et le consul Æmilius Paullus lui-même, et près de 10 000 prisonniers.⁵²³ Au cours de ce massacre, plusieurs soldats romains vont préférer se donner la mort plutôt que de tomber aux mains de l'ennemi. Le récit du lendemain de la bataille nous est légué par Tite-Live. Il est dit que les Carthaginois contemplaient le carnage de la veille avec terreur, le vent froid du matin réveillant quelques gisants mutilés qui « dénudant leur cou et leur cou et leur gorge et demandant à leurs conquérant de répandre les restes de leur sang ». Des corps romains furent retrouvés dans de curieuses positions : leur tête était enterrée dans le sol et « l'on voyait bien qu'ils s'étaient fait eux-mêmes ces trous, et qu'en se couvrant le visage de terre amoncelée, ils s'étaient étouffés ».⁵²⁴ Cette description glaçante du lendemain de la bataille permet au lecteur de s'imaginer la sauvagerie dans laquelle furent prises les légions romaines. Le choix de ces soldats de se supprimer d'une manière particulièrement atroce alors qu'ils disposaient certainement de leur glaive ou de ceux de camarades décédés interroge. Nous pouvons douter du discours de Tite-Live qui a pu exagérer la réalité, accentuant l'aspect dramatique de cette défaite, afin d'émouvoir le lecteur. Mais quelle que soit la véracité de ce discours, il nous apparaît que le résultat escompté reste le même : il s'agit de montrer l'atrocité de la bataille de Cannes et le traumatisme qu'elle représenta pour les Romains. Pour ce faire, l'auteur n'hésite pas à mettre en scène l'absence de raison et la négation des principes les plus fondamentaux du suicide tel qu'il se doit d'être accompli par un Romain, comme entre autres la décision réfléchie et le suicide « honorable » par le fer. En supprimant la logique d'efficacité, de rapidité et l'amoindrissement de la douleur censée représenter le suicide idéal, Tite-Live laisse la peur incontrôlable et inexplicable prendre le dessus sur les soldats. La raison et la juste décision romaines que l'on retrouve régulièrement dans l'œuvre de l'historien⁵²⁵ semblent totalement absentes dans cet extrait. Il en est de même pour l'*ira* contrôlée du soldat républicain, caractéristique des épisodes opposant les mondes « civilisés » et « barbares »⁵²⁶, qui se mue en un

523MALYE J., *La véritable histoire d'Hannibal*, Paris, Les Belles Lettres, 2011, p. 91-111. - DAVID J.-M., *La République romaine*, Paris, Éditions du Seuil, 2000, p. 47. - CAU P., *Les 100 plus grandes batailles de l'histoire. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éditions Place des Victoires, 2007, p. 42-47.

524*Nudates cervicem iugulumque et reliquum sanguinem iubentes haurire. - Inveni quidam sunt mersis in effossam terram capitibus, quos sibi ipsos fecisse foueas obruentesque ora superiecta humo interclusisse spiritum apparebat.* TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXII*, 51, 7-9, trad. FOSTER B. O., Loeb, 1963.

525MORET P., « Colère romaine, fureur barbare : sièges et suicides collectifs dans la troisième décade de Tite-Live », in *Revue des études anciennes*, vol. 115, 2013, p. 487.

526MORET P., « Colère romaine, fureur barbare : sièges et suicides collectifs dans la troisième décade de Tite-Live », in *Revue des études anciennes*, vol. 115, 2013, p. 487.

furor ou une *rabies* barbares. Ainsi, l'auteur enchaîne avec une anecdote où des soldats puniques trouvèrent un allié numide sous le cadavre d'un Romain. Ce dernier, désarmé et dans un accès de rage, avait alors arraché à l'aide de sa bouche le nez et les oreilles de l'Africain avant de rendre son dernier souffle.⁵²⁷ Ces suicides par suffocation dans la terre s'insèrent parfaitement dans cette idée d'aggraver une défaite sanglante déjà suffisamment traumatisante pour les Romains en faisant disparaître les qualités qui caractérisent l'idéal romain, submergé de la sorte par la peur et la déraison.

Ces suicides par suffocation en contexte de guerre restent malgré tout assez rares et bien souvent sublimés ou envenimés pour les besoins de l'auteur. Contrairement aux chutes, nous constatons que les soldats pouvaient potentiellement y avoir recours – les événements du récit de Tite-Live peinant tout de même à nous convaincre – bien que cette méthode s'inscrive aux antipodes de l'idéal du suicide tel qu'il est traditionnellement représenté dans l'aristocratie guerrière. Son aspect spectaculaire divise des auteurs antiques qui, à travers un contexte bien précis, se prononceront favorablement ou non sur ce type de fin. La souffrance causée par cette mort s'inscrit aux côtés de celle engendrée par le poison et la chute, alors considérées comme des fins infamantes, tandis qu'en parallèle la volonté sans faille et les raisons qui découlent de cet acte chez le suicidé sont clairement saluées voir portées en *exemplum*.⁵²⁸

Parmi les suicides par suffocation, il nous faut tout de même mentionner les cas de trois noyades, dont l'une n'est qu'une supposition. Nous pourrions en faire un point à part entière, mais les deux exemple avérés dont nous disposons dans notre corpus et la proximité avec la mort par suffocation due à l'obstruction des poumons par l'eau avalée nous ont décidé à l'inclure dans cette partie. Que connaissons-nous sur la réception de la noyade volontaire par les Anciens ? Il s'agit d'une méthode propre aux catégories sociales les plus humbles⁵²⁹ car, tout comme la chute, elle ne requiert pas de matériel, un simple point d'eau suffisant largement. Pour Rome, nous pensons directement au Tibre.

527« Ce qui a particulièrement attiré l'attention de tous fut un Numide avec le nez et les oreilles arrachés et qui fut retiré vivant sous un Romain mort couché sur lui. Lorsque le Romain trouva que ses mains ne pouvaient plus tenir une arme, sa colère s'était transformée en fureur et il était mort en déchirant son ennemi avec ses dents ». *Praecipue onuertit omnes subtractus Numida mortuo superincubanti Romano uiuus naso auribusque laceratis, cum manibus ad capiendum telum inutilibus, in rabiem ira uersa laniando dentibus hostem exspirasset*. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXII, 51, 7-9, trad. FOSTER B. O., Loeb, 1963.

528« Les feux si chastes que tu as ressentis, Porcia, toi qui étais la fille de Caton, recevront aussi de toutes les générations l'admiration qu'ils méritent. » *Tuos quoque castissimos ignes, Porcia, M. Catonis filia, cuncta saecula debita admiratione prosequuntur*. VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre IV, 6, 5, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

529WHEELAN C. F., « Suicide in the ancient world: a re-examination of Matthew 27 ; 3-10 », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 49, 1993, p. 517.

Mais si la chute broie le corps ou que la corde déforme les traits, l'immersion suppose le gonflement putride du corps du suicidé.⁵³⁰ Esthétiquement, les Romains n'en furent dès lors pas très friands, préférant de loin, dans des contextes guerriers où la situation le proposait, se percer de leurs épées. Si nous avons vu que les marins antoniens pris au piège dans le brasier de leurs vaisseaux optèrent pour le fer plutôt que les flammes, se jeter dans la mer pour y trouver la mort n'était à aucun instant envisagé. Les quelques marins qui sautèrent des navires le firent pour échapper aux flammes, mais certainement pas dans l'optique de se suicider. Leur morts sont accidentelles et non pas intentionnelles.⁵³¹ La peur de la noyade s'inscrit également dans la crainte de ne pas pouvoir disposer d'une sépulture pour le corps de la victime. Dans le cas de l'absence des corps à la suite d'un combat, on avait alors pour habitude d'édifier une sépulture commune pour les morts anonymes.⁵³² Concernant les deux témoignages de noyades volontaires, le premier se déroule au cours des guerres que Pompée livra dans la péninsule Ibérique. Là-bas, il dut faire face à un groupe de brigands qu'il parvint à vaincre en faisant notamment de nombreux prisonniers. Appien raconte « qu'il y avait une telle force de caractère chez ces brigands qu'aucun des prisonniers ne supporta la servitude, mais que les uns se tuèrent ou tuèrent leurs acheteurs, tandis que d'autres, au cours de la traversée, défonçaient les navires qui les transportaient ».⁵³³ La fameuse liberté si chère aux peuples ibériques est une fois de plus mise en avant, mais Appien ne se prononce pas plus sur l'événement. Le second suicide à être envisagé dans cette partie est celui de Lucius Scipion lors des guerres civiles. Ce dernier, rejoint par les partisans de César à la suite d'une tempête, se donne la mort par le glaive puis tombe dans l'eau, probablement pour sauver son cadavre. Néanmoins, les récits concernant sa mort ne concordent pas et seul Appien fait mention du suicide par le glaive suivi de

530GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 113. - BOXHO P., *Éléments de médecine légale*, syllabus de cours, ULiège, année académique 2019-2020, p. 73-74.

531Dion Cassius décrit avec beaucoup de minutie le chaos qui régnait sur les navires en feu. Les marins sont alors pris au piège entre une insupportable fournaise et les flots. Le choix se porte ainsi sur un suicide par le fer, jugé comme le moins cruel : « Les uns périssaient étouffés par la fumée, surtout les matelots, avant même que la flamme les eût approchés, les autres y étaient grillés comme dans des fournaises. Certains étaient consumés par leurs armes brûlantes ; d'autres, avant de subir ce sort ou déjà à demi-brûlés, soit jetaient leurs armes et étaient blessés par des coups portés de loin, soit sautaient à la mer et se noyaient ou encore coulaient sous les coups de leurs ennemis ou enfin étaient déchirés par des animaux marins ». Οἱ μὲν γὰρ ὑπὸ τοῦ καπνοῦ, καὶ μάλιστα οἱ ναῦται, πρὶν καὶ πλησιάσαι σφίσι τὴν φλόγα ἐφθείροντο, οἱ δὲ καὶ ἐν αὐτῇ μέσῃ ὥσπερ ἐν καμίνοις ὀπτῶντο. Ἄλλοι ὑπὸ τῶν ὄπλων πυρουμένων κατετήκοντο. Ἄλλοι πρὶν τι τοιοῦτο παθεῖν, ἢ καὶ ἡμίκαυτοι, οἱ μὲν ἀπορριπτοῦντες τὰ ὄπλα ἐτιτρώσκοντο ὑπὸ τῶν πόρρωθεν βαλλόντων, οἱ δὲ ἐς τὴν θάλασσαν ἐκηδῶντες ἀπεπνίγοντο ἢ καὶ παιόμενοι ὑπὸ τῶν ἐναντίων ἐδαπίζοντο ἢ καὶ ὑπὸ θηρίων ἐσπαράττοντο. DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre L*, 35, 2-4, trad. FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, CUF, 1991. La phrase mentionnant les animaux marins souligne l'angoisse que pouvait représenter l'inconnu des grands fonds marins pour les hommes, amplifiant l'horreur de la noyade en l'accouplant au mystère des profondeurs.

532NOY D., « Death », in ERSKINE A. (éd.), *A companion to ancient history*, Oxford ; Malden (Mass.), Blackwell, 2009, p. 415, 419-422.

533Τοσοῦτον δ' ἦν φρονήματος ἐν τοῖς λησταῖς, ὥστε τῶν αἰχμαλώτων οὐδεὶς ὑμέμεινε δουλεῦειν, ἀλλ' οἱ μὲν αὐτοὺς, οἱ δὲ τοὺς πριαμένους ἀνήρουν, οἱ δὲ τὰς ναῦς ἐν τῇ διάπλῳ διετίτρων. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérique*, 77, 331, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

l'immersion.⁵³⁴ Enfin, le troisième cas est plus que discutable. Lors d'un conflit opposant les Romains aux Vénètes en 56 a.c.n., une bataille navale a lieu. Au cours de cette dernière, les Celtes cèdent peu à peu face aux vaisseaux romains : « Voyant cela, les autres marins se tuaient pour ne pas être pris vivants ou sautaient dans la mer, pour monter à bord des navires ennemis ou par tous les moyens <éviter de> périr sous les coups des Romains ».⁵³⁵ Nous voyons que les Vénètes préférèrent se donner la mort par « tous les moyens ». Toutefois, il est difficile d'affirmer que la noyade en fit partie, bien que ceux-ci se jetèrent à la mer afin d'échapper à l'ennemi. L'absence d'autres cas – en particulier romains – rend impossible une comparaison ou une analyse plus poussée. La quasi-absence de suicide par noyade dans notre corpus et *de facto* dans les contextes de guerre nous oblige à abandonner de notre étude, faute de sources, cette méthode très particulière de suicide.

3.6 Par la corde

Tout en restant dans le domaine des formes de suicides peu appréciées par les Romains, nous abordons désormais la question de la pendaison. Il s'agit là de la dernière méthode majoritairement employée pour se donner la mort au sein des catégories sociales les moins aisées, aux côtés de la chute et de la noyade. Il est bien souvent question de suicides « banals », quotidiens, qui ne découlent pas d'une situation guerrière.⁵³⁶ Pourtant, l'emploi d'une corde pour se donner la mort est absent des suicides effectués lors de ces conditions particulières, du moins pour Rome. Nous disposons de quelques exemples étrangers où l'utilisation des lacets est avérée. Le premier concerne les femmes affiliées au cercle proche de Mithridate VI. Deux extraits témoignent ensuite de la mort des femmes teutones et cimbres à la suite des défaites successives de leur peuple face aux armées romaines lors des batailles d'Aix en 102 a.c.n et de Verceil en 101. Le dernier s'insère dans la chute de la cité ibérique de Sagonte en 218 a.c.n. Avant de nous pencher plus en profondeur sur ces quatre extraits, il convient de préciser la vision qu'avaient les Anciens, et plus particulièrement les Romains, du suicide par pendaison.

534« Lucius Scipion, le général en chef, fut pris par une tempête et rencontra une flotte ennemie et se porta courageusement jusqu'à ce qu'il soit maîtrisé, quand il se poignarda lui-même et sauta dans la mer ». Λεύκιος δὲ Σκιπίων ὁ αὐτοκράτωρ χειμαζόμενος ἐν τῇ θαλάσῃ καὶ πολεμίας ναυσὶν ἐντυχὼν ἐφέρετο γενναίως, μέχρι καταλαμβανόμενος αὐτὸν τε διεχρήσατο καὶ τὸ σῶμα μεθῆκεν ἐς τὸ πέλαγος. APPIEN, *Histoire romaine, Livre II : Guerres Civiles*, 100, trad. WHITE Horace, Loeb, 1964. - GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 113.

535Ὁρῶντες δὲ ταῦθ' οἱ λοιποὶ ἐπιβάται οἱ μὲν ἀπεκτίνυσάν σφας, μὴ καὶ ζῶντες ἀλῶσιν, οἱ δὲ ἐς τὴν θάλασσαν ἐξεπήδων, ὥς καὶ δι' ἐκείνης ἦτοι τῶν πολεμίων νεῶν ἐπιβησόμενοι ἢ πάντως γε <οὐχ> ὑπὸ τῶν Ῥωμαίων ἀπολούμενοι. DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre XXXIX*, 43, 3, trad. LACHENAUD Guy et COUNTRY Marianne, CUF, 2011.

536WHEELAN C. F., « Suicide in the ancient world: a re-examination of Matthew 27 ; 3-10 », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 49, 1993, p. 517.

À Rome, contrairement au monde hellénique⁵³⁷, les suicidés recevaient bien généralement des funérailles sauf dans un cas, celui du pendu. Considéré comme une mort maléfique dans les temps anciens de la cité⁵³⁸, les pendus sont exclus des Enfers dans plusieurs extraits littéraires qui les décrivent⁵³⁹. Un passage de l'*Énéide* commenté par Maurus Servius fait état de cette tradition qui refusait la pratique d'inhumation du corps d'un pendu. Mais cet extrait ne mentionne que l'interdiction de la pratique religieuse de l'enterrement, ne s'attardant pas sur l'aspect juridique de la coutume.⁵⁴⁰ À ces restrictions funéraires uniques à Rome, nous pouvons ajouter, comme nous l'avons vu précédemment, que l'image du pendu est physiquement mal perçue à Rome, à l'instar du corps des noyés ou de ceux s'étant projetés dans le vide. Ces divers points ont dès lors un effet répulsif auprès de la population romaine. Mais qu'en est-il du traitement de nos quatre exemples étrangers par les auteurs de langues grecque et latine ?

Le premier suicide est un de type collectif, mais à petite échelle. Néanmoins, il est probablement plutôt question d'une association entre meurtres explicites et suicides implicites. Il s'insère dans les événements suivants la défaite de Mithridate face à Rome en 63 a.c.n. Le roi du Pont, sachant qu'il ne récupérerait plus son royaume et se préparant à se donner la mort, décide de réserver le même sort à ses épouses, sœurs et concubines. Il envoya alors son eunuque Bacchos s'assurer de la mort de ces femmes. C'est ici que le discours devient quelque peu confus. Selon Appien, l'eunuque aurait supprimé ces dernières par le fer, le poison et le nœud-coulant et ce malgré leurs protestations indignées.⁵⁴¹ Pourtant, nous savons que plusieurs membres de sa famille se donnèrent la mort, comme deux de ses filles : « Deux de ses filles qui, encore vierges, étaient élevées près de lui, Mithridatis et Nyssa, insistaient pour prendre le poison avant lui : elles s'accrochaient à lui et l'empêchaient de boire jusqu'au moment où elles en reçurent une part, qu'elles burent ».⁵⁴² Il n'est dès lors pas improbable que certaines des femmes exécutées par Bacchos aient en réalité opté pour un suicide plutôt qu'une exécution sommaire. Nous pouvons également nous

537HOFFMANN G., « Les pendus dans la Grèce antique, entre honte et souillure », in *Latomus*, vol. 38, 1979, p. 422-450.

538GRISÉ Y., « Du sort des suicidés aux enfers », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 1, 1980, p. 296.

539NOY D., « Death », in ERSKINE A. (éd.), *A companion to ancient history*, Oxford ; Malden (Mass.), Blackwell, 2009, p. 415.

540MARRA R., ORRÙ M., « Social Images of Suicide », in *The British Journal of Sociology*, vol. 42, 1991, p. 277. - DESIDERI P., « Il trattamento del corpo dei suicidi », in *La mort au quotidien dans le monde romain. Actes du colloque organisé par l'Université de Paris IV*, 1995, p. 196.

541« Celles-ci furent mises à mort par l'épée, le poison et le nœud-coulant, malgré leur protestations indignées ». Αἱ μὲν δὲ διεφθείροντο ξίφεσι καὶ φαρμάκοις καὶ βρόχοις, δεινὰ ποιοῦσαι. APPIEN, *Histoire romaine, Livre XII : La Guerre de Mithridate*, 82, 369, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 2001.

542Δύο δ' αὐτῷ θυγατέρες ἔτι κόραι συντρεφόμεναι, Μιθριδατίς τε καὶ Νύσσα, [...] προλαβεῖν τοῦ φαρμάκου παρεκάλουν καὶ σφόδρα εἶχοντο καὶ πίνοντα κατεκόλουν, ἕως ἔπιον λαβοῦσαι. APPIEN, *Histoire romaine, Livre XII : La Guerre de Mithridate*, 111, 536, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 2001.

fier à l'importance de « bien mourir » au sein de l'aristocratie, à la recherche d'une mort honorable. Or, une exécution est tout sauf honorable. De plus, pourquoi utiliser différentes méthodes pour éliminer ces femmes ? Nous pensons dès lors que le fer fut employé pour les meurtres, mais que le poison et la corde auraient servi à des suicides implicites. Quoi qu'il en soit, l'utilisation de la corde attestée pour la mort de certaines d'entre elles, est l'élément qui nous intéresse ici. Nous remarquons qu'Appien mêle le fer, un moyen fortement apprécié dans l'aristocratie militaire romaine, le poison, une méthode prisée des orientaux et de leur aristocratie, mais mal perçue chez les Romains, et enfin la corde, une méthode plus populaire à Rome, mais dont nous ignorons le ressenti en Orient. Nous avons dès lors deux méthodes sur trois considérées comme infamantes dans le monde romain, mais également une méthode sur trois, au minimum, très appréciée chez les orientaux. Appien s'adressant à un public romain, il apparaît que les méthodes doivent être comprises selon le point de vue romain, c'est-à-dire comme des moyens terribles et barbares censés noircir davantage la décision et la figure de Mithridate, ennemi de Rome.

L'épisode des femmes teutones et cimbres est très particulier, car il s'agit là d'un des rares cas où des femmes se donnent la mort après avoir combattu l'armée romaine. Une réalité dont les Romains n'étaient que peu familiers. Il vient clore la migration des peuples cimbres et teutons en quête de nouvelles terres à la fin du II^e siècle a.c.n. Originaires du Jutland, le Danemark actuel, ils vont successivement se déplacer en Gaule, dans la péninsule Ibérique et dans le nord de l'Italie où ils affrontent les peuples locaux puis les armées de la République, infligeant de cuisantes défaites à Rome. Le général romain Marius parvient à vaincre les Teutons en 102 lors de la bataille d'Aix-en-Provence et les Cimbres à la bataille de Verceil en 101. Dans les deux cas, il est dit que les femmes se supprimèrent en masse plutôt que de se rendre. Ainsi, pour Valère Maxime, les Teutones se supprimèrent après avoir demandé le privilège d'être envoyées auprès des Vestales, ce qui leur fut refusé. Elles se pendirent la nuit qui suivit. L'auteur remercie alors les dieux que le courage de leur époux n'ait pas été aussi ardent, car dans le cas contraire, les Teutons auraient probablement remporté la victoire.⁵⁴³ Concernant les Cimbres, le discours de Florus est étrangement similaire : après la défaite de leurs maris, les épouses cimbres s'entourèrent d'un rempart de chariots du haut

543« Les épouses des Teutons demandèrent à Marius, victorieux, de les envoyer en cadeau aux vierges Vestales, déclarant qu'elles s'abstiendraient également avec dernières de tout rapport sexuel. Leur requête n'ayant pas été accordée, elles se donnèrent la mort à l'aide de cordes la nuit suivante. Que les dieux soient loués de ne pas avoir donné un tel esprit à leurs maris au combat. Car si ceux-ci avaient choisi d'imiter la valeur de leurs femmes, ils auraient rendu incertain les trophées de la victoire contre les Teutons ». *Teutonorum uero conjuges Marium uictorem orarunt ut ab eo uirginibus Vestalibus dono mitterentur, adfirmantes aequae se atque illas uiriliter concubitus expertas futuras, eaque re non impetrata laqueis sibi nocte proxima spiritum eripuerunt. Di melius, quod hunc animum uiris earum in acie non dederunt : nam si mulierum suarum uirtutem imitari uoluissent, incerta Teutonicae uictoriae tropaea reddidissent.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre VI, 1 ext. 3, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

duquel elles combattirent armées de haches ou de lances. Florus fait part d'une demande similaire à celle des Teutones concernant leur liberté et un sacerdoce. Face au refus de leurs exigences, elles étouffèrent et écrasèrent leurs enfants puis s'entre-tuèrent ou bien se pendirent aux arbres et aux timons des chariots à l'aide de leurs propres cheveux.⁵⁴⁴ Dans les deux cas, le traitement de ces femmes fait transparaître de la part des auteurs une reconnaissance d'un courage supérieur à celui de leurs maris, mais aussi d'une rage cruelle et folle à travers le meurtre de leurs enfants et la méthode employée pour se supprimer.

Notre dernier exemple est assez unique car il s'agit de la seule mention explicite de pendaison effectuée lors d'un suicide collectif suivant la prise d'une cité. Il est possible que ce phénomène fût plus fréquent puisque les auteurs parlent bien souvent de « moyens divers » pour se donner la mort chez les civils assiégés. Avec le siège de Sagonte, Appien écrit : « Comme du rempart les femmes voyaient leurs hommes mourir, les unes se précipitaient du haut des toits, les autres se pendaient, tandis que certaines allaient jusqu'à égorger leurs enfants avant de se suicider ». ⁵⁴⁵

Dans ces quatre extraits, nous remarquons qu'il s'agit là exclusivement de femmes qui se donnent la mort par étranglement. L'hypothèse qu'il s'agisse d'une méthode privilégiée par la gent féminine n'est pas à exclure, d'autant que l'étude menée par A. van Hooff vient conforter celle-ci en à l'aide de graphiques et de statistiques.⁵⁴⁶ De plus, il semble que les hommes répugnaient à mourir de la sorte.⁵⁴⁷ Si pour ces derniers, cette méthode est connotée négativement, il en va, selon ces sources, tout autrement pour ces femmes et en particulier les natives du Jutland, dont les auteurs

544« Et la lutte ne fut pas moins violente avec leurs femmes qu'avec eux-mêmes ; montées tout en haut des chariots et des voitures disposées dans tous les sens pour constituer un barrage, elles combattaient avec des lances et de perches comme du haut des tours. Leur mort fut aussi spectaculaire que leur résistance. Ayant en effet envoyé une ambassade à Marius pour lui demander la liberté et le sacerdoce, elles essuyèrent un refus – le droit religieux ne le permettait pas – et, après avoir étouffé et écrasé pêle-mêle leurs enfants, elles tombèrent sous les coups qu'elles se portèrent mutuellement ou bien, confectionnant un lien avec leurs cheveux, se pendirent aux arbres et aux timons des chariots ». *Nec minor cum uxoribus eorum pugna quam cum ipsis fuit ; cum obiectis undique plaustis atque carpentis altae desuper quasi e turribus lanceis contisque pugnarent. Perinde speciosa mors earum fuit quam pugna. Nam cum missa ad Marium legatione libertatem ac sacerdotium non inpetrassent – nec fas erat – suffocatis elisisque passim infantibus suis aut mutuis concidere uolneribus aut uinculo e crinibus suis facto ab arboribus iugisque plaustorum pependerunt.* FLORUS, *Œuvres*, Livre I, 38 (III, 3), trad. JAL Paul, CUF, 1967.

545Αἱ δὲ γυναῖκες, ἀπὸ τοῦ τείχους ὀρώσαι τὸ τέλος τῶν ἀνδρῶν, αἱ μὲν ἐρρίπτουν ἑαυτὰς κατὰ τῶν τεγῶν, αἱ δ' ἀνήρτων, αἱ δὲ καὶ τὰ τέκνα προκατέσφαζον. APPIEN, *Histoire romaine*, Livre VI : *L'Ibérie*, 12, 46, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

546Sur 158 cas de suicides répertoriés chez les femmes, 34% étaient de l'ordre de la pendaison. Il nous faut néanmoins rappeler que la méthodologie d'A. van Hooff fondée sur les statistiques s'adapte plutôt mal à une période aussi ancienne et dont les sources ne reflètent pas totalement la réalité de l'époque. HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 66-67.

547NOY D., « Death », in ERSKINE A. (éd.), *A companion to ancient history*, Oxford ; Malden (Mass.), Blackwell, 2009, p. 415.

soulignent leur bravoure. En revanche, nous ne possédons aucun exemple romain de type militaire ou d'événements guerriers qui pourraient être comparés avec ces cas exotiques

Nous ne l'avons que trop répété, en contexte de guerre, la rapidité et l'efficacité sont de mise et recherchées par les militaires et civils. Or, un suicide par pendaison ou strangulation équivaut à une mort lente et pénible car, contrairement à l'idée reçue, la fracture du rachis cervical – le fameux « coup du lapin » – ne se produit que très rarement. Médicalement parlant, la pendaison résulte d'une mort par hypoxie cérébrale, c'est-à-dire une diminution de la quantité d'oxygène envoyée dans le tissu cérébral. Ce phénomène est lui-même dû à l'affaiblissement du flux sanguin causé par la compression des vaisseaux sanguins par l'élément utilisé pour se pendre. L'issue finale de cette combinaison de facteurs est l'arrêt progressif du tissu cérébral entraînant le décès de la victime.⁵⁴⁸ Ce type de suicide requiert dès lors un certain temps pour atteindre son but. Si dans l'exemple des épouses, des filles et des concubines de Mithridate, nous savons qu'elles se donnèrent la mort sans être pressées, il n'en est pas de même pour les femmes teutones et cimbres qui se supprimèrent alors que l'ennemi se trouvait littéralement en face d'elles. Ce qui nous pose problème, c'est le choix de la corde ou des cheveux alors qu'elles disposaient de leurs armes à portée de main. Il en va de même pour les femmes sagontines qui se pendirent. Pourquoi cette méthode plutôt qu'une autre ? Nous pensons que ces récits des auteurs grecs et romains servent une nouvelle fois à souligner l'aspect barbare de ces peuples qui préfèrent se donner la mort, certes courageusement, mais à l'aide de méthode infamantes pour le Romain.

3.7 Par ensevelissement

Notre dernière méthode à analyser manque de développement car nous n'en possédons qu'une seule mention explicite. Il est fortement possible que d'autres cas se soient déroulés dans les mêmes conditions, mais que les auteurs n'aient pas été assez précis sur les méthodes employées. L'ensevelissement par temps de guerre est, si l'on se fie à nos sources, une mort que l'on retrouve exclusivement dans un contexte de siège. Il est à nouveau question d'une mort simple, mais terrifiante pour les Romains, car aucun cas de la sorte provenant des territoires contrôlés par Rome ne fut noté pour la période républicaine. L'évitement de ce type de fin repose sur la même logique : la déformation du corps sous les débris et, quelques fois, la présence du feu qui embrase le bâtiment sur le point de s'effondrer. Le feu peut en effet intervenir lorsque les individus décident de brûler leur maison et d'y attendre la mort. L'exemple que nous possédons est celui de la chute de Sagonte

⁵⁴⁸BOXHO P., *Éléments de médecine légale*, syllabus de cours, ULiège, année académique 2019-2020, p. 82.

que nous livre l'auteur de l'*Histoire romaine* : « qui, en effet, aurait-on pu épargner de ceux qui, enfermés avec leurs femmes et leurs enfants, firent s'écrouler sur eux leur maison en y mettant le feu ».⁵⁴⁹ Nous faisons toutefois face à un cruel manque d'informations sur ce type de morts en contexte de guerre. Néanmoins, nous pouvons imaginer que les différents sièges vus au cours de cet exposé (Carthage, Numance, Astapa, Abydos, etc.) ont pu compter quelques cas à la suite des incendies qui se sont déclenchés lors de la prise de ces cités.

⁵⁴⁹*Cui enim parci potuit ex iis qui aut inclusi cum coniugibus ac liberis domos super se ipsos concremauerunt.* TITELIVE, *Histoire romaine*, Livre XXI, 14, 3-4, trad. JAL Paul, CUF, 1988.

3.8 Les instruments du suicide : conclusion

Au terme de cette partie concernant les méthodes pour se donner la mort, nous avons relevé une série d'informations qui nous permet de mieux appréhender l'aspect physique qui suit ces décisions. Le choix de la méthode est lourd de sens puisque le principe de la mise à mort de soi se soumet à la théorie du « bien mourir ». Des valeurs sont ainsi liées à chaque type de suicide qui sont également propres à telle ou telle civilisation et évoluent à travers les périodes. Le cas le plus parlant est celui du poison qui, de manière générale, prend de l'importance au cours de la période impériale alors qu'il était encore mal considéré lors de la République. Nous pourrions presque employer le terme de « mode » pour définir ces variations de méthodes d'une branche spécifique de la population à une autre et qui évoluent dans le temps et l'espace. Pour autant, nous constatons une certaine constance concernant nos suicides en contexte de guerre. Si l'on se penche sur les suicides commis par les militaires, l'usage du fer est, et reste, l'option privilégiée propre à cette catégorie sociale. Si nous possédons un plus grand nombre de cas de morts volontaires chez les militaires au cours de la République que sous l'Empire, la méthode ne change guère. Le fer reste majoritairement le moyen privilégié et à raison puisque le soldat dispose en permanence de son arme sur lui. Cette sortie permet également de périr en tant que soldat, c'est-à-dire par le glaive. L'idée que l'on doit combattre jusqu'à la mort étant fortement ancrée dans l'esprit collectif romain, cela nous a amené à rencontrer des cas de suicides mutuels où la mise en scène vient rappeler le combat que le légionnaire est censé mener contre son ennemi, ici représenté par son compagnon d'arme. Le suicide recherché par le soldat est ainsi censé refléter la mort glorieuse sur le champ de bataille qui lui a été refusée d'une manière ou d'une autre. En agissant de la sorte, cela lui permet de maintenir son honneur sauf. Cette réalité s'applique aussi bien au légionnaire qu'à l'*imperator* ou au général qui, de par son titre, se doit d'être irréprochable et d'endosser une responsabilité plus importante encore en cas de défaite.

Néanmoins, il arrive quelques-fois que les soldats se tuent d'une manière extravagante, comme ce fut le cas à Cannes, ces pratiques étant, et nous l'avons vu à travers les exemples étrangers, souvent mal perçues à Rome. Ces suicides plus particuliers chez les Romains avaient un rôle spécifique dans la littérature, celui d'intensifier une catastrophe déjà majeure à l'aide d'une mise en scène de l'absence de raison, mais aussi de la « bonne mort », rapide et efficace. Il y a dès lors de potentielles exagérations dans le but de susciter l'émotion du lecteur. Cette logique d'amplification est parfaitement visible au travers des suicides de peuples extérieurs à Rome. En effet, si la témérité ou le courage de ces peuplades sont soulignées, les moyens dont elles usent pour se donner la mort

sont considérés comme horribles par les auteurs de langues grecque et latine : immolation, pendaison, noyade, ensevelissement, écrasement sur le sol, etc. Il ne faut toutefois pas en déduire trop rapidement que ces méthodes n'étaient pas appréciées des Romains et absentes de Rome. Les travaux menés par les historiens sur le suicide de manière générale durant l'Antiquité et dans le monde romain confirment que ces moyens restaient suffisamment courants, mais généralement cantonnés dans la vie quotidienne aux petits gens.

À contrario, et dans un contexte de guerre, si ces dernières méthodes révoltent les militaires romains, les populations assiégées, ou non, qu'elles soient italiennes ou étrangères, les emploient systématiquement. Cela peut aisément s'expliquer par le fait que les civils ne disposaient pas forcément d'armes. D'autres critères entrent également en compte comme le faible coût ou la gratuité, l'aspect relativement pratique et la garantie intéressante d'un résultat positif : sauter d'une muraille ne coûte pas grand-chose et la mort est bien souvent présente lorsque l'on touche le sol.

Dans l'ensemble, il nous faut également prendre en compte un autre facteur très important pour notre sujet, celui du temps. Les événements qui se déroulent avant le suicide du ou des individus s'étalent bien souvent sur une courte durée. Les textes font régulièrement état d'une forme de panique, de pression externe poussant les soldats ou civils à chercher la première chose qui leur passe sous la main pour se supprimer. Bien entendu, certains suicides, comme celui de Caton ou de Juba et Pétréus se font dans un contexte plus calme, mais le plus souvent nous avons affaire à des situations beaucoup plus chaotiques : l'assaut final d'un siège, une défaite imminente, la poursuite des survivants ou encore des individus piégés face à différents éléments externes particulièrement atroces comme le feu et l'eau. Ces moments très intenses sont particulièrement bien décrits à travers les épisodes de suicides collectifs parsemés ici et là dans la littérature grecque et latine et très souvent organisés selon un schéma bien précis, à tel point que l'on peut parler de *topos*. À travers ces extraits, nous pouvons facilement ressentir le sentiment de panique généralisée et de peur se mêlant à une fureur implacable qui marqua les derniers instants de la cité. Nous nous attarderons plus en profondeur sur ce point dans le chapitre suivant car il mérite une étude plus poussée.

Nous pouvons dès lors conclure sur l'importance que les Romains accordaient au jugement de leur ultime acte par leurs contemporains. Le « bien mourir » était primordial, ce qui est tout particulièrement le cas dans un contexte de guerre, puisque les valeurs du guerrier tombant au champ d'honneur n'ont jamais été aussi fortes qu'au cours de la République. Ce qui importe pour le suicidé romain, c'est de choisir le moyen le plus efficace, celui qui déformera le moins le corps,

mais aussi celui qui permettra une mort glorieuse. C'est tout du moins ce que nous laisse comprendre la littérature antique, amatrice d'*exempla* et de grandes figures ayant marqué l'histoire de la République. Nous pouvons toutefois nous demander si cette recherche du suicide parfait et de l'excellence était systématiquement présente dans l'esprit des soldats romains ou des civils pris dans un piège mortel. Il est beaucoup plus probable qu'au fond, le soldat lambda se donnât la mort avec son glaive car celui-ci était tout simplement le premier instrument qu'il avait avec lui. Dans le cas contraire, les chances pour qu'il trouve une mort alternative semblable à celles des civils, tant décriées par les auteurs antiques, ne sont pas totalement nulles. La logique de la mort honorable voulue par les auteurs semble finalement plus se rattacher à un idéal prôné par une élite guerrière aristocratique à qui s'adresse principalement cette littérature. Sans pour autant nier que ces valeurs aient été transmises aux autres catégories sociales, il nous paraît fortement probable, à la lecture des textes mentionnant les suicides des soldats ou des civils, qu'elles ne furent pas mises sur un même piédestal que celles présentées et défendues par une certaine élite.

Conclusion du chapitre

Au cours de ce chapitre, nous avons abordé les nombreux récits relatant ces événements au cours desquels des individus se suicidèrent afin d'en retirer une série d'informations qui permettraient une meilleure compréhension du suicide en contexte de guerre. À travers une importante quantité de sources variées, allant du suicide individuel d'un soldat ou du civil aux grandes tueries collectives des cités assiégées, notre objectif était de proposer une analyse prenant en compte l'ensemble des différentes facettes de ce phénomène. Bien entendu, certains points furent plus enclins à l'hypothèse qu'à un discours fondé sur de solides faits, l'absence de sources ne plaidant pas en notre faveur. Néanmoins, nous avons pu aborder les différentes causes poussant au suicide ainsi que les nombreuses méthodes employées pour se supprimer. Loin de prétendre à une exhaustivité absolue – une chimère pour le chercheur en antiquité – nous avons tenté d'en retenir les principaux points. Notre méthodologie a différé entre l'analyse des causes et celle des méthodes. Si pour ces dernières nous avons analysé chaque cas séparément (fer, immolation, poison, chute, suffocation, ensevelissement), la partie consacrée aux causes s'est vue travaillée sous le prisme de deux grands contextes différents liés à la guerre : le conflit en terrain ouvert (bataille, fuite) et le conflit en terrain fermé (siège). Nous expliquons cette approche différente en partant de nos sources. Ces dernières ont révélé que le contexte possédait un impact, même minime, sur les raisons invoquées par les suicidés ou que les auteurs antiques leur prêtaient pour se supprimer. Ce raisonnement peut s'appliquer aux méthodes employées puisque nous avons démontré que certaines d'entre elles étaient liées à des conditions matérielles (arme blanche, bûcher, corde, toxine) ou géographiques (point d'eau, lieu en hauteur) qui différaient d'un contexte à l'autre. Ainsi, nous ne retrouvons que très peu de suicides par le poison dans un conflit immédiat en terrain découvert. Néanmoins, nous n'avons pas procédé de la sorte car nous estimons que l'impact du contexte reste relativement minime dans le choix d'une méthode. De plus, au vu des nombreuses méthodes utilisées, le cas par cas offrait au lecteur une vision plus nette du phénomène.

Le travail ainsi divisé a permis de révéler différentes réalités concernant ces suicides particuliers. Dans la première partie de ce chapitre consacrée aux causes invoquées par les suicidés ou les auteurs, nous remarquons que celles-ci différaient légèrement en fonction du contexte guerrier dans lequel se déroulait le suicide. Dans le cas des morts volontaires exécutées lors d'un conflit en terrain ouvert, nous notons qu'il est bien généralement question d'individus provenant de l'armée, du simple soldat à l'*imperator*. Ce contexte voyait moins souvent intervenir des individus issus des non-combattants. Les quelques cas à notre disposition où ceux-ci étaient présents

relevaient de situations assez particulières comme la migration d'un peuple ou l'accompagnement de civils et d'esclaves lors des campagnes militaires. Nous faisons ainsi face à des suicides majoritairement commis par des soldats et dont les motivations étaient principalement dictées par un idéal héroïque hérité en partie de la tradition mythologique, mais principalement d'une culture martiale. Les valeurs ainsi invoquées gravitent autour de l'honneur du guerrier (*honos*), de la loyauté (*fides*) portée à un égal ou à un supérieur (nous avons vu que de nombreux soldats, dont les fameux *soldures*, se donnaient la mort afin de rejoindre leur chef décédé), l'importance de la *dignitas* pour le monde romain et le refus de se soumettre symboliquement à l'adversaire en acceptant sa *clementia* – le suicide de Caton d'Utique en est le parfait exemple. Cette dépendance vis-à-vis de celui qui offrait sa clémence faisait également écho à la liberté physique de l'individu. Le refus d'être asservi était un motif légitime pour se donner la mort dans un monde où l'on se définissait soit comme un individu libre, soit comme un esclave. Cette perte de la *libertas* se retrouvait dans le second grand contexte lié à la guerre, celui des sièges de cités. Selon nous, la pression exercée sur cette perte de liberté étant plus importante – notamment en raison du butin matériel et humain qu'offre une cité – que dans une bataille en terrain ouvert, ce motif apparaissait comme central dans l'explication de ces suicides individuels et collectifs. À cela s'ajoutait des réalités plus pragmatiques comme celle de la famine, un aspect particulièrement lié à la question obsidionale. De plus, il ne faut pas oublier que les assiégés étaient composés à la grande majorité de non-combattants qui se retrouvaient à la merci des assiégeants, ce qui impliquait une crainte non négligeable pour ceux-ci qui ne pouvaient trouver leur salut que dans la victoire. En effet, ce type d'événements n'offrait que très peu d'échappatoires possible contrairement à une bataille en terrain ouvert. Ces deux contextes abordent ainsi des raisons propres à leur réalité respective, mais également des points communs. En revanche, ils partagent tous les deux un aspect bien souvent traité implicitement par les auteurs de l'Antiquité, mais dont l'impact est vivace dans les deux cas : la crainte des représailles physiques. Cette peur de la violence, qui différait en fonction de l'individu (le viol pour les femmes, l'exécution pour les militaires, la torture pour les transfuges, etc.), rendait légitime le suicide. N'oublions pas que parmi les raisons invoquées par les différentes doctrines favorables au suicide, la crainte de la douleur en était une. Les principales raisons poussant à la mort dans le cadre des suicides liés à la guerre pouvaient ainsi se diviser en trois catégories qui étaient la peur de la souffrance physique, l'importance de la liberté (physique et symbolique) et un comportement idéalisé se fondant sur concepts liés à l'honneur de la part du guerrier.

La seconde partie de ce chapitre fut consacrée aux différentes méthodes recensées au sein de notre corpus de sources. Nous avons remarqué que certaines pratiques étaient spécifiques à certains

groupes sociaux pour différentes raisons que l'on peut généralement expliquer par un côté « pratique ». Ainsi, les militaires se donnaient la mort en usant du fer car d'une part, cela revêtait un aspect guerrier, mais d'autre part, parce qu'ils portaient bien souvent une lame sur eux. Les civils, au contraire, usaient de méthodes plus variées et adaptées à la situation présente au moment où ils se décidaient à franchir le cap du suicide. Poisons et pendaison étaient relativement courants, mais entraînaient un certain coût financier pour l'achat du matériel, notamment lorsqu'il était question de l'acquisition d'une toxine. La chute apparaissait dès lors comme le moyen le plus « économique » puisqu'elle ne demandait qu'un point relativement haut pour atteindre son objectif. Cette réalité purement financière peut en partie expliquer la popularité de ces méthodes chez la majorité de la population peu aisée. En outre, certaines de ces pratiques ont été jugées cruelles, honteuses ou encore infamantes par les auteurs antiques. C'est le cas de la pendaison, de la noyade, l'ensevelissement ou encore la chute qui étaient estimées comme des fins peu nobles car déformant le corps. Le poison fut considéré par les Romains comme une pratique détestable au cours de la République. Ce rejet s'expliquerait en partie par la méfiance des Romains envers les pratiques orientales, le poison étant estimé comme l'une d'entre elles. Enfin, l'immolation était jugée comme l'une des fins les plus cruelles qui soit. Les récits d'autodestruction des peuples de la péninsule Ibérique par le feu ont révélé toute l'horreur qu'ils inspiraient aux Romains qui préféraient de loin la mort par le fer. À travers ces exemples étrangers, nous observons que les Romains construisaient leur idée du « bon suicide » en émettant un jugement de valeur (négatif ou positif) sur ceux des peuples barbares. Ces jugements étaient soumis à des stéréotypes employés par Grecs et les Romains dans leur rapport à l'*Autre* : Les Celtes, Ibères, Bretons et Germains sont sauvages et cruels, les Orientaux fourbes et les Africains portés sur la chair. Les contextes ont également démontré que les différentes pratiques, bien que présentes dans les deux cas (terrain ouvert et terrain clos), laissaient entrevoir des nuances en ce qui concernait le nombre d'applications de ces dernières. Ainsi, lors du siège d'une ville, nous observons un plus grand nombre de suicides jugés peu honorables être exécutés, tandis le conflit opposant principalement des soldats relatait une proportion plus importante de suicides par le fer. Au vu des textes, il s'est également avéré que les auteurs partageaient du principe que le suicide le plus acceptable était également celui qui alliait efficacité et douleur modérée. En partant de cette logique, nous avons inclus une analyse traumatologique des différentes méthodes afin de corroborer cette affirmation et déterminer si certaines pratiques incluaient une souffrance plus intense ou un processus plus lent que d'autres. Au vu de ces résultats, il semble que le suicide par le fer apparaît en effet comme le plus efficace qui soit sur le plan physique en plus d'affirmer certaines valeurs appréciées des Romains (*honos, dignitas, fides*).

Au terme de ce chapitre, nous avons ainsi mis en évidence les pratiques et valeurs qui caractérisaient les suicides accomplis dans des contextes guerriers. Au vu des ouvrages portant sur le sujet du suicide de manière générale, nous retrouvons bien évidemment de nombreuses similitudes puisque ces valeurs et méthodes usées ne sont pas l'apanage des suicides que nous étudions. En revanche, certaines d'entre elles se voyaient employées ou invoquées plus régulièrement dans le contexte guerrier. Jusqu'ici, les autres travaux s'étaient contentés d'inclure les suicides en contexte de guerre parmi tout un ensemble d'autres contextes favorables aux morts volontaires, mais sans jamais mettre en avant les singularités de chacun d'entre eux. Cette méthode permet, certes, d'établir des généralités intéressantes, mais nous pensons qu'il est également nécessaire de se pencher sur les différents contextes poussant au suicide afin de mieux en cerner les limites, les caractéristiques et les particularités comme nous l'avons fait pour le contexte de guerre. Parmi les suicides spécifiques commis dans un contexte guerrier, certaines que nous avons évoquées ont retenu notre attention. Il est question de la problématique de la *deutio* et des suicides collectifs. Ces deux points abordent directement des questions relatives aux suicides que nous étudions et à notre contexte guerrier : les cas de *deutio* étant pratiqués lors de conflits et les suicides collectifs étant majoritairement le fruit de défaite militaire ou de sièges. Ils feront ainsi l'objet de notre dernier chapitre consacré aux spécificités particulières des suicides en contexte de guerre.

Chapitre 3 – Particularités propres au suicide en contexte de guerre

Introduction

Au cours du second chapitre consacré aux causes et méthodes invoquées et employées pour se donner la mort, nous avons observé la présence de certaines particularités dans les suicides en contexte de guerre. L'ambition de ce dernier chapitre est d'apporter un éclaircissement sur certaines de ces spécificités qui, selon nous, méritent que l'on s'y attarde. Nous avons retenu deux points en particulier qui font écho aux morts volontaires que l'on retrouve majoritairement, voire exclusivement, dans notre contexte martial. Le premier est relatif à la question des suicides de masse, également appelés « suicides collectifs ». Ces suicides groupés ne se limitent pas forcément à des contextes où la guerre est présente, mais force est d'admettre qu'à la lecture de nos sources, ce phénomène reste, dans la littérature antique, grandement représenté lors d'événements liés à des actions militaires diverses. Mais pourquoi se pencher sur ce phénomène en particulier ? Nous aurions tendance, instinctivement, à penser que le suicide émane de la décision individuelle. Nous avons démontré dans le premier chapitre que les philosophes antiques ont axé leur réflexion du suicide sur la liberté individuelle et la conscience de la personne. Or, le suicide collectif vient bousculer cette vision des choses, puisqu'il est question d'un acte n'incluant plus seulement qu'un seul individu, mais bien un « corps », comme peut l'être le peuple d'une cité ou un groupement de soldats. Dès lors, l'idée est de proposer une compréhension la plus satisfaisante possible de ce phénomène dans lequel on se tue en groupe. Le second aspect sur lequel nous aimerions nous concentrer se focalise sur la question de la *deuotio ducis*. Cette procédure votive effectuée lors d'une bataille par le consul romain intrigue par la gestuelle qu'elle implique. De manière très simplifiée, le consul voue l'armée ennemie aux divinités infernales, aux Mânes (divinités chthoniennes) et à la Terre. Cette procédure votive a pour but de condamner l'armée ennemie et d'assurer la victoire aux armées du consul. Ce dernier, afin de renforcer la puissance du vœu, s'offre également aux divinités en se jetant sur l'armée ennemie. À nos yeux, on y voit forcément une attaque-suicide, qui n'est pas sans rappeler celles des kamikazes japonais au cours de la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, il s'agit là d'un aspect magico-religieux réservé aux consuls romains. Dès lors, de par son aspect rituel, peut-on considérer la *deuotio ducis* comme un suicide et, finalement, comme un suicide en contexte de guerre ? Il est dès lors question d'analyser cette pratique à travers le regard des auteurs antiques. L'interprètent-ils comme un suicide ou non ? Pour ce faire, nous nous baserons sur l'emploi du vocabulaire, mais aussi sur la manière dont les auteurs ont traduit l'acte.

Ce chapitre final est découpé en deux parties : la première porte sur les suicides collectifs obsidionaux, mais également ceux en terrain ouvert, c'est-à-dire sur le champ de bataille. La seconde partie s'interroge sur le cas de la *deuotio ducis* et de sa compréhension en tant que suicide ou non par les auteurs antiques.

Pourquoi avoir choisi ces deux particularités, et aurions-nous pu en trouver d'autres ? À vrai dire, les raisons pour lesquelles nous avons décidé de traiter de la *deuotio* et du suicide collectif se rapportent au problème qu'ils posent quant à la conception qui est instinctivement faite en Occident du suicide. Nous l'avons évoqué, dans la pensée collective, le suicide est un acte majoritairement vu comme individuel, et l'aboutissement d'un mal être profond. Or, les suicides collectifs proposent une réalité très différente, puisqu'ils impliquent plusieurs individus se donnant la mort simultanément ou dans un laps de temps relativement court. Mais comment expliquer ce phénomène « social » du suicide groupé ? C'est ce que nous allons tenter de comprendre. En ce qui concerne la *deuotio*, elle interpelle sur sa légitimité à être perçue ou non comme un suicide. Cet acte est communément compris comme un sacrifice teinté de magie et de religieux. Pourtant, dans sa dynamique, et si l'on envisage le point de vue sociologique, qui tient pour suicide un acte voulu par un individu et conscient que la finalité de celui-ci le mène à sa mort⁵⁵⁰, la *deuotio ducis* peut être qualifiée d'acte suicidaire. Sa nature étant assez floue, il serait dès lors intéressant de la comprendre à travers le regard des Anciens et de confronter ce dernier à ce que nos sociologues modernes définissent comme étant un suicide. En partant de là, nous pourrions envisager s'il en est question ou non. Ces deux choix découlent dès lors de leur capacité à remettre en question notre perception du suicide individuel. Finalement, leur nature propre interroge d'une certaine façon sur ce qu'est le suicide en contexte de guerre.

1 Les suicides collectifs

1.1 Définition du suicide collectif

Lors du précédent chapitre, nous avons été confronté à un très grand nombre de suicides incluant plusieurs individus. Nous pouvons légitimement nous demander s'il est question d'une particularité que l'on retrouve dans ce contexte guerrier. Mais qu'entendons-nous par suicide collectif et quels sont les bornes qui le délimitent ? Cette forme de suicide groupé apparaît lorsque

⁵⁵⁰DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, Alcan F., 1897, p. 13.

deux individus, au minimum, se donnent la mort au même instant et dans un même espace. L'exemple le plus basique pourrait être le suicide mutuel d'un petit groupe de soldats pris au piège par l'ennemi. Mais cette définition simpliste pose problème. En effet, dans le cas où au moins deux individus se donnent la mort à des endroits différents qui ne sont pas pour autant éloignés – par exemple, l'un sur le Forum et l'autre dans sa *domus* située non loin de celui-ci – le terme de suicide collectif est-il encore valable ? La même réflexion peut s'appliquer avec le facteur temps. Si un individu se supprime à un instant X et qu'un autre emboîte le pas à l'instant Y, sommes-nous toujours dans un suicide groupé ? Pour désigner un suicide comme faisant partie d'un « suicide collectif », il nous semble pertinent de comprendre ce qui motive un groupe de personnes à se donner la mort. Or, nous avons vu dans la partie consacrée aux causes des suicides que l'événement externe influençait grandement la décision des individus. En prenant en compte ce facteur, le contexte agit comme le déclencheur du geste fatal et dissocie ce qui relève d'un suicide collectif de ce qui ne l'est pas. L'exemple le plus marquant est celui des morts groupées lors du siège d'une cité. Les suicides spontanés et successifs des civils et militaires de la cité assiégée sont la réponse radicale à une menace extérieure jugée mortelle : le siège de la cité. Tous ces individus vont se donner la mort en réponse à un même élément déclencheur, et c'est ce qui va définir la nature même du suicide collectif. La durée qui sépare les différentes morts volontaires, ou encore l'espace, ne pose dès lors plus un problème, puisqu'ils se déroulent dans un même contexte. Cette définition a le mérite d'englober la plupart des suicides comprenant plusieurs personnes, comme les morts groupées de légionnaires, de prisonniers, de civils, etc., et est applicable à une situation autre que celle d'un siège : les défaites, la poursuite des survivants ou encore une situation dans laquelle des individus se retrouvent piégés.

D'un point de vue sociologique, Durkheim s'est également penché sur la question des suicides collectifs dans le but de comprendre ce qui les générerait. Pour ce faire, nous devons nous référer à un concept fondamental de la sociologie durkheimienne : l'anomie d'un état d'esprit, c'est-à-dire l'effritement des moyens traditionnels de contrôle de l'individu ou du groupe. Un désordre individuel peut être évoqué chez la personne lorsque son environnement est sujet à des modifications radicales, à une perte de valeurs morales, religieuses, civiques, etc. Dans nos sources, le siège de la cité apparaît comme cette modification radicale de l'environnement du sujet. Ce déclin de valeurs que représente l'état d'anomie est accompagné d'une irrésolution du problème (sentiment que le siège est perdu pour les assiégés ou que la bataille tourne mal pour un des belligérants), et d'une destruction de l'ordre social dans le pire des cas (menace de la perte d'identité à travers la disparition de la cité, voire l'asservissement du peuple ou des soldats en cas de défaite). Cette

anomie individuelle peut se répandre dans l'entière d'un groupe si tous ses membres expérimentent la même situation.⁵⁵¹ Les exemples de suicide collectif au cours d'un siège, ou bien à la suite d'une défaite militaire, illustrent parfaitement cette annihilation de l'environnement et des valeurs d'un individu et de son groupe, nourrissant une *desperata salus* profonde qui mène bien souvent au suicide d'une partie ou de l'entière du groupe.

1.2 Origine sociologique des suicides collectifs

Nous avons évoqué la récurrence de ce type de suicide dans le contexte que nous étudions un peu plus tôt. En analysant notre corpus de 130 sources, dont certaines évoquent plusieurs suicides, nous remarquons que 68 suicides collectifs sont mentionnés.⁵⁵² Ce nombre non négligeable traduit bien cette tendance de la mort groupée dans le contexte guerrier et met en avant un autre phénomène assez particulier concernant l'identité de ces suicidés. En effet, il s'avère que beaucoup d'entre eux se révèlent être de parfaits inconnus, des masses d'individus dont on ignore énormément sur leur identité, si ce n'est qu'il s'agit de soldats, de civils ou parfois des deux. Les exemples ne manquent pas : Tacite, César et Tite-Live parlent à plusieurs reprises de « soldats » ou de « Romains » pour définir des groupes qui se donnent la mort.⁵⁵³ Dans les exemples des sièges, les auteurs parlent d'hommes, femmes, enfants et vieillards qui se suppriment.⁵⁵⁴ Dans tout les cas, les seuls détails qui nous sont transmis portent sur l'ethnie, le sexe et le rang social au sens le plus large du terme. Nos sources ne précisent généralement pas s'il était question d'artisans, d'artistes, de philosophes, d'auxiliaires, etc. Notons tout de même qu'il existe une exception quand il s'agit de l'aristocratie, probablement dans une optique de glorification (ou non) de ses actes.⁵⁵⁵ En général,

551DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, Alcan F., 1897, p. 108-110, 131, 137.

552Cf. Annexes, p. 199.

553*Milium*. TACITE, *Les Histoires, Livre II*, 49, 4, trad. LE BONNIEC Henri, CUF, 1989. - CÉSAR, *Guerre des Gaules, Livre V*, 37, 6, trad. CONSTANS L.-A., CUF, 1995. - *Romanorum*. TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXII*, 51, 7-9, trad. FOSTER B. O., CUF, 1963.

554« Comme, du rempart, les femmes voyaient leurs hommes mourir, les unes se précipitaient du haut des toits, les autres se pendaient, tandis que certaines allaient jusqu'à égorger leurs enfants avant de se suicider ». Αἱ δὲ γυναῖκες, ἀπὸ τοῦ τείχους ὀρῶσαι τὸ τέλος τῶν ἀνδρῶν, αἱ μὲν ἐρρίπτουν ἑαυτὰς κατὰ τῶν τεγῶν, αἱ δ' ἀνήρτων, αἱ δὲ καὶ τὰ τέκνα προκατέσφαζον. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérique*, 12, 46, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997. - « ils égorgeraient les femmes et les enfants ». Κατασφάζειν μὲν τὰ τέκνα καὶ τὰς γυναῖκας. POLYBE, *Histoires, Livre XVI*, 31, 5, trad. WEIL Raymond, CUF, 1995. - « ils prirent la décision, que la nécessité imposait, de laisser les plus âgés dans la partie plate de la ville, pour qu'il fût plus facile aux jeunes guerriers de défendre ce qui restait de la puissance de Rome ». *Necessarium consilium in plana parte urbis relinquendorum seniorum ceperunt, quo facilius iuuentus reliquias imperii tueretur*. VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables, Livre III*, 2, 7, trad. COMBÈS Robert, CUF, 1995.

555Tite-Live fait ainsi une distinction entre les vieillards et l'aristocratie romaine âgée qui sont laissés à la merci des Sénons lors du sac de Rome en 390 a.c.n. : « Là, trouvant clos les logis des plébéiens et grands ouverts les atriums des nobles, ils éprouaient presque plus d'hésitation à envahir les maisons ouvertes que les autres : car ils n'éprouaient rien de moins que de la vénération en voyant assis dans le vestibule de leur maison ces personnages que leur brillant costume et leur aspect d'une grandeur plus qu'humaine, mais surtout la majesté qu'annonçaient leurs traits et la gravité de leur air rendaient tout à fait semblables à des dieux ». *Ubi eos, plebis aedificiis obseratis*,

nous retrouvons les catégories sociales mentionnées suivantes : esclaves, affranchis, citoyens, soldats et aristocrates.

Néanmoins, nous possédons des exemples contraires dans lesquels les auteurs citent quelques noms de personnages autres que les généraux ou capitaines. C'est notamment le cas dans un extrait de la *Guerre des Gaules* de Jules César où celui-ci mentionne le nom d'un des survivants d'un massacre perpétré par des troupes éburonnes et qui finit par être pris au piège : « L'un d'eux, le porte-aigle L. Pétrosidius, se voyant pressé par une foule d'ennemis, jette l'aigle à l'intérieur du retranchement et se fait tuer en brave en avant du camp ».⁵⁵⁶ Toutefois, ce genre de précision est davantage présente lorsque le nombre de suicidés est relativement peu élevé. Ainsi, dans le cas où il ne s'agit que de deux ou trois individus, leurs noms sont bien souvent cités. Il est alors généralement question d'esclaves ou de serviteurs, et dont l'auteur désire mettre en avant la *fides*, envers leur maître. Nous ne retrouvons jamais le nom d'un esclave ou d'un serviteur sans celui de son possesseur, puisque ce dernier apporte une raison valable au suicide à travers la loyauté, la *fides*.⁵⁵⁷ Il en est de même pour les exemples étrangers lorsqu'un personnage connu ou noble se suicide.⁵⁵⁸ Cet aspect s'insère finalement dans la logique des auteurs, puisqu'il n'est pas très intéressant pour ceux-ci de se pencher plus en profondeur sur ces suicidés moins « magistraux », car provenant du peuple. Sauf, bien entendu, dans le cas où il est nécessaire de souligner un lien entre le personnage important et l'individu « second ».⁵⁵⁹

Bien loin de la mise en avant des grandes figures républicaines s'étant données la mort, le suicide collectif arbore donc dans plusieurs cas la facette des suicidés inconnus. Sénèque lui-même écrivait à propos de cette tendance à idéaliser ces grands personnages tout en réduisant ou méprisant

patentibus atriis principum maior prope cunctatio tenebat aperta quam clausa inuadendi : aedo haud secus quam uenerabundi intuebantur in aedium uestibulis sedentes uiros, praeter ornatum habitumque humano augustiorem, maiestate etiam quam uoltus grauitasque oris prae se ferebat simillimos dis. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre V, 51, trad. BAILLET Gaston, CUF, 1954.

556 *Ex quibus L. Petrosidius aquilifer, cum magna multitudine hostium premeretur, aquilam intra uallum proiecit, ipse pro castris fortissime pugnans occiditur.* CÉSAR, *Guerre des Gaules*, Livre V, 37, 5, trad. CONSTANS L.-A., CUF, 1995.

557 C'est notamment le cas dans le livre six de Valère Maxime consacré à la *fides* : Pindare, affranchi de Cassius, lui tranche la tête selon ses ordres puis cache son cadavre avant de se suicider à son tour. *Pindarus <C.> Cassium Philippensi proelio uictum, nuper ab eo manumissus, iussu ipsius obtruncatum insultationi hostium subtraxit, seque e conspectu hominum uoluntaria morte abstulit.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre VI, 8, 4, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

558 La mort de Rhétogénès, noble numantin, est relatée par Valère Maxime : « Rhétogénès [...], lui qui occupait le premier rang parmi ses concitoyens par sa noblesse, sa richesse, les honneurs qu'il avait reçus, il mit le feu au groupe de bâtiment qu'il possédait [...], il se jeta lui-même dans les flammes ». *Rhoetogeni [...], cum omnes ciues nobilitate, pecunia, honoribus praestaret, uicum suum ignis incendit [...], se ipse flammis immersit.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre III, 2 ext. 7, trad. COMBÈS Robert, CUF, 1995.

559 HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 18.

les suicides commis par les masses à des exemples sans peu d'intérêt : « Ayant commencé à emprunter mes exemples à la basse condition, je continuerai. On exigera davantage, en effet, de soi en constatant que même les êtres tenus en pareille mépris sont capables de mépriser la mort. Les Catons, les Scipions et d'autres, traditionnellement admirés, représentent pour nous la perfection inégalable. Eh bien, cette vertu que vous vantez offre d'aussi nombreux exemples dans les combats de l'arène contre les bêtes que chez les capitaines de guerre civile, et je le ferai voir ». ⁵⁶⁰ Nous voyons que cette critique était déjà formulée durant l'Antiquité.

De plus, comme le souligne l'historien A. van Hooff à propos des suicides antiques de manière générale, l'exploitation idéologique et dramatique de ceux-ci parmi les individus provenant des catégories sociales les plus humbles démontre l'existence de l'automutilation dans l'ensemble des couches sociétales de l'époque. Ces faits sont néanmoins éclipsés par les suicides provenant des élites, qui dominent largement les sources anciennes en terme de représentativité. ⁵⁶¹ Nous observons dès lors une majorité de sources concernant les suicides collectifs qui se révèlent souvent de second plan par rapport aux suicides individuels, les victimes de ces tueries étant peu développées – sans pour autant être dénuées de ce côté théâtral que nous pouvons observer dans les suicides des grandes figures. Les morts groupées font, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, souvent état de violences ou de scènes spectaculaires censées générer des émotions auprès du lecteur.

Tout comme nous l'avons fait pour les causes des suicides en contexte de guerre, nous allons diviser les suicides collectifs selon une même logique contextuelle : la défaite militaire d'un côté et le siège de l'autre. Cette division fait d'autant plus sens que nos sources concernant les suicides effectués lors d'un siège démontrent généralement un récit dont la trame, à quelques détails près généralement similaires, évoque un *topos* littéraire. Cette particularité n'a pas manqué d'interpeller les chercheurs qui se sont penchés sur le suicide au cours de l'Antiquité.

1.3 Le suicide collectif lors d'un siège

1.3.1 De Phocide à Abydos

⁵⁶⁰*Quoniam coepi sordidis exemplis uti, perseuerabo ; plus enim a se quisque exigit, si uiderit hanc rem etiam a contemptissimis posse contemni. Catones Scipionesque et alios quos audire cum admiratione consueuimus supra imitationem positos putamus : iam ego istam uirtutem habere tam multa exempla in ludo bestiario quam in ducibus belli ciuilibis ostendam.* SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, Livre VIII, 70, 22, trad. NOBLOT Henri, CUF, 1995.

⁵⁶¹HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 21.

L'historien P. Moret, dans son article portant sur le *furor* barbare et l'*ira* romaine⁵⁶², qualifie le travail de P. Ellinger, *La légende nationale phocidienne*⁵⁶³, de référence en la matière. Selon P. Ellinger, un thème particulier se répète à plusieurs reprises au sein de la littérature antique : la tentative de suicide collectif de la cité grecque de Phocide. L'événement est le suivant : située dans la Grèce-Centrale à l'ouest de la Béotie, Phocide connaît au VI^e siècle a.c.n. un violent conflit avec les Thessaliens situés au nord. Un nombre important de défaites amène les habitants à se persuader de la destruction imminente de leur cité. Ils vont alors mettre en place un moyen radical pour se soustraire à violence de leurs ennemis en cas de défaite finale. Les femmes et les enfants se rassemblent en un lieu particulier – probablement l'*Agora*⁵⁶⁴ – avec l'entièreté de leurs biens, vêtements, bijoux, métaux précieux. On y installe un bûcher imposant dont la garde est confiée à trente jeunes hommes à qui l'on a ordonné, en cas de défaite, d'égorger femmes et enfants en prenant soin de le présenter sous la forme d'un sacrifice aux divinités. Une fois l'acte accompli, les jeunes hommes doivent mettre le feu à l'ensemble des biens et se suicider collectivement en s'entre-tuant. Après avoir prêté serment, les hommes se lancèrent dans la bataille avec la ferme intention de l'emporter ou de mourir au combat.⁵⁶⁵ P. Ellinger utilise le terme de « désespoir phocidien » (Ἀπόνοια Φωκική), pour désigner la détermination des habitants de la cité à se donner la mort si la défaite s'impose à eux.⁵⁶⁶ P. Moret préfère avancer l'idée d'un « acte de témérité désespéré » qui lui semble, étymologiquement parlant, plus correct.⁵⁶⁷ Quoi qu'il en soit, ce geste traduit bel et bien le désespoir face à un événement que les Phocidiens jugent irrémédiable. Néanmoins, le résultat de cette sortie des combattants est la victoire de ceux-ci face aux Thessaliens, annulant de la sorte le massacre initialement prévu. Une commémoration rattachée au culte d'Artémis est fêtée annuellement pour se souvenir de la décision prise.⁵⁶⁸ Comme le souligne P. Ellinger, les Grecs

562MORET P., « Colère romaine, fureur barbare : sièges et suicides collectifs dans la troisième décennie de Tite-Live », in *Revue des études anciennes*, vol. 115, 2013, p. 477-496.

563ELLINGER P., *La légende nationale phocidienne : Artémis, les situations extrêmes et les récits de guerre d'anéantissement*, Athènes, École française d'Athènes, 1993.

564Cette supposition se fonde sur les différents textes reprenant ce même schéma. On observe dans la quasi majorité que les citoyens assiégés rassemblent leur bien sur le Forum ou l'Agora avant d'y mettre le feu. Le lieu peut revêtir un caractère symbolique fort, puisqu'il s'agit d'une certaine façon du cœur économique, social et politique d'une cité. Appien écrit à propos des Sagontins : « apportèrent-ils sur la place du marché tout ce qu'ils possédaient d'or et d'argent, aussi bien dans le trésor public qu'à titre privé ». Τὸν μὲν χρυσὸν καὶ ἄργυρον, ὅσος ἦν δημόσιός τε καὶ ἰδιωτικός, ἀπὸ κηρύγματος ἐς τὴν ἀγορὰν συνήνεγκαν. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie*, 12, 44, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997. - Tite-Live raconte un récit similaire pour les habitants d'Astapa : « Ils aménagent sur le forum un emplacement permettant d'entasser ce qu'ils ont de plus précieux ». *Locum in foro destinant quo pretiosissima rerum suarum congererent*. TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXVIII*, 22, 6, trad. JAL Paul, CUF, 1995.

565PAUSANIAS, *Description de la Grèce, Livre X : Phocide*, 1, 5-9, trad. JONES W. H. S., Loeb, 1935.

566ELLINGER P., *La légende nationale phocidienne : Artémis, les situations extrêmes et les récits de guerre d'anéantissement*, Athènes, École française d'Athènes, 1993, p. 14.

567MORET P., « Colère romaine, fureur barbare : sièges et suicides collectifs dans la troisième décennie de Tite-Live », in *Revue des études anciennes*, vol. 115, 2013, p. 482.

568PAUSANIAS, *Description de la Grèce, Livre X : Phocide*, 7-9, trad. JONES W. H. S., Loeb, 1935.

furent impressionnés, et même effrayés, par cette volonté de répondre à la destruction brutale et imminente à l'aide d'une destruction plus violente encore de la part des Phocidiens contre eux-mêmes et leur patrie. Ce récit, propre à la construction identitaire, politique, sociale et religieuse de la cité de Phocide⁵⁶⁹, acquiert une renommée importante dans la littérature au point de voir l'acte des habitants de la cité imité par d'autres ou tout simplement calqué par la suite par certains auteurs sur les suicides collectifs commis par des peuples non grecs.

Nous retrouvons ce récit à la « phocidienne » au cœur du suicide collectif des habitants d'Abydos. Toutefois, si dans l'exemple de Phocide les habitants survivent en remportant la bataille, il n'en est pas de même pour les habitants d'Abydos.⁵⁷⁰ La cité subit alors, en 200 a.c.n., au cours de la seconde guerre macédonienne, un siège particulièrement violent par les armées de Philippe V de Macédoine. De ce siège, Tite-Live et Polybe nous ont transmis deux récits⁵⁷¹ dont les faits convergent à quelques détails près. Polybe décrit le plan des habitants de la cité qui décidèrent : « ensuite de rassembler toutes les femmes dans le sanctuaire d'Artémis, et les enfants avec leurs nourrices dans le gymnase, enfin d'apporter sur l'agora tout leur or et leur argent [...]. Ils tinrent une nouvelle assemblée qui désigna cinquante hommes d'âge, très estimés et encore en état, physiquement, d'accomplir leur mission ; ils leur firent jurer, devant tous les citoyens, que s'ils voyaient le mur transversal tomber aux mains de l'ennemi, ils égorgeraient les enfants et les femmes, ils mettraient le feu aux deux navires et ils jetteraient l'argent et l'or à la mer conformément à leurs serments. Ensuite, en présence des prêtres, ils jurèrent tous de vaincre l'ennemi ou de mourir pour leur patrie les armes à la main ».⁵⁷² Polybe mentionne alors le cas des Phocidiens, mais en affirmant que leur acharnement fut surpassé par « l'intrépidité »⁵⁷³ des gens d'Abydos : « De fait les

569 ELLINGER P., *La légende nationale phocidienne : Artémis, les situations extrêmes et les récits de guerre d'anéantissement*, Athènes, École française d'Athènes, 1993, p. 14.

570 Il s'agit d'une ancienne colonie de la cité de Milet. Abydos est située sur la rive asiatique de l'Hellespont sur la partie la plus étroite du détroit. D'après les historiens modernes, c'est à cet endroit que Xerxès Ier franchit l'Hellespont à l'aide d'un pont de bateaux. MITCHELL S., « Abydos », in HORNBLLOWER S., SPAWFORTH A. J.-S., EIDINOWE E. (éd.), *The Oxford Classical Dictionary*, 4^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 1-2.

571 TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXXI*, 16-18, trad. par HUS A., CUF, 1977. - POLYBE, *Histoires, Livre XVI*, 31-33, trad. WEIL Raymond, CUF, 1995.

572 ἔπειτα συναθροῖσαι τὰς μὲν γυναῖκας εἰς τὸ τῆς Ἀρτέμιδος ἱερὸν ἀπάσας, τὰ δὲ τέκνα σὺν ταῖς τροφοῖς εἰς τὸ γυμνάσιον, ἐξῆς δὲ τούτοις τὸν ἄργυρον καὶ τὸν χρυσὸν εἰς τὴν ἀγορὰν συναγαγεῖν [...]. Ταῦτα δὲ προθέμενοι καὶ πράξαντες ὁμοθυμαδὸν κατὰ τὸ δόγμα πάλιν συνηθροίσθησαν εἰς τὴν ἐκκλησίαν, καὶ πεντήκοντα προεχειρίσαντο τῶν πρεσβυτέρων ἀνδρῶν καὶ μάλιστα πιστευομένων, ἔτι δὲ τὴν σωματικὴν δύναμιν ἐχόντων πρὸς τὸ δύνασθαι τὸ κριθὲν ἐπιτελεῖν, καὶ τούτους ἐξώρκισαν ἐναντίον ἀπάντων τῶν πολιτῶν ἢ μὴν, εἴαν ἴδωσι τὸ διατείχισμα καταλαμβάνομενον ὑπὸ τῶν ἐχθρῶν, κατασφάζειν μὲν τὰ τέκνα καὶ τὰς γυναῖκας, ἐμπρῆσειν δὲ τὰς προειρημένους ναῦς, ρίπτειν δὲ κατὰ τὰς ἀράς τὸν ἄργυρον καὶ τὸν χρυσὸν εἰς τὴν θάλατταν. Μετὰ δὲ ταῦτα παραστησάμενοι τοὺς ἱερέας ὤμνουν πάντες ἢ κρατήσειν τῶν ἐχθρῶν ἢ τελευτήσειν μαχόμενοι περὶ τῆς πατρίδος. POLYBE, *Histoires, Livre XVI*, 31, 2-6, trad. WEIL Raymond, CUF, 1995.

573 « On peut donc dire que le fameux acharnement des Phocidiens et la vaillance des Acarniens ont été surpassés par l'intrépidité des gens d'Abydos ». Ἐξ ὧν εἴποι τις ἂν καὶ τὴν λεγομένην Φωκικὴν ἀπόνειαν καὶ τὴν Ἀκαρνάνων εὐθυχίαν ὑπερηρκέναι τὴν τῶν Ἀβυδηνῶν τόλμαν. POLYBE, *Histoires, Livre XVI*, 32, 1, trad. WEIL Raymond, CUF, 1995.

hommes furent tués, la ville fut prise, les enfants tombèrent avec leurs mères aux mains des vainqueurs ».⁵⁷⁴ L'historien grec ne fait alors pas état d'un suicide collectif – une partie du texte ne nous étant pas parvenue – au contraire du Padouan : « Une telle rage en effet s'empara de la foule que, soudain, estimant trahis ceux qui étaient tombés au combat, se reprochant leur parjure les uns aux autres [...], tous coururent en tous lieux massacrer leurs femmes et leurs enfants, puis se tuèrent eux-mêmes en empruntant tous les chemins qui mènent au trépas ».⁵⁷⁵ On remarque dans l'utilisation de certains termes que Tite-Live ne cache pas son aversion pour ce suicide, bien que commis par un peuple « civilisé ». Plus précisément, il donne l'impression de reléguer les habitants d'Abydos au rang d'enragés, de bestiaux. À plusieurs reprises, il utilise les qualificatifs de *desperatione iram* et *rabies*⁵⁷⁶ pour justifier ces actes qu'il décrit comme plus violents que ceux qu'auraient perpétré les vainqueurs malgré toute leur agressivité.

1.3.2 Le suicide collectif programmé : un *topos* littéraire ?

S'il existe quelques différences entre les écrits de Tite-Live et Polybe, nous retrouvons toutefois les grandes lignes construisant ce suicide collectif programmé à Phocide et Abydos dans de nombreux autres récits relatant l'autodestruction de peuples. La plupart de ces morts collectives ont pour lieu deux régions du monde occidental antique : l'Asie mineure et la péninsule Ibérique. Bien que certains de ces récits soient discutables quant à leur véracité historique, comme le cas de Sagonte⁵⁷⁷, nous ne pouvons que souligner ce *topos*, ce stéréotype littéraire, commun à la plupart d'entre eux. P. Ellinger a travaillé un certain temps à l'élaboration d'une liste répertoriant ces

574Οἱ μὲν γὰρ ἄνδρες ἀπέθανον, ἡ δὲ πόλις ἐάλω, τὰ δὲ τέκνα σὺν αὐταῖς μητέρας ἐγένετο τοῖς ἐχθροῖς ὑποχείρια. POLYBE, *Histoires*, Livre XVI, 32, 6, trad. WEIL Raymond, CUF, 1995.

575Tantum enim rabies multitudinem inuasit ut repente proditos rati qui pugnantes mortem occubuissent [...] repente omnes ad caedem coniugum liberorumque discurrerent seque ipsi per omnes vias leti interficerent. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXXI, 18, trad. HUS A., CUF, 1977.

576TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXXI, 18, trad. HUS A., CUF, 1977.

577De l'ensemble des auteurs ayant traité le suicide des Sagontins dans nos sources (Appien, Florus, Silius Italicus, Tite-Live et Valère Maxime), Polybe est le seul à faire abstraction de ce drame. Si l'on passe sur le fait qu'il est également l'auteur le plus proche des faits qu'il décrit, l'historien grec ayant vécu de 208 à 126 a.c.n., il est essentiellement reconnu pour sa rigueur historique. Les seuls indices que Polybe nous livre sont les suivants : « Enfin, après huit mois de soins et de peines, il emporta la ville d'assaut, et y fit un butin prodigieux d'argent, de prisonniers et de meubles. Il mit de côté l'argent pour servir à ses desseins ; il distribua aux soldats, chacun selon son mérite, ce qu'il avait fait de prisonniers, et envoya les meubles à Carthage ». Κύριος δὲ γενόμενος χρημάτων πολλῶν καὶ σωμάτων καὶ κατασκευῆς τὰ μὲν χρήματ' εἰς τὰς ἰδίας ἐπιβολὰς παρέθετο κατὰ τὴν ἐξ ἀρχῆς πρόθεσιν, τὰ δὲ σώματα διένειμε κατὰ τὴν ἀξίαν ἐκάστοις τῶν συστρατευομένων, τὴν δὲ κατασκευὴν παραχρῆμα πᾶσαν ἐξέπεμψε τοῖς Καρχηδονίοις. POLYBE, *Histoires*, Livre III, 17, 9, trad. FOUCAULT Jules Albert de, CUF, 1971. Si l'on se penche sur le récit de Tite-Live, on se rend compte que dans le livre XXVIII, le Padouan contredit son récit de la mort des Sagontins. En effet, il y est dit que la cité ibérique, sous domination carthaginoise, est assiégée une seconde fois en 217 a.c.n. par Publius Scipion. À la fin du siège, les Sagontins sont renvoyés dans leur patrie par le général romain. En 205 a.c.n., une ambassade sagontine est également envoyée à Rome. Ces deux événements portent préjudice à la thèse de l'auteur qui voudrait que l'entière des habitants se soient donnés la mort. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXVIII, 39, trad. JAL Paul, CUF, 1995.

différentes cités.⁵⁷⁸ À quelques exceptions près, comme la cité grecque d'Abydos ou celle de Xanthe, les villes ou forteresses ayant commis le suicide collectif au cours d'un siège proviennent majoritairement du monde barbare : Numance, Sagonte, Astapa, Taoque, Metulum, Arduba, etc. De ce phénomène, nous pourrions interpréter une tendance de la part des auteurs grecs et romains à « maintenir à distance ce comportement hors normes »⁵⁷⁹ du monde civilisé. Dans le cas où il est question d'une cité grecque, ils le rattachent bien souvent à un lointain passé archaïque, comme il en est question avec le suicide des Phocidiens au VI^e siècle a.c.n., et qui, temporellement, se situe à la fin de la période dite « archaïque » (IX^e-VI^e siècle a.c.n.). Ce sentiment de gêne que provoque le suicide collectif lorsqu'il provient du monde « civilisé » est identifiable à travers le traitement différencié de Phocide et Abydos par les auteurs antiques : les Phocidiens, qui ne finalisèrent finalement pas leur tragique dessein, sont traités avec respect et admiration, tandis que les habitants d'Abydos sont relégués au rang d'« enragés » sous la plume de Tite-Live.⁵⁸⁰ En revanche, Polybe loue les Abydédiens comme ayant surpassé les Phocidiens par leur intrépidité.⁵⁸¹

Mais ce qui pose question avec ce récit, c'est lorsqu'il est associé à des suicides non grecs – aucun cas romain se calquant sur cette trame ne nous étant connu. Si les habitants d'Abydos auraient pu être inspirés du cas phocidien par une quelconque transmission du récit à travers le temps⁵⁸², cette théorie est plus délicate avec les suicides numantin, sagontin ou d'autres peuples ibériques. Comment expliquer que des cités de la péninsule Ibérique, parfois méconnues, aient eu connaissance du projet phocidien dans le but de l'appliquer ? Cela paraît peu probable et l'hypothèse la plus rationnelle reste celle du *topos* littéraire. Les auteurs grecs et romains vont appliquer celui-ci sur des suicides collectifs barbares dont on ne connaît finalement pas, ou peu, le réel procédé par lequel ces individus se sont donnés la mort. Le *topos* en question recouvre différents éléments

578 Nous observons qu'après le suicide abandonné des Phocidiens, les cités suivantes appliquent un procédé plus ou moins similaire : Xanthe (par trois fois), Eion, Taoque, Sidon, Isaura, une ville de Cappadoce, Sagonte, Victomela, Astapa, Abydos, une cité vaccéenne, Numance, Norba, Metulum, Arduba, Gamala et enfin Masada. ELLINGER P., *La légende nationale phocidienne : Artémis, les situations extrêmes et les récits de guerre d'anéantissement*, Athènes, École française d'Athènes, 1993, p. 281.

579 MORET P., « Colère romaine, fureur barbare : sièges et suicides collectifs dans la troisième décennie de Tite-Live », in *Revue des études anciennes*, vol. 115, 2013, p. 483.

580 Si au départ, l'historien romain parle d'une « colère » (*iram*), celle-ci se transforme rapidement en rage (*rabies*). TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXXI*, 17, 4 et 18, 6, trad. HUS A., CUF, 1977.

581 « On peut donc dire que le fameux acharnement des Phocidiens et la vaillance des Acarnaniens ont été surpassés par l'intrépidité des gens d'Abydos ». Εξ ὧν εἶποι τις ἂν καὶ τὴν λεγομένην Φωκικὴν ἀπόνοιαν καὶ τὴν Ἀκαρνάνων εὐνοχίαν ὑπερῆκέναι τὴν τῶν Ἀβυδηῶν τόλμαν. POLYBE, *Histoires, Livre XVI*, 32, 1, trad. WEIL Raymond, CUF, 1995.

582 P. Ellinger a suggéré que, dans des circonstances exceptionnelles, et lorsque les différents éléments s'additionnent pour pousser une population à une *desperata salus*, des Grecs aient, dans une volonté forte d'en finir, réalisé une « imitation, consciente ou inconsciente, des précédents dont l'écho avait pu leur parvenir par la tradition ou par les historiens eux-mêmes ». ELLINGER P., *La légende nationale phocidienne : Artémis, les situations extrêmes et les récits de guerre d'anéantissement*, Athènes, École française d'Athènes, 1993, p. 287.

phares de ces suicides : un bûcher commun est généralement érigé dans un lieu public et autour duquel on rassemble les richesses de la cité, les femmes et les enfants ; les gardes (souvent au nombre de trente) sont chargés de mettre le feu au bûcher et aux richesses, d'égorger femmes et enfants puis de se donner la mort ; la mort des hommes au combat est planifiée lors d'une attaque-suicide sans possibilité de fuite.⁵⁸³ Bien entendu, la plupart des récits présentent des variantes, des différences notables, voire aussi, des absences d'indications. Si certains récits sont longuement développés par les auteurs antiques, d'autres ne font l'objet que de quelques lignes⁵⁸⁴, rendant difficile toute interprétation et rattachement à ce *topos*. Néanmoins, il est possible d'y déceler des traces suggérant un lien avec le suicide « phocidien ». Ainsi, les Sagontins reproduisent, dans la plupart des récits à leur sujet, le schéma phocidien.

Chez Appien, nous retrouvons les différentes étapes citées plus haut : « Aussi, en application d'une proclamation, apportèrent-ils sur la place du marché tout ce qu'ils possédaient d'or et d'argent, aussi bien dans le trésor public qu'à titre privé, et ils le fondirent avec du plomb et du bronze en un alliage inutilisable pour Annibal [...], ils firent une sortie avant la fin de la nuit et attaquèrent les fortins des Africains qui dormaient encore et ne s'attendaient à rien de tel [...] Comme du rempart, les femmes voyaient leurs hommes mourir, les unes se précipitaient du haut des toits, les autres se pendaient, tandis que certaines, allaient jusqu'à égorger leurs enfants avant de se suicider ».⁵⁸⁵

Dans le récit de Tite-Live, la situation est fortement semblable, à ceci près que les Sagontins n'effectuent pas une sortie contre l'ennemi. De plus, le suicide collectif se déroule dans le cadre privé, c'est-à-dire dans les maisons des civils.⁵⁸⁶ Le discours de Valère Maxime concernant les Sagontins est légèrement plus expéditif, mais nous notons tout de même quelques éléments en commun : « incapables de contenir encore la pression que les Puniques exerçaient sur eux, ils amenèrent au forum tout ce que chacun avait de plus cher et l'entourèrent de combustibles qu'ils

583 ELLINGER P., *La légende nationale phocidienne : Artémis, les situations extrêmes et les récits de guerre d'anéantissement*, Athènes, École française d'Athènes, 1993, p. 282. - BARRANDON N., *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard, 2018, p. 27.

584 Le suicide des Vaccéens, un peuple du nord de la péninsule Ibérique, est à peine mentionné par Tite-Live : « Les Vaccéens, assiégés, se donnèrent la mort après avoir massacré leurs femmes et leurs enfants ». *Vaccæi obsessi liberis coniugibusque trucidatis ipsi se interemerunt*. TITE-LIVE, *Periochæ Librorum A. U. C.*, Livre LVII, 7, trad. JAL Paul, CUF, 1984. Dans le livre XXI du Padouan, on y apprend que deux cités vaccéennes (Hermandica et Arbocala) sont assiégées par Hannibal en 220 a.c.n. Mais il est difficile d'établir si c'est lors de ces sièges que les habitants décident de se donner la mort. « La guerre ayant été avancée chez les Vaccéens. Hermandica et Arbocala, leurs citées, furent prises par la force ». *In Vaccaeos promotum bellum. Hermandica et Arbocala, eorum urbes, ui captae*. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXI, 5, 5-8, trad. JAL Paul, CUF, 1988.

585 APPIEN, *Histoire romaine*, Livre VI : *L'Ibérique*, 12, 44-46, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

586 « qui, en effet, aurait-on pu épargner de ceux qui, enfermés avec leurs femmes et leurs enfants, firent s'écrouler sur eux leur maison en y mettant le feu ? ». *Cui enim parci potuit ex iis qui aut inclusi cum coniugibus ac liberis domos super se ipsos concremauerunt*. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXI, 14, trad. JAL Paul, CUF, 1988.

enflammèrent, puis, pour ne pas trahir notre alliance, ils se jetèrent dans ce bûcher organisé par l'État et destiné à tous ». ⁵⁸⁷ La différence majeure provient du suicide, qui est motivé ici, et selon l'auteur, non pas par une peur des représailles ou un sentiment de liberté, mais par la volonté de ne pas trahir l'alliance que les habitants entretenaient avec les Romains en se rendant à l'ennemi. Cette fidélité est également mentionnée par Florus, qui ajoute qu'elle se changea en rage au bout de neuf mois de siège. ⁵⁸⁸ Le poète Silius Italicus (26-101 p.c.n.) produit un long texte relatant le suicide des Sagontins, mais en se concentrant principalement sur les méthodes employées par les individus. ⁵⁸⁹ Le *topos* phocidien est moins présent dans ce récit. Enfin, pour Polybe, qui se trouve être le témoin le plus proche des faits (l'historien ayant vécu de 208 à 126 a.c.n.), il n'y a pas de destruction totale, ni de suicide collectif. Le Grec écrit : « Enfin, après huit mois de soins et de peines, il emporta la ville d'assaut, et y fit un butin prodigieux d'argent, de prisonniers et de meubles. Il mit de côté l'argent pour servir à ses desseins ; il distribua aux soldats, chacun selon son mérite, ce qu'il avait fait de prisonniers, et envoya les meubles à Carthage » ⁵⁹⁰. De ces différents récits, nous pouvons retenir que même si ces derniers ne coïncident pas toujours, la « rage sagontienne », elle, est passée dans le mythe littéraire. ⁵⁹¹ Nous pouvons également retenir que l'aspect du guerrier se suicidant est généralement absent, laissant une large place aux suicides civils. De plus, il n'est à aucun moment fait mention d'une figure de pouvoir ou d'autorité similaire à celle des prêtres, comme c'est le cas d'Abydos. Toutes ces absences peuvent faire penser à une volonté de la part des auteurs de souligner le côté « populaire » de ce suicide collectif dont la décision ne semble pas découler d'une élite.

Le traitement d'Astapa frappe par la différence marquante entre les discours des auteurs antiques. Cette petite cité-forteresse ibérique, alliée des Carthaginois et située dans la vallée du Bétis, est assiégée en 206 a.c.n. par Cornelius Scipio Publius ⁵⁹² après avoir orchestré une série

587 *Cum uim Punicam ulterius nequirent arcere, collatis in forum quae unicuique erant carissima atque undique circumdatis accensisque ignis nutrimentis, ne a societate nostra desisterent, publico et communi rogo semet ipsi superiecerunt.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre VI, 6 ext. 1, trad. COMBÈS Robert, CUF, 1997.

588 « Cependant, les Sagontins, désormais épuisés par neuf mois de famine, de siège et de combats, et dont la fidélité avait fini par tourner à la rage, élèvent un énorme bûcher sur le forum, puis se jettent dessus, se détruisant, eux et leurs proches, avec tous leurs biens, par le fer et par le feu ». *<Saguntini> interim iam nouem mensibus fessi fame, machinis, ferro, uersa denique in rabiem fide inmanem in foro excitant rogam, tum desuper se suosque cum omnibus opibus suis ferro et igne corrumpunt.* FLORUS, *Œuvres*, Livre I, 22 (II, 6), trad. JAL Paul, CUF, 2002.

589 SILIUS ITALICUS, *La Guerre punique*, Livre II, 600-660, trad. DEVALLET Georges et MINICONI Pierre, CUF, 1979.

590 Κύριος δὲ γενόμενος χρημάτων πολλῶν καὶ σωμάτων καὶ κατασκευῆς τὰ μὲν χρήματ' εἰς τὰς ἰδίας ἐπιβολὰς παρέθετο κατὰ τὴν ἐξ ἀρχῆς πρόθεσιν, τὰ δὲ σώματα διένειμε κατὰ τὴν ἄξian ἐκάστοις τῶν συστρατευομένων, τὴν δὲ κατασκευὴν παραχρήμα πᾶσαν ἐξέπεμψε τοῖς Καρχηδονίοις. POLYBE, *Histoires*, Livre III, 17, 9, trad. FOUCAULT Jules Albert de, CUF, 1971.

591 ELLINGER P., *La légende nationale phocidienne : Artémis, les situations extrêmes et les récits de guerre d'anéantissement*, Athènes, École française d'Athènes, 1993, p. 287-288.

592 Cornelius Scipio Africanus Publius (236-183 a.c.n.) est le général romain à qui l'on chargea en 210 a.c.n. de mener la guerre sur le fief des Barcides en Espagne lors de la Seconde Guerre punique. BRISCOE J., « Cornelius Scipio Aricanus (the elder) Publius », in HORNBLLOWER S., SPAWFORTH A. J. S., EIDINOWE E. (éd.), *The Oxford Classical Dictionary*, 4^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 382.

d'attaques contre des tribus alliées de Rome. Les habitants, se sachant condamnés, en sont réduits à se donner la mort. Sur la forme, Appien et Tite-Live livrent des récits similaires dont la trame correspond au *topos* du suicide collectif phocidien. De manière synthétique, l'histoire peut se résumer ainsi : les Astapæens, refusant de se rendre à un ennemi dont la colère est vivace, et, ne supportant pas l'idée d'être asservis, prennent la décision de rassembler les femmes et enfants ainsi que leurs biens sur la place du marché. Cinquante jeunes gens en armes sont désignés pour monter la garde et jurent devant les citoyens de mettre à mort les civils, de brûler les biens puis de se donner la mort si les guerriers ne parviennent pas à repousser l'ennemi.⁵⁹³ Ces vœux formulés, les combattants effectuent une sortie, provoquant la panique chez les Romains. Cependant, la situation tourne rapidement en leur défaveur et les guerriers sont tués jusqu'au dernier. Voyant cela, les gardes de la cité s'exécutent et se jettent dans le brasier qu'ils ont allumé.⁵⁹⁴ En revanche, sur le fond, les Astapæens se voient décrits, tantôt par Tite-Live, comme adeptes du « brigandage », auteurs d'un « misérable massacre », « conscients de leurs crimes »⁵⁹⁵, tantôt, sous la plume d'Appien⁵⁹⁶, comme

593« Ils aménagent sur le forum un emplacement permettant d'entasser ce qu'ils ont de plus précieux ; après avoir fait se placer en haut de cet amoncellement d'objets leurs femmes et leurs enfants, ils empilent du bois tout autour et y jettent des fagots de broussailles. Après quoi, ils donnent pour instruction à 50 jeunes gens en armes de monter la garde à cet endroit et, tant que l'issue de la bataille resterait incertaine, de surveiller les biens et les êtres qui leur étaient plus chers que leurs biens ; s'ils voyaient l'affaire tourner mal et la situation devenir telle que la prise de la ville était imminente, ils devaient savoir que tous ceux qu'ils voyaient partir au combat se feraient tuer au cours de la bataille. Ceux-ci les suppliaient, au nom des dieux d'en haut et d'en bas, de se souvenir de la liberté à laquelle devait mettre fin ou bien une mort glorieuse ou bien un esclavage infamant, et de ne rien laisser qui pût permettre à l'ennemi d'assouvir sa colère ». *Locum in foro destinant quo pretiosissima rerum suarum congererent ; super eum cumulum coniuges ac liberos considerare cum iussissent, ligna circa extruunt fascisque uirgultorum coniciunt. Quinquaginta deinde armatis iuuenibus praecipiant ut, donec incertus euentus pugnae esset, praesidium eo loco fortunarum suarum corporumque quae cariora fortunis essent seruant ; si rem inclinatam uiderent atque in eo iam esse ut urbescaperetur, scirent omnes quos euntes in proelium cernerent mortem in ipsa pugna obituros. Illos se per deos superos inferosque orare ut memores libertatis, quae illo die aut morte honesta aut seruitute infami finienda esset, nihil relinquerent in quod saeuire iratus hostis posset.* TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXVIII*, 22, 6-9, trad. JAL Paul, CUF, 1995. - « Ils rassemblèrent alors leurs biens sur la place du marché, disposèrent des pièces de bois tout autour et firent monter femmes et enfants sur le bûcher ». *Τὴν περιουσίαν σφῶν ἐς τὴν ἀγορὰν συνήνεγκαν καὶ ξύλα περιθέντες αὐτῇ τὰ τέκνα καὶ τὰ γύναια ἐπέδισαν ἐπὶ τὴν ὕλην. Πεντήκοντα δὲ σφῶν ὄρκωσαν τοὺς ἀρίστους, ὅταν ἡ πόλις ἀλίσκηται, τὰ γύναια καὶ τοὺς παῖδας ἀνελεῖν καὶ τὸ πῦρ ἄγειν καὶ ἑαυτοὺς ἐπικατασφάζειν.* APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie*, 33, 133, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

594« Plus abominable était l'autre massacre qui se déroulait dans la ville, où une troupe de femmes, et d'enfants, des non-combattants, sans armes, était abattue par des compatriotes jetant dans le feu qu'ils avaient allumé des corps pour la plupart encore vivants, tandis que des ruisseaux de sang éteignaient la flamme naissante ; finalement, lassés eux-mêmes du massacre pitoyable des leurs, ils se jetèrent avec leurs armes au milieu du brasier ». *Foedior alia in urbe trucidatio erat, cum turbam feminarum puerorumque imbellem, inermem ciues sui caederent et in succensum rogi semianima pleraque inicerent corpora riuique sanguinis flammam orientem restinguerent ; postremo ipsi caede miseranda suorum fatigati cum armis medio incendio se iniecerunt.* TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXVIII*, 23, 2, trad. JAL Paul, CUF, 1995. - « Quand tous furent tombés, les Cinquante égorgèrent les femmes et les enfants, allumèrent le feu et s'y jetèrent eux-mêmes ». *Πεσόντων δ' ἀπάντων οἱ πενήκοντα τὰς γυναῖκας καὶ τὰ παῖδια κατέσφαζαν καὶ τὸ πῦρ ἐγείραντες ἑαυτοὺς ἐπέρριψαν.* APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie*, 33, 136, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

595*Latrocinio ; caede miseranda ; oppidani conscientia scelerum.* TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre XXVIII*, 22-23, trad. JAL Paul, CUF, 1995.

596PELLETIER A., « Sagonte, Iliturgi, Astapa. Trois destins tragiques vus de Rome », in *Mélanges de la Casa de Velázquez*, vol. 23, 1987, p. 111-112.

aussi courageux que les Romains.⁵⁹⁷ Le discours du Padouan s'inscrit dans la tendance que Sénèque dénonçait, à savoir le mépris pour les suicides commis par les personnes de « basses conditions ». Il existe, au cours de l'Antiquité, une volonté significative de rabaissement des peuples non romains en les qualifiant de la sorte. En revanche, le discours d'Appien, lui, souligne tout de même l'aspect courageux que fut l'acte suicidaire entrepris par les habitants d'Astapa au nom de la *libertas*.

Numance se différencie du schéma phocidien. Les habitants tentent une sortie contre les troupes romaines après s'être gorgés de viandes et de « celia » (une boisson préparée à l'aide de blé) dans des festins.⁵⁹⁸ Mais les Romains refusent l'affrontement, se cantonnant sur leurs positions défensives. Ne pouvant trouver la mort au combat, une partie des Numantins se « détruisent, sur l'ordre de Rhétogénès, eux, leurs proches et leur pays, par le fer, le poison, et le feu qu'ils avaient allumé partout ».⁵⁹⁹ Valère Maxime tient un discours plus ou moins similaire, mais en se centralisant sur la mort de Rhétogénès et de ses proches : « Rhétogénès [...], lui qui occupait le premier rang parmi ses concitoyens par sa noblesse, sa richesse, les honneurs qu'il avait reçus, il mit le feu au groupe de bâtiment qu'il possédait [...], il ordonna <à ceux qui y habitaient> de s'affronter deux par deux, sous la condition que le vaincu aurait la nuque tranchée et serait jeté par-dessus les bâtiments qui flambaient. [...], il se jeta lui-même dans les flammes ». ⁶⁰⁰ Ces récits ne permettent pas d'établir un lien solide avec le *topos* que nous étudions ici. Certains éléments sont absents des textes, comme le rassemblement des richesses sur une place publique. Les habitants ne sont pas non plus rassemblés en un endroit pour y être exécutés par des gardes préalablement désignés en cas de défaite des combattants. Le cas de Numance est dès lors sujet au débat quant à son possible lien avec le *topos* littéraire phocidien. Personnellement, nous estimons qu'il y a trop de différences avec les caractéristiques principales du projet phocidien que pour rattacher Numance à ce *topos* littéraire.

597« Car en matière de courage, les Astapæens ne leur étaient pas inférieurs ». Οὐ γὰρ δὴ τῇ γε ἀρετῇ χείρους ἦσαν οἱ Ἀσταπαῖοι. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérique*, 33, 136, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

598« Ils en furent réduits à une telle extrémité qu'ils se précipitèrent d'abord au combat pour y trouver la mort qui les y attendait, après s'être gorgés, dans des festins semblables à des repas mortuaires, de viande à demi-cruue et de "celia" ». *Eo necessitatum compulsi primum ut destinata morte in proelium ruerent, cum se prius epulis quasi inferiis inpleuissent carnis semicrudae et celiae*. FLORUS, *Œuvres, Livre I*, 34 (II, 18), trad. JAL Paul, CUF, 2002.

599*Postremo Rhoecogene duce se, suos, patriam ferro, ueneno, subiecto undique igni peremerunt*. FLORUS, *Œuvres, Livre I*, 34 (II, 18), trad. JAL Paul, CUF, 2002. La version d'Appien ne mentionne pas Rhétogénès : « Pour commencer, se donnèrent la mort tous ceux d'entre eux qui le voulaient, chacun à sa manière ». Οἱ δὲ πρῶτα μὲν αὐτοὺς, οἱ βουλόμενοι, διερχόντο, ἕτερος ἑτέρως. APPIEN, *Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérique*, 97, 42, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997. Tite-Live ne fournit pas plus de détails puisqu'il résume le siège de la sorte : « Les Numantins, contraints par la faim, se donnèrent la mort en se transperçant les uns les autres de leurs épées ». *Numantini fame coacti ipsi se per uicem traicientes trucidauerunt*. TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, Livre LIX, 1, trad. JAL Paul, CUF, 1984.

600*Rhoetogeni [...], cum omnes ciues nobilitate, pecunia, honoribus praestaret, uicum suum ignis incendit [...], protinusque strictum gladium in medio posuit ac binos inter se dimicare uissit, ut uictus incisa ceruice ardentibus tectis superiaceretur. [...], se ipse flammis immersit*. VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables, Livre III*, 2 ext. 7, trad. COMBÈS Robert, CUF, 1995.

Enfin, le suicide des Vaccéens, peuple du nord de la péninsule Ibérique, suggère de la part de de Tite-Live une potentielle application du suicide « phocidien », puisque « les Vaccéens, assiégés, se donnèrent la mort après avoir tué femmes et enfants ».⁶⁰¹ Il est difficile de l'affirmer avec certitude, mais si nous prenons en compte la manière dont le Padouan a traité des cas similaires (Astapa et Sagonte) en se fondant sur le *topos* littéraire que fut Phocide, il est possible qu'il en fit de même pour ce suicide peu détaillé.

1.3.3 Conclusion provisoire et élaboration du *topos* littéraire

À travers ces quatre sièges, nous voyons comment les auteurs grecs et romains puisent dans le passé de la Grèce archaïque pour élaborer un *topos* en deux temps : La cité de Phocide va mettre en place un procédé bien précis (l'édification d'un bûcher sur la place publique, le rassemblement des biens, des femmes et des enfants, le serment des gardes de détruire la cité en cas de défaite, la sortie des combattants) que l'on retrouvera pour les cités de Sagonte (218 a.c.n.) et d'Astapa (206 a.c.n.). Mais c'est Abydos qui, en 200 a.c.n., l'applique à la lettre, marquant un tournant dans l'utilisation de ce *topos*. En effet, rappelons que les auteurs qui transposent ce schéma d'autodestruction programmée aux cités de Sagonte et d'Astapa sont bien postérieurs au suicide des Abydénien : Tite-Live a vécu de 59 a.c.n. à 64 p.c.n., Valère Maxime au I^{er} siècle p.c.n., Florus entre 70 et 140 p.c.n. et Appien dans les environs de 95 à 161 p.c.n. Seul Polybe (208-126 a.c.n.) est le plus proche des faits. Il ne mentionne pas de suicide collectif à Sagonte et ne se prononce pas sur le suicide des Astapæens, ce qui remet en question les dires des auteurs plus tardifs à ce sujet. Le principal problème de ce *topos* est qu'il cache finalement la réalité de ces suicides en les remplaçant par une sorte de fantasme de la mort programmée « phocidienne ». Toutefois, il serait erroné d'avancer qu'aucun suicide collectif ne fut entrepris par les habitants lors de ces sièges. Comme le rapporte Strabon, le suicide et la mort par *deuotio* chez ces peuples reste une réalité : « Les Ibères ont également l'habitude de porter sur eux, pour l'avoir toujours prêt contre les malheurs inattendus, un poison qu'ils tirent d'une plante analogue au céleri et qui tue sans douleur. Enfin, ils se vouent avec tant d'abnégation à ceux auxquels ils se sont ralliés qu'ils n'hésitent pas à mourir pour eux ».⁶⁰²

601 *Vaccaei obsessi liberis coniugibusque trucidatis ipsi se interemerunt*. TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, Livre LVII, 7, trad. JAL Paul, CUF, 1984.

602 Ἰβηρικὸν δὲ καὶ τὸ ἐν ἔθει παρατίθεσθαι τοξικόν, ὃ συντιθέασιν ἐκ βοτάνης σελίνῳ προσομοίας ἄπονον, ὥστ' ἔχειν ἐν ἐτοίμῳ πρὸς τὰ ἀβούλητα, καὶ τὸ κατασπένδειν αὐτοὺς, οἷς ἂν προσθῶνται, ὥστε ἀποθνήσκειν αὐτοὺς ὑπὲρ αὐτῶν. STRABON, *Géographie*, Livre III, 4, 18, trad. LASSERRE François, CUF, 1966. - RAMOS Y LOSCERTALES J. M., « La *deuotio* ibérica », in *Anuario de historia del derecho español*, vol. 1, 1924, p. 7-26.

Ce *topos* met en avant des points intéressants pour la compréhension des suicides collectifs. Tout d'abord, dans les cas d'Astapa ou d'Abydos, nous constatons que la décision est prise de manière collective par une assemblée ou un groupe de citoyens⁶⁰³, à l'instar des Phocidiens. Cet élément traduit l'importance du projet commun et de la place du citoyen au sein des décisions primordiales pour l'avenir de la cité. Mais il arrive également qu'il s'agisse de la décision d'un individu, comme ce fut le cas à Numance : « finalement, sur l'ordre de Rhétogénès, ils se détruisirent ».⁶⁰⁴ Une forme de « *deuotio* » propre aux peuples de la péninsule Ibérique est ici représentée.⁶⁰⁵ Dans les deux cas, il s'agit d'une forme d'autorité « supérieure » masculine qui entraîne la mort partielle ou entière du groupe⁶⁰⁶ : la décision citoyenne affectant femmes et enfants (et probablement les esclaves), ou la décision de l'élite affectant le reste des individus libres et des esclaves. Un second point à souligner est la destruction systématique des biens par le feu. Ce fait est probablement celui dont on peut aisément avancer qu'il n'est pas qu'une étape d'un *topos*, mais bien une réalité concrète de la plupart des sièges. En agissant de la sorte, les habitants privent le vainqueur d'une richesse qui l'attend lors de la victoire. Appien écrit à propos du siège de Sagonte : « apportèrent-ils sur la place du marché tout ce qu'ils possédaient d'or et d'argent, aussi bien dans le trésor public qu'à titre privé, et ils le fondirent avec du plomb et du bronze en un alliage inutilisable pour Annibal ».⁶⁰⁷ Dans cet extrait, il existe une volonté collective d'empêcher l'ennemi de s'emparer des biens de la cité, qu'ils soient matériels ou vivants (l'esclave étant considéré comme un bien) – le suicide annulant *de facto* l'asservissement de la population. Cet acte est commun, car ce sont les habitants, et non pas un individu seulement, qui détruisent leurs biens, renvoyant une fois encore à la notion de pensée collective. Enfin, dans les situations où nous avons vu que des soldats sont désignés pour supprimer leurs concitoyens et familles, tandis que le reste effectue une sortie suicidaire, la décision est une fois encore prise collectivement. Ces suicides collectifs qui respectent partiellement ou entièrement le *topos* littéraire arborent ainsi cette puissante volonté commune. Ce n'est pas juste le suicide qui est collectif, mais l'ensemble des décisions et du processus conduisant au suicide qui est pensé à l'échelle collective.

603« Les gens d'Abydos, une fois informés, réunirent une assemblée pour délibérer de la situation ; ils étaient aux abois ». Οἱ δ' Ἀβυδηνοὶ πυθόμενοι τὰ λεγόμενα, συνελθόντες εἰς ἐκκλησίαν ἐβουλευόντο περὶ τῶν ἐνεστώτων ἀπονοηθέντες ταῖς γνώμας. POLYBE, *Histoires*, Livre XVI, 31, 1, trad. WEIL Raymond, CUF, 1995. Les Astapæens « se décident à commettre contre eux-mêmes et les leurs un crime abominable et barbare ». *Facinus in se ac suos foedum ac ferum consciscunt*. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXVIII, 22, 5, trad. JAL Paul, CUF, 1995.

604Postremo Rhoecogene duce se, [...] peremerunt. FLORUS, *Œuvres*, Livre I, 34 (II, 18), trad. JAL Paul, CUF, 2002.

605Nous renvoyons à l'ouvrage suivant, considéré comme une référence à ce sujet : RAMOS Y LOSCERTALES J. M., « La *deuotio* ibérica », in *Anuario de historia del derecho español*, vol. 1, 1924, p. 7-26.

606BARRANDON N., *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard, 2018, p. 24.

607Τὸν μὲν χρυσὸν καὶ ἄργυρον, ὅσος ἦν δημόσιός τε καὶ ἰδιωτικός, ἀπὸ κηρύγματος ἐς τὴν ἀγορὰν συνήνεγκαν καὶ μολύβδῳ καὶ χαλκῷ συνεχώνευσαν, ὥς ἀχρεῖον Ἀννίβῃ γενέσθαι. APPIEN, *Histoire romaine*, Livre VI : *L'Ibérie*, 12, 44, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 1997.

1.3.4 Cas de suicides collectifs qui diffèrent du *topos*

Pour mieux saisir ces suicides collectifs, il nous faut nous intéresser également à ceux qui diffèrent nettement de ce *topos*. Le problème est que, bien souvent, ces cas sont très peu détaillés par les auteurs. Ainsi, nous avons connaissance des forteresses cantabres (un ensemble de 11 peuple celtibères), une forteresse illyrienne du nom de Métule, un bastion en Italie tenu par des brigands, la cité campanienne de Casilinum et la mort des habitants d'une cité des Taoques en Arménie. Nous disposons également de trois autres cas dont les faits sont davantage fournis avec la chute de Carthage, le suicide des habitants de Xanthe et la mort collective des sénateurs capouans.

Les récits plus évasifs à notre disposition expédient bien souvent les causes et méthodes du suicide en quelques lignes. Ainsi, nous apprenons brièvement à propos des Cantabres que lorsque la liberté n'était plus possible, les habitants mettaient le feu à leurs cités fortifiées, tranchaient la gorge de leurs proches ou employaient du poison pour se tuer.⁶⁰⁸ L'emploi du brasier pourrait faire à nouveau référence au *topos* précédemment développé, mais il est largement plus probable qu'il s'agissait avant tout d'une pratique de destruction des biens matériels, car nous la retrouvons dans des cas qui diffèrent du schéma phocidien, comme la cité illyrienne de Métule. Celle-ci fut assiégée par Octavien en 35 a.c.n. et décida d'en finir collectivement. Les habitants « brûlèrent leurs maisons puis les uns se tuèrent eux-mêmes, les autres tuèrent aussi leurs femmes et leurs enfants ».⁶⁰⁹ Le suicide de brigands en Italie est traité encore plus rapidement, puisque l'on apprend seulement que « la plupart d'entre eux se tuèrent avec leurs épées ou se jetèrent vers les rochers »⁶¹⁰, leur bastion se situant en hauteur. La chute est également mentionnée pour certains habitants de la cité Casilinum en Campanie, assiégée par Hannibal de 216 à 215 a.c.n. Toutefois, il est ici question de suicides commis par des individus souffrant de la faim.⁶¹¹ Le cas des Taoques décrit dans l'*Anabase* de Xénophon fait état d'un suicide collectif des habitants d'une forteresse qui se jettent dans le vide.⁶¹²

608« Lorsqu'il n'y avait plus d'espoir de liberté, ils ne choisissaient plus de vivre, mais certains mettaient le feu à leurs forts et se tranchaient la gorge, et d'autres dont leur propre choix était de rester avec eux et d'être consumés dans les flammes, tandis que d'autres encore prenaient du poison à la vue de tous ». Ἐπειδὴ γὰρ ἀνέλπιστον τὴν ἐλευθερίαν ἔσχον, οὐδὲ ζῆν ἠθέλησαν, ἀλλ' οἱ μὲν τὰ ἐρύματα προεμπρήσαντες ἑαυτοὺς ἀπέσφαζαν, οἱ δὲ καὶ ἐκείνοις ἐθέλονται συγκατεκαύθησαν, ἄλλοι δημοσίᾳ φαρμάκων ἐνεπλήσθησαν. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre LIV, 5, 2-3, trad. CARY Earnest, Loeb, 1917.

609Καὶ τὰς οἰκίας ἐνέπρησαν, καὶ οἱ μὲν ἑαυτοὺς οἱ δὲ καὶ τὰς γυναῖκας τὰ τε παῖδια προσαπέκτειναν. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre XLIX, 35, 1-4, trad. FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, CUF, 1994.

610Οἱ δὲ πλείους σφάπτοντες ἑαυτοὺς ἢ κατὰ τῶν κρημνῶν ὥθουντες διεφθάρησαν. DENYS D'HALICARNASSE, *Antiquités romaines*, Livre X, 16, 7, trad. CARY Earnest, Loeb, 1947.

611« Quelques-uns, en effet, qui ne pouvaient pas supporter la faim, s'étaient jetés dans le vide ». *Nam et praecipitasse se quosdam non tolerantes famem constabat*. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXIII, 19, 6, trad. JAL Paul, CUF, 2001.

612« les femmes jetaient leurs petits enfants du haut du rocher et se jetaient ensuite elle-mêmes après eux ; les hommes en faisaient autant à leur tour ». Αἱ γὰρ γυναῖκες ῥίπτουσαι τὰ παῖδια εἴτα ἑαυτὰς ἐπικατερρίπτουν, καὶ οἱ ἄνδρες

Le point commun de ces trois derniers cas est l'emploi, à travers la chute, d'une méthode peu onéreuse et, nous l'avons vu, peu valorisée par nos sources. Parmi les trois récits possédant davantage de descriptions, le suicide par empoisonnement des Capouans⁶¹³ – dont nous avons traité longuement dans la partie consacrée au poison – s'inscrit lui aussi dans ces morts peu appréciées. Le suicide collectif des Xanthiens⁶¹⁴ propose un discours, une fois de plus, très connu : « Aussi, les Xanthiens mirent-ils volontairement le feu à tout ce qui restait et furent-ils très nombreux à se donner mutuellement la mort ».⁶¹⁵ Enfin, le siège de Carthage s'achève par le suicide des transfuges dans les flammes et la mort de la femme du général carthaginois et de ses enfants par une chute volontaire dans le brasier.⁶¹⁶ Tout ces textes se différencient du *topos* du suicide phocidien par l'absence de plusieurs éléments caractéristiques : le serment, l'amoncellement des biens sur la place publique ou dans un lieu symbolique et la charge suicide. Cependant, nous retrouvons bien généralement un point commun. Cet élément, très particulier de la quasi-totalité de ces suicides collectifs obsidionaux, que leur récit soit avéré ou non, est la présence écrasante de la destruction par le feu des biens et des individus. Nous avons démontré dans le point consacré aux morts volontaires par immolation l'attrait que le feu arborait en privant l'ennemi d'une récompense ou de représailles sur le corps des vaincus. Les morts par le feu (qu'il s'agisse d'immolations ou bien d'une destruction du corps *post-mortem*) et la destruction de la cité dans les flammes demeurent une part importante des récits de siège. Rappelons néanmoins que cette particularité est absente chez les Romains, du moins pour la destruction physique de la cité.⁶¹⁷

Ces différents cas nous indiquent que, d'une part, le *topos* du suicide « phocidien » n'est pas employé systématiquement, et que, d'autre part, les suicides collectifs des cités voient, au regard des auteurs, les pires méthodes pour se tuer être appliquées à plusieurs reprises. Cette observation n'est finalement pas si surprenante, puisque nous avons vu que les méthodes désavouées par l'élite étaient majoritairement celles employées par les masses. Or, dans les suicides collectifs découlant d'un siège, la plupart des victimes proviennent de ces dernières. Toutefois, il est primordial de garder à l'esprit que les conditions terribles qui pesaient sur les assiégés les forçaient majoritairement à la

ὥσαύτως. XÉNOPHON, *Anabase*, Livre IV, 7, 1-2, 13-14, trad. MASQUERAY Paul, CUF, 1961.

613TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXVI, 14, 1-6.

614Le premier s'étant déroulé vers 540 a.c.n., et dont la trame s'inscrit dans le *topos* littéraire du suicide collectif, nous est connu par Hérodote. HÉRODOTE, *Histoires*, Livre I, 176.

615Ἐκ γάρ τούτου καὶ οἱ ἐπιχώριοι τὰ λοιπὰ ἐθέλονται συγκατέπρησαν καὶ ἀλλήλους οἱ πλείους ἀνεχρήσαντο. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre XLVII, 34, 3, trad. FROMENTIN Valérie et BERTRAND Estelle, CUF, 2014.

616Τὸν δὲ νεὼν ἐνέπρησάν τε καὶ κατεκαύθησαν ; καὶ ἐς τὸ πῦρ αὐτοῦς τε καὶ ἐαυτὴν ἐμέρριπεν. APPIEN, *Histoire romaine*, Livre VIII : *Le Livre africain*, 131, 625-628, trad. GOUKOWSKY Paul, CUF, 2002.

617La raison étant liée à des questions de *pietas* et à un profond respect envers les demeures des dieux. VOISIN J.-L., « Tite-Live, Capoue et les Bacchanales », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École Française de Rome*, vol. 96, 1984, p. 622. - SCHEID J., *La religion des Romains*, 3^e éd., Paris, Armand Colin, 2017, p. 33. - BARRANDON N., *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard, 2018, p. 29.

reddition plutôt qu'au suicide collectif. Ce phénomène doit dès lors être compris comme relativement marginal, malgré un certain attrait de la part des auteurs antiques.⁶¹⁸

1.4 Le suicide collectif lors d'une défaite

Concernant les suicides collectifs commis lors de défaites en terrain ouvert, ou lorsque les individus se retrouvent traqués ou piégés, nous ne retrouvons pas de modèle spécifique voulu par les auteurs antiques, comme ce fut le cas pour une partie importante des suicides en cas de siège. Ces suicides sont alors généralement moins développés que les suicides obsidionaux. La raison peut être comprise à travers un intérêt moindre que les auteurs apportent à ces morts collectives « populaires ». Si l'on retrouve des récits beaucoup plus riches lors des sièges, c'est en partie par le côté spectaculaire et intense que ceux-ci arborent dans les textes.⁶¹⁹ Mais aussi car il s'agit bien souvent de cas étrangers permettant un jugement moral sur une « hystérie » propre aux barbares et à leur amour inconsidéré pour la liberté, et une légitimation de la domination romaine sur le monde barbare.⁶²⁰ Dans les situations de combat en terrain ouvert, l'accent va être plutôt placé sur les figures importantes, telles que les généraux. On observe pourtant des exceptions où soldats, civils et esclaves, s'étant distingués individuellement d'une façon ou d'une autre, acquièrent un intérêt de la part des auteurs antiques. Cette valorisation de l'individu se nourrit de l'attrait de ces derniers pour les *exempla*. Les valeurs de ces personnes sont alors mises en avant. Valère Maxime, à travers son œuvre des *Faits et dits mémorables*, s'emploie à valoriser une série de suicides répondant à de nobles valeurs selon lui.⁶²¹ Ce discours porté sur les valeurs s'efface généralement lorsqu'il est question d'un groupe d'individus, les récits s'appauvrissant en informations. Les éléments que l'on retrouve se résument ainsi à un léger contexte, une cause expliquant le geste et enfin la mention du suicide. Dans certains cas, la méthode de mise à mort est détaillée. Nous retrouvons alors une très importante utilisation du fer et du suicide mutuel. Cette raison s'explique aisément par l'identité même des acteurs du suicide. La quasi-majorité d'entre eux étaient des soldats et disposaient d'une arme. Contrairement aux suicides obsidionaux, il nous est impossible de les analyser un par un, la

618BARRANDON N., *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard, 2018, p. 30.

619FLAMERIE DE LACHAPELLE G., « Le sort des villes ennemies dans l'œuvre de Tite-Live : aspects historiographiques », in *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, vol. 81, 2007, p. 96. - MORET P., « Colère romaine, fureur barbare : sièges et suicides collectifs dans la troisième décennie de Tite-Live », in *Revue des études anciennes*, vol. 115, 2013, p. 480.

620PELLETIER A., « Sagonte, Ilturgi, Astapa. Trois destins tragiques vus de Rome », in *Mélanges de la Casa de Velázquez*, vol. 23, 1987, p. 124. - FLAMERIE DE LACHAPELLE G., « Le sort des villes ennemies dans l'œuvre de Tite-Live : aspects historiographiques », in *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, vol. 81, 2007, p. 98-100. - BARRANDON N., *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard, 2018, p. 28.

621Pour plus d'informations, nous renvoyons aux annexes dans lesquelles les auteurs de langues grecque et latine justifient ces suicides par des valeurs telles que la loyauté ou l'amitié. Cf. Annexes, p. 199.

tâche pouvant à elle seule faire l'objet d'une étude. Néanmoins, nous allons tenter d'en tirer des informations générales permettant de mieux saisir le phénomène.

Au vu de notre corpus, la première constatation que nous pouvons évoquer est une présence nettement plus prononcée des suicides exécutés par des Romains lors d'une défaite militaire. Ainsi, si le suicide obsidional s'inscrit comme une action « barbare » pour les auteurs antiques, le suicide à la suite d'une défaite militaire, autre qu'un siège, est monopolisé par le légionnaire romain. Comme le rappellent très justement P. Moret et J. Bayet, les suicides collectifs et mutuels n'étaient absolument pas méconnus des Romains⁶²² et ce, malgré une importante absence de ces derniers dans les morts volontaires en contexte de siège. Cette représentativité non négligeable des suicides majoritairement entrepris par les membres de l'armée romaine peut notamment s'expliquer par le principe du *sacramentum* (vu lors du précédent chapitre) prononcé lors du *dilectus*, c'est-à-dire la levée. Par ce serment, les légionnaires juraient d'obéir aux chefs militaires, de ne jamais abandonner les enseignes de l'armée et de respecter la loi.⁶²³ M. Gueye a démontré que les morts volontaires des soldats valorisaient d'une certaine manière ce serment sacré.⁶²⁴ Ce n'est, bien entendu, pas la seule explication possible pour comprendre ces suicides. Il est ici question d'une interprétation de la part des auteurs antiques retranscrivant ces événements avec un but souvent idéologique ou politique. Il est probable que le suicide de ces militaires n'était, dans les faits, pas seulement motivé par le respect de ce serment qui, en cas de violation, excluait le coupable de la communauté civique et le condamnait à la peine capitale prononcée par le commandant en chef.⁶²⁵

1.4.1 Deux catégories de suicides collectifs en cas de défaite

Ces suicides collectifs liés aux défaites militaires peuvent se diviser en deux catégories : ceux incluant des individus proches, dont les liens traduisent une parenté, une amitié ou une relation de dominant-dominé, et ceux dont les individus proviennent d'un même groupe et partageant une situation contextuelle commune, comme des légionnaires pris au piège par exemple.

622MORET P., « Colère romaine, fureur barbare : sièges et suicides collectifs dans la troisième décennie de Tite-Live », in *Revue des études anciennes*, vol. 115, 2013, p. 491. - BAYET J., « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », in *Année sociologique*, vol. 5, 1953, p. 35-36

623CUQ E., « *Sacramentum* », in DAREMBERG C., SAGLIO E. (éd.), *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. 4, Paris, Hachette, 1911, p. 951-955. - COSME P., *L'armée romaine*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2012, p. 22-23, 102-104.

624GUEYE M., « Le suicide dans l'armée romaine sous la République : *aut uincere aut emori* », in *Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, vol. 2, 2012, p. 255-256.

625COSME P., *L'armée romaine*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2012, p. 24.

1.4.1.1 Le suicide collectif mineur

La première catégorie, comprenant majoritairement des personnages connus, va être bien souvent affiliée à des valeurs particulières qui serviront d'*exempla*. Un thème très apprécié des auteurs romains est la question du suicide par loyauté, par *fides*. Il est alors généralement question d'une forme de mort collective incluant soit deux amis, soit un maître et son esclave. Les exemples ne manquent pas et se ressemblent pour la plupart. Notre corpus de sources fait état d'une quinzaine de cas où la *fides* est invoquée explicitement ou implicitement. Nous ne reviendrons par sur la mécanique qu'implique ce principe de loyauté particulière, car il fut un des points de la partie consacrée aux causes des suicides en contexte de guerre. Néanmoins, nous remarquons que cette *fides* est majoritairement présente dans les suicides collectifs pour des raisons évidentes : les liens existant entre deux individus sont parfois garantis par celle-ci. Lorsque l'un, qu'il soit l'égal ou le supérieur du tandem, se donne lui-même la mort ou la demande, l'autre s'exécute et, bien souvent, le suit ensuite dans l'au-delà. Il existe des variantes, notamment le suicide de Porcia. Valère Maxime souligne la *fides* de la fille de Caton envers Brutus.⁶²⁶ Et même si les deux individus ne se donnent pas la mort collectivement, car n'étant pas physiquement présents au même endroit et ne s'exécutant pas au même moment, la *fides* reste malgré tout le motif principal.

Pour la majorité des suicides collectifs de cette nature, il existe deux variantes du procédé suicidaire qui dépendent souvent de la nature sociale des acteurs. Lorsqu'il est question de deux individus de rangs similaires ou égaux, la mort est souvent mutuelle, c'est-à-dire que nous observons une tendance chez les victimes à s'entre-tuer. Un suicide fameux est celui du général romain Pétréius et de Juba, souverain de Numidie. Appien écrit qu'ils se seraient entre-tués plutôt que de se rendre auprès de César. Sénèque tient un discours similaire : « Déjà Pétréus et Juba se sont rués l'un vers l'autre et gisent tués l'un par la main de l'autre ».⁶²⁷ Avec ce suicide, il apparaît que la mort collective pouvait inclure des individus provenant de cultures différentes, bien que cela ne soit pas si répandu dans la littérature du suicide antique. Un autre cas, plus subtil, laisse entrevoir un suicide mutuel dont le déroulement fut modifié à la suite d'un incident. En effet, lors d'un acte

626« Les feux si chastes que tu as ressentis, Porcia, toi qui étais la fille de Caton, recevront aussi de toutes les générations l'admiration qu'ils méritent. Car à Philippes ton mari, Brutus, avait été vaincu et avait trouvé la mort : en l'apprenant, et parce qu'on refusait de te donner une arme, tu n'as pas hésité à avaler des charbons incandescents. » *Tuos quoque castissimos ignes, Porcia, M. Catonis filia, cuncta saecula debita admiratione prosequuntur. Quae cum apud Philippos uictum et interemptum uirum tuum Brutum cognosse, quia ferrum non dabatur, ardentes ore carbonem haurire non dubitasti.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre IV, 6, 5, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

627« Juba et Pétréus se tuèrent l'un et l'autre ». *Ιόβας δὲ καὶ Πετρήιος διεχρήσαντο ἀλλήλους.* APPIEN, *Histoire romaine*, Livre II : *Guerres Civiles*, 100, trad. WHITE Horace, Loeb, 1964. *Iam Petreius et Iuba concucurrerunt iacentque alter alterius manu caesi.* SÉNÈQUE, *De la providence*, Livre unique, 2, 9.

similaire à celui du général romain et du Numide, l'un des deux acteurs en ressortit seulement blessé et se tourna alors vers son esclave pour lui demander le coup fatal.⁶²⁸ Cet extrait n'est pas le seul à souligner ce revirement de situation puisque nous le retrouvons dans une version de la mort de Pétréius et Juba. Le texte rapporté par Jules César résume ce suicide de la sorte : « il décide avec Pétréius qu'ils se battront à l'épée pour se donner l'apparence d'une mort généreuse, et l'épée du robuste Pétréius vint aisément à bout du faible Juba. Ensuite Pétréius essaya de s'enfoncer son épée dans la poitrine ; n'y arrivant pas, il obtint par ses prières qu'un de ses esclaves le tuât, et cette fois eut satisfaction ».⁶²⁹ Il est ainsi tout à fait possible pour les acteurs de basculer vers une autre forme du suicide collectif en cas d'échec lors de la première tentative. Ces suicides nous permettent d'aborder la seconde variante, le suicide mutuel entre deux individus non égaux, mais surtout de démontrer que les deux versions ne sont pas totalement incompatibles.

Lorsque les acteurs proviennent de groupes sociaux différents, la méthode se déroule couramment en deux parties : dans un premier temps, l'individu jouissant d'un statut supérieur va se donner prioritairement la mort ou bien demander de l'aide à la personne du statut inférieur pour y parvenir. Les raisons peuvent varier, mais l'assistance au suicide, dans l'idée de concrétiser l'acte, n'était pas une chose si rare.⁶³⁰ Dans un second temps, la personne de rang inférieur, après avoir exécuté les ordres de son supérieur ou bien assisté à son suicide, se supprime à son tour. Le schéma le plus répandu est celui du maître et de l'esclave. Les auteurs pouvaient formuler s'il s'agissait d'un affranchi, parfois libéré pour cette raison. La version livrée par Valère Maxime de la mort de Cassius à la bataille de Philippes en 42 a.c.n. précise le statut de l'exécuteur : « Lorsque C. Cassius fut vaincu à la bataille de Philippes, Pindare, son esclave récemment affranchi, l'égorgea selon ses ordres et le soustrait des outrages de ses ennemis. Il se retira ensuite de la vue des hommes par une mort volontaire ».⁶³¹ Le fait d'affranchir l'esclave peut s'expliquer de deux manières qui, au fond,

628« Il essaya en vain de s'évader par une cachette dans un canal souterrain et légèrement blessé par Télésinus, avec qui il s'était destiné à mourir, se serrant à son esclave, qui pour le préserver de la cruauté de Sylla, le tue en le traversant par le glaive ». *Cuniculi latebris frustra euadere conatum, leuique uulnere a Telesino, cum quo commori destinaverat, perstrictum seruus suus, ut Sullanae crudelitatis expertem faceret, gladio traiecit interemit.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre VI, 8, 2, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000. La version de Tite-Live corrobore les faits : « Lui et Télésinus, qui l'accompagnait dans sa fuite, se jetèrent mutuellement sur l'épée que chacun d'eux avait tirée ; quand il eut tué ce dernier et que lui-même fut blessé, il obtint d'un esclave qu'il le tuât ». *Cum Telesino, fugae comite, stricto utrimque gladio concurrat ; quem cum occidisset, ipse saucius impetrauit a seruo ut se occideret.* TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, Livre LXXXVIII, 1, trad. JAL Paul, CUF, 1984.

629Cum Petreio, ut cum uirtute interfecti esse uiderentur, ferro inter se depugnant atque firmiter inbecilliores Iubam Petreius facile ferro consumpsit. Deinde ipse sibi cum conaretur gladio traicere pectus neque posset, precibus a seruo suo impetrauit ut se interficeret idque obtinuit. CÉSAR [Pseudo], *Guerre d'Afrique*, Livre I, 94, trad. BOUVET A., CUF, 1997.

630BIOTTI-MACHE F., « L'euthanasie : quelques mots de vocabulaire et d'histoire », in *Études sur la mort*, vol. 150, 2016, p. 18.

631Pindarus <C.> Cassium Philippensi proelio uictum, nuper ab eo manumissus, iussu ipsius obruncatum insultationi hostium subtrahit, seque e conspectu hominum uoluntaria morte abstulit. VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*,

pourraient converger : se sachant condamné, le maître pouvait tout à fait décider de libérer son esclave pour des raisons diverses (amitié, gratitude, etc.), comme cela se faisait régulièrement à Rome.⁶³² La deuxième possibilité est qu'en l'affranchissant, pour ensuite lui demander de l'aider à se donner la mort, le maître s'assurait ainsi de mourir de la main d'un homme libre. Si Valère Maxime fut un amateur des exemples de fidélité et d'obéissance du serviteur envers son maître, Macrobe ne fut pas sans reste et consacre plusieurs lignes à la fidélité des esclaves, dont l'assistance au suicide du maître : « Lorsque Gaius Vettius, un Pélignien d'Italie, fut saisi par ses propres soldats pour être livré à Pompée, son esclave le tua et se donna la mort ensuite, afin de ne pas survivre à son maître ». ⁶³³ Dans cet exemple, il n'est pas indiqué si le suicide fut expressément demandé par Vettius ou bien s'il était question d'une initiative de la part de son esclave qu'il ne faudrait pas confondre avec un meurtre. Nous pouvons envisager les deux possibilités, bien que le scénario impliquant une demande formelle du maître soit le plus crédible.

Nous avons vu jusqu'ici que ces suicides assistés accordaient une place importante au rôle de l'esclave dans le processus d'exécution. Or, c'est cet acteur et, surtout, sa *fides* que l'on désirait valoriser. Un ami pouvait tout à fait se charger de cette besogne, comme le montre le suicide de Caelius et Petronius. Nous sommes alors en pleine guerre civile opposant les partisans de Sylla à ceux de Marius (88-87 a.c.n.). Tandis que Caelius fut nommé par le consul Octavius à la tête de la cité italienne de Plaisance, il se retrouva rapidement assiégé et vaincu par les armées marianistes. Trop âgé et affaibli, il demanda alors de l'aide à son ami Petronius pour se donner la mort. Celui-ci s'exécuta après l'avoir supplié de renoncer au suicide et se tua ensuite sur le corps du vieil homme par attachement.⁶³⁴ Ce geste d'amitié, décrit par Valère Maxime avec le terme de *pietas*, s'inscrit résolument dans l'idéalisation de l'*amicitia* au sein de la culture latine. L'*amicitia* arborait une place prépondérante dans le tissu des relations sociales du monde romain, tout en étant posée sur un

Livre VI, 8, 4, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000. Le terme *obtruncatum* provenant d'*obtrunco*, soit « égorger », pourrait être compris comme « décapiter ». Cette traduction ferait sens à l'habitude qui, rappelons-le, fut prise lors des guerres civiles de mutiler le cadavre de l'ennemi. En décapitant son maître, Pindare préserverait son cadavre des potentielles souillures en le rendant méconnaissable.

632 DUMONT J.-C., Servus. *Rome et l'esclavage sous la république*, Paris, Éditions de Boccard, 1987, p. 68-70.

633 C. Vettium Pelignum Italicensem, comprehensum a cohortibus suis ut Pompeio traderetur, servus eius occidit ac se, ne domino superstes fieriet, interemit. MACROBE, *Les Saturnales*, Livre I, 11, 24, trad. KASTER Robert A., Loeb, 2011.

634 « Lorsque la cité fut prise par l'armée de Cinna, désormais un homme âgé et malade, il recourut à l'aide de la main droite de Petronius pour ne pas tomber au pouvoir de l'ennemi. Petronius essaya en vain de le détourner de son but, mais lorsqu'il a persisté dans ses supplications, l'a tué et, à son meurtre joignit le sien, ne souhaitant pas survivre à la mort de l'homme par qui il devait toutes les étapes de sa *dignitas*. Ainsi, un sentiment de honte causa la mort de l'un, la pitié de l'autre ». *Qua a Cinnano exercitu capta et senior iam et graui ualitudine adfectus, ne in potestatem hostium ueniret, ad auxilium dexteræ Petronii confugit. Quem is ab incepto consilio frustra conatus abstrahere, in iisdem perseuerantem precibus interemit, caedique eius suam iunxit, ne eo iacente, per quem omnia dignitatis incrementa adsecutus fuerat, superesset. Ita alterius fato uerecundia, alterius pietas causam praebeuit.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre IV, 7, 5, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

piédestal par les auteurs antiques travaillant sur l'histoire de Rome. Le sujet a d'ailleurs fait l'objet d'une importante réflexion de la part de Cicéron à travers son *De amicitia* dans lequel il s'interroge sur les relations entre les êtres humains et le sens de la vie. Exaltant la nécessité de l'amitié dans les rapports sociaux et la vie politique romaine, la réflexion du rhéteur sera poursuivie par Valère Maxime.⁶³⁵ Ce double suicide met au cœur de sa motivation l'amitié unissant les deux hommes. Les suicides collectifs comprenant un petit nombre de personnes, dans certaines circonstances, attestaient ainsi de la présence d'un caractère résolument intime face à la mort.

Ces suicides collectifs réduits, car n'impliquant que deux ou trois personnes tout au plus, reflètent assez bien les valeurs appréciées par les Romains de *fides* et d'*amicitia*. Mais au delà de ces valeurs, nous observons très clairement, dans les cas que nous venons de traiter, cette tendance à se donner la mort aux côtés des proches (pas forcément au sens familial du terme), mais également avec eux. Le suicide aurait acquis ou renforcé, à travers la défaite, un sentiment d'intimité commune et partagé par l'ensemble des acteurs présents lors de l'acte.

1.4.1.2 Le suicide collectif majeur

Dans les extraits qui comprenaient un plus grand nombre d'individus, dont un nombre important relevait des soldats en fonction⁶³⁶, les suicides sont réalisés selon deux procédés différents. Avant toute chose, notons que concernant les suicides propres aux Romains, le fer fut de nombreuses fois utilisé pour se donner la mort, malgré une absence prononcée d'indications dans nos sources quant aux moyens employés par les soldats pour se supprimer. Nous pouvons néanmoins affirmer que ces morts volontaires, dont on ignore l'outil d'exécution, furent majoritairement le résultat d'un coup de glaive pour deux raisons : le port de l'arme par les acteurs et le dégoût des Romains pour toutes formes de mort douloureuses et infamantes et dont, nous l'avons démontré, seul le fer y échappait. Toutefois, quelques exceptions subsistaient, comme plusieurs cas de suffocation par ensevelissement de la tête sous la terre lors de la bataille de Cannes.⁶³⁷ Le processus du suicide militaire par le fer se caractérisait soit par une série de suicides où chaque soldat se tuait lui-même, soit par un gigantesque massacre au cours duquel les militaires s'entre-

635CRAIG A. W., *Reading roman friendship*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 3-7.

636Nos sources font état de 17 mentions de suicides collectifs entrepris exclusivement par des soldats. Cf. Annexes, p. 199.

637Tite-Live écrit à ce propos : « On voyait bien qu'ils s'étaient fait eux-mêmes ces trous, et qu'en se couvrant le visage de terre amoncelée, ils s'étaient étouffés ». *Inventi quidam sunt mersis in effossam terram capitibus, quos sibi ipsos fecisse foueas obruentesque ora superiecta humo interclusisse spiritum apparebat*. TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre XXII, 51, 7-9, trad. FOSTER B. O., Loeb, 1963.

tuaient, parfois sous la forme d'un combat. Néanmoins, tout comme la méthode employée, le processus est souvent peu développé. Nous retrouvons alors une utilisation d'expressions, telles que *se ipsi interficiunt* ou *ἑαυτοὺς καταχρησάμενοι*, dont la traduction s'apparente à « se tuèrent ». Le terme est malheureusement trop vague pour permettre une identification du processus de mise à mort des individus. Mais nous pouvons supposer qu'il fut probablement question soit de suicides individuels, soit de suicides maquillés en combats, soit de demandes à se faire tuer, le tout, des mains de frères d'armes romains.

Dans la première situation – une série de suicides individuels – qu'observe-t-on ? Tout d'abord, les mentions précisant ce type de processus sont finalement assez rares, du moins pour les suicides romains. Il n'est jamais, ou très rarement, dit explicitement que les soldats se tuèrent individuellement. En revanche, nous savons quand ils accomplissaient un suicide mutuel, car les auteurs le précisaient bien souvent. En partant de cette logique, et en prenant en compte le contexte, nous pouvons imaginer que certaines de ces mentions, où le processus de suicide collectif ne fut pas précisé, relevaient probablement d'une série de suicides individuels de la part des soldats. Les suicides de plusieurs légionnaires romains lors de la bataille du lac de Trasimène en 217 a.c.n. sont clairement explicités par Polybe lorsqu'il écrit que périrent *τινὲς δὲ παρακαλέσαντες αὐτοὺς διεφθάρησαν*⁶³⁸ (« quelques-uns de leurs propres mains sous leurs mutuelles exhortations »). En nous penchant sur le cas traité précédemment de la mort d'Othon en 69 p.c.n. lors de la partie consacrée à l'immolation, nous constatons que les suicides de plusieurs légionnaires autour du bûcher funéraire, ou de la tombe (selon les versions), de l'empereur défunt furent rapportés par Dion Cassius et Tacite. Ceux-ci écrivirent successivement : « Les soldats accablés de chagrin prirent son corps et l'enterrèrent, et certains se tuèrent sur sa tombe »⁶³⁹ ; « Quelques soldats se tuèrent près du bûcher »⁶⁴⁰. Au vu de la situation et du caractère sacré des funérailles d'Othon, il est possible que les soldats se soient tués individuellement plutôt que mutuellement. Le suicide individuel revêtait probablement un caractère plus solennel qu'une tuerie sanglante. Néanmoins, il nous est difficile de l'affirmer, car même si la mort individuelle paraissait être davantage valorisée par les auteurs antiques que les morts collectives (la logique étant relative au modèle des *exempla*), les soldats pouvaient tout à fait avoir pratiqué de brefs duels à mort, un phénomène présent dans nos sources.⁶⁴¹

638 *Τινὲς δὲ παρακαλέσαντες αὐτοὺς διεφθάρησαν*. POLYBE, *Histoires, Livre III*, 84, 8-10, trad. FOUCAULT Jules Albert de, CUF, 1971.

639 *Καὶ αὐτοῦ τὸ σῶμα οἱ στρατιῶται ἀνείλοντο πενθοῦντες καὶ ἔθαψαν, καὶ τινες ἑαυτοὺς ἐπέσφαζαν αὐτῷ*. DION CASSIUS, *Histoire romaine, Livre LXIII*, 15, trad. CARY Earnest, Loeb, 1925.

640 *Quidam militum iuxta rogum interfecere se*. TACITE, *Les Histoires, Livre II*, 49, 2-4, trad. LE BONNIEC Henri, CUF, 1989.

641 Juba et Pétréius se tuent sous l'apparence d'un duel : « Il décide avec Pétréius qu'ils se battront à l'épée pour se donner l'apparence d'une mort généreuse ». *Cum Petreio, ut cum uirtute interfecti esse uiderentur*. CÉSAR [Pseudo],

Ce problème d'identification du processus se retrouve également dans la *Guerre des Gaules* de Jules César lorsqu'une troupe romaine fut encerclée par les guerriers éburons et poussée au suicide. Le général romain écrit que « n'ayant plus aucun espoir, tous jusqu'au dernier se donnent la mort ». ⁶⁴² Le *se ipsi interficiunt* reste assez vague et le « eux-même » ne précise pas comment le groupe se tua. Le constat est le même pour les suicides commis par des légionnaires romains à la suite de leur défaite face aux troupes parthes à la bataille de Carrhes en 53 a.c.n. Selon Dion Cassius, « parmi eux, les uns moururent de leurs blessures ou se donnèrent la mort ». ⁶⁴³ Même description de la part de l'historien pour les soldats et marins romains césariens qui se tuèrent sur leurs radeaux ⁶⁴⁴ après la défaite de leur chef, Caius Antonius, sur l'île illyrienne de Curicta en 49 a.c.n. face aux Pompéiens. Pour ce suicide collectif, il paraît plus probable que les Romains se soient tués chacun individuellement plutôt que sous la forme d'un combat, au vu de l'endroit où ils se trouvaient alors. Au fond, l'hypothèse du suicide collectif qui serait composé lui-même d'une série de morts individuelles ne se fonde que sur le caractère approprié relatif au contexte dans lequel le massacre se déroule. Ainsi, est-il approprié d'effectuer une série de combats à finalité suicidaire devant le bûcher ou la tombe de celui que l'on désire rejoindre ? Nous pensons que le contexte peut, quelques fois, dicter la conduite à aborder lorsqu'il s'agit de se donner la mort. Enfin, l'aspect flou du vocabulaire utilisé par les auteurs antiques permet également une interprétation comprenant différents processus de mise à mort. En conséquence, suicides individuels et mutuels peuvent se côtoyer dans cet espace vague que le terme « se tuer » implique.

Mais si certaines mentions nous paraissent floues, d'autres définissent clairement le procédé suicidaire. À travers les suicides collectifs accomplis par les Romains, il s'avère que la mort mutuelle occupait une place non négligeable dans les pratiques de l'acte collectif. Notre corpus de sources fait état de quatre suicides collectifs romains ayant été le théâtre d'un massacre mutuel. Ce phénomène, nous l'avions abordé en partie avec le point traitant des suicides par le fer. L'hypothèse était que ces morts impliquaient, dans la plupart des cas, une utilisation d'armes blanches pour se supprimer. Tout comme pour les suicides collectifs incluant seulement deux ou trois individus, ceux

Guerre d'Afrique, Livre I, 94, trad. BOUVET A., CUF, 1997. Lors du siège de Numance, le noble Rhétogénès pousse ses gens à se suicider sous la forme de duels : « mettant une épée nue à leur disposition, il ordonna de s'affronter deux par deux, sous la condition que le vaincu aurait la nuque tranchée et serait jeté par-dessus les bâtiments qui flambaient ». *Strictum gladium in medio posuit ac binos inter se dimicare iussit, ut uictus incisa ceruice ardentibus tectis absumpsisset*. VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, Livre III, 2 ext. 7, trad. COMBÈS Robert, CUF, 1995.

⁶⁴² *Unum omnes desperate salute se ipsi interficiunt*. CÉSAR, *Guerre des Gaules*, Livre V, 37, 6, trad. CONSTANS L.-A., CUF, 1995.

⁶⁴³ Καὶ ἐκείνων τε οἱ μὲν ἀπέθανον ἐκ τῶν τραυμάτων ἢ καὶ ἑαυτοὺς καταχρησάμενοι. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre XL, 25, 2, trad. LACHENAUD Guy et COUNDRY Marianne, CUF, 2011.

⁶⁴⁴ « D'autres, arraisonnés alors qu'ils naviguaient sur des radeaux, se donnèrent la mort ». Καὶ ἕτεροι ἐν σχεδίαῖς διαπλέοντες καὶ ἀλίσκομενοι σφᾶς αὐτοὺς ἀπεχρήσαντο. DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre XLI, 40, 2, trad. HINARD François et CORDIER Pierre, CUF, 2002.

dont le nombre d'acteurs se révélait supérieur fonctionnait selon une logique assez similaire. Dans un premier temps, nous pouvons relever que l'ensemble des suicidés de ces sources provenaient d'un large groupe social, ou plutôt un corps commun : l'armée. Dans la plupart des cas, les auteurs ne nous ont pas laissé d'informations concernant les rangs des suicidés. Dès lors, avons-nous affaire à des combats pouvant opposer, par exemple, des légionnaires à des gradés ? Ou bien chaque frange de l'armée se suicide-t-elle uniquement entre pairs ? Si l'on se penche sur le récit de Lucain, portant sur le suicide du commandant Vulteius et de ses hommes en 49 a.c.n., la première proposition apparaît comme la plus probable : « D'abord, le chef même de la carène, Vulteius, réclama pour sa gorge nue le coup fatal [...] Il n'en dit pas plus long : vingt épées s'enfoncent dans ses entrailles [...] D'autres en viennent aux mains et commirent dans un seul parti tous les crimes des guerres civiles [...] Déjà demi-morts, ils traînèrent leurs entrailles sorties sur le large pont et répandirent les flots de sang dans la mer ».⁶⁴⁵ Loin d'en faire une généralité, le récit prouve que, malgré une absence d'informations dans la majorité des cas, ces suicides mutuels pouvaient englober différents rangs au sein de l'armée. Ce qui est également marquant avec cet extrait de la *Pharsale*, c'est la présence du thème suicidaire entre des individus supérieurs et inférieurs. Tout comme le maître demandait parfois assistance à son esclave, le commandant Vulteius se tourna vers ses hommes en leur ordonnant de l'abattre en premier. En agissant ainsi, le commandant donna l'exemple auprès de ses hommes qui s'empressèrent ensuite de se donner mutuellement la mort. Il est intéressant de remarquer que, dans ce récit, la mort de Vultéius contraste avec celle de ses soldats. Le suicide du commandant se rapproche alors d'un idéal de mort "pure", d'autant plus exacerbé lorsqu'on le compare aux suicides atroces de ses soldats. En effet, Lucain n'hésite pas à comparer leurs morts volontaires aux pires crimes commis lors des guerres civiles. De prime abord, nous pourrions ainsi voir une distinction entre la noble mort symbolisée par Vulteius et la mort anarchique et cruelle matérialisée par les suicides commis par les soldats. Cependant, R. Utard a démontré que ce suicide collectif, raconté de la sorte par Lucain, critique la perversion des valeurs telles que la *fides*, la *pietas* et la *libertas*, qui les a vidés de leur sens premier relatif à l'attachement républicain et la liberté prônée par le stoïcisme en faveur d'un culte du chef, ici César.⁶⁴⁶ Les détails de ce texte nous offrent, certes, des indices quant au processus du suicide collectif, mais nous invitent en parallèle à la prudence.

645 *Primus dux ipse carinae Vulteius iugulo poscens iam fata relecto [...] Nec plura locuto viscera non unus iam dudum transigit ensis [...] Concurrunt alii totumque in partibus unis bellorum fecere nefas [...] Iam latis viscera lapsa semianimes traxere foris multumque cruorem infudere mari.* LUCAIN, *La Pharsale*, Livre IV, 540-565, trad. BOURGERY A., CUF, 1962.

646 UTARD R., « Entre épopée et tragédie : le suicide de Vultéius dans la *Pharsale* de Lucain », in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 93, 2015, p. 96-97. - COSME P., *L'armée romaine*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2012, p. 56-60.

Les trois autres suicides collectifs s'avèrent moins précis, mais peut-être moins enclins à un potentiel jugement de valeur. Il nous faut alors nous pencher sur les termes employés pour déceler des informations permettant un éclaircissement de la pratique. Dans ses deux extraits, Dion Cassius emploie successivement ἀλλήλους ἀπέκτειναν⁶⁴⁷ (« ils se tuèrent les uns les autres ») et οἱ μὲν ἀλλήλους οἱ δὲ καὶ αὐτοὺς ἀπέκτειναν⁶⁴⁸ (« se donnèrent la mort mutuellement ou se tuèrent eux-mêmes ») pour parler des soldats qui se tuèrent en 54 a.c.n., face aux troupes éburonnes, et en 31 a.c.n. à la bataille d'Actium. Ce dernier extrait révèle que les deux processus pouvaient par ailleurs coexister. Tacite, pour sa part, parle de *mutuis ictibus procubuisse* (« s'étaient mutuellement donné la mort ») pour désigner 400 légionnaires romains vaincus par les Frisons, un peuple germanique, en 28 p.c.n., et qui optèrent pour le suicide. Nous voyons dans l'utilisation des termes *mutuis* et ἀλλήλους cette idée d'une action mutuelle entre les individus. Cette forme de suicide devait probablement imiter les morts des figures connues l'ayant pratiqué, comme Pétréius et Juba. Ainsi, des petits combats opposant deux légionnaires ou un transpercement réciproque et de concert caractérisaient ces morts groupées.⁶⁴⁹ L'historien J. Bayet a, par ailleurs, proposé une analyse pertinente concernant le phénomène du suicide mutuel. Pour lui, il répondrait au besoin d'éviter un suicide individuel qui, sur le plan religieux, serait moins bien perçu. Pour ce faire, il propose de concevoir le suicide mutuel comme un meurtre mutuel dans la pensée romaine, et plus largement, italique. En subsidiant ainsi suicide et meurtre, et en proposant une sorte de combat à mort, les soldats ne se tueraient pas pour des raisons individuelles, mais au nom d'un idéal plus grand, la République.⁶⁵⁰ Il serait également question, pour Y. Grisé, d'une manière d'échapper à une condamnation *post-mortem* pour désertion de la part des suicidés. Le suicide d'un soldat est, rappelons-le, considéré comme le vol d'un bien à la cité, l'individu s'étant offert à elle par le *sacramentum*.⁶⁵¹ Enfin, ne mettons pas de côté un argument plus psychologique dans cette mise à mort mutuelle. N'oublions pas que les cas que nous venons de voir ont en commun, pour la majorité d'entre eux, le fait de s'être déroulés dans un contexte de « panique » et appliqués par des individus désespérés, car ne disposant plus d'échappatoire. Ne sachant ce que leur réservait leurs ennemis, il apparaissait certainement plus favorable et héroïque d'opter pour la mort au combat.

647DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre XL, 6, 3, trad. LACHENAUD Guy et COUNTRY Marianne, CUF, 2011. Cet épisode fait par ailleurs référence au suicide décrit plus tôt par Jules César, prenant ici le parti d'un suicide mutuel.

648DION CASSIUS, *Histoire romaine*, Livre L, 35, 4, trad. FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, CUF, 1991.

649GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 103.

650BAYET J., « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », in *Année sociologique*, vol. 5, 1953, p. 88-89.

651GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 104.

1.5 Que retenir du suicide collectif ?

Au terme de cette analyse, plusieurs éléments sont à souligner. Dans le cas des sièges, nous avons affaire à un traitement de suicides étrangers dont la véracité des faits est régulièrement modifiée pour rentrer dans un *topos* littéraire du suicide collectif prédéfini par plusieurs auteurs antiques. Ces suicides « barbares » font l'objet de jugements de valeur, aussi bien positifs que négatifs, en fonction des auteurs, mais qui, dans tout les cas, servent à légitimer la puissance dominatrice de Rome. Les suicides collectifs découlant des défaites militaires, et majoritairement entrepris par des Romains, font état d'une forme de panique face à la défaite. La plupart d'entre eux se déroulèrent lors des guerres civiles opposant des concitoyens. A. van Hooff a d'ailleurs souligné que le pic de ce phénomène est atteint entre 49 et 42 a.c.n., soit au moment où la défaite est imminente pour les Pompéiens.⁶⁵² De manière générale, ces suicides ne sont que peu détaillés quand il est question des soldats, mais au contraire mis en avant dans les cas où les suicidés se trouvaient être des généraux ou des personnages importants. Au fond, en dehors des quelques cas spécifiques aux figures marquantes s'étant données la mort, les suicides collectifs, dans leur ensemble, sont ceux des catégories sociales plus humbles, des masses, des inconnus.

2 La *deuotio ducis*

2.1 Définition

Le second et dernier point que nous aimerions aborder concerne la délicate question de la *deuotio*, et de façon plus particulière, la *deuotio ducis*. Cette pratique très particulière mérite, avant une analyse de notre part, quelques clés d'interprétation. De manière générale, la *deuotio* peut être comprise comme une forme spéciale de vœu, par lequel il est fait abandon aux dieux infernaux de personnes ou de choses expressément désignées, sans que l'auteur du vœu se charge d'accomplir lui-même la consécration ou le sacrifice des personnes et choses « dévouées ». la différence entre un vœu, un *uotum*, proprement dit et la *deuotio* réside précisément dans ces restrictions. Le vœu est une promesse exécutoire après la réalisation des souhaits exprimés, tandis que la *deuotio* est une invitation aux divinités infernales à détruire, si elles le souhaitent, ce que le demandeur a le désir, mais non le droit ou le pouvoir, de leur donner. De façon simplifiée, l'accomplissement du vœu est le paiement d'une dette, tandis que la *deuotio* met en la possession des dieux l'objet ou la personne

⁶⁵²HOOFF VAN A., *From Autothanasia to Suicide: Self-killing in Classical Antiquity*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 10. - GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 103.

dévouée, du moins si ces derniers l'acceptent. Lorsqu'il est question d'une *deuotio* impliquant des êtres humains, nous pouvons dire qu'il s'agit de l'offrande aux divinités infernales d'une ou plusieurs vies humaines.⁶⁵³ Si le dévouement d'un objet ou d'un être par la personne formulant le vœu fut le plus fréquent, la *deuotio* de soi-même resta le plus spectaculaire pour les Romains et, dans notre cas, celui qui retient notre attention. Ce « dévouement » de soi s'inscrit, pour ce qui concerne nos cas, dans une optique d'intérêt général, car il condamne une menace pour la communauté. Si en temps normal la *deuotio* pratiquée pour provoquer la perte d'autrui arbore un caractère odieux à Rome, le ton change radicalement une fois qu'il est question de l'effectuer pour un idéal plus grand que soi. En se dévouant pour leurs concitoyens, les pratiquants dévouent également leurs ennemis.⁶⁵⁴ Dans ce cas, la *deuotio* devient acceptable et même respectable.

Dans la pratique, comment se présentait cet acte ? La caractéristique principale de cette *deuotio*, incluant le dévouement de la personne énonçant le vœu, était que le sang de celle-ci devait être versé par ceux qu'il s'agissait de perdre. En agissant de la sorte, la victime communiquait la malédiction à ses tueurs. Il était ensuite nécessaire que l'événement qui suivait prouve la coopération avec les divinités infernales, et *de facto*, leur acquiescement.⁶⁵⁵ Pour ce faire, l'individu agissait de la sorte : le cérémonial de la *deuotio* se préparait sous l'œil attentif d'un pontife. L'individu, soit le consul (nos cas relevant du contexte militaire) prononçait alors une formule dans laquelle il se vouait lui et ses ennemis aux divinités souterraines. Après avoir lancé les imprécations contenues dans la formule sacrée, le général se tournait vers l'ennemi et chargeait seul ses rangs avec la ferme intention d'y perdre la vie et d'offrir, par son sacrifice, la victoire à ses troupes. Sa mort symbolisait son propre abandon aux divinités infernales, à la Terre Mère et aux Mânes dont la complicité et le soutien condamnaient l'armée ennemie à une défaite inévitable.⁶⁵⁶ Notons tout de même que la victoire n'était assurée que si les divinités acceptaient le pacte. Rien ne certifiait au général qui se donnait ainsi la mort la réalisation de son souhait. Cette *deuotio* que l'on ampute au chef de l'armée prit le nom de *deuotio ducis*. Les sources à notre disposition font état de trois

653BOUCHÉ-LECLERCQ A., « *Deuotio* », in DAREMBERG C., SAGLIO E. (éd.), *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. 2, Paris, Hachette, 1892, p. 113. - VERSNEL H., « *Deuotio* », in CANKI H., SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly*, vol. 4, Leiden, Brill, 2004, col. 327-328. - VERSNEL H., « Two types of roman *deuotio* », in *Mnemosyne*, vol. 29, 1976, p. 367-368.

654BOUCHÉ-LECLERCQ A., « *Deuotio* », in DAREMBERG C., SAGLIO E. (éd.), *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. 2, Paris, Hachette, 1892, p. 114.

655BOUCHÉ-LECLERCQ A., « *Deuotio* », in DAREMBERG C., SAGLIO E. (éd.), *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. 2, Paris, Hachette, 1892, p. 117.

656GUEYE M., « Le suicide dans l'armée romaine sous la République : *aut uincere aut emori* », in *Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, vol. 2, 2012, p. 255. - BOUCHÉ-LECLERCQ A., « *Deuotio* », in DAREMBERG C., SAGLIO E. (éd.), *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. 2, Paris, Hachette, 1892, p. 118. DUMÉZIL G., *La religion romaine archaïque*, Paris, Payot, 1966, p. 103-105.

deuotio de cet ordre que nous devons à une seule famille plébéienne, la *gens Decia*.⁶⁵⁷

2.2 Deux récits de *deuotio ducis* chez Tite-Live

L'*Histoire romaine* de Tite-Live nous lègue deux récits qui racontent successivement la *deuotio* des consuls P. Decius Mus (père) et P. Decius Mus (fils). Cicéron mentionne une troisième *deuotio* de la part de P. Decius Mus (petit-fils). Le premier cas est le plus riche en information. Alors que les Romains affrontaient une révolte des peuples Latins en 340 a.c.n., le Padouan raconte que les deux consuls dirigeant l'armée firent un songe commun : « les dieux Mânes et la Terre Mère exigeaient de l'un des deux adversaires au combat son général, de l'autre son armée ; l'armée dont le général aurait voué aux divinités d'en bas les légions ennemies et lui-même en plus d'elles, cette armée donnerait la victoire à son peuple et à son parti ». ⁶⁵⁸ Les consuls décidèrent, après avoir reçu une réponse similaire de la part des haruspices, que celui dont le flanc faiblirait lors de l'affrontement se dévouerait pour l'armée. Lors du combat, le consul P. Decius Mus, conscient que ses troupes ne pouvaient plus contenir l'armée ennemie, décida de pratiquer la *deuotio* comme il fut convenu. Il fit appel au pontife Marcus Valerius pour qu'il lui dicta les paroles par lesquelles il pourrait se dévouer pour ses légions. Nous avons là un cérémonial très codifié qui est mis en place, renforçant l'aspect rituel de l'acte : « Le pontife lui fit prendre la toge prétexte et, la tête voilée, les mains passant sous la toge jusqu'au menton, debout, les pieds sur un javelot étendu à terre, parler ainsi : "Janus, Jupiter, Mars Père, Quirinus, Bellone, Lares, divinités nouvelles, dieux indigènes, divinités dont la puissance s'étend sur nous et les ennemis, et vous, Dieux Mânes, je vous prie, vous supplie et vous demande et vous propose en grâce qu'à l'égard du peuple romain des Quirites vous favorisiez force et victoire et que les ennemis du peuple romain des Quirites, vous les frappiez de terreur, d'épouvante et de mort. Comme je l'ai solennellement déclaré pour la république du peuple romain des Quirites, pour l'armée, les légions, les auxiliaires du peuple romain des Quirites, je voue avec moi les légions et les auxiliaires des ennemis aux Dieux Mânes et à la Terre ». Sur quoi, la toge ceinte à la manière des Gabies (*ipse incinctus cinctu Gabino*), il s'élança sur l'armée ennemie et

⁶⁵⁷RÜPKE J., *Peace and War in Rome. A Religious Construction of Warfare*, Stuttgart, Franz Steiner, 2019, p. 157-158.

⁶⁵⁸*Dicenti ex una acie imperatorem ; ex altera exercitum Deis Manibus Matrique Terrae deberi ; utrius exercitum imperator legiones hostium superque eas se deuouisset, eius populi partisue uictoriam fore.* TITE-LIVE, *Histoire romaine*, Livre VIII, 6, 10, trad. BLOCH R. et GUITTARD Ch., CUF, 1987.

mourut.⁶⁵⁹ Cet extrait est primordial, car il démontre le caractère fortement ritualisé de l'action.⁶⁶⁰ Le discours est plus expéditif avec la *deuotio* du proconsul P. Decius (fils) en 295 a.c.n., au cours de la guerre du Samnium. Suivant l'exemple de son propre père, il proposa de se dévouer à son tour : « En descendant sur le champ de bataille, il avait ordonné à M. Livius, le pontife, de ne pas le quitter. Il commanda maintenant à cet homme de réciter devant lui les paroles avec lesquelles il proposait de se consacrer lui-même et les légions ennemies au nom de l'armée du peuple romain les Quirites ». ⁶⁶¹

2.3 Un troisième cas de *deuotio ducis* chez Cicéron

Enfin, bien que le troisième cas soit controversé⁶⁶², Cicéron semble le maintenir aux côtés des deux premiers en parlant de l'importance qui fut accordée au premier des Decius à avoir pratiqué la *deuotio* : « Et si les louanges données à son acte n'avaient pas été méritées, ni son fils ne l'aurait imité dans son quatrième consulat, ni ensuite le fils de celui-ci, consul dans la guerre contre

⁶⁵⁹*Pontifex eum togam praetextam sumere iussit et, uelato capite, manu subter togam ad mentum exserta, super telum subiectum pedibus stantem sic dicere : « Iane, Iuppiter, Mars pater, Quirine, Bellona, Lares, Diui Nouensiles, Di Indigetes, Diui, quorum est potestas nostrorum hostiumque, Dique Manes, uos precor uenenor, ueniam peto feroque, uti populo Romano Quiritium uim uictoriam prosperetis hostesque populi Romani Quiritium terrore formidine morteque adficiatis. Sicut uerbis nuncupauit, ita pro re publica <populi Romani> Quiritium, exercitu, legionibus, auxiliis populi Romani Quiritium, legiones auxiliaque hostium mecum Deis Manibus Tellurique deuoueo ».* TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre VIII*, 9, 5-8, trad. BLOCH R. et GUITTARD Ch., CUF, 1987. La version de Valère Maxime est la suivante : « P. Decius Mus, qui fut le premier à avoir porté le consulat dans sa famille, au cours de la guerre contre les Latins, voyant la ligne de bataille romaine plier et presque renversée, se dévoua pour la République et poussa aussitôt le cheval vers le milieu de l'armée ennemie en marche, recherchant le salut pour son pays et la mort pour lui-même ». *P. Decius <Mus> qui consulatum in familiam suam primus intulit, cum Latino bello Romanam aciem inclinatam et paene iam prostratam uideret, caput suum pro salute rei publicae deuouit, ac protinus concitato equo in medium hostium agmen, patriae salutem, sibi mortem petens.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables, Livre V*, 6, 5, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

⁶⁶⁰RÜPKE J., *Peace and War in Rome. A Religious Construction of Warfare*, Stuttgart, Franz Steiner, 2019, p. 159-160.

⁶⁶¹*Haec locutus M. Liuium pontificem, quem descendes in aciem digredi uetuerat ab se, praere iussit uerba quibus se legionesque hostium pro exercitu populi Romani Quiritium deuoueret.* TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre X*, 28, 14-15, trad. FOSTER B. O., Loeb, 1926. Valère Maxime livre également une version de cette *deuotio* : « L'exemple d'un tel général serait unique s'il n'avait pas engendré un fils avec un courage répondant au sien : le fait est que dans son quatrième consulat, il a suivi l'exemple de son père avec une *deuotio* similaire, un combat tout aussi actif, et par une fin semblable, il a rectifié les forces chancelantes vers la destruction de notre cité ». *Unicum talis imperatoris specimen esset, nisi animo suo respondentem filium genuisset : is namque in quarto consulatu, patris exemplum secutus, deuotione simili, aequae strenua pugna, consentaneo exitu labantes perditasque uires urbis nostrae correxit.* VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables, Livre V*, 6, 6, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

⁶⁶²Il semble que P. Decius survit à la bataille, car il est mentionné lors d'un autre conflit postérieur. Sa potentielle survie poserait alors problème sur le plan du scrupule religieux. En effet, selon le collège pontificale, tout vœu devait être accompli sans quoi, le contrat n'était rempli par l'individu l'ayant prononcé. La société avait alors intérêt à ce qu'il paye sa dette d'autant, qu'il s'était dévoué au nom de « l'État ». La non-exécution d'un tel acte aurait des conséquences désastreuses pour la cité de Rome. De plus, l'individu dévoué n'aurait plus le droit de faire partie de la société tel quel. Selon le droit sacré, il ne faisait plus partie du monde des vivants et sa vie ne lui appartenait dès lors plus, puisqu'il l'avait offerte aux dieux. Quoi qu'il en soit, le troisième cas de *deuotio* n'apparaît pas dans l'*Histoire romaine* du Padouan. BOUCHÉ-LECLERCQ A., « *Deuotio* », in DAREMBERG C., SAGLIO E. (éd.), *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. 2, Paris, Hachette, 1892, p. 118-119. - PORTE D., « Un pour tous... », in *Vita Latina*, vol. 135, 1994, p. 3.

Pyrrhus, ne serait resté sur le champ de bataille, troisième victime de la même race s'offrant de suite à la chose publique ».⁶⁶³ La *deutio* personnelle du chef disparaît ensuite de la stratégie romaine après les Decius.⁶⁶⁴ Notons tout de même que la critique historique, dans son ensemble, ne reconnaît qu'un seul cas de *deutio ducis*, celle de 295 a.c.n., les autres étant le fruit d'une duplication que nous devons à la tradition annalistique dont provient Tite-Live.⁶⁶⁵

2.4 Un cas peu étudié : la terminologie livienne : *mors uoluntaria* ou *deutio ducis* ?

Au vu de ces récits, la question que nous nous posons est la suivante : le *deutio ducis* peut-elle être considérée comme un suicide ? En nous référant une nouvelle fois à la définition sociologique élaborée par Durkheim, il apparaîtrait que oui. Pour rappel, le sociologue français décrivait le suicide comme « tout cas de mort qui résulte directement ou indirectement d'un acte positif ou négatif accompli par la victime elle-même et qu'elle savait devoir produire ce résultat ».⁶⁶⁶ La *deutio* pourrait même être considérée, dans la logique durkheimienne, comme un suicide altruiste, car découlant d'une intégrité exacerbée envers une entité supérieure représentée ici par la cité.⁶⁶⁷ Seulement, avec cette définition, nous faisons face à une construction moderne anachronique ne prenant pas en compte des réalités propres à la période antique. Si le *suicidium* et la *deutio* sont dans les faits, et sociologiquement parlant, deux formes de morts volontaires exercées par l'armée romaine au cours de la période républicaine, il existe une nuance entre les deux pratiques. Par l'acte même de se donner la mort, le *suicidium* ne fait aucun doute quant à sa nature, mais la *deutio*, par l'intermédiaire des extraits de Tite-Live, affirme en plus un aspect rituel archaïque et guerrier, et dont le général romain recourait uniquement lorsque l'*Urbs* était en péril.⁶⁶⁸ La présence même d'une puissante formule récitée en la présence d'un pontife distingue fortement les deux actions. En effet, il n'existait pas de serment similaire dans la pratique du suicide, le religieux n'occupait pas une place aussi centrale. De plus, si la *deutio* constituait un acte sacré rarissime et exclusivement

663 *Quod quidem eius factum nisi esset iure laudatum, non esset imitatus quarto consulatu suo filius, neque porro ex eo natus cum Pyrrho bellum gerens consul cecidisset in proelio seque e continenti genere tertiam uictimam rei publicae praebuisset.* CICÉRON, *Des Termes extrêmes des Biens et des Maux*, Livre II, 61, trad. MARTHA Jules, CUF, 2002.

664 BOUCHÉ-LECLERCQ A., « *Deutio* », in DAREMBERG C., SAGLIO E. (éd.), *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. 2, Paris, Hachette, 1892, p. 118-119. - RÜPKE J., *Peace and War in Rome. A Religious Construction of Warfare*, Stuttgart, Franz Steiner, 2019, 249.

665 GUITTARD C., « Tite-Live, Accius et le rituel de la *deutio* », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 128, 1984, p. 581.

666 DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, Alcan F., 1897, p. 13.

667 DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, Alcan F., 1897, p. 7. - BARBAGLI M., *Farewell to the world. A history of suicide*, Cambridge, Polity Press, 2015, p. 2. - DESHAIES G., *Psychologie du suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 1947, p. 314-315.

668 GUEYE M., « Le suicide dans l'armée romaine sous la République : *aut uincere aut emori* », in *Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, vol. 2, 2012, p. 255. - VERSNEL H. S., « *deutio* », in HORNBLLOWER S., SPAWFORTH A. J. S., EIDINOWE E. (éd.), *The Oxford Classical Dictionary*, 4^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2012, p. 443.

réservé au chef de l'armée, ce n'était pas le cas du suicide, qui était potentiellement réalisable par n'importe quel soldat, malgré des contraintes liées au *sacramentum*.⁶⁶⁹

Mais si la *deutio ducis* n'apparaissait pas, aux yeux des Anciens, comme un suicide à proprement parler, un point reste néanmoins peu abordé par les historiens ayant travaillé sur le sujet. Cet intérêt que nous portons à cette pratique très spécifique se fonde sur le vocabulaire employé plus particulièrement par Tite-Live. Sans remettre en question les recherches portant sur la *deutio*, il s'est néanmoins avéré que, à la lecture de nos sources, le vocabulaire désignant l'acte en question possédait une étrange similitude avec celui que le Padouan utilisait pour décrire l'action suicidaire. En se penchant sur la première *deutio ducis* effectuée (340 a.c.n.), nous remarquons que l'expression *mors uoluntaria* est finalement employée pour décrire l'acte. En effet, en reprenant le sens de la phrase dans laquelle s'insère cette expression, il apparaît que cet acte de « mort volontaire » pouvait effrayer : « pour que la mort volontaire d'un consul ne terrifiât pas l'armée au combat ». ⁶⁷⁰ L'auteur aurait pu employer le terme *deutio*, mais choisit toutefois celui de mort volontaire. Bien entendu, cela ne remet pas en question le caractère sacré de l'action que Tite-Live décrit longuement, mais cette expression interroge tout de même, car elle est avant tout utilisée dans nos sources pour décrire un suicide. Si le Padouan ne l'utilise qu'une fois de plus dans le livre VIII⁶⁷¹, nous retrouvons dans notre corpus de sources l'expression mentionnée une dizaine de fois pour 78 extraits en latin. ⁶⁷²

Dès lors, par l'emploi de cette formule très spécifique et réservée aux actes que l'on reconnaît comme des suicides, nous pouvons nous demander si l'auteur concevait la *deutio* comme une forme de suicide malgré un aspect sacrificiel reconnu ? Il est difficile de répondre à cette question. De plus, cette remarque n'est applicable que pour la première *deutio*, car dans le cas de P. Decius (fils), le vocabulaire change pour l'expression *inferensque se ipse infestis telis est interfectus* (« s'offrant lui-même, il est tué par les traits ennemis »). ⁶⁷³ Même si l'idée de se laisser tuer est présente, la formulation ne réapparaît pas dans notre corpus. Il nous faut être prudent avec cette hypothèse, puisque Cicéron et Valère Maxime parlent bel et bien successivement de l'action de « se

669GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982, p. 270.

670*Ne mors uoluntaria consulis exercitum in acie terreret.* TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre VIII*, 6, 12, trad. BLOCH R. et GUITTARD Ch., CUF, 1987.

671Notamment sous la forme suivante : *ipse morte uoluntaria subtrahit.* TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre VIII*, 39, 14, trad. BLOCH R. et GUITTARD Ch., CUF, 1987.

672Cette expression peut naturellement être déclinée, notamment à l'ablatif singulier : *uoluntaria morte*. Cf. Annexes, p. 199.

673TITE-LIVE, *Histoire romaine, Livre X*, 28, 18, trad. FOSTER B. O., Loeb, 1926.

dévouer » (*se deuouerat, devovit, devotione simili*)⁶⁷⁴ pour désigner cet acte. J. Bayet définissait la *deuotio ducis* comme « un suicide de substitution religieusement admis et rituellement transformé en sacrifice ».⁶⁷⁵ C. Guittard parle quant à lui de « suicide sacré ».⁶⁷⁶ Enfin, H. Versnel, définit la *deuotio ducis* comme une combinaison de deux rites différents : la *deuotio* de l'ennemi et une auto-*consecratio* du général romain, mais ne parvient pas à expliquer comment cet auto-sacrifice entrepris par les Decii s'est mué en une *deuotio*.⁶⁷⁷ En nous basant sur ces différentes définitions et sur l'expression employée par Tite-Live, nous pouvons imaginer que la *deuotio ducis* pouvait être comprise comme un suicide par l'historien augustéen, mais qu'au fond, ce n'était pas cet aspect là qui importait, mais bien le caractère religieux de l'acte. Le Padouan composant, comme le rappelle C. Guittard, le livre VIII entre 28 et 25 a.c.n., offrant à son œuvre un objectif de restauration religieuse et d'exaltation des vertus traditionnelles entreprises alors par Octave.⁶⁷⁸

674CICÉRON, *Des Termes extrêmes des Biens et des Maux, Livre II*, 61, trad. MARTHA Jules, CUF, 2002. - VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables, Livre V*, 6, 5-6, trad. SHACKLETON Bailey, Loeb, 2000.

675BAYET J., « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », in *Année sociologique*, vol. 5, 1953, p. 88.

676GUITTARD C., « Tite-Live, Accius et le rituel de la *deuotio* », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 128, 1984, p. 582.

677VERSNEL H., « Two types of roman *deuotio* », in *Mnemosyne*, vol. 29, 1976, p. 407-408.

678GUITTARD C., « Tite-Live, Accius et le rituel de la *deuotio* », in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 128, 1984, p. 598.

Conclusion du chapitre

Finalement, que représentent ces spécificités liées aux suicides en contexte de guerre ? Dans le cas des suicides collectifs, nous avons observé une différence de traitement basée sur le nombre d'individus ayant commis l'autodestruction et leur ethnie. L'intérêt porté aux suicidés romains provenant des groupes sociaux autre que l'élite restait généralement moindre que celui accordé aux individus ayant une certaine importance politique, guerrière et/ou symbolique au sein de la République. Ainsi, les suicides ayant été commis par de simples légionnaires souffraient d'une absence d'informations si nous les comparons à ceux incluant des généraux dont les valeurs étaient soulignées. En parallèle de ces différences au sein de la population romaine, les disparités présentes entre les ethnies étaient également assez marquées par une rhétorique littéraire – particulièrement développée dans l'*Histoire romaine* de Tite-Live – opposant la colère (*ira*) juste et mesurée et la *libertas* romaine au *furor* barbare incontrôlable est destructrice. À travers des situations terribles et des actes violents entrepris par ces populations étrangères, les auteurs grecs et romains discourant sur l'histoire romaine légitimaient, d'une certaine manière, l'emprise et la supériorité morale de Rome sur ces peuples. Les suicides collectifs, de toutes origines, servaient dès lors de lieux de prédilection pour une mise en scène des valeurs promues par l'élite romaine concernant le suicide : le « bien mourir ».

Nous avons également traité de l'instauration d'un *topos* du « suicide phocidien » présent au sein de notre littérature. Ce dernier, trouvant ses origines dans une Grèce archaïque, se voit transposer à une série de suicides collectifs commis par des peuples barbares. Ce phénomène pourrait traduire, nous l'avons évoqué, un besoin de reléguer ces actes d'autodestructions collectives à un univers archaïque, éloigné de la civilisation telle que se la représentaient les Romains et les Grecs. Loin d'offrir la probable version réelle des suicides de ces peuples, le *topos* permet néanmoins d'insister sur une valeur chère aux yeux de nos auteurs : celle d'une décision collective émanant d'une force supérieure masculine (ce ne fut jamais les femmes qui, dans ce thème, décidèrent du suicide). Cette importance du libre arbitre est à ajouter à une série d'autres valeurs déjà si souvent évoquées, comme la *fides*, l'*amicitia*, ou encore la *pietas*. Ces dernières renforcent considérablement la dynamique du suicide groupé, que ce soit sous un aspect purement sentimental (comme avec l'amitié) ou sous une logique de supériorité d'un corps, dans le sens d'une collectivité, sur l'individu à travers la *fides* ou la *pietas*.

La question de la *deutio ducis* jouissait déjà d'une importante historiographie moderne et

son traitement dans ce présent travail relevait, non pas d'une remise en question de sa nature, mais plutôt d'une réflexion sur un point qui nous a paru absent jusqu'alors : le vocabulaire employé par Tite-Live pour définir l'acte de la mort présent dans la *deuotio*. Il restait néanmoins nécessaire de définir correctement cet acte qui, sociologiquement, relevait d'un suicide de type altruiste, mais dont la réalité de l'époque le comprenait bel et bien comme un acte ritualisé que certains ont défini comme magico-religieux. Ces précisions ayant été posées, nous pouvions alors nous intéresser à la formule reprises par le Padouan et qui, dans la littérature, se référait également aux suicides, traduisant par là une certaine idée commune de la *mors uoluntaria*. De cette réflexion en ressort finalement une remise en question du vocabulaire jusque là associé au suicide : si le *suicidium* était de par sa nature une *mors uoluntaria*, la *mors uoluntaria* ne signifiait pas forcément, dans l'esprit antique, un *suicidium*. C'est sur cette hypothèse que nous achevons ce chapitre dédié aux particularités des suicides en contexte de guerre.

Conclusion générale

Tout au long de ce travail, nous avons tenté de proposer une analyse typologique la plus complète et la plus critique possible du suicide en contexte de guerre. L'objectif était de s'interroger sur ce qui caractérisait le suicide au cours de l'Antiquité, non pas dans son ensemble, mais dans un contexte précis. Soit, à travers la guerre, une réalité omniprésente pour les Anciens, et dans laquelle l'acte d'autodestruction se matérialisait sous divers aspects. Il était également question d'étudier ce phénomène de manière à le comprendre tel que les Anciens, et plus particulièrement les Romains, se le représentait.

Néanmoins, pour appréhender correctement un contexte spécifique propice à l'acte suicidaire, il était nécessaire dans un premier temps, et dans un souci de compréhension, de définir le phénomène du suicide durant l'Antiquité. Notre premier chapitre a dès lors eu comme objectif de fournir au lecteur une série de clés de lecture nécessaires : la délicate question du vocabulaire employé par les Anciens pour définir l'acte suicidaire, le sens porté à ce geste et les raisons valables ou non pour se donner la mort, la vision portée sur celui-ci par les principaux peuples rencontrés dans nos sources et son évolution à travers le temps, et enfin, la philosophie portant sur le suicide. Malgré des divergences plus ou moins prononcées entre les différents peuples, mais également au sein même de ces derniers, nous pouvions en retenir une certaine cohérence quant à la manière d'appréhender le geste. Celui-ci, loin d'être condamné avec ferveur, du moins pour l'ensemble de la période antique, apparaissait généralement comme toléré, voire exalté. Le suicide pouvait, et dans certains cas devait, apaiser les maux qui paraissaient insupportables pour l'individu (souffrance, maladie, perte de liberté, déshonneur, vieillesse). Pour les Romains et les Grecs, le point de vue barbare nous étant inconnu, raison et lucidité intervenaient dans la décision de passer à l'acte, une vision fortement nourrie par la philosophie. Cette idée du suicide effectué avec sagesse ne représentait pas forcément la majorité des suicides commis par des inconnus. En effet, l'historiographie portant sur le sujet s'est généralement tenue – sauf exceptions – à analyser les morts volontaires commises par une certaine élite et à qui ces préceptes philosophiques s'adressaient. Cela étant dit, les Anciens, et dans notre cas les Romains, ne se donnaient pas la mort de n'importe quelle manière, ou du moins réprouvaient certaines pratiques. Cette observation est d'autant plus vraie au sein du contexte que nous étudions.

Ces raisons et manières de procéder ont été au cœur de notre second chapitre. À travers une

longue analyse, nous avons présenté un certain nombre de principes qui partageaient des similitudes avec les suicides antiques de manière plus globale – l'*honos* ou la *fides* n'étant pas le propre des suicides en contexte de guerre – mais qui caractérisaient cependant ces tendances à se tuer lors d'un conflit. La partie consacrée aux raisons, qu'elles soient de l'ordre des valeurs promues par la société romaine (*honos, dignitas, fides, pietas, clementia, libertas*) ou répondant à une situation plus pragmatique telle que la famine ou l'asservissement, a permis de mettre en évidence un discours promouvant le « suicide convenable ». Cette construction entreprise par les auteurs de langues grecque et latine se fondait sur un ensemble d'exemples romains ou étrangers dans lesquels nous avons décelé une certaine vision de ce que ces auteurs estimaient être le suicide idéal. Bien entendu, le discours pouvait varier pour une situation plus ou moins similaire en fonction de l'identité des suicidés et de leur appartenance aux peuples barbares ou « civilisés ». Cette manière de procéder n'est pas sans rappeler le principe caractéristique d'identité et d'altérité présent au sein de la littérature gréco-latine. Ainsi, à l'instar de délimiter ce qui correspond au monde « civilisé » en émettant un jugement sur l'étranger, les auteurs antiques définissaient en partie le « suicide convenable » à l'aide de cas étrangers. Cette approche permet par exemple de mieux saisir la répugnance que les Romains éprouvaient pour les suicides perpétrés dans la panique, l'irrationalité ou l'impulsivité. Cette aversion était mentionnée régulièrement à travers les suicides collectifs ou individuels entrepris par des peuples barbares (notamment ceux de la péninsule Ibérique). Pour autant, nous avons vu que certains exemples romains étaient tout aussi critiqués, car indignes des valeurs romaines, ou du moins de celles avancées par les auteurs. Paradoxalement, le discours porté à l'encontre des sociétés barbares pouvait arborer un aspect positif lorsque les raisons poussant au suicide paraissaient légitimes aux yeux des Romains – l'amour de la *libertas* étant l'une d'entre elles. Le constat est le même pour la seconde partie consacrée aux méthodes employées pour se supprimer. De ce même chapitre, nous avons également relevé que les nombreuses méthodes et raisons étaient généralement assimilées à des « corps » sociaux bien spécifiques. Il serait toutefois trompeur d'affirmer qu'une méthode ou une raison était exclusive à un groupe d'individus particuliers, mais il existait une tendance qui peut être expliquée notamment par des raisons contextuelle, matérielle, pratique ou encore économique. Nous avons également tenu à introduire un aspect traumatologique, une discipline absente des précédents travaux ayant porté sur l'analyse des méthodes pour se donner la mort. L'objectif était de comprendre, d'un point de vue physique, ce que certaines modalités de suicide impliquaient et ainsi mieux appréhender ce que les auteurs entendaient par une « mort la moins pénible possible ».

Enfin, notre dernier chapitre fut consacré à l'analyse de deux cas spécifiques à notre

contexte : le suicide collectif et la *deuotio ducis*. Loin de prétendre à une remise en cause de ce qui a été fait jusqu'alors sur ces deux sujets, notre ambition était de proposer une étude portant sur les caractéristiques du suicide collectif, un phénomène pour le moins particulier, et un questionnement sur le statut spécifique de la *deuotio ducis*. Dans le premier cas, il s'avéra, en dehors de l'existence vérifiée d'un *topos* pour les suicides entrepris lors d'un siège (*topos* ayant fait l'objet d'une étude par l'historien P. Ellinger), que le traitement différait entre les autodestructions « populaires » (populations civiles ou soldats sans importance) et celles comprenant des membres importants ou de l'aristocratie. L'origine ethnique était également un facteur pouvant interférer dans le jugement des auteurs, exacerbant encore une fois l'opposition entre « suicide civilisé » et « suicide barbare ». Quoi qu'il en soit, ces suicides collectifs ont démontré qu'au cours de l'Antiquité, l'acte était loin d'être exclusivement individuel et que le phénomène de « corps » ou d'unité semblait relativement important pour ces peuples, la décision se prenant collectivement – du moins, par les citoyens. Dans le second cas, la *deuotio ducis* fut abordée à travers le vocabulaire employé pour désigner le moment précis où le général dévoué se sacrifiait. En découlait une remise en question de l'expression *mors uoluntaria* qui servait alors à définir un suicide, mais également une forme de sacrifice. Ce dernier, relevant du suicide d'un point de vue sociologique et contemporain, restait néanmoins interprété différemment par les Romains, malgré une expression similaire dans l'œuvre de Tite-Live.

Quelles sont finalement les grandes lignes directrices du suicide en contexte de guerre au cours de la République romaine ? Premièrement, il est question d'un phénomène transcendant les différents groupes sociaux qui constituent la société romaine : individus libres et esclaves, civils et militaires, hommes, femmes et enfants, peuple et aristocratie. Deuxièmement, les raisons et méthodes liées au suicide sont globalement similaires à celles que l'on peut retrouver dans un contexte plus général (comme le démontrent Y. Grisé et A. van Hooff dans leurs ouvrages respectifs), mais des particularités restent propres à notre sujet d'étude. C'est notamment le cas avec la pratique du suicide mutuel ou collectif que l'on ne retrouve qu'exclusivement dans des atmosphères guerrières. De plus, le contexte de guerre fait intervenir des méthodes et raisons, certes générales, mais en les adaptant à sa propre réalité. Ainsi, les valeurs telles que l'*honos* et la *fides* sont employées à travers le prisme guerrier : la *fides militum* et l'*honos* du guerrier. Le fer est, pour une écrasante majorité, l'arme de prédilection des soldats, tandis que les autres méthodes pour se supprimer sont davantage utilisées par les civils. Troisièmement, il existe un traitement différent entre les suicides individuels ou collectifs à petite échelle (deux à trois acteurs), qui sont le fait de figures importantes ou reconnues, et les suicides collectifs à grande échelle, qui représentent les

masses. Les premiers sont détaillés et servent couramment d'*exempla*, traduisant ce que doit être un « suicide convenable ». Les seconds arborent eux aussi des détails, mais bien plus violents, car revêtant souvent des aspects et méthodes de suicides désapprouvés (furie, colère, panique, pendaison, chute, immolation, etc.). Leur but est également de participer à la construction du suicide idéal, mais en marquant davantage les dérives immorales que peuvent représenter certains procédés d'autodestruction.

Il existe cependant des limites à notre démarche. La plus contraignante renvoie à l'exhaustivité de notre corpus de sources qui fut mise à mal par l'existence d'une diversité non négligeable d'expressions pour désigner l'acte suicidaire. Il est dès lors possible, malgré notre volonté de proposer un échantillon se voulant le plus représentatif du suicide en contexte de guerre, que certaines données qui auraient pu appuyer ou nuancer nos réflexions nous aient échappées. De plus, nos sources s'adressant à une certaine élite, il n'était pas aisé d'appréhender objectivement les valeurs qui caractérisaient les individus ne faisant pas partie de cette catégorie sociale supérieure. Bien que certaines valeurs promues par l'élite existaient ou transcendaient également chez ceux-ci. Enfin, il était, dans certains cas, nécessaire de supposer raisons et méthodes d'un suicide en nous fondant sur le contexte de ce dernier. Nous restons ainsi tributaires des sources traitant d'un phénomène dont, au fond, nous ne pouvons être totalement certains de l'ampleur – les suicides populaires étant relativement absents de la documentation à notre disposition.

Néanmoins, l'intérêt de ce travail est d'avoir proposé une étude critique du phénomène suicidaire dans un contexte spatio-temporel délimité, nous démarquant des grandes études portées jusqu'alors sur des généralités bien plus conséquentes ou selon des angles philosophiques, psychologiques ou sociologiques. Dans le premier cas, les spécificités liées à un contexte précis étaient noyées au sein d'une pensée plus globale, tandis que dans le second, l'approche philosophique occultait une réalité plus complexe, puisque ne se résumant pas entièrement à cette dernière, la psychologie ne pouvait fournir, au vu des sources, une solide analyse des personnages antiques, et la sociologie peinait à prendre en compte le contexte de l'époque, bien différent de celui avec lequel elle était habituée à traiter. L'étude critique d'un contexte précis permet dès lors une meilleure compréhension d'une facette d'un phénomène plus global.

Il serait dès lors enrichissant de repousser les cadres de cette étude aux périodes antérieures et postérieures à la République romaine, afin de mener une étude complémentaire et comparative. L'exercice peut également être postposé en remplaçant la société romaine par une autre, bien que,

dans le cas des peuples barbares, nous ne disposons que de peu de sources. Le contexte de guerre, lui aussi, peut être remplacé par une autre thématique comme la proscription, les suicides politiques, etc. Le champ des possibilités est donc relativement large et permettrait une étude approfondie des différentes facettes du phénomène du suicide au cours de l'Antiquité.

Enfin, pour conclure par une note plus actuelle, nous désirions, à travers ce thème, offrir un regard différent sur un phénomène encore trop souvent considéré comme tabou au sein de nos sociétés contemporaines. Nous sommes intimement convaincus que le rapport à la mort et à la *mors uoluntaria* qui caractérisait les peuples antiques peut, encore aujourd'hui, apporter énormément à la réflexion et à la compréhension portant sur le suicide. De même, à travers la notion de *libertas* et de la maîtrise si cruciale de soi aux yeux des Anciens, nous pouvons, d'une manière plus subtile, repenser, enrichir notre propre vision de la question de l'euthanasie et de la possibilité de quitter cette vie avec dignité quand le moment est venu. Car au fond, cette étude nous éclaire sur la nécessité pour les Anciens de rester maîtres de leur destin et d'eux-mêmes.

Annexes – tableau des sources sur le suicide en contexte de guerre

Données tirées du tableau – note explicative

Les informations provenant du tableau suivant ont été compilées et triées par thème afin de faciliter la lecture de ce dernier. Il s'agit d'un échantillon non exhaustif composé de 130 extraits dont certains font état d'un même suicide. Il est ainsi évoqué à plusieurs reprises le suicide des Sagontins par exemple. De plus, chaque extrait peut fournir plusieurs mentions de suicides, de causes invoquées ou de méthodes employées – ceci est particulièrement vrai dans le cas des suicides collectifs – selon l'interprétation. Dès lors, les chiffres annoncés ne sont pas fixés définitivement, mais traduisent néanmoins une certaine tendance. Nous avons également employé des abréviations pour désigner l'origine ethnique des individus présents dans notre tableau. Pour ce qui est du reste, chaque mention est identifiée de la sorte : référence de la source, date du suicide, identité du suicidé, sexe et origine ethnique, cause invoquée, méthode employée, résultat final, extrait du suicide. La question des méthodes employées est délicate, car dans certains cas, elles ne sont pas précisées, mais peuvent être supposées en fonction du statut de l'individu et du contexte. Ainsi, un soldat romain, qui se donne la mort sur le champ de bataille, le fait probablement à l'aide d'un fer. C'est pour cette raison que certaines méthodes sont suivies d'un « ? ».

Suicide/siècle :

- VI^e siècle a.c.n. : 3
- V^e siècle a.c.n. : 2
- IV^e siècle a.c.n. : 7
- III^e siècle a.c.n. : 19
- II^e siècle a.c.n. : 19
- I^{er} siècle a.c.n. : 63
- I^{er} siècle p.c.n. : 13
- Aucune datation : 4

Suicide/peuple :

- Carthaginois (Car) : 2
- Celtes (C) : 9
- Daces (Dac) : 1

- Égyptien (E) : 2
- Germains (Ger) : 2
- Grecs (G) : 20
- Illyriens (Ill) : 1
- Inconnus (?) : 4
- Orientaux (Perses et Mèdes) (Or) : 4
- Peuples hispaniques (Ibères, Celtibères, Lusitaniens) (His) : 19
- Peuples italiens (Latins, Campaniens, Samnites, etc.) (Ita) : 8
- Romain (R) : 59

Suicide/Sexe :

- Femmes : 37 + 5 potentiels
- Hommes : 126

Suicide/Cause :

- Abandon : 1
- Amitié : 1
- Condamnation : 1
- « Coup d'état » manqué : 1
- Défaite militaire : 65
- Désespoir : 5
- Déshonneur : 13
- *Deuotio* : 2
- Famine : 8
- Fureur : 5
- Loyauté : 11
- Manquement à sa mission : 1
- Mort d'un être cher : 6
- Ne peut plus combattre : 1
- Pense qu'il a perdu : 2
- Perte de liberté : 7

- Peur de la souffrance : 1
- Peur des représailles : 29
- Pris au piège : 7
- Refus de tuer : 1
- Siège : 36

Suicide/Méthode :

- Attaque suicide : 12
- Chute : 7
- Corde : 4
- Divers moyens : 7
- Ensevelissement : 1
- Fer : 88
- Feu : 23
- Noyade : 3
- Poison : 17
- Se laisser tuer : 6
- Suicide mutuel : 14
- Suffocation : 4

Suicides individuels/collectifs :

- Suicides collectifs : 68
- Suicides individuels : 74

Expressions employées dans les extraits :

Concernant les différents extraits en grec et en latin, il n'était pas possible de les trier, tant leur diversité est importante. S'il existe des formules que l'on retrouve quelques fois, la majorité des expressions diffèrent en fonction du contexte, de la méthode usée pour se donner la mort et du verbe « tuer » qui dispose de plusieurs variantes. Au vu de cette réalité, nous avons introduit notre premier chapitre par une réflexion sur le vocabulaire relatif à l'action du suicide présent dans nos textes.

Source	Date	Identité	Sexe et Culture	Cause	Méthode	Résultat	Extrait
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre II : Guerres Civiles</i> , 100.	46 a.c.n.	Juba, Pétréius, L. Scipion	M/R	Défaite militaire, Peur des représailles	S'entre-tuent, Fer et Noyade	Consommé	Ιόβας δὲ καὶ Πετρήιος [...] ἐπὶ τῇ διαίτῃ ξίφεσι διεχρήσαντο ἀλλήλους ; Αὐτόν τε διεχρήσατο καὶ τὸ σῶμα μεθῆκεν ἐς τὸ πέλαγος
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie</i> , 12, 44-46.	218 a.c.n.	Habitants de Sagonte	MF/His	Siège, Famine	Attaque suicide, Fer, Pendaison, Chute	En partie	Αἱ δὲ γυναῖκες, ἀπὸ τοῦ τείχους ὀρῶσαι τὸ τέλος τῶν ἀνδρῶν, αἱ μὲν ἐρρίπτουν ἑαυτὰς κατὰ τῶν τεγῶν, αἱ δ' ἀνήρτων, αἱ δὲ καὶ τὰ τέκνα προκατέσφαζον
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie</i> , 33, 132-136.	206 a.c.n.	Habitants d'Astapa	MF/His	Siège, Peur des représailles	Attaque suicide, Fer, Feu	Consommé	Πεσόντων δ' ἀπάντων οἱ πεντήκοντα τὰς γυναῖκας καὶ τὰ παιδιά κατέσφαζαν καὶ τὸ πῦρ ἐγείραντες ἑαυτοὺς

							ἐπέρριψαν
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie</i> , 72, 306.	Entre 137 et 136 a.c.n.	Femmes des Bracares	F/His	Défaite militaire, Perte de liberté	?	Consommé	Αἱ μὲν αὐτὰς διερχῶντο, αἱ δὲ καὶ τῶν τέκνων αὐτόχειρες ἐγίνοντο
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie</i> , 77, 331.	Entre 134 et 133 a.c.n.	Brigands	M/His	Défaite militaire, Perte de liberté	?, Noyade	Consommé	Ὡστε τῶν αἰχμαλώτων οὐδεὶς ὑμέμεινε δουλεύειν, ἀλλ' οἱ μὲν αὐτούς, οἱ δὲ τοὺς πριαμένους ἀνήρουν, οἱ δὲ τὰς ναῦς ἐν τῷ διάπλῳ διετίτρων
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre VI : L'Ibérie</i> , 97, 422.	133 a.c.n.	Habitants de Numance	MF/His	Siège, Famine, Perte de liberté	Divers moyens	En partie	Οἱ δὲ πρῶτα μὲν αὐτούς, οἱ βουλόμενοι, διερχῶντο, ἕτερος ἑτέρως
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre VIII : Le Livre africain</i> , 131, 625-627.	146 a.c.n.	Transfuges, Femme d'Hasdrubal et ses enfants	MF/Car	Siège, Peur des représailles, Famine	Feu, Fer et Feu	Consommé	Τὸν δὲ νεὼν ἐνέπρησάν τε καὶ κατεκαύθησαν ; Τοσαῦτ' ὀνειδίσασα κατέσφαξε τοὺς παῖδας καὶ ἐς τὸ πῦρ αὐτούς τε καὶ ἑαυτὴν

							ἐμέρριψεν
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre XII : La Guerre de Mithridate</i> , 60, 247.	84 a.c.n.	Fimbria, Serviteur	M/R	Défaite militaire, Loyauté	Fer, Fer	Consommé	Ὁ δὲ καὶ δεσπότην ἔκτεινε καὶ αὐτὸν ἐπὶ τῷ δεσπότη
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre XII : La Guerre de Mithridate</i> , 77, 338.	63 a.c.n.	Dionysios	M/G	Défaite militaire	Poison	Consommé	Καὶ αὐτῶν ὁ μὲν Διονύσιος πίων ὄπερ ἤγετο φάρμακον, αὐτίκα ἀπέθανεν
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre XII : La Guerre de Mithridate</i> , 82, 369.	63 a.c.n.	Femmes, Soeurs, Concubines de Mithridate	F/G	Défaite militaire	Poison, Fer, Pendaison	Consommé, mais possible exécution	Αἱ μὲν δὴ διεφθείροντο ξίφεσι καὶ φαρμάκοις καὶ βρόχοις
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre XII : La Guerre de Mithridate</i> , 102, 475.	65 a.c.n.	Macharès	M/G	Peur des représailles	?	Consommé	Ἐαυτὸν ἔκτεινεν
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre XII : La Guerre de Mithridate</i> , 111, 536-537 ; 112, 540.	63 a.c.n.	Mithridate et deux de ses filles	MF/G	Défaite militaire, Peur des représailles	Poison, Poison et Fer	Consommé	Μολλὰ μὲν ἐκ τῆς σῆς δεξιᾶς ἐς πολεμίους ὠνάμην, ὀνήσομαι δὲ μέγιστον, εἰ νῦν με κατεργάσαιο ; Τοῦ φαρμάκου [...] ἕως ἔπιον λαβοῦσαι
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre XIII : Guerres Civiles</i> , 48, 209.	89 a.c.n.	Vidacilius	M/Ita	Siège	Poison et Feu	Consommé	Φάρμακόν τε προσηνέγκατο καὶ κατακλίνας

							αὐτὸν ἐπὶ τῆς πυρᾶς ἐκέλευσε
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre XVI : Guerres Civiles</i> , 25, 106.	Entre 44 et 42 a.c.n.	Vetulinus	M/ ? (probablement romain)	Défaite militaire	Attaque suicide	Consommé	Ἐμπεσὼν τοῖς πολεμίοις κατεκόπη
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre XVI : Guerres Civiles</i> , 56, 240-241.	43 a.c.n.	Roscius, Laelius	M/R	Manquement à sa mission, Défaite militaire	Fer, Fer (?)	Consommé	Καὶ Ῥώσκιος μὲν ὁ φύλαξ, τοῦ χάρακος ἀλισκομένου, τῶν ὑπασπιστῶν τινὶ τὴν σφαγὴν ὑπέσχε καὶ ἀνηρέθη ; Λαίλιος [...] ἑαυτὸν διεχρήσατο
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre XVI : Guerres Civiles</i> , 62, 267.	43 a.c.n.	Dolabella, Soldat, M. Octavius	M/R	Siège, Défaite militaire, Loyauté	Fer, Fer, ?	Consommé	Ἀλούσης δὲ τῆς πόλεως ὁ μὲν Δολοβέλλας προὔτεινε τὴν κεφαλὴν τῷ σωματοφύλακι αὐτοῦ καὶ τεμόντα προσέταξε φέρειν Κασσίῳ σῶστρον ἴδιον. ὁ δὲ τεμῶν ἐπικατέσφαζεν ἑαυτόν. Διεχρήσατο δὲ

							καὶ Μάρσος ἑαυτόν.
APPIEN, <i>Histoire romaine, Livre XVI : Guerres Civiles</i> , 114, 475.	42 a.c.n.	Cassius, Titinius	M/R	Pense qu'il a perdu, Déshonneur	Fer, Fer	Consommé	Le suicide est sous-entendu ; Καὶ Τιτίνιος ὥς βραδύνας ἑαυτὸν ἔκτεινε
CÉSAR [Pseudo], <i>Guerre d'Afrique, Livre I</i> , 88.	46 a.c.n.	Caton d'Utique	M/R	Défaite militaire	Fer	Consommé	<i>Ferrum [...] se traiecit</i>
CÉSAR [Pseudo], <i>Guerre d'Afrique, Livre I</i> , 93-94.	46 a.c.n.	Caton d'Utique, Juba, Pétréius	M/R	Défaite militaire, Désespoir	Fer, S'entre- tuent	Consommé	<i>Sibi ipsum manus attulisse ; Ut cum uirtute interfecti esse uiderentur ; Precibus a seruo suo impetrauit ut se interficeret.</i>
CÉSAR [Pseudo], <i>Guerre d'Espagne, Livre I</i> , 33, 4.	45 a.c.n.	Scapula	M/R(?)	Défaite militaire	Fer et Feu	Consommé	<i>Ita nouissimo tempore seruuum iussit et libertum [...] alterum se iugulare, alterum pyram incendere</i>
CÉSAR, <i>Guerre des Gaules, Livre I</i> , 4, 3-4.	61 a.c.n.	Orgétorix	M/C	« Coup d'état » raté	?	Consommé	<i>Quin ipse sibi mortem consciuerit</i>
CÉSAR, <i>Guerre des Gaules, Livre III</i> , 22, 2.	/	Tradition des guerriers <i>soldures</i> du peuple des Sotiates	M/C	Mort du chef, Loyauté	?	Exemple	<i>Aut eundem casum una ferant aut sibi mortem consciscant</i>

CÉSAR, <i>Guerre des Gaules</i> , Livre IV, 12, 6.	55 a.c.n.	Frère de Pison l'Aquitain	M/R	Mort du frère	Attaque suicide	Consommé	<i>Cum circumuentus multis uulneribus acceptis cecidisset atque id frater, qui iam proelio excesserat, procul anima animaduertisset, incitato equo se hostibus obtulit atque interfectus est</i>
CÉSAR, <i>Guerre des Gaules</i> , Livre V, 37, 6.	54 a.c.n.	Soldats	M/R	Défaite militaire, Désespoir	Fer (?)	Consommé	<i>Se ipsi interficiunt</i>
CÉSAR, <i>Guerre des Gaules</i> , Livre VI, 31, 5.	53 a.c.n.	Catuvolcos	M/C	N'a plus la force de combattre	Poison	Consommé	<i>Taxo [...] se exanimauit</i>
CICÉRON, <i>Correspondance</i> , Livre VII, Lettre 3, 3. Attention : Il ne s'agit pas ici d'un suicide mentionné explicitement, mais plutôt d'un sous-entendu au suicide de Caton d'Utique.	46 a.c.n.	Caton d'Utique	M/R	Défaite militaire	Fer	Consommé	<i>Consciscenda mors uoluntaria</i>
CICÉRON, <i>Les Devoirs</i> , Livre I, 31, 112.	46 a.c.n.	Caton d'Utique	M/R	Défaite militaire, Déshonneur	Fer	Consommé	<i>Mortem sibi ipse consciscere</i>
DENYS D'HALICARNASSE, <i>Antiquités romaines</i> , Livre X, 16, 7.	460 a.c.n.	Soldats	M/Ita	Siège	Fer, Chute	Consommé	<i>Οἱ δὲ πλείους σφάπτοντες</i>

							ἐαυτοὺς ἢ κατὰ τῶν κρημνῶν ὠθοῦντες διεφθάρησαν
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XXXVII, 10, 4.	63 a.c.n.	Mithridate	M/G	Défaite militaire	Poison et Fer	Consommé	Ἀλλὰ καὶ αὐτὸς ἐαυτὸν διέφθειρεν
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XXXVII, 13, 4.	63 a.c.n.	Mithridate	M/G	Défaite militaire	Poison et Fer	Consommé	Καὶ αὐτὸς ἐαυτὸν ἀποκτεῖναι σπουδᾶσας οὐκ ἠδυνήθη, ἀλλὰ τοῦτο μὲν φαρμάκῳ τοῦτο δὲ καὶ ξίφει αὐθέντης τε ἅμα ἐγένετο καὶ ὑπὸ τῶν ἐχθρῶν ἀπεσφάγη
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XXXIX, 43, 3.	56 a.c.n.	Marins vénètes	M/C	Défaite militaire	Fer (?), Noyade (?)	Consommé	Ὅρωντες δὲ ταῦθ' οἱ λοιποὶ ἐπιβάται οἱ μὲν ἀπεκτίνυσάν σφας, μὴ καὶ ζῶντες ἀλῶσιν, οἱ δὲ ἐς τὴν θάλασσαν ἐξεπήδων
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XL, 6, 3.	54 a.c.n.	Soldats	M/R	Défaite militaire, Pris au piège	S'entre-tuent	Consommé	Ἀλλήλους ἀπέκτειναν

DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XL, 23, 2.	54 a.c.n.	Soldats	M/R	Défaite militaire, Pris au piège	S'entre-tuent	Véracité douteuse, possible confusion	Τοῖς τε ξίφεσι τοῖς σφετέροις περιέπιπτον καὶ πολλοὶ καὶ ὑπ' ἀλλήλων ἀπώλοντο
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XL, 25, 2.	53 a.c.n.	Soldats	M/R	Défaite militaire	Fer (?)	Consommé	Ἐαυτοὺς καταχρησάμενοι
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XLI, 40, 2.	49 a.c.n.	Soldats, Marins	M/R	Défaite militaire, Pris au piège, Famine	Fer (?)	Consommé	Καὶ ἀλίσκόμενοι σφᾶς αὐτοὺς ἀπεχρήσαντο
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XLVI, 51, 3.	43 a.c.n.	M. Juventius	M/R	Déshonneur	Fer (?)	Consommé	Αὐτὸς ἑαυτὸν τῶν στρατιωτῶν ὀρώντων κατεχρήσατο
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XLVI, 53, 3.	43 a.c.n.	Helvius Blasio	M/ ?	Loyauté	?	Consommé	Ἐαυτὸν ἐκὼν ὀρώντος αὐτοῦ προαπέκτεινε
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XLVII, 30, 5.	43 a.c.n.	Dolabella, M. Octavius	M/R	Siège, Défaite militaire, Peur des représailles	Fer, Fer (?)	Consommé	Ἐφοβήθη μὴ ζῶν ἀλοίη καὶ ἑαυτὸν κατεχρήσατο, ὅπερ που καὶ Μάρκος Ὀκτάουιος ὑποστράτηγος αὐτοῦ ἔπραξε
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XLVII, 34, 3.	42 a.c.n.	Habitants de Xanthe	MF/G	Siège	Feu, Divers moyens	Consommé	Ἐκ γὰρ τούτου καὶ οἱ ἐπιχώριοι τὰ λοιπὰ

							ἐθελονταὶ συγκατέπρησαν καὶ ἀλλήλους οἱ πλείους ἀνεχρήσαντο
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XLVII, 46, 4-5.	42 a.c.n.	Cassius, Centurion	M/R	Pense qu'il a perdu, Déshonneur	Fer, Fer	Consommé	Καὶ Πινδάρῳ τινὶ ἐξελευθέρῳ ἀποκτεῖναι ἑαυτὸν προσέταξε· καὶ αὐτῷ καὶ ὁ ἑκατόνταρχος, μαθὼν ὅτι διὰ τὴν βραδυτῆτα αὐτοῦ διώλετο, ἐπαπέθανεν
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XLVII, 49, 3-4.	42 a.c.n.	Porcia, Fidèles de Brutus (ayant exercé une magistrature)	MF/R	Défaite militaire, Peur des représailles	Suffocation, ?	Consommé	Ἡ δὲ δὴ Πορκία ἄνθρακα διάπυρον καταπιούσα ἀπέθανε ; Ἐαυτοὺς παραχρήμα
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XLVIII, 23, 3.	Entre 44 et 42 a.c.n.	Fangon	M/R	Défaite militaire, Peur des représailles	Fer (?)	Consommé	Ἐαυτὸν κατεχρήσατο
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XLIX, 10, 3.	Entre 42 et 36 a.c.n.	Démocharès	M/G ?	Défaite militaire, Peur des	Fer	Consommé	Κὰν τούτῳ τῷ πόνῳ ὁ μὲν Δημοχάρης

				représailles			άλισκόμενος ἑαυτὸν ἀπέσφαξεν
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre XLIX, 35, 1-4.	35 a.c.n.	Habitants de Métule	MF/III	Siège	Feu, Divers moyens	Consommé	Καὶ οἱ μὲν ἑαυτοὺς οἱ δὲ καὶ τὰς γυναῖκας τὰ τε παιδιά προσαπέκτειναν
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre L, 35, 4.	31 a.c.n.	Soldats	M/R	Défaite militaire, Peur de la souffrance	S'entre-tuent	Consommé	Οἱ μὲν ἀλλήλους οἱ δὲ καὶ αὐτοὺς ἀπέκτειναν
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre LI, 2, 6.	31 a.c.n.	Florus (père et fils)	M/R	Condamnatio n	Se laisse tuer, Fer (?)	Consommé	Ἐαυτὸν τῷ σφαγεῖ ἐκὼν παρέδωκε, περιήλγησέ τε ἐκεῖνος καὶ αὐτοχειρία αὐτῷ ἐπαπέθανεν
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre LI, 10, 7-9.	30 a.c.n.	Antoine, Serviteur	M/R	Défaite militaire, Mort de Cléopâtre, Refus de tuer son maître	Fer, Fer	Consommé	Ἐπεὶ δὲ ἐκεῖνος σπασάμενος τὸ ξίφος ἑαυτὸν κατειργάσατο, ζηλῶσαι τε αὐτὸν ἠθέλησε καὶ ἑαυτὸν ἔτρωσεν
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre LI, 14, 1-3.	30 a.c.n.	Cléopâtre	F/E	Défaite militaire, Peur des représailles	Poison (?)	Consommé	Τότε δὲ προκατανύξασά τι τὸν βραχίονα ἐς τὸ αἷμα

							ἐνέβαλεν
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre LII, 17, 4.	78 a.c.n.	Sylla	M/R	Peur des représailles	?	Consommé, mais véracité douteuse	Ἐαυτὸν ἀναχρήσασθαι
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre LIV, 5, 2-3.	22 a.c.n.	Cantabres	MF/His	Siège, Perte de liberté	Feu, Poison, Fer	Consommé	Ἀλλ' οἱ μὲν τὰ ἐρύματα προεμπρήσαντες ἑαυτοὺς ἀπέσφαξαν, οἱ δὲ καὶ ἐκείνοις ἐθελονταὶ συγκατεκαύθησαν, ἄλλοι δημοσία φαρμάκων ἐνεπλήσθησαν
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre LVI, 21, 4-5 ; 22, 1-2.	9 p.c.n.	Varus, Principaux chefs, Soldats	M/R	Défaite militaire, Pris au piège	Fer (?), Fer (?), Fer (?)	Consommé	Ἐαυτοὺς ἀπέκτειναν
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre LXIII, 11, 2.	69 p.c.n.	Soldat	M/R	Déshonneur	Fer (?)	Consommé	Ἐαυτὸν διεχρήσατο
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre LXIII, 15, 1.	69 p.c.n.	Othon, Soldats	M/R	Défaite militaire, Loyauté	Fer et Feu, Fer	Consommé	Τι ξιφίδιον λαβὼν ἑαυτὸν διεχρήσατο ; Καὶ τινες ἑαυτοὺς ἐπέσφαξαν αὐτῷ
DION CASSIUS, <i>Histoire romaine</i> , Livre LXVIII, 14, 3.	106 p.c.n.	Décébale	M/Dac	Défaite militaire, Peur des représailles	?	Consommé	Διεχρήσατο ἑαυτόν

FLORUS, <i>Œuvres, Livre I</i> , 22 (II, 5-6).	218 a.c.n.	Habitants de Sagonte	MF/His	Siège, Famine, Fureur	Fer, Feu	Consommé	<i>Se ferro et igne corrumpunt</i>
FLORUS, <i>Œuvres, Livre I</i> , 34 (II, 18).	133 a.c.n.	Habitants de Numance	MF/His	Siège, Famine	Attaque suicide, Fer, Feu, Poison	Consommé	<i>Se, suos, patriam, ferro, ueneno, subiecto undique igni peremerunt</i>
FLORUS, <i>Œuvres, Livre I</i> , 38 (III, 3).	101 a.c.n.	Femmes cimbres	F/Ger	Défaite militaire, Perte de liberté	Pendaison, S'entre-tuent	Consommé	<i>Aut mutuis concidere uolneribus aut uinculo e crinibus suis facto ab arboribus iugisque plaustorum pependerunt</i>
FRONTIN, <i>Strategemata, Livre IV</i> , 1, 13.	102 a.c.n.	M. Scaurus	M/R	Déshonoré par son fils	?	Consommé	<i>Mortem sibi consciuit</i>
HÉRODOTE, <i>Histoires, Livre I</i> , 83.	546 a.c.n.	Othryades	M/G	Déshonneur, Défaite militaire	?	Consommé	Καταχρήσασθαι ἑωυτὸν
HÉRODOTE, <i>Histoires, Livre I</i> , 176.	540 a.c.n.	Habitants de Xanthe	MF/G	Siège	Feu, Fer	?	On dit ce qui était prévu, mais on ne signale pas l'aboutissement
HÉRODOTE, <i>Histoires, Livre VII</i> , 107.	476 a.c.n.	Habitants d'une cité perse (Boges, sa	MF/Or	Siège	Feu	Consommé	Ποιήσας δὲ ταῦτα ἑωυτὸν ἐσέβαλε ἐς τὸ

		famille et ses esclaves)					πῶρ
LUCAIN, <i>La Pharsale</i> , Livre II, 581-582.	63 a.c.n.	Mithridate	M/G	Défaite militaire	Poison et Fer	Consommé	<i>Ad mortem [...] ire coegi</i>
LUCAIN, <i>La Pharsale</i> , Livre IV, 540-565.	49 a.c.n.	Vulturnus, Soldats	M/R	Défaite militaire, Désespoir, Loyauté	S'entre-tuent	Consommé	<i>Iugulo poscens iam fata relecto ; Cum ponder extra exegere enses</i>
MACROBE, <i>Les Saturnales</i> , Livre I, 11, 24.	89 a.c.n.	C. Vettius et son esclave	M/Ita	Défaite militaire	Se laisse tuer, Fer (?)	Consommé	<i>Servus eius occidit ac se [...] interemit</i>
POLYBE, <i>Histoires</i> , Livre II, 30, 4.	225 a.c.n.	Soldats	M/C	Fureur	Attaque suicide	Consommé	Διδόντες σφᾶς αὐτοὺς ἐκουσίως ἀπέθνησκον
POLYBE, <i>Histoires</i> , Livre III, 14, 1. Attention : À mettre en lien avec l'extrait du livre LVIII de Tite-Live.	220 a.c.n.	Habitants des cités d'Helmantique et Arcubale (cités vaccéennes)	MF/His	Siège	?	Consommé	Aucune mention
POLYBE, <i>Histoires</i> , Livre III, 84, 8-10.	217 a.c.n.	Soldats	M/R	Défaite militaire	S'entre-tuent	Consommé	Τινὲς δὲ παρακαλέσαντες αὐτοὺς διεφθάρησαν
POLYBE, <i>Histoires</i> , Livre V, 54, 3-5.	220 a.c.n.	Molon, Partisans, Néolaos	MF(?)/Or	Défaite militaire, Peur des représailles	Fer (?), ?, Fer	Consommé	Προσήνεγκε τὰς χεῖρας ἑαυτῷ ; Τὴν αὐτὴν ἐποίησαντο τοῦ

							βίου καταστροφήν
POLYBE, <i>Histoires, Livre VI</i> , 37, 13.	/	Principe au sein de l'armée romaine	M/R	Déshonneur, Peur des représailles	Fer, Attaque suicide	Exemple	Παραλόγως ρίπτουσιν ἑαυτοὺς εἰς τοὺς πολεμίους
POLYBE, <i>Histoires, Livre XVI</i> , 31, 2-6 ; 33, 3.	200 a.c.n.	Habitants d'Abydos	MF/G	Siège, Désespoir, Fureur	Fer, Attaque suicide	En partie	Κατασφάζειν μὲν τὰ τέκνα καὶ τὰς γυναῖκας ; Ὁμνυον πάντες ἢ κρατήσειν τῶν ἐχθρῶν ἢ τελευτήσειν μαχόμενοι περὶ τῆς πατρίδος
QUINTILIEN, <i>Institution oratoire, Livre XI</i> , 1, 36.	46 a.c.n.	Caton d'Utique	M/R	Défaite militaire	Fer	Consommé	<i>Se interfecit</i>
RUFUS, <i>Histoires, Livre V</i> , 6, 7.	331 a.c.n.	Habitants de Persépolis	MF/Or	Siège, Peur des représailles	Feu, Chute	Consommé	<i>Voluntaria morte occupauerunt</i>
SÉNÈQUE, <i>De la providence, Livre unique</i> , 2, 9-12.	46 a.c.n.	Pétréius, Juba, Caton d'Utique	M/R	Défaite militaire	S'entre-tuent, Fer	Consommé	<i>Concucurrerunt iacentque alter alterius manu caesi ; Dum gladium sacro pectori infigit</i>
SILIUS ITALICUS, <i>La Guerre punique, Livre II</i> , 600-660.	218 a.c.n.	Habitants de Sagonte	MF/His	Siège, Peur des représailles	Chute, Feu, Fer, Divers moyens	Consommé	<i>Pressit ouans capulum cunctantemque impulit ensem ;</i>

							<i>Ille iacit aegrum in flammis corpus ; Iugulum perfoderat ; Transacto tremebunda per ubera ferro</i>
STRABON, <i>Géographie, Livre III, 4, 17.</i>	/	Tradition du peuple des Cantabres	MF/His	Défaite militaire, Déshonneur	Fer, Divers moyens	Exemple	Καὶ παιδίον δὲ δεδεμένων αἰχμαλώτων τῶν γονέων καὶ ἀδελφῶν ἔκτεινε πάντας, κελεύσαντος το πατρός, σιδήρου κυριεῦσαν, γυνή δὲ τοὺς συναλόντας
STRABON, <i>Géographie, Livre III, 4, 18.</i>	/	Tradition du peuple des Ibères	MF/His	Diverses raisons, Loyauté	Poison	Exemple	Ἰβηρικὸν δὲ καὶ τὸ ἐν ἔθει παρατίθεσθαι τοξικόν, ὃ συντιθέασιν ἐκ βοτάνης σελίνῳ προσομοίας ἄπονον, ὥστ' ἔχειν ἐν ἐτοίμῳ πρὸς τὰ ἀβούλητα, καὶ τὸ κατασπένδειν αὐτοὺς

SUÉTONE, <i>De Vita Caesarum, Othon</i> , 21, 3.	69 p.c.n.	Othon	M/R	Défaite militaire	Fer	Consommé	<i>Expergefactus uno se traiecit ictu infra laeuam papillam</i>
SUÉTONE, <i>De Vita Caesarum, Livre VII : Vitellius</i> , 10, 3.	69 p.c.n.	Othon	M/R	Défaite militaire	Fer	Consommé	<i>Quo is se occiderat</i>
TACITE, <i>Les Annales, Livre I</i> , 2, 1.	30 a.c.n.	Antoine	M/R	Défaite militaire	Fer	Consommé	<i>Interfecto Antonio</i>
TACITE, <i>Les Annales, Livre III</i> , 42, 3.	21 p.c.n.	Florus	M/C	Pris au piège	Fer	Consommé	<i>Sua manu cecidit</i>
TACITE, <i>Les Annales, Livre III</i> , 46, 4.	21 p.c.n.	Sacrovir et ses proches	MF(?) / C	Défaite militaire	Fer et Feu	Consommé	<i>Illic sua manu, reliqui mutuis ictibus occidere ; incensa super uilla omnes cremavit</i>
TACITE, <i>Les Annales, Livre III</i> , 58, 2.	87 a.c.n.	Cornélius Mérieux	M/R	Peur des représailles	?	Consommé	<i>Cornelii Merulae caedem</i>
TACITE, <i>Les Annales, Livre IV</i> , 73, 4.	28 p.c.n.	400 Soldats	M/R	Défaite militaire, Désespoir	S'entre-tuent	Consommé	<i>Mutuis ictibus procubuisse</i>
TACITE, <i>Les Histoires, Livre II</i> , 49, 2-4.	69 p.c.n.	Othon, Soldats	M/R	Défaite militaire, Loyauté	Fer et Feu, Fer	Consommé	<i>In ferrum pectore incubuit ; Interfecere se</i>
TACITE, <i>Les Histoires, Livre III</i> , 51, 2.	69 p.c.n.	Soldat	M/R	Tue son frère, Déshonneur	Fer	Consommé	<i>Se ipsum interfecit</i>
TACITE, <i>Les Histoires, Livre III</i> , 54, 3.	69 p.c.n.	Julius Agrestis	M/R	Déshonneur	Fer	Consommé	<i>Voluntaria morte dicta firmavit</i>

TACITE, <i>Les Histoires</i> , Livre IV, 67, 1.	69 p.c.n.	Julius Sabinus	M/C	Défaite militaire	Feu	Non- consommé	<i>Illic uoluntaria morte interisse creditus</i>
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre VIII, 6, 12 ; 9, 8.	340 a.c.n.	Consul Publius Decius (père)	M/R	<i>Deuotio</i>	Attaque suicide	Consommé mais véracité douteuse	<i>Mors uoluntaria</i>
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre VIII, 39, 14.	322 a.c.n.	Brutulus Papius	M/Ita	Défaite militaire, Peur des représailles, Déshonneur	Fer (?)	Consommé	<i>Ipse morte uoluntaria subtrahit</i>
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre IX, 27, 14.	314 a.c.n.	Soldats	M/Ita	Défaite militaire	Se laissent tuer	Véracité douteuse	<i>Omisso certamine caedi capique Samnites</i>
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre X, 28, 13-18.	295 a.c.n.	Consul Publius Decius (fils)	M/R	<i>Deuotio</i>	Attaque suicide	Consommé	<i>Inferensque se ipse infestis telis est interfectus</i>
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre XXI, 5, 5-8. Attention : À mettre en lien avec l'extrait du livre LVIII de Tite-Live.	220 a.c.n.	Habitants des cités d'Helmantique et Arcubale (cités vaccéennes)	MF/His	Siège	?	Véracité douteuse	Aucune mention
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre XXI, 14, 3-4.	218 a.c.n.	Habitants de Sagonte	MF/His	Siège, Peur des représailles	Attaque suicide, Feu, Fer, Ensevelissem ent	Consommé	<i>In ignem ipsi praecipitauerunt ; Domos se ipsos concremauerunt ; Finem pugnae quam morientes</i>

							<i>fecerunt</i>
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre XXII, 51, 7-9.	216 a.c.n.	Soldats	M/R	Défaite militaire	Demandent à se faire tuer, Suffocation	Consommé	<i>Nudantes cervicem iugulumque et reliquum sanguinem iubentes haurire ; Inventi quidam sunt mersis in effossam terram capitibus, quos sibi ipsos fecisse foueas obruentesque ora superiecta humo interclusisse spiritum apparebat</i>
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre XXIII, 19, 6.	216-215 a.c.n.	Habitants de Casilinum	MF(?)/Ita	Siège, Famine	Chute	Consommé	<i>Nam et praecipitasse se quosdam non tolerantes famem constabat</i>
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre XXIII, 41, 4.	215 a.c.n.	Hampsicoras	M/G	Défaite militaire, Mort de son fils	?	Consommé	<i>Mortem sibi consciuit</i>
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre XXVI, 14, 1-6.	211 a.c.n.	28 Sénateurs de Capoue	M/Ita	Siège, Peur des représailles	Poison	Consommé	<i>Venenum omnes sumpserunt</i>

TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre XXVI, 15, 14-15.	211 a.c.n.	Tauréa Vibellius	M/Ita	Défaite militaire, Déshonneur	Fer	Consommé	<i>Ita gladio pectus [...] pectus transfixus</i>
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre XXVIII, 22-23.	206 a.c.n.	Habitants d'Astapa	MF/His	Siège, Fureur, Peur des représailles, Perte de liberté	Attaque suicide, Fer, Feu	Consommé	<i>Cum caeci furore in uolnera ac ferrum uecordi audacia ruerent ; Cum turbam feminarum puerorumque imbellem, inermem ciues sui caederent ; Medio incendio se iniecerunt</i>
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre XXXI, 16-18.	200 a.c.n.	Habitants d'Abydos	MF/G	Siège, Fureur	Divers moyens	Consommé	<i>Ipse per omnes uias leti interficerent</i>
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre XXXVI, 33, 6.	191 a.c.n.	Enrylochos	M/G	Peur des représailles	?	Consommé	<i>Mortem sibi consciuit</i>
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre XXXVIII, 23, 1-2.	189 a.c.n.	Soldats	M/C	Défaite militaire	Chute	Consommé	<i>Plerique praecipites per uastam altitudinem prolapsi, debilitati exanimantur</i>
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine</i> , Livre XLV, 10, 14.	168 a.c.n.	Habitants de Rhodes (seulement	MF(?)/G	Peur des représailles	?	Consommé	<i>Alii mortem sibi consciuerunt</i>

		quelques-uns)					
TITE-LIVE, <i>Histoire romaine, Livre XLV</i> , 24, 6.	168 a.c.n.	Habitants de Rhodes (seulement quelques-uns)	MF(?)/G	Peur des représailles	?	Consommé	<i>Mortem sibi consciuerunt</i>
TITE-LIVE, <i>Periochae Librorum A. U. C.</i> , Livre <i>LII</i> , 2.	146 a.c.n.	Critolaüs	M/G	Défaite militaire	Poison	Consommé	<i>Mortem sibi ueneno consciuit</i>
TITE-LIVE, <i>Periochae Librorum A. U. C.</i> , Livre <i>LVII</i> , 7.	Entre 134 et 133 a.c.n.	Habitants d'une cité vaccéenne	MF/His	Siège	Divers moyens	Consommé	<i>Vaccaei obsessi liberis coniugibusque trucidatis ipsi se interemerunt</i>
TITE-LIVE, <i>Periochae Librorum A. U. C.</i> , Livre <i>LIX</i> , 1.	133 a.c.n.	Habitants de Numance	MF/His	Siège, Famine	Fer	En partie	<i>Ipsi se per uicem traicientes trucidauerunt</i>
TITE-LIVE, <i>Periochae Librorum A. U. C.</i> , Livre <i>LXXXIII</i> , 8.	88 a.c.n.	Fimbria	M/R	Abandonné par ses troupes	Fer	Consommé	<i>Ipsse se percussit impetrauitque de seruo suo, praebens ceruicem, ut se occideret</i>
TITE-LIVE, <i>Periochae Librorum A. U. C.</i> , Livre <i>LXXXVIII</i> , 1.	82 a.c.n.	C. Marius, Pontius Télesinus	M/R	Siège, Pris au piège	S'entre-tuent, Fer	Consommé	<i>Stricto utrimque gladio concurrat</i>
TITE-LIVE, <i>Periochae Librorum A. U. C.</i> , Livre <i>LXXXIX</i> , 8.	80 a.c.n.	M. Brutus	M/R	Pris au piège	Fer	Consommé	<i>In se mucrone uerso ad transtrum nauis obnixus corporis pondere incubuit</i>

TITE-LIVE, <i>Periochae Librorum A. U. C.</i> , Livre CII, 3.	63 a.c.n.	Mithridate	M/G	Siège	Poison et Fer	Consommé	<i>Mithridates [...] a milite Gallo, a quo ut adiuuaret se petierat, interfectus est</i>
TITE-LIVE, <i>Periochae Librorum A. U. C.</i> , Livre CXIV, 3.	46 a.c.n.	Caton d'Utique, Pétréius et Juba, L. Scipion	M/R	Défaite militaire	Fer, S'entretient, Fer	Consommé	<i>Cato audita re cum se percussisset ; Petreius Iubam seque interfecit ; L. Scipio [...] honestae morti</i>
TITE-LIVE, <i>Periochae Librorum A. U. C.</i> , Livre CXXI, 1.	43 a.c.n.	Dolabella	M/R	Siège, Défaite militaire	Fer	Consommé	<i>Dolabella in urbe Laodicia obsessum mori coegit</i>
TITE-LIVE, <i>Periochae Librorum A. U. C.</i> , Livre CXXXIII, 2.	30 a.c.n.	Antoine, Cléopâtre	MF/R, E	Défaite militaire, Peur des représailles	Fer, Poison (?)	Consommé	<i>Se ipse interfecit ; uoluntaria morte defuncta</i>
VALÈRE MAXIME, <i>Faits et dits mémorables</i> , Livre I, 4, 3.	249 a.c.n.	L. Junius	M/R	Déshonneur	Fer (?)	Consommé	<i>Damnationisque ignominiam uoluntaria morte praeuenit</i>
VALÈRE MAXIME, <i>Faits et dits mémorables</i> , Livre III, 2, 7.	390 a.c.n.	Sénateur	M/R	Siège	Se laisse tuer	Consommé	<i>Se occidendum ruenti cupidius corpus obtulit</i>
VALÈRE MAXIME, <i>Faits et dits mémorables</i> , Livre III, 2, 14.	46 a.c.n.	Caton d'Utique	M/R	Défaite militaire	Fer	Consommé	<i>In gladium incumbendo</i>

VALÈRE MAXIME, <i>Faits et dits mémorables</i> , <i>Livre III</i> , 2 ext. 7.	133 a.c.n.	Rhoetogène, Habitants de Numance	MF/His	Siège	Feu, S'entre- tuent	Consommé	<i>Se ipse flammis immersit ; Inter se dimicare iussit, ut uictus incisa cervice ardentibus tectis superiaceretur</i>
VALÈRE MAXIME, <i>Faits et dits mémorables</i> , <i>Livre III</i> , 2 ext. 8.	146 a.c.n.	Femme d'Hasdrubal et ses enfants	FM/Car	Siège	Feu	Consommé	<i>Incendio se obiecit</i>
VALÈRE MAXIME, <i>Faits et dits mémorables</i> , <i>Livre IV</i> , 6, 5.	42 a.c.n.	Porcia	F/R	Défaite militaire, Peur des représailles, Loyauté	Suffocation	Consommé	<i>Ardentes ore carbones haurire non dubitasti</i>
VALÈRE MAXIME, <i>Faits et dits mémorables</i> , <i>Livre IV</i> , 7, 5.	87 a.c.n.	Coelius, Petronius	M/R	Peur des représailles, Amitié	Demande à se faire tuer, Fer	Consommé	<i>Caedique eius suam iunxit, ne eo iacente</i>
VALÈRE MAXIME, <i>Faits et dits mémorables</i> , <i>Livre VI</i> , 1 ext. 3.	102 a.c.n.	Femmes teutones	F/Ger	Défaite militaire, Perte de liberté	Pendaison	Consommé	<i>Laqueis sibi spiritum eripuerunt</i>
VALÈRE MAXIME, <i>Faits et dits mémorables</i> , <i>Livre VI</i> , 6 ext. 1.	218 a.c.n.	Habitants de Sagonte	MF/His	Siège, Loyauté	Feu	Consommé	<i>Rogo semet ipsi superiecerunt</i>
VALÈRE MAXIME, <i>Faits et dits mémorables</i> , <i>Livre VI</i> , 8, 2.	82 a.c.n.	C.Marius, Télésinus	M/R	Siège, Peur des représailles	S'entre-tuent, Fer	Consommé	<i>Sous-entendu ; gladio traiectum interemit</i>
VALÈRE MAXIME, <i>Faits et dits mémorables</i> , <i>Livre VI</i> , 8, 4.	42 a.c.n.	Cassius, Esclave	M/R	Défaite militaire,	Fer, Fer	Consommé	<i>Voluntaria morte</i>

		affranchi (Pindarus)		Peur des représailles, Loyauté			
VALÈRE MAXIME, <i>Faits et dits mémorables</i> , <i>Livre IX</i> , 12 ext. 1.	132 a.c.n.	Coma	M/ ?	Défaite militaire	Suffocation	Véracité douteuse	<i>Compresso spiritu inter ipsas</i>
VELLEIUS PATERCULUS, <i>Historiae Romanae</i> , <i>Livre II</i> , 87, 3.	30 a.c.n.	Brutus, Cassius	M/R	Défaite militaire	Fer, Fer	Consommé	<i>Voluntaria morte obierunt</i>
XÉNOPHON, <i>Histoire grecque</i> , <i>Livre VI</i> , 2, 35-36.	373 a.c.n.	Crinippus	M/G	Défaite militaire	Fer (?)	Consommé	Κάκεϊνος μὲν ὑπὸ λύπης αὐθαιρέτῳ θανάτῳ ἀποθνήσκει
XÉNOPHON, <i>Anabase</i> , <i>Livre IV</i> , 7, 13-14.	400/1 a.c.n.	Taoques	MF/ ?	Siège	Chute	Consommé	Αἱ γὰρ γυναῖκες ρίπτουσαι τὰ παιδία εἴτα ἑαυτὰς ἐπικατερρίπτουν, καὶ οἱ ἄνδρες ὡσαύτως
XÉNOPHON, <i>Cyropédie</i> , <i>Livre VII</i> , 3, 14.	547 a.c.n.	Panthéa	F/Or	Ne désire pas survivre à la mort de son époux	Fer	Consommé, mais véracité douteuse	Ἡ δὲ ἀκινάκην πάλαι παρεσκευασμένο ν σπασαμένη σφάττει ἑαυτὴν καὶ ἐπιθεῖσα ἐπὶ τὰ στέρνα τοῦ ἀνδρὸς τὴν ἑαυτῆς κεφαλὴν ἀπέθνησκεν

Bibliographie

Sources antiques :

- AMMIEN, *Histoires*, t. 1, *Livre XXV*, texte établi et traduit par GALLETIER Edouard, Paris, Les Belles Lettres, 1968 (Collection des universités de France).
- APPIEN, *Histoire romaine*, t. 3, *Livre II : Guerres Civiles*, bilingue, texte édité et traduit par WHITE Horace, Londres, Harvard university press, 1964 (Loeb Classical Library).
- APPIEN, *Histoire romaine*, t. 2, *Livre VI : L'Ibérique*, bilingue, texte établi et traduit par GOUKOWSKY Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1997 (Collection des universités de France).
- APPIEN, *Histoire romaine*, t. 4, *Livre VIII : Le Livre africain*, bilingue, avec la contribution de LANCEL Serge, texte établi et traduit par GOUKOWSKY Paul, Paris, Les Belles Lettres, 2002 (Collection des universités de France).
- APPIEN, *Histoire romaine*, t. 7, *Livre XII : La Guerre de Mithridate*, bilingue, texte établi et traduit par GOUKOWSKY Paul, Paris, Les Belles Lettres, 2001 (Collection des universités de France).
- APPIEN, *Histoire romaine*, t. 8, *Livre XIII : Guerres Civiles*, bilingue, texte établi et traduit par GOUKOWSKY Paul, Paris, Les Belles Lettres, 2008 (Collection des universités de France).
- APPIEN, *Histoire romaine*, t. 11, *Livre XVI : Guerres Civiles*, bilingue, texte établi et traduit par GAILLARD-GOUKOWKY Danièle, annoté par GOUKOWSKY Paul, Paris, Les Belles Lettres, 2015 (Collection des universités de France).
- CÉSAR [Pseudo], *Guerre d'Afrique, Livre I*, bilingue, texte établi et traduit par BOUVET A., établi par RICHARD Jean-Claude, Paris, Les Belles Lettres, 1997 (Collection des universités de France).
- CÉSAR [Pseudo], *Guerre d'Espagne, Livre I*, bilingue, texte établi et traduit par DIOURON Nicole, Paris, Les Belles Lettres, 1999 (Collection des universités de France).
- CÉSAR, *Guerre des Gaules*, t. 1, *Livre I*, bilingue, texte établi et traduit par CONSTANS L.-A., établi par BALLAND A., Paris, Les Belles Lettres, 1996 (Collection des universités de France).
- CÉSAR, *Guerre des Gaules*, t. 1, *Livre III*, bilingue, texte établi et traduit par CONSTANS L.-A., établi par BALLAND A., Paris, Les Belles Lettres, 1996 (Collection des universités de France).
- CÉSAR, *Guerre des Gaules*, t. 1, *Livre IV*, bilingue, texte établi et traduit par CONSTANS L.-A., établi par BALLAND A., Paris, Les Belles Lettres, 1996 (Collection des universités de France).

France).

- CÉSAR, *Guerre des Gaules*, t. 2, *Livre V*, bilingue, texte établi et traduit par CONSTANS L.-A., établi par BALLAND A., Paris, Les Belles Lettres, 1995 (Collection des universités de France).
- CÉSAR, *Guerre des Gaules*, t. 2, *Livre VI*, bilingue, texte établi et traduit par CONSTANS L.-A., établi par BALLAND A., Paris, Les Belles Lettres, 1995 (Collection des universités de France).
- CÉSAR, *Guerre des Gaules*, t. 2, *Livre VII*, bilingue, texte établi et traduit par CONSTANS L.-A., établi par BALLAND A., Paris, Les Belles Lettres, 1995 (Collection des universités de France).
- CICÉRON, *De l'Invention*, *Livre unique*, bilingue, texte établi et traduit par ACHARD Guy, Paris, Les Belles Lettres, 1994 (Collection des universités de France).
- CICÉRON, *Des Termes extrêmes des Biens et des Maux*, *Livre II*, bilingue, texte établi et traduit par MARTHA Jules, Paris, Les Belles Lettres, 2002 (Collection des universités de France).
- CICÉRON, *Correspondance*, *Livre VII*, bilingue, texte établit et traduit par BEAUJEU Jean, Paris, Les Belles Lettres, 1980 (Collection des universités de France).
- CICÉRON, *Les Devoirs*, t. 1, *Livre I*, bilingue, texte établi et traduit par TESTARD Maurice, Paris, Les Belles Lettres, 1965 (Collection des universités de France).
- CICÉRON, *Les Devoirs*, t. 2, *Livre III*, texte établi et traduit par TESTARD Maurice, Paris, Les Belles Lettres, 2002 (Collection des universités de France).
- DENYS D'HALICARNASSE, *Antiquités romaines*, t. 6, *Livre X*, bilingue, texte édité et traduit par CARY Earnerst, Londres, William Heinemann, 1947 (Loeb Classical Library).
- DION CASSIUS, *Histoire romaine*, *Livre XXXVII*, bilingue, texte établi par LACHENAUD Guy, traduit et commenté par LACHENAUD Guy et COUNTRY Marianne, Paris, Les Belles Lettres, 2014 (Collection des universités de France).
- DION CASSIUS, *Histoire romaine*, *Livre XXXIX*, bilingue, texte établi par LACHENAUD Guy, traduit et commenté par LACHENAUD Guy et COUNTRY Marianne, Paris, Les Belles Lettres, 2011 (Collection des universités de France).
- DION CASSIUS, *Histoire romaine*, *Livre XL*, bilingue, texte établi par LACHENAUD Guy, traduit et commenté par LACHENAUD Guy et COUNTRY Marianne, Paris, Les Belles Lettres, 2011 (Collection des universités de France).
- DION CASSIUS, *Histoire romaine*, *Livre XLI*, bilingue, texte établi par FREYBURGER-GALLAND

- Marie-Laure, traduit et commenté par HINARD François et CORDIER Pierre, Paris, Les Belles Lettres, 2002 (Collection des universités de France).
- DION CASSIUS, *Histoire romaine*, t. 5, *Livre XLVI*, bilingue, texte édité et traduit par CARY Earnest, Londres, William Heinemann, 1917 (Loeb Classical Library).
 - DION CASSIUS, *Histoire romaine*, *Livre XLVII*, bilingue, texte établi par FROMENTIN Valérie, traduit et commenté par FROMENTIN Valérie et BERTRAND Estelle, Paris, Les Belles Lettres, 2014 (Collection des universités de France).
 - DION CASSIUS, *Histoire romaine*, *Livre XLVIII*, bilingue, texte établi et traduit par FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, Paris, Les Belles Lettres, 1994 (Collection des universités de France).
 - DION CASSIUS, *Histoire romaine*, *Livre XLIX*, bilingue, texte établi et traduit par FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, Paris, Les Belles Lettres, 1994 (Collection des universités de France).
 - DION CASSIUS, *Histoire romaine*, *Livre L*, bilingue, texte établi et traduit par FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, Paris, Les Belles Lettres, 1991 (Collection des universités de France).
 - DION CASSIUS, *Histoire romaine*, *Livre LI*, bilingue, texte établi et traduit par FREUBURGER Marie-Laure et RODDAZ Jean-Michel, Paris, Les Belles Lettres, 1991 (Collection des universités de France).
 - DION CASSIUS, *Histoire romaine*, t. 6, *Livre LII*, bilingue, texte édité et traduit par CARY Earnest, Londres, Harvard university press, 1917 (Loeb Classical Library).
 - DION CASSIUS, *Histoire romaine*, t. 6, *Livre LIV*, bilingue, texte édité et traduit par CARY Earnest, Londres, Harvard university press, 1917 (Loeb Classical Library).
 - DION CASSIUS, *Histoire romaine*, t. 7, *Livre LVI*, bilingue, texte édité et traduit par CARY Earnest, Londres, William Heinemann, 1955 (Loeb Classical Library).
 - DION CASSIUS, *Histoire romaine*, t. 8, *Livre LXIII*, bilingue, texte édité et traduit par CARY Earnest, Londres, William Heinemann, 1925 (Loeb Classical Library).
 - DION CASSIUS, *Histoire romaine*, t. 8, *Livre LXVIII*, bilingue, texte édité et traduit par CARY Earnest, Londres, William Heinemann, 1925 (Loeb Classical Library).
 - ÉPICURE, *Lettre à Ménécée*, texte traduit par HAMELIN Octave (1910), Édition électronique, Les Échos du Maquis, 2011.
 - FLORUS, *Œuvres*, t. 1, *Livre I*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 2002 (Collection des universités de France).

- FRONTIN, *Strategemata*, Livre IV, texte recensé par IRELAND Robert I., Leipzig, Teubner Verlagsgesellschaft, 1990 (Teubner).
- HÉRODOTE, *Histoires*, Livre I, texte établi et traduit par LEGRAND Ph.-E., Paris, Les Belles Lettres, 1993 (Collection des universités de France).
- HÉRODOTE, *Histoires*, Livre VII, bilingue, texte établi et traduit par LEGRAND Ph.-E., Paris, Les Belles Lettres, 1951 (Collection des universités de France).
- LUCAIN, *La Pharsale*, t. 1, Livre II, bilingue, texte établi et traduit par BOURGERY A., Paris, Les Belles Lettres, 1962 (Collection des universités de France).
- LUCAIN, *La Pharsale*, t. 1, Livre IV, bilingue, texte établi et traduit par BOURGERY A., Paris, Les Belles Lettres, 1962 (Collection des universités de France).
- MACROBE, *Les Saturnales*, t. 1, Livre I, bilingue, texte édité et traduit par KASTER Robert A., Londres, Harvard University press, 2011, (Loeb Classical Library).
- PAUSANIAS, *Description de la Grèce*, t. 4, Livre X : *Phocide*, bilingue, texte édité et traduit par JONES W. H. S., Londres, Harvard University Press, 1935 (Loeb Classical Library).
- PLATON, *Phédon*, t. 4, texte établi et traduit par VICAIRE Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1995 (Collection des Universités de France).
- PLUTARQUE, *Vies*, Livre XII : *Démosthène – Cicéron*, bilingue, texte établi et traduit par CHAMBRY Emile et FLACELIÈRE Robert, Paris, Les Belles Lettres, 2003 (Collection des universités de France).
- POLYBE, *Histoires*, t. 2, Livre II, bilingue, texte établi et traduit par PÉDECH Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1970 (Collection des universités de France).
- POLYBE, *Histoires*, t. 3, Livre III, bilingue, texte établi et traduit par FOUCAULT Jules Albert de, Paris, Les Belles Lettres, 1971 (Collection des universités de France).
- POLYBE, *Histoires*, Livre V, bilingue, texte établi et traduit par PÉDECH Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1977 (Collection des universités de France).
- POLYBE, *Histoires*, Livre VI, bilingue, texte établi et traduit par WEIL Raymond, collaboration de NICOLET Claude, Paris, Les Belles Lettres, 1977 (Collection des universités de France).
- POLYBE, *Histoires*, t. 10, Livre XVI, bilingue, avec la contribution de CAUDERLIER P., texte établi par FOULON Eric, traduit par WEIL Raymond, Paris, Les Belles Lettres, 1995 (Collection des universités de France).
- POMPONIUS MELA, *Chorographie*, Livre unique, bilingue, texte établi et traduit part SILBERMAN Alain, Paris, Les Belles Lettres, 1988 (Collection des universités de France).
- QUINTILIEN, *Institution oratoire*, t. 4, Livre XI, bilingue, texte établi et traduit par COUSIN

- Jean, Paris, Les Belles Lettres, 1979 (Collection des universités de France).
- RUFUS, *Histoires*, t. 1, *Livre V*, bilingue, texte établi et traduit par BARDON H., Paris, Les Belles Lettres, 1947 (Collection des universités de France).
 - RUFUS, *Histoires*, t. 1, *Livre VI*, bilingue, texte établi et traduit par BARDON H., Paris, Les Belles Lettres, 1947 (Collection des universités de France).
 - SÉNÈQUE, *De la providence, Livre unique*, bilingue, édité et traduit par BASORE John W., Londres, Harvard university press, 1970 (Loeb Classical Library).
 - SÉNÈQUE, *Dialogues*, t. 2, *De la brièveté de la vie*, bilingue, texte établi et traduit par BOURGERY A., Paris, Les Belles Lettres, 1930 (Collection des universités de France).
 - SÉNÈQUE, *Dialogues*, t. 3, *Consolation à Marcia*, bilingue, texte établi et traduit par WALTZ R., Paris, Les Belles Lettres, 1923 (Collection des universités de France).
 - SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, t. 3, *Livre VIII*, bilingue, texte établi par PRÉCHAC François, traduit par NOBLOT Henri, Paris, Les Belles Lettres, 2018 (Collection des universités de France).
 - SILIUS ITALICUS, *La Guerre punique*, t. 1, *Livre II*, bilingue, texte établi et traduit par DEVALLET Georges et MINICONI Pierre, Paris, Les Belles Lettres, 1979 (Collection des universités de France).
 - STRABON, *Géographie*, t. 2, *Livre III*, bilingue, texte établi et traduit par LASSERRE François, Paris, Les Belles Lettres, 1966 (Collection des universités de France).
 - SUÉTONE, *De Vita Caesarum*, t. 2, *Néron*, bilingue, texte établi et traduit par AILLOUD Henri, Paris, Les Belles Lettres, 2018 (Collection des universités de France).
 - SUÉTONE, *De Vita Caesarum*, t. 3, *Othon*, bilingue, texte établi et traduit par AILLOUD Henri, Paris, Les Belles Lettres, 1964 (Collection des universités de France).
 - SUÉTONE, *De Vita Caesarum*, t. 2, *Livre VII : Vitellius*, bilingue, texte édité et traduit par ROLFE J. C., Londres, William Heinemann, 1920 (Loeb Classical Library).
 - TACITE, *Les Annales*, t. 1, *Livre I*, bilingue, texte établi et traduit par WUILLEUMIER Pierre, Paris, Les Belles Lettres, 1978 (Collection des universités de France).
 - TACITE, *Les Histoires*, t. 1, *Livre II*, bilingue, texte établi et traduit par LE BONNIEC Henri, annoté par HELLEGOUARC'H Joseph, Paris, Les Belles Lettres, 1989 (Collection des universités de France).
 - TACITE, *Les Annales*, t. 1, *Livre III*, bilingue, texte établi et traduit par WUILLEUMIER Pierre, Paris, Les Belles Lettres, 1978 (Collection des universités de France).
 - TACITE, *Les Annales*, t. 2, *Livre IV*, bilingue, texte établi et traduit par WUILLEUMIER Pierre,

- Paris, Les Belles Lettres, 1975 (Collection des universités de France).
- TACITE, *Les Annales*, t. 2, *Livre VI*, bilingue, texte établi et traduit par WUILLEUMIER Pierre, Paris, Les Belles Lettres, 1975 (Collection des universités de France).
 - TACITE, *Les Annales*, t. 4, *Livre XV*, bilingue, texte établi et traduit par WUILLEUMIER Pierre, Paris, Les Belles Lettres, 1924 (Collection des universités de France).
 - TACITE, *Les Histoires*, t. 1, *Livre II*, bilingue, texte établi et traduit par LE BONNIEC Henri, annoté par HELLEGOUARC'H Joseph, Paris, Les Belles Lettres, 1989 (Collection des universités de France).
 - TACITE, *Les Histoires*, t. 1, *Livre III*, bilingue, texte établi et traduit par LE BONNIEC Henri, annoté par HELLEGOUARC'H Joseph, Paris, Les Belles Lettres, 1989 (Collection des universités de France).
 - TACITE, *Les Histoires*, t. 2, *Livre IV*, bilingue, texte établi et traduit par LE BONNIEC Henri, annoté par HELLEGOUARC'H Joseph, Paris, Les Belles Lettres, 1992 (Collection des universités de France).
 - TACITE, *Les Histoires*, t. 2, *Livre VI*, bilingue, texte établi et traduit par LE BONNIEC Henri, annoté par HELLEGOUARC'H Joseph, Paris, Les Belles Lettres, 1992 (Collection des universités de France).
 - TACITE, *Vie d'Agricola*, *Livre unique*, bilingue, texte établi et traduit par DE SAINT-DENIS Eugène, Paris, Les Belles Lettres, 2018 (Collection des universités de France).
 - TERTULLIEN, *Œuvre complètes, De l'âme*, bilingue, texte traduit par GENOUD Antoine-Eugène, Paris, Les Belles Lettres, 2017 (Collection des universités de France).
 - TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 1, *Livre I*, bilingue, texte établi par BAYET Jean, traduit par BAILLET G., Paris, Les Belles Lettres, 1961 (Collection des universités de France).
 - TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 4, *Livre IV*, bilingue, texte établi par BAYET Jean, traduit par BAILLET Gaston, Paris, Les Belles Lettres, 1954 (Collection des universités de France).
 - TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 5, *Livre V*, bilingue, texte établi par BAYET Jean, traduit par BAILLET Gaston, Paris, Les Belles Lettres, 1954 (Collection des universités de France).
 - TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 8, *Livre VIII*, bilingue, texte établi et traduit par BLOCH R. et GUITTARD Ch., Paris, Les Belles Lettres, 1987 (Collection des universités de France).
 - TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 4, *Livre IX*, bilingue, texte édité et traduit par FOSTER B. O., Londres, William Heinemann, 1926 (Loeb Classical Library).
 - TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 4, *Livre X*, bilingue, texte édité et traduit par FOSTER B. O., Londres, William Heinemann, 1926 (Loeb Classical Library).

- TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 11, *Livre XXI*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1988 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 5, *Livre XXII*, bilingue, texte édité et traduit par FOSTER B. O., Cambridge, Harvard University Press, 1963 (Loeb Classical Library).
- TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 13, *Livre XXIII*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 2001 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 16, *Livre XXVI*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1991 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 18, *Livre XXVIII*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1995 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 21, *Livre XXXI*, bilingue, texte établi et traduit par HUS A., Paris, Les Belles Lettres, 1977 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 26, *Livre XXXVI*, bilingue, texte établi et traduit par MANUELIAN André, Paris, Les Belles Lettres, 1983 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 28, *Livre XXXVIII*, bilingue, texte établi et traduit par ADAM Richard, Paris, Les Belles Lettres, 1982 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Histoire romaine*, t. 33, *Livre XLV*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1979 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, t. 34 (1), *Livre LII*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1984 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, t. 34 (1), *Livre LVII*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1984 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, t. 34 (1), *Livre LIX*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1984 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, t. 34 (2), *Livre LXXXIII*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1984 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, t. 34 (2), *Livre LXXXVIII*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1984 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, t. 34 (2), *Livre LXXXIX*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1984 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, t. 34 (2), *Livre CII*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1984 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, t. 34 (2), *Livre CXIV*, bilingue, texte établi et

- traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1984 (Collection des universités de France).
- TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, t. 34 (2), *Livre CXXI*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1984 (Collection des universités de France).
 - TITE-LIVE, *Periochae Librorum A. U. C.*, t. 34 (2), *Livre CXXXIII*, bilingue, texte établi et traduit par JAL Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1984 (Collection des universités de France).
 - VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, t. 1, *Livre I*, bilingue, texte établi et traduit par COMBÈS Robert, Paris, Les Belles Lettres, 1995 (Collection des universités de France).
 - VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, t. 1, *Livre III*, bilingue, texte établi et traduit par COMBÈS Robert, Paris, Les Belles Lettres, 1995 (Collection des universités de France).
 - VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, t. 1, *Livre IV*, bilingue édité et traduit par SHACKLETON Bailey, Londres, Harvard University Press, 2000 (Loeb Classical Library).
 - VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, t. 1, *Livre V*, bilingue édité et traduit par SHACKLETON Bailey, Londres, Harvard University Press, 2000 (Loeb Classical Library).
 - VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, t. 2, *Livre VI*, bilingue, texte édité et traduit par SHACKLETON Bailey, Londres, Harvard University Press, 2000 (Loeb Classical Library).
 - VALÈRE MAXIME, *Faits et dits mémorables*, t. 2, *Livre IX*, bilingue, texte édité et traduit par SHACKLETON Bailey, Londres, Harvard University Press, 2000 (Loeb Classical Library).
 - VELLEIUS PATERCULUS, *Historiae Romanae*, t. 2, *Livre II*, bilingue, texte établi et traduit par HELLEGOUARC'H Joseph, Paris, Les Belles Lettres, 1982 (Collection des universités de France).
 - XÉNOPHON, *Anabase*, t. 2, *Livre IV*, bilingue, texte établi et traduit par MASQUERAY Paul, Paris, Les Belles Lettres, 1961 (Collection des universités de France).
 - XÉNOPHON, *Cyropédie*, t. 3, *Livre VII*, bilingue, texte établi et traduit par DELEBECQUE Edouard, Paris, Les Belles Lettres, 1978 (Collection des universités de France).
 - XÉNOPHON, *Histoire grecque*, t. 1, *Livre IV*, bilingue, texte édité et traduit par BROWNSON Carleton L., Londres, William Heinemann, 1918 (Loeb Classical Library).
 - XÉNOPHON, *Histoire grecque*, t. 2, *Livre VI*, bilingue, texte édité et traduit par BROWNSON CARLETON L., Londres, William Heinemann, 1968 (Loeb Classical Library).

Sources modernes :

- BROWNE T., *Religio Medici*, sect. XLIV, écrit en 1636 et publié en 1642.
- CARAMUEL J., *Theologia Moralis Fundamental*, Francf., 1652.
- DESFONTAINES G., *Observations sur les écrits modernes*, XI, 1737-1738.

- GAUTHIER DE SAINT-VICTOR, *Contra Quatuor Labyrinthus Franciae*, 4, 2, 1177/1178.

Éditions de sources :

- DILLON M., GARLAND L., *Ancient Rome*, 2^e éd., Londres, Routledge, 2015.
- MALYE J., *La véritable histoire d'Hannibal*, Paris, Les Belles Lettres, 2011.
- SOKOLOWSKI F., *Lois sacrées des cités grecques*, Paris, Éditions de Boccard, 1969, p. 154.

Travaux :

- AHMADI A., « Suicide by self-immolation », in *Journal of Burn Care and Research*, vol. 28, 2007, p. 30-41.
- ALAIMO B., « *De suicidii nomine et quibusdam eius definitionibus* », in *Antonianum*, vol. 31, 1956, p. 194. 189-214.
- ALFÖLDY G., *Histoire sociale de Rome*, traduction d'EVARD E., Paris, Picard, 1991.
- ANDRÉ J., *L'alimentation et la cuisine à Rome*, Paris, Klincksieck, 1981.
- BADEL C., *La noblesse de l'Empire romain*, Mayenne, Champ Vallon, 2005.
- BAECHLER J., *Les suicides*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.
- BÄHR A., « Between "Self-Murder" and "Suicide" : The Modern Etymology of Self-Killin », in *Journal of Social History*, vol. 46, 2013, p. 620-632.
- BARBAGLI M., *Farewell to the world. A history of suicide*, Cambridge, Polity Press, 2015.
- BARRANDON N., *De la pacification à l'intégration des Hispaniques (133-27 a.C.)*, Paris, Éditions de Boccard, 2011.
- BARRANDON N., *Les massacres de la République romaine*, Paris, Fayard, 2018.
- BAYET A., *Le suicide et la morale*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1922.
- BAYET J., « Le suicide mutuel dans la mentalité des Romains », in *Année sociologique*, vol. 5, 1953, p. 35-89.
- BÉLANGER S., « L'étude des identités dans l'Antiquité est-elle utopique ? », in *Cahiers d'histoire*, vol. 31, 2012, p. 87-111.
- BELS J., « La mort volontaire dans l'œuvre de saint Augustin », in *Revue de l'histoire des religions*, vol. 187, 1975, p. 147-180.
- BIOTTI-MACHE F., « L'euthanasie : quelques mots de vocabulaire et d'histoire », in *Études sur la mort*, vol. 150, 2016, p. 17-33.
- BOEHRINGER S., « Les violences sexuelles dans l'Antiquité : où se joue le genre ? », in

- CHAUVAUD F. (dir.), *Le corps en lambeaux : Violences sexuelles et sexuées faites aux femmes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 33-49.
- BOXHO P., *Éléments de médecine légale*, syllabus de cours, ULiège, année académique 2019-2020.
 - BOYANCÉ P., « Les Romains, peuple de la *fides* », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 23, 1964, p. 419-435.
 - BYL S., « Anton J.L. van Hooff, *From autotjanasia to suicide* », in *L'Antiquité Classique*, vol. 61 (1992), p. 498-499.
 - CADIOU F., *Hibera in terra miles. Les armées romaines et la conquête de l'Hispanie sous la République (218-45 av. J.-C.)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2008.
 - CATTY J., « Suicide in classical mythology : not just a case-series ? », in *Acta Psychiatrica Scandinavica*, vol. 112, 2005, p. 402-403.
 - CAU P., *Les 100 plus grandes batailles de l'histoire. De l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éditions Place des Victoires, 2007.
 - « Ciguë (grande) », in HAMMICHE V., MERAD R., AZZOUZ M. (dir.), *Plantes toxiques à usage médicinal du pourtour méditerranéen*, Paris, Springer, 2013, p. 75-80.
 - COGITORE I., *Le doux nom de liberté*, Paris, Éditions de Boccard, 2011.
 - COHEN D., « The Imagery of Sophocles : A Study of Ajax's Suicide », in *Greece and Rome*, vol. 25, 1978, p. 24-36.
 - COLLARD F., *Pouvoir et poison. Histoire d'un crime politique de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2007.
 - COLLAS-HEDDELAND E., « Faut-il libérer les prisonniers de Guerre ? Pratiques grecques et pratiques romaines », in COUDRY M., HUMM M. (éd.), *Praeda : butin de guerre et société dans la Rome républicaine*, Stuttgart, Franz Steiner, 2009, p. 223-246.
 - CORNET P. A., NIEMEIJER A. S., FIGAROA G. D., DAALEN M. A. VAN, BROERSMA T. W., BAAR M. E. VAN, *et al.*, « Clinical outcome of patients with self-inflicted burns », in *Burns*, vol. 43, 2017, p. 789-795.
 - COSME P., *L'armée romaine*, 2^e éd., Paris, Armand Colin, 2012.
 - COUDRY M., « Partage et gestion du butin dans la Rome républicaine : procédure et enjeux », in COUDRY M., HUMM M. (éd.), *Praeda : butin de guerre et société dans la Rome républicaine*, Stuttgart, Franz Steiner, 2009, p. 21-80.
 - CRAIG A. W., *Reading roman friendship*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.
 - DAVID J.-M., *La République romaine*, Paris, Éditions du Seuil, 2000.

- DESHAIES G., *Psychologie du suicide*, Paris, Presses universitaires de France, 1947.
- DESIDERI P., « Il trattamento del corpo dei suicidi », in *La mort au quotidien dans le monde romain. Actes du colloque organisé par l'Université de Paris IV*, 1995, p. 189-204.
- DOUGLAS J. D., *The Social Meanings of Suicide*, Princeton, Princeton University Press, 1967.
- DUBAR C., « À propos de l'interprétation du *Suicide* de Durkheim par Philippe Besnard », in *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 42, 2004, p. 365-383.
- DUMÉZIL G., *La religion romaine archaïque*, Paris, Payot, 1966.
- DUMONT J.-C., *Servus. Rome et l'esclavage sous la république*, Paris, Éditions de Boccard, 1987.
- DUPONT F., « Rome ou l'altérité incluse », in *Collège international de Philosophie*, vol. 37, 2002/2003, p. 41-54.
- DURKHEIM E., *Le suicide*, Paris, Alcan F., 1897.
- DUVAL P.-M., « Les Gaulois et la mort », in *Souvenir Français*, vol. 381, 1985, p. 4-9.
- EDGEWORTH R. J., « Saguntum. A Livian overture », in *Eranos : acta philologica Suecana*, vol. 87, 1989, p. 139-145.
- EL IBRAHIMI A., SHIMI M., DAOUDI A., ELMRINI A., « La prise en charge des suicides par précipitation en traumatologie », in *The Pan African medical journal*, vol. 6, 2011, p. 1-6.
- ELLINGER P., *La légende nationale phocidienne : Artémis, les situations extrêmes et les récits de guerre d'anéantissement*, Athènes, École française d'Athènes, 1993.
- FENTON W. N., « A further note on iroquois suicide », in *Ethnohistory*, vol. 33, 1986, p. 448-457.
- FENTON W. N., « Iroquois Suicides », in *Anthropological papers number 13-18*, Anthropological papers 14, 1941, p. 79-137.
- FERRIS I., « The Pity of War. Representation of Gauls and Germans in Roman Art », in GRUEN E., *Cultural Identity in the Ancient Mediterranean*, Los Angeles, Getty Research Institute, 2011, p. 185-201.
- FLAMERIE DE LACHAPELLE G., « Le sort des villes ennemies dans l'œuvre de Tite-Live : aspects historiographiques », in *Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes*, vol. 81, 2007, p. 79-110.
- FREYBURGER G., *Fides. Étude sémantique et religieuse depuis les origines jusqu'à l'époque augustéenne*, Paris, Les Belles Lettres, 1986.
- GALLET DE SANTERRE H., « Iconographie, littérature et religion en Grèce : le suicide

- d'Ajax », in *Architecture et poésie dans le monde grec*, vol. 19, 1989, p. 231-245.
- GARLAND R., « Death without dishonour. Suicide in the ancient world », in *History To-day*, vol. 33, 1983, p. 33-37.
 - GARLAND R., *The Greek Way of Death*, London, Gerald Duckworth, 1985.
 - GARRISON E. P., « Attitudes toward suicide in ancient Greece », in *Transactions of the American Philological Association*, vol. 121, 1991, p. 1-34.
 - GARRISSON G., *Le suicide dans l'Antiquité et dans les Temps modernes*, Paris, Arthur Rousseau, 1885.
 - GIDDENS A., « The Suicide Problem in French Sociology », in *The British Journal of Sociology*, vol. 16, 1965, p. 3-18.
 - GNILKA C., « *Dignitas* », in *Hermes*, vol. 137, 2009, p. 190-201.
 - GOLDNEY R. D., SCHIOLDANN S., « Evolution of the concept of altruistic suicide in pre-Durkheim suicidology », in *Archives of Suicide Research*, vol 8, 2004, p. 23-27.
 - GREENLAND F., « *Deuotio iberica* and the manipulation of ancient history to suit Spain's mythic nationalist past », in *Greece & Rome*, vol. 53, 2006, p. 235-251.
 - GRIFFIN M. T., « Philosophy, Cato, and Roman suicide », in *Greece and Rome: Journal of the Classical Association*, vol. 33, 1986, p. 64-77.
 - GRISÉ Y., « De la fréquence du suicide chez les Romains », in *Latomus: Revue d'Études Latines*, vol. 39, 1980, p. 17-46.
 - GRISÉ Y., « Du sort des suicidés aux enfers », in *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 1, 1980, p. 295-304.
 - GRISÉ Y., *Le suicide dans la Rome antique*, Montréal, Bellarmin, 1982.
 - GRISÉ Y., « Les modes de suicide à Rome, I », in *Cahiers des Études Anciennes*, vol. 8, 1978, p. 27-48.
 - GSELL S., « Les camps de Scipion devant Numance », in *Revue archéologique*, vol. 27, 1928, p. 5-17.
 - GUEYE M., « Délits et peines militaires à Rome sous la République : *desertio* et *transfugium* pendant les guerres civiles », in *Gerión*, vol. 31, 2013, p. 221-238.
 - GUEYE M., « La valeur du serment militaire dans les guerres civiles à Rome : l'exemple du conflit de 49-45 av. J.-C », in *Gerión*, vol. 33, 2015, p. 111-129.
 - GUEYE M., « Le suicide dans l'armée romaine sous la République : *aut uincere aut emori* », in *Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, vol. 2, 2012, p. 253-267.
 - GUITTARD C., « Tite-Live, Accius et le rituel de la *deuotio* », in *Comptes rendus des séances*

de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, vol. 128, 1984, p. 581-600.

- HALBERSTAN D., *The Making of a Quagmire: America and Vietnam During the Kennedy Era*, New York, McGraw-Hill, 1965.
- HALBWACHS M., *Les causes du suicide*, Paris, Félix Alcan, 1930.
- HELLEGOUARC'H J., *Le vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*, Paris, Les Belles Lettres, 1972.
- HILL T., *Ambitiosa mors: suicide and self in Roman thought and literature*, London, Routledge, 2004.
- HOFFMANN G., « Les pendus dans la Grèce antique, entre honte et souillure », in *Latomus*, vol. 38, 1979, p. 422-450.
- HOOFF VAN A., *From autothanasia to suicide: self-killing in classical antiquity*, London, Routledge, 1990.
- HORST P. W., « A pagan platonist and a christian platonist on suicide », in *Vigiliae Christianae*, vol. 25, 1971, p. 282-288.
- JACCOTTET A.-F., « Du corps humain au corps divin. L'apothéose dans l'imaginaire et les représentations figurées », in BORGEAUD P., FABIANO D. (éd.), *Perception et construction du divin dans l'Antiquité*, Genève, Librairie Droz S. A., 2013, p. 293-322.
- JACOTOT M., « De la philologie à la sociologie : honneur et "capital symbolique" dans la Rome républicaine », in *Anabases*, vol. 16, 2012, p. 189-205.
- JACOTOT M., *Question d'honneur*, Rome, École française de Rome, 2013.
- JAL P., *La guerre civile à Rome, étude littéraire et morale*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, p. 60-63.
- KAUFMAN D. B., « Poisons and poisoning among Romans », in *Classical Philology*, vol. 27, 1932, p. 156-157.
- LE BOHEC Y., *L'armée romaine*, Paris, Picard, 2002.
- LE BOHEC Y., *L'histoire militaire des Guerres puniques*, Monaco, Éditions du rocher, 2003.
- LE BRETON D., « Suicide, travail et sociologie(s) », in « *Travailler* », vol. 33, 2015, p. 9-24.
- LE ROUX P., *La péninsule ibérique aux époques romaines*, Paris, Armand Colin, 2010.
- LEROUGE-COHEN C., « Les conceptions grecques », in Dumézil G. (dir.), *Les Barbares*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, p. 1-20.
- LÉTOUBLON F., « La rhétorique du suicide », in *Maison de l'Orient et de la Méditerranée*, vol. 36, 2006, p. 263-279.

- LISLE E., *Du suicide*, Paris, Baillière, 1856.
- LOMAN P., « No woman no war: women's participation in ancient Greek warfare », in *Greece and Rome*, vol. 51, 2004, p. 34-54.
- MACÉ F. & M., *Le Japon d'Edo*, Paris, Les Belles Lettres, 2009.
- MACGUIRE D. T., *Acts or silence: civil war, tyranny and suicide in the Flavian epics*, Zürich, Olms-Weidmann, 1997.
- MARCEL J.-C., « Halbwachs et le suicide : de la Critique de Durkheim à la fondation d'une psychologie collective », in BERLANDI M., CHERKAoui M. (dir.), *Le Suicide un siècle après Durkheim*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, p. 147-184.
- MARRA R. et ORRÙ M., « Social Images of Suicide », in *The British Journal of Sociology*, vol. 42, 1991, p. 273-288.
- McDERMOTT W. C., « M. Petreius and Juba », in *Latomus*, vol. 28, 1969, p. 858-862.
- MERLLIÉ D., « Pistes de recherche pour une sociologie des statistiques du suicide. Note sur "Anti- ou anté-durkheimisme" », in *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 42, 2004, p. 249-259.
- MÉRY L., « Rome et les barbares : des origines (753 av. J.-C.) à l'apogée de l'Empire (II^e siècle apr. J.-C.) », in DUMÉZIL B. (dir.), *Les Barbares*, Paris, Presses universitaires de France, 2016, p. 21-42.
- MÉRY L., « Suicide collectif et liberté : trois exemples liviens », in *Ktèma*, vol. 28, 2003, p. 47-62.
- MIOTTO P., PRETI A., « Suicide in classical mythology : cues for prevention », in *Acta Psychiatr Scand*, vol. 111, 2005, p. 384-391.
- MORET P., « Colère romaine, fureur barbare : sièges et suicides collectifs dans la troisième décennie de Tite-Live », in *Revue des études anciennes*, vol. 115, 2013, p. 477-496.
- MUCHEMBLE R., *Une histoire de la violence*, Paris, Éditions du Seuil, 2008.
- NAIDEN F. S., « The sword did it: a Greek explanation for suicide », in *Classical Quarterly*, N. S., vol. 65, 2015, p. 85-95.
- NOY D., « Death », in ERSKINE A. (éd.), *A companion to ancient history*, Oxford ; Malden (Mass.), Blackwell, 2009, p. 414-425.
- PAUGAM S., « Introduction », in DURKHEIM E., *Le suicide*, 13^e éd., Paris, Presses universitaires de France, 2007, p. X.
- PELLETIER A., « Sagonte, Iliturgi, Astapa. Trois destins tragiques vus de Rome », in *Mélanges de la Casa de Velázquez*, vol. 23, 1987, p. 107-124.

- PINGUET M., « Hara-kiri : l'art de l'éventrement au Japon », in *Histoire*, vol. 31, 1981, p. 10-18.
- PITT-RIVERS J., « Honour and social status », in PERISTIANY J. G. (éd.), *Honour and shame : the values of mediterranean society*, Londres, George Weidenfeld & Nicolson, 1965, p. 19-77.
- POMPILI M., *Phenomenology of Suicide : Unlocking the Suicidal Mind*, Rome, Springer, 2017.
- PORTE D., « Un pour tous... », in *Vita Latina*, vol. 135, 1994, p. 2-6.
- PRIEUR J., *La mort dans l'antiquité romaine*, Rennes, Ouest-France, 1986.
- RAMCHAND R., ACOSTA J., BURNS R. M., JAYCOX L. H., PERNIN C. G., *The War Within : Preventing Suicide in the U.S. Military*, Santa Monica, RAND Corporation, 2011.
- RAMOS Y LOSCERTALES J. M., « La *deuotio* ibérique », in *Anuario de historia del derecho español*, vol. 1, 1924, p. 7-26.
- RÜPKE J., *Peace and War in Rome. A Religious Construction of Warfare*, Stuttgart, Franz Steiner, 2019.
- SAFTY E., « La question du suicide dans les tragédies du philosophe Sénèque », in *Cahiers des études anciennes*, vol. 43, 2006.
- SCHEID J., *La religion des Romains*, 3^e éd., Paris, Armand Colin, 2017.
- SCHEID J., *Quand faire, c'est croire. Les rites sacrificiels des Romains*, Aubier, Flammarion, 2005.
- SCHEID J., *Religion et piété à Rome*, Paris, La découverte, 1985.
- SCHEID J., « Remarques sur le culte des *divi* et la *consecratio* », in BOISSAVIT-CAMUS B., CHAUSSON F., INGLEBERT H. (éd.), *La mort du souverain entre Antiquité et haut Moyen Age*, Paris, Éditions A. et J. Picard, 2003, p. 83-89.
- SCHEIDEL W., « Population and Demography », in ERSKINE A. (éd.), *A companion to ancient history*, Oxford ; Malden (Mass.), Blackwell, 2009, p. 141-143.
- SELLA J., *Tenir le loup par les oreilles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2020.
- SOPER C. A., *The Evolution of Suicide*, Lisbonne, Springer, 2018.
- SOREL R., *Dictionnaire du paganisme grec. Notions et débats autour de l'époque classique*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, p.457-460.
- TADIC-GILLOTEAUX N., « Sénèque, face au suicide », in *L'Antiquité Classique*, vol. 32, 1963, p. 541-551.

- TSOUICALAS G., SGANTZOS M., « Chapter 2 - The Death of Cleopatra: Suicide by Snakebite or Poisoned by Her Enemies ? », in WEXLER P. (dir.), *History of Toxicology and Environmental Health*, Boston, Academic Press, vol. 1, 2014, p. 11-20.
- UTARD R., « Entre épopée et tragédie : le suicide de Vultéius dans la *Pharsale* de Lucain », in *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 93, 2015, p. 81-100.
- VERSNEL H. S., « Two types of roman *deuotio* », in *Mnemosyne*, vol. 29, 1976, p. 365-410.
- VOISIN J.-L., « La mort volontaire du vaincu chez les Celtes : du lac Vadimon au Galate du Capitole », in *Mélanges de l'école française de Rome. Antiquité*, vol. 121, 2009, p. 395-405.
- VOISIN J.-L., « Remarques sur la mort volontaire dans la mythologie grecque », in *Pallas*, vol. 104, p. 325-343.
- VOISIN J.-L., « Tite-Live, Capoue et les Bacchanales », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École Française de Rome*, vol. 96, 1984, p. 601-653.
- WHEELAN C. F., « Suicide in the ancient world: a re-examination of Matthew 27 ; 3-10 », in *Laval Théologique et Philosophique*, vol. 49, 1993, p. 505-522.
- WHITEHEAD D., « Two notes on Greek suicide », in *Classical Quarterly*, vol. 43, 1993, p. 501-502.
- WILDE M., « *Fides publica* in Ancient Rome and its reception by Grotius and Locke », in *Tijdschrift voor rechtsgeschiedenis*, vol. 79, 2011, p. 455-487.
- WOOLF G., « Saving the Barbarian », in GRUEN E. (éd.), *Cultural Identity in the Ancient Mediterranean*, Los Angeles, Getty Research Institute, 2011, p. 255-271.
- WOODS D., « The good soldiers's end: from suicide to martyrdom », in *Byzantinoslavica : revue internationale des études byzantines*, vol. 66, 2008, p. 71-85.

Outil de travail :

- BAILLY A., *Dictionnaire Grec - Français*, Paris, Hachette, 1935.
- BLAY M. (dir.), *Grand dictionnaire de la philosophie*, Paris, Larousse, 2003.
- CANKIK H., SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly*, vol. 4, Leiden, Brill, 2004.
- CANKIK H., SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly*, vol. 12, Leiden, Brill, 2008.
- CANKIK H., SCHNEIDER H. (éd.), *Brill's New Pauly*, vol. 13, Leiden, Brill, 2008.
- CHANTRAINE P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, Klincksieck, 1999.
- CLASSICAL LATIN TEXTS, *PHI Latin Texts*, [en ligne], <https://latin.packhum.org/browse>, (page consultée le 17/03/2019).

- DAREMBERG C., SAGLIO E. (éd.), *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, t. 2, Paris, Hachette, 1892.
- ERNOUT A., MEILLET A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4^e éd., Paris, Klincksieck, 1994.
- GAFFIOT F., *Gaffiot. Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette, 2000.
- GAFFIOT F., *Le Grand Gaffiot, Dictionnaire Latin-Français*, Paris, Hachette, 2000.
- « Homicide », in CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES, *Trésor de la Langue Française Informatisée*, [en ligne], <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?12;s=2406490590;r=1;nat=;sol=1;>, (Page consultée le 13.02.2020).
- HORNBLLOWER S., SPAWFORTH A. J.-S., EIDINOWE E. (éd.), *The Oxford Classical Dictionary*, 4^e éd., Oxford, Oxford University Press, 2012.
- LECLANT J. (dir.), *Dictionnaire de l'Antiquité*, Paris, PUF, 2005.
- LES CAHIERS DU CERHIC, *Nathalie Barrandon*, [en ligne], <https://cerhic.hypotheses.org/nathalie-barrandon>, (page consultée le 10.11.2020).
- LIBRARY OF LATIN TEXTS, *Quick Search*, [en ligne], <http://clt.brepolis.net/llta/pages/QuickSearch.aspx>, (page consultée le 17/03/2019).
- « φάρμακον », in EULEXIS-WEB, *Lemmatiseur de grec ancien*, [en ligne], <https://outils.biblissima.fr/fr/eulexis-web/?lemma=&dict=Bailly>, (page consultée le 11.08.2020).
- « Platon », in HOMO VIVENS, *Encyclopédie sur la mort*, [en ligne], http://agora.qc.ca/thematiques/mort/dossiers/suicide_terminologie, (Page consultée le 09.06.2020, dernière mise à jour le 15.04.2012).
- « Suicide (Terminologie) », in HOMO VIVENS, *Encyclopédie sur la mort*, [en ligne], http://agora.qc.ca/thematiques/mort/dossiers/suicide_terminologie, (Page consultée le 11.02.2020, dernière mise à jour le 09.04.2012).
- THESAURUS LINGUAE GRAECAE, *A Digital Library of Greek Literature*, [en ligne], <http://stephanus.tlg.uci.edu/index.php>, (page consultée le 17/03/2019).
- VAAN M., *Etymological Dictionary of Latin and the other Italic Languages*, Boston, Brill, 2008.

Table des matières

Introduction générale.....	7
Préambule.....	7
État de la question.....	8
Définition du sujet et problématique.....	18
Corpus de sources.....	20
Chapitre 1 – Définitions, conceptions, évolutions et philosophies liées au suicide.....	24
Introduction.....	24
1. Une question de vocabulaire.....	25
1.1 <i>Suicidium</i> et εὐθανασία	25
1.2 Quels mots pour se donner la mort ?.....	28
1.2.1 Quel classement envisager ?.....	29
1.2.2 Les mots décisionnels.....	31
1.2.3 Les mots opérationnels.....	33
1.2.4 Qu'en est-il en grec ?.....	34
1.2.5 Le vocabulaire du suicide : conclusion.....	36
1.3 Le suicide selon la sociologie.....	37
2. La perception du suicide et son évolution.....	42
2.1 La Grèce.....	42
2.2 Le monde barbare.....	46
2.3 Rome.....	49
2.4 La vision globale du suicide dans le monde méditerranéen.....	55
3. Suicide et courants philosophiques.....	57
3.1 Le platonisme.....	57
3.2 Le cynisme.....	59
3.3 L'épicurisme.....	59
3.4 Le stoïcisme.....	60
3.5 La philosophie du suicide : conclusion.....	63
Conclusion du chapitre.....	65
Chapitre 2 – Causes et méthodes du suicide en contexte de guerre.....	67
Introduction.....	67
1. L'exemple étranger, ou comment définir le <i>Soi</i> par rapport à l' <i>Autre</i>	68
2. Les causes du suicide.....	71
2.1 La défaite militaire.....	72

2.1.1 La <i>libertas</i>	74
2.1.2 La <i>desperata salus</i>	77
2.1.3 L' <i>honos</i>	80
2.1.4 La <i>fides</i>	83
2.1.5 La réaction du vainqueur : entre <i>clementia</i> ou représailles.....	86
2.1.6 La défaite militaire comme cause de suicide : conclusion.....	91
2.2 Le siège.....	91
2.2.1 Les sièges, théâtres d'une cruauté excessive ?.....	93
2.2.2 La liberté ou rien.....	95
2.2.3 La famine, une crainte viscérale.....	98
2.2.6 Les suicides sous état de siège : conclusion.....	100
2.3 Les causes du suicide : conclusion.....	102
3. Les instruments du suicide.....	104
3.1 Par le fer.....	105
3.2 Par le feu.....	113
3.3 Par le poison.....	125
3.4 Par la chute.....	135
3.5 Par asphyxie.....	138
3.6 Par la corde.....	144
3.7 Par ensevelissement.....	148
3.8 Les instruments du suicide : conclusion.....	150
Conclusion du chapitre.....	153
Chapitre 3 – Particularités propres au suicide en contexte de guerre.....	157
Introduction.....	157
1 Les suicides collectifs.....	158
1.1 Définition du suicide collectif.....	158
1.2 Origine sociologique des suicides collectifs.....	160
1.3 Le suicide collectif lors d'un siège.....	162
1.3.1 De Phocide à Abydos.....	162
1.3.2 Le suicide collectif programmé : un <i>topos</i> littéraire ?.....	165
1.3.3 Conclusion provisoire et élaboration du <i>topos</i> littéraire.....	171
1.3.4 Cas de suicides collectifs qui diffèrent du <i>topos</i>	173
1.4 Le suicide collectif lors d'une défaite.....	175
1.4.1 Deux catégories de suicides collectifs en cas de défaite.....	176

1.4.1.1 Le suicide collectif mineur.....	177
1.4.1.2 Le suicide collectif majeur.....	180
1.5 Que retenir du suicide collectif ?.....	185
2 La <i>deutio ducis</i>	185
2.1 Définition.....	185
2.2 Deux récits de <i>deutio ducis</i> chez Tite-Live.....	187
2.3 Un troisième cas de <i>deutio ducis</i> chez Cicéron.....	188
2.4 Un cas peu étudié : la terminologie livienne : <i>mors uoluntatia</i> ou <i>deutio ducis</i> ?.....	189
Conclusion du chapitre.....	192
Conclusion générale.....	194
Annexes – tableau des sources sur le suicide en contexte de guerre.....	199
Bibliographie.....	225